

ETUDE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL, INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, DES ARTISTES PLASTICIENS : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

RAPPORT PHASE 1 – DIAGNOSTIC

Rapport pour la Région des Pays de la Loire - février 2011



amac
Nantes > Paris
www.amac-web.com

Sommaire

Introduction		p. 3
Partie 1 – Les situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui		p. 4
1 - L’enseignement supérieur des arts plastiques en Pays de la Loire		p. 4
2 - Les pratiques et les lieux de production des artistes		p. 5
3 - Les principaux lieux de diffusion en Pays de la Loire		p. 6
4 - Les résidences d’artistes en Pays de la Loire		p. 8
5 - Les artistes plasticiens : statut et contexte en Pays de la Loire		p. 9
• Répartition des artistes en Pays de la Loire		p. 9
• Activité artistique et précarisation		p. 10
• Le statut d’artiste		p. 10
• Le manque de lieux de travail		p. 10
Partie 2 – Les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région		p. 12
1 - L’offre publique d’ateliers d’artistes		p. 13
2 - Les réappropriations de friches industrielles		p. 14
3 - Les initiatives collectives		p. 14
4 - L’offre associative ou d’opérateurs culturels		p. 15
5 - L’offre privée		p. 15
6 – Caractéristiques de l’offre recensée en Pays de la Loire		p. 16
• Durées d’occupation proposées		p. 16
• Répartition sur l’ensemble de la région		p. 17
Partie 3 – Les attentes et les besoins des artistes		p. 18
1 – Les entretiens réalisés avec les artistes de la région des Pays de la Loire		p. 18
• Répartition selon le département de l’artiste		p. 18
• Répartition selon la pratique de l’artiste		p. 18
• Le panel en un coup d’œil		p. 19
2 – Analyse des informations récoltées		p. 19
• Les profils et pratiques des artistes interrogés		p. 19
• Les conditions de travail des artistes interrogés		p. 21
• Les attentes et besoins des artistes		p. 22
3 – Synthèse sur les attentes et les besoins des artistes		p. 22
4 – Parallèle avec les étudiants en école des beaux-arts de la région		p. 24

Partie 4 –	Les politiques publiques et acteurs de la Région pouvant se mobiliser	p. 25
	1 – La place des arts plastiques dans les politiques culturelles en Pays de la Loire	p. 25
	2 – Sur le sujet de l'étude	p. 26
	3 – Les politiques d'investissement et projets d'aménagement du territoire en Pays de la Loire	p. 26
	4 – Les acteurs susceptibles de se mobiliser	p. 26
	5 – Synthèse des informations	p. 27
Partie 5 –	Exemples et initiatives portées en région et en dehors	p. 30
	1 – Des exemples de politiques publiques volontaristes	p. 30
	• L'utilisation temporaire de bâtiments existants	p. 30
	• Des crédits d'investissement culturels dédiés	p. 30
	• Les parcs d'ateliers d'artiste	p. 30
	2 – Des initiatives collectives et associatives	p. 31
	3 – Focus sur le Canada, la Belgique, la Suède et les Pays-Bas	p. 32
	Conclusion de la phase 1	p. 34

Suite aux différentes réunions du groupe de travail arts visuels, mises en place entre septembre 2009 et juin 2010 dans le cadre de la conférence régionale consultative de la culture, il a été mis particulièrement en avant le manque de lieux de travail, individuels et collectifs, des artistes plasticiens.

C'est dans ce contexte que la Région des Pays de la Loire a souhaité la réalisation d'une étude portant sur cette question mais aussi sur l'existence de dispositifs publics ou privés, susceptibles de répondre à ce besoin.

Cette étude se déroule en deux temps. La première phase dont rend compte ce rapport, a pour objectif de dresser un état des lieux de l'existant en Pays de la Loire, d'identifier les attentes et besoins des artistes concernant la question des lieux de travail au regard de leur situation, d'identifier les dispositifs, acteurs (publics et privés), et projets ou politiques d'aménagement de la région pouvant jouer un rôle dans la création de lieux de travail. Ce travail de diagnostic est mis en parallèle avec ce qui existe hors région, concernant notamment les politiques publiques d'investissement volontaristes et maîtres d'ouvrage les plus couramment investis et exemples intéressants.

La deuxième phase de l'étude consiste en l'analyse des possibilités repérées lors de la phase 1 et de préconisations quant au rôle et la place de la Région dans la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et d'aide à la création de lieux de travail pour les artistes plasticiens.

Cette étude doit être à la fois pour la Région un outil informatif sur la situation en Pays de la Loire de ce secteur d'activité, un outil de concertation et de réflexion avec les différents partenaires concernés et un réel outil de propositions en réponse à l'objet de l'étude.

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

L’activité d’artiste plasticien est caractérisée aujourd’hui par une « hétérogénéité des conduites et la multiplicité des modes d’exercice professionnel¹ ». En effet, cette diversité s’explique notamment par l’évolution et « les transformations profondes du champ artistique dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle² » intervenues dans l’enseignement prodigué dans les écoles d’art et dans la structuration du milieu professionnel. La conséquence directe de cette évolution se lie clairement aujourd’hui dans les pratiques et modes de production mis en œuvre par les artistes. Pour comprendre les conditions de travail des artistes plasticiens dans la région des Pays de la Loire, il est important de revenir d’abord plus en détail sur le contexte global dans lequel ils exercent leur activité.

1 – L’enseignement supérieur des arts plastiques en Pays de la Loire

La plupart des artistes aujourd’hui ont suivi une formation artistique dans une école des beaux-arts ce qui constitue très souvent un facteur déterminant de reconnaissance et de l’entrée dans la profession. « Les lieux de la formation pour devenir artiste plasticien sont principalement les écoles supérieures d’art françaises qui, depuis plus de trente ans, jouent un rôle important dans le domaine de la création contemporaine. Conçues comme des laboratoires de recherche et d’expérimentation, elles proposent un enseignement de haut niveau et forment un nombre impressionnant d’artistes et de créateurs présents aujourd’hui sur la scène nationale et internationale. L’enseignement supérieur artistique est délivré en France par 59 écoles placées sous tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication (49 écoles municipales ou territoriales, 7 écoles nationales en régions et 3 écoles nationales parisiennes délivrant un diplôme d’école). Les études reposent sur une acquisition progressive par l’étudiant de connaissances fondamentales, théoriques et pratiques, nécessaires à tout travail plastique qui le conduit à la maîtrise d’une démarche plastique singulière.³ » Environ 11 000 étudiants en France suivent un cursus de 3 à 5 années débouchant sur des diplômes nationaux communs dans les options art, communication, design :

- **le DNAT, diplôme national d’arts et techniques** s’obtient en 3 ans et permet de préparer le CAPES ou le CAPET ouvrant les voies de l’enseignement et sanctionne le cycle court dans les options design et communication ;
- **le DNAP, diplôme national d’arts plastiques** s’obtient également en 3 ans et offre les mêmes débouchés que le DNAT dans les options art, communication et design ;
- **le DNSEP, diplôme national supérieur d’expression plastique** prolonge le DNAP de 2 ans et permet la présentation à l’agrégation.

L’entrée dans les écoles supérieures d’art se fait sur concours avec le baccalauréat (niveau baccalauréat sur dérogation). Des commissions d’équivalence peuvent être mises en place afin d’entrer directement dans les années supérieures pour les étudiants ayant déjà suivi un cursus diplômant. Des classes préparatoires ou formations proposées dans des écoles municipales peuvent aider les jeunes à se préparer aux différentes épreuves des concours d’entrée des écoles supérieures d’art et choisir une orientation appropriée à leurs aptitudes et à leur souhait professionnel en les confrontant à la culture et à l’art. Ces écoles sont d’abord conçues comme une ouverture sur les différentes pratiques artistiques contemporaines et la manière dont elles s’inscrivent à travers les métiers de la création. Elles offrent enfin la possibilité à des élèves d’avoir une formation artistique qu’ils n’auraient pas eu pendant leur parcours scolaire.

La région des Pays de la Loire compte 2 écoles supérieures d’enseignement artistique⁴ :

- **L’École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (44)**
- **L’École supérieure des beaux-arts de Tours – Angers – Le Mans, site d’Angers (49) et du Mans (72)**

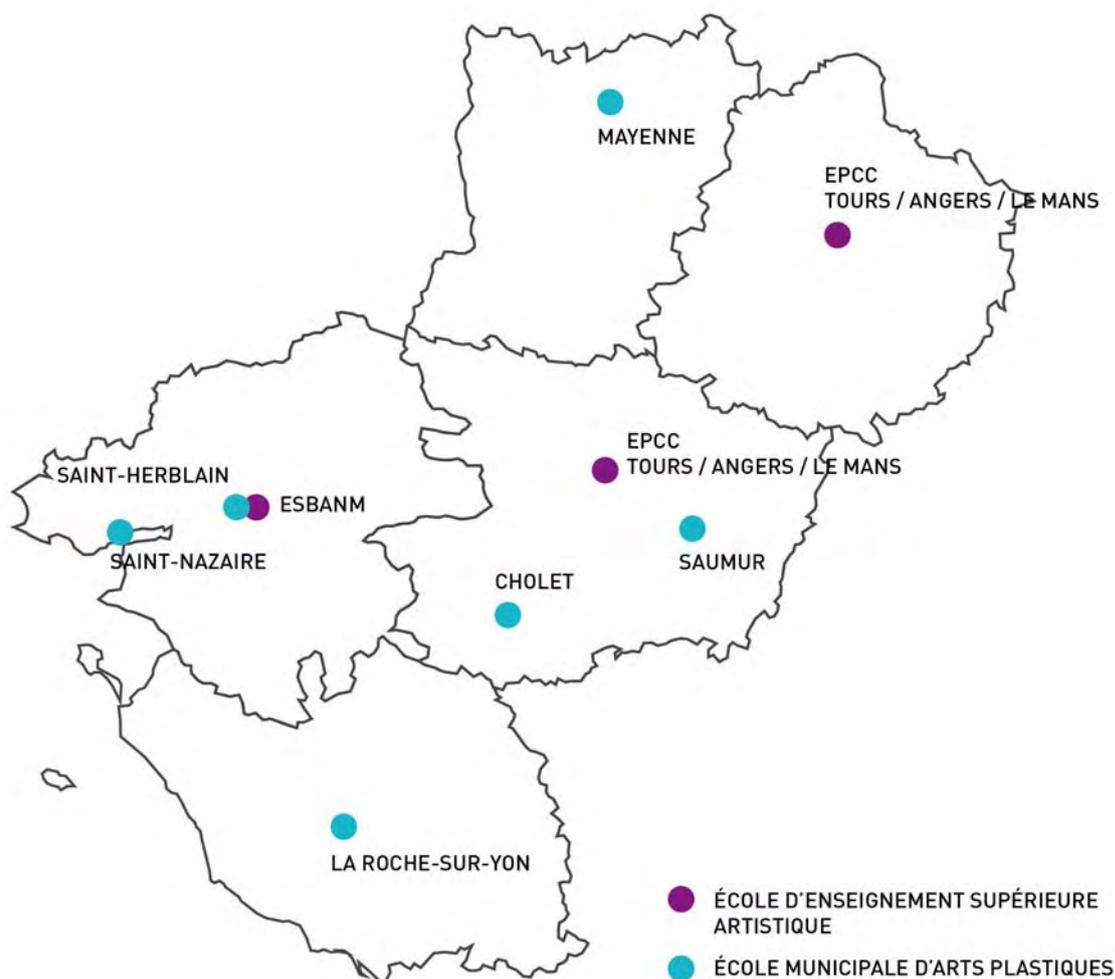
La région compte également des écoles municipales d’arts plastiques dont certaines préparent aux concours d’entrée des écoles d’art.

¹ Françoise LIOT, *Le métier d’artiste*, Éditions L’Harmattan – Logiques sociales, janvier 2010 (p.13).

² *Idem* Françoise LIOT.

³ Cf. L’Andéa - L’Association nationale des directeurs d’écoles supérieures d’art - www.andea.fr

⁴ Informations détaillées sur les écoles en annexes 1 (p. 2 à 8).



Tous les artistes cependant ne sortent pas d'écoles d'art et toutes les écoles ne forment pas que des artistes puisqu'elles permettent aussi aux étudiants d'accéder à l'enseignement ou aux métiers des secteurs créatifs (graphisme, publicité, design, édition etc.)⁵. Elles apparaissent clairement comme un espace de liberté et d'expérimentation des pratiques ainsi qu'un enjeu territorial inscrit dans un réseau avec les autres établissements d'enseignements, institutions culturelles et acteurs artistiques.

2 – Les pratiques et les lieux de production des artistes

L'évolution des pratiques et des enseignements a eu des conséquences évidentes sur la manière de travailler des artistes et des modes de production artistiques qui en découlent, marqués par un croisement plus grand des disciplines, l'apparition de collectifs d'artistes et une mobilité accrue des créateurs. Les lieux de travail dans lesquels s'expriment ces pratiques ne sauraient se réduire à l'atelier individuel dans la sphère privée conduisant à une pratique solitaire, et donnent au contraire

⁵ À noter également la présence sur le territoire régional de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes, l'école de design de Nantes Atlantique, le Centre de recherche en didactique de l'image et des arts (Université catholique d'Angers - cursus arts plastiques), l'Institut européen de l'enluminure et du manuscrit à Angers et plusieurs écoles d'arts appliqués et multimédia (École Pivaut, LISAA, e-artsup IONIS Education Group, etc.).

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

souvent lieu à des expériences collectives originales s’adaptant aux différentes dimensions du travail de l’artiste. Cette transformation, qui dépend moins des lieux géographiques dans lesquels l’artiste réside, s’opère souvent dans une interrogation sur sa propre démarche, sur un questionnement sur sa place dans la société et son rapport à celle-ci sous plusieurs aspects.

Ainsi dans son rapport, Fabrice Lextraît indique que la « question de la production est au cœur des enjeux des nouvelles pratiques artistiques [...] où le statut de l’œuvre est remis en question au sens où elle n’est plus le seul objectif poursuivi, que ce soit en termes de création ou de diffusion. » Il ajoute également : « une conception globale de la production, qui concerne l’ensemble du processus, de l’émergence de l’écriture à la socialisation du travail, un processus dont la dimension collective est évidente. La réunion de différents acteurs, concepteurs, exécutants, publics qui ne sont plus dans les postures classiques, mais dans un interactionnisme permanent. ⁶ »

3 – Les principaux lieux de diffusion en Pays de la Loire

Parmi ces acteurs⁷ se trouvent ceux qui composent, avec les artistes, l’ensemble du réseau professionnel et institutionnel de l’art contemporain et participent à sa diffusion. « Le cœur du réseau institutionnel est constitué par le Frac, les Écoles des beaux-arts et les lieux labellisés dédiés à l’art contemporain (musées, centres d’art, etc.).⁸ »

Ces acteurs sont également pour la plupart ceux qui œuvrent à la diffusion de la création contemporaine et sont les suivants pour la région des Pays de la Loire⁹ :

- **Le Frac des Pays de la Loire** : les missions du Frac reposent sur la production d’œuvres et d’expositions, la constitution et la conservation d’une collection d’art contemporain et sa diffusion en région afin de faire connaître au public l’art d’aujourd’hui.
- **Les centres d’arts (conventionnés ou non)** : lieux de production et de diffusion de l’art contemporain. Ils entretiennent des rapports privilégiés avec la création artistique vivante et se tiennent au plus près de l’actualité artistique. Conçus comme des lieux de recherche et de création, leurs activités se déploient à travers un programme annuel d’expositions, des éditions et un travail de médiation. Pour beaucoup d’artistes, leurs premières expositions ont été portées par ces lieux avant que leurs œuvres rejoignent les collections publiques du Fnac, des Frac et des musées ou celles, privées, des collectionneurs et des fondations.
- **Les galeries associatives ou lieux tremplin¹⁰** : lieux de diffusion et de production majoritairement associatifs qui participent à la valorisation d’artistes souvent sortis des écoles des beaux-arts de la région. L’originalité de la démarche au regard de l’histoire de l’art est privilégiée. Ce sont des structures qui s’inscrivent dans un réseau en lien avec les institutions et les artistes.
- **Les artothèques** : structure de diffusion de l’art contemporain dotée d’une collection d’œuvres d’art originales, enrichie chaque année et prêtée à un large public (particuliers, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités, etc.) à la manière dont une bibliothèque prête des livres et diffuse la lecture.
- **Les musées** : musées des beaux-arts ou municipaux dont la programmation ou la collection intègre la création contemporaine et participe à sa diffusion à un large public.
- **Les lieux pluridisciplinaires** : lieux d’explorations artistiques dont les arts plastiques et la création contemporaine sont des axes forts, notamment au travers la programmation d’expositions et la production d’œuvres ou d’installations pour le lieu. (exemple : le lieu unique à Nantes ou le LiFE à Saint-Nazaire)
- **Les galeries des écoles des beaux-arts ou écoles d’arts plastiques** : vitrines pour les étudiants ou élèves des établissements qui accueillent également des expositions ou des résidences

⁶ Cf. rapport de Fabrice LEXTRAIT, une nouvelle époque de l’action culturelle, volume 2 – étude, mai 2001 (p.26).

⁷ Une liste des principaux acteurs professionnels du milieu de l’art est donnée en annexes 1 à titre indicatif (p.10).

⁸ Dominique SAGOT-DUVAUROUX, *Diffusion et valorisation de l’art contemporain en région* - Rapport rédigé pour le DEPS janvier 2010 (p.9).

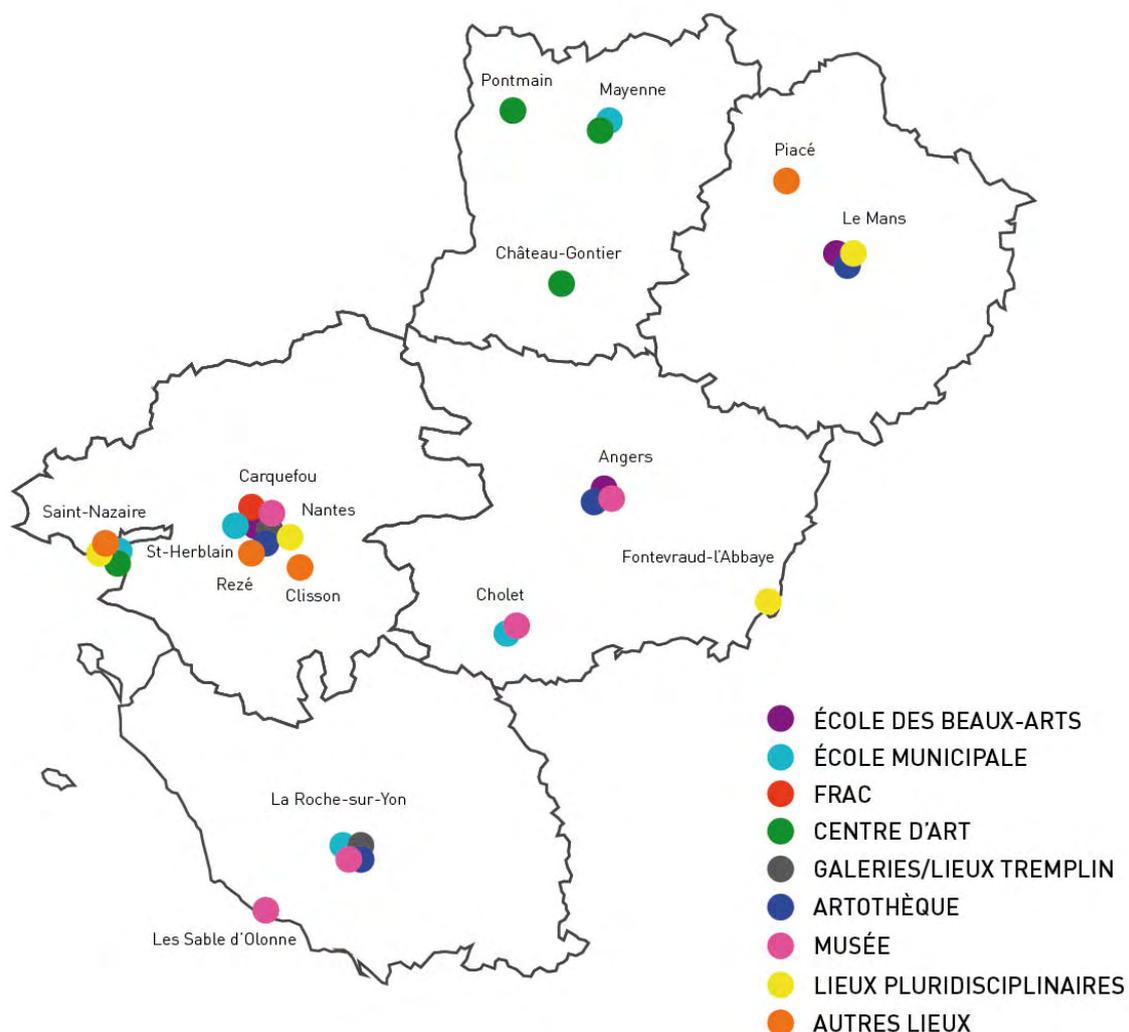
⁹ Une liste plus précise des lieux de diffusion de la région est présentée en annexes 1 (p.12).

¹⁰ Pour reprendre la dénomination utilisée par Dominique SAGOT-DUVAUROUX dans son rapport cité ci-dessus.

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

durant l’année scolaire afin de faire découvrir au public le travail d’artistes inscrits dans la création contemporaine.

- **Les lieux et galeries d’exposition** : ce sont des lieux d’accueil, souvent appartenant aux collectivités publiques, mis à disposition des artistes, collectifs, associations et parfois à d’autres institutions, et qui ne présentent pas de programmation en tant que telle. (par exemple : l’Atelier Alain le Bras, Le Temple du Goût ou le Hangar à Bananes à Nantes)
- **Les galeries privées**: également un lieu d’exposition mais qui est dédié à la vente et à la promotion d’artistes qu’elle représente selon sa spécialisation ou disciplines privilégiées. (par exemple : Heidi galerie ou Mélanie Rio à Nantes)
- **Les lieux alternatifs** : les lieux à la marge du réseau institutionnel ou portés par des collectifs d’artistes ou associations et offrant une programmation expérimentale souvent innovante (exemple: DAF ou l’association Mire à Nantes, Piacé le radioux dans la Sarthe)



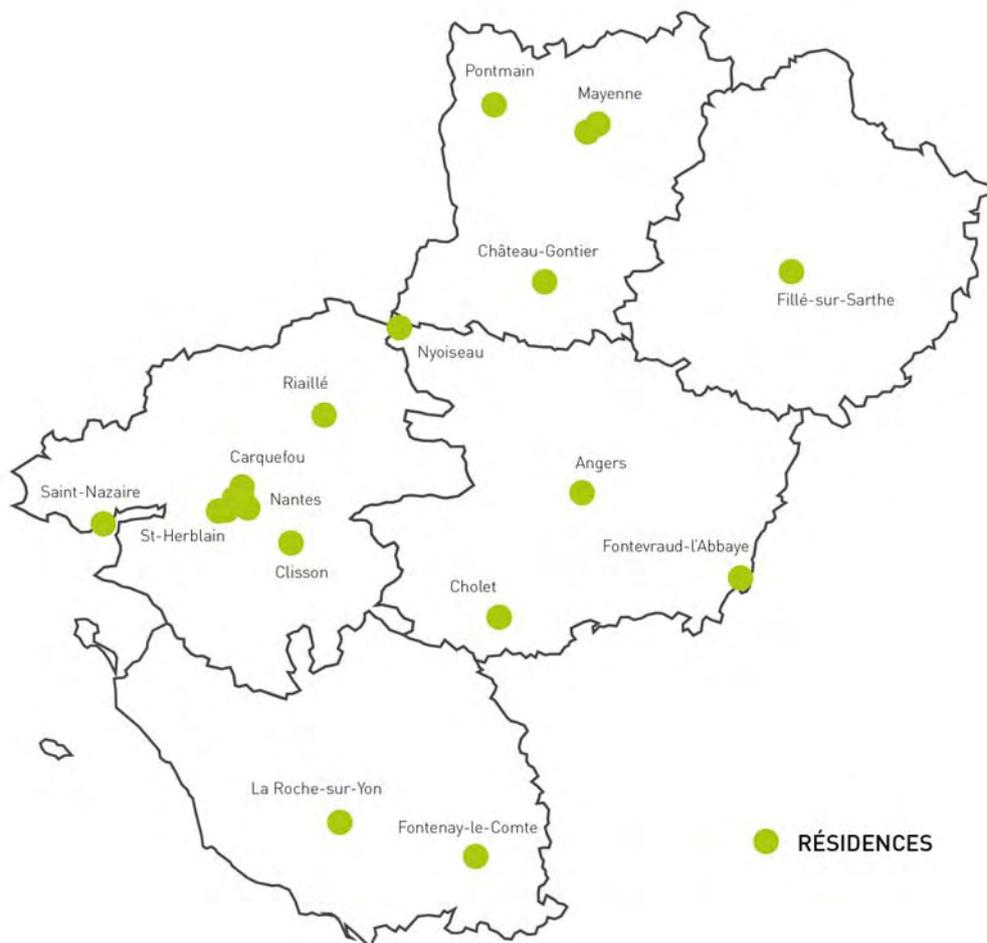
4 – Les résidences d’artistes en Pays de la Loire (détail en annexes 1)

Les résidences d’artistes participent aussi à la diffusion de la création contemporaine et offrent souvent aux artistes des possibilités de production et conditions de travail adaptés auxquelles ils n’ont pas toujours accès dans l’exercice de leur activité.

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

Dans *196 résidences en France*, Élisabeth Caillet identifie une résidence comme un « projet artistique et culturel qui met à la disposition d’un artiste un lieu de travail (atelier), un logement, une assistance technique et une aide financière, ces différents éléments pouvant avoir des poids relatifs variés. N’importe qui peut être à l’origine d’une résidence (individu ou collectivité) et n’importe qui peut en bénéficier (français ou étranger, professionnel ou non inscrit à la Maison des artistes). Ces deux aspects suffisent si l’on prend au sens plein la notion de projet artistique et culturel. La résidence aura la forme du projet que ses promoteurs auront décidé. »

La résidence apparaît alors comme une des réponses trouvée par les artistes au manque de lieux de travail dans leur lieu de résidence, c’est-à-dire que « l’artiste est contraint de chercher dans le temporaire ce qu’il ne trouve plus dans le permanent, en particulier les moyens dont il a besoin en termes d’équipements et de matériel (particulièrement ce qui est issu des technologies de l’information et de la communication) qu’un artiste seul n’est pas capable d’acquérir et dont il n’a pas l’usage permanent ; plus encore, l’évolution rapide de ces moyens techniques exige une capacité de renouvellement que seule une institution collective peu garantir ».



Ces résidences présentent des modalités de sélection et conditions d’accueil différentes¹¹ selon les projets des structures qui les portent, peu sont celles qui s’adressent aux artistes locaux ou de la région. Si la résidence apparaît actuellement comme une réponse à la difficulté que rencontrent les artistes pour travailler dans les lieux où ils habitent ordinairement et à la pénurie d’ateliers fixes, elle

¹¹ Voir détail en annexes 1, Chiffres clés (p. 17).

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

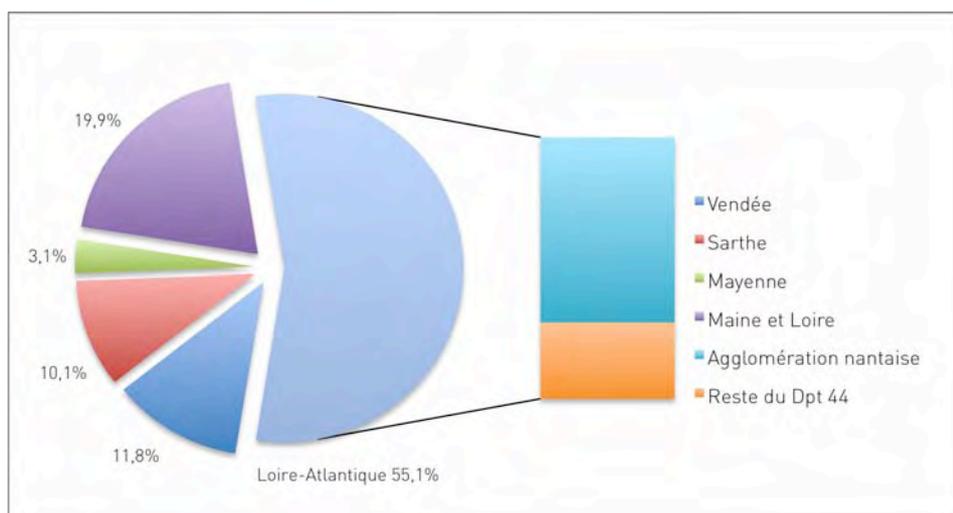
implique une disponibilité importante des artistes et engendre une mobilité nécessaire de leur part pour trouver des lieux où produire et diffuser leur travail.

Cela induit également des temps de travail différents dans l’activité de l’artiste qui s’ajoutent à celui de la pratique. Ce sont les temps de veille et de prospection, de constitution de dossiers de candidatures en réponse à des appels à projets ou à résidences, de relationnel et de démarchage au sein du réseau, de recherches et de visites d’expositions, etc., autant d’étapes qui participent à la diffusion du travail des artistes visant une légitimation et une inscription éventuelle sur le marché de l’art¹².

5 – Les artistes plasticiens : statut et contexte en Pays de la Loire

Dans ce contexte global, le nombre d’artistes plasticiens est en augmentation depuis plusieurs années (augmentation de 60% à l’échelle nationale entre 1999 et 2005¹³). En 2008 on comptait environ 45 000 cotisants à la Maison des artistes, 48 536 en 2009. Certaines organisations professionnelles estiment que ce chiffre est inférieur à la réalité et on peut en effet y ajouter les artistes auteur cotisants à l’AGESSA (11 713 en 2009) et les artistes non déclarés (estimation selon le SNAP-CGT d’environ 15 000¹⁴). On estime ainsi que sur 75200 artistes en France les Pays de la Loire en compte 2 600 (soit 3,5%). Ce chiffre même s’il reste un indicateur intéressant est néanmoins à prendre avec précaution car il regroupe l’ensemble des branches artistiques suivantes : les arts graphiques et plastiques pour la Maison des artistes, les écrivains, auteurs et compositeurs de musique, dans le cinéma, la télévision et la photographie pour l’AGESSA. On observe également une forte concentration des artistes en milieu urbain pour la proximité des acteurs culturels et du réseau professionnel. Ainsi en Pays de la Loire, on peut estimer que plus de la moitié des artistes résident en Loire-Atlantique et que l’agglomération nantaise regroupe presque 70% des artistes de ce département.

• Répartition des artistes en Pays de la Loire :



• Activité artistique et précarisation :

Une autre caractéristique importante est la forte précarisation des artistes plasticiens. Le conseil général de Loire-Atlantique estime que près de 50% des artistes du département sont suivis

¹² Voir à ce sujet la synthèse de Dominique SAGOT-DUVAUROUX *La nébuleuse des intermédiaires de l’art actuel*, 2010.

¹³ Chiffres 2007-2006, Ministère de la Culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques.

¹⁴ Jeunes artistes sous-informés, plasticiens à cheval sur d’autres régimes, fonctionnaires de l’enseignement, bénéficiaires du RSA ou des allocations chômage, etc.

socialement par ses services sociaux ou inscrits dans le dispositif du RSA¹⁵. À l’échelle nationale, près de 66 % des artistes avaient un revenu inférieur au SMIC en 2005 et la moitié des artistes a déclaré moins de 8 290 euros annuels de bénéfices non commerciaux¹⁶. La situation sociale de l’artiste plasticien reste cependant difficile à évaluer tant le statut, les revenus et la relation entre l’activité artistique et les autres activités rémunérées sont autant d’éléments à prendre en compte. « Le métier d’artiste se situe dans un espace impur où se combine une multiplicité de ressources (seconde activité, RSA, petits métiers occasionnels, revenus du conjoint ou de la famille)¹⁷ ». La plupart des artistes ne peuvent vivre sans le maintien d’une double activité qui s’impose souvent pour les débutants dans l’enseignement des arts plastiques, des activités d’animation et de médiation ou de régie pour des structures de diffusion. D’après une enquête menée par la Fraap (Fédération et réseaux des associations d’artistes plasticiens) en 2006, auprès de ses adhérents et sur 1243 réponses recueillies, près de 46% des artistes interrogés déclaraient avoir une seconde profession, seuls 28,6% déclaraient vivre de leur pratique artistique, 18% bénéficiaient du RMI et 17% vivaient grâce aux revenus d’une tierce personne.

- **Le statut d’artiste :**

Les artistes se trouvent régulièrement confrontés au problème de leur statut social, dont le caractère professionnel en France repose sur l’affiliation à des régimes sociaux spécifiques. « Les artistes bénéficient d’un régime social particulier et doivent s’immatriculer auprès de l’un des deux organismes agréés : la Maison des artistes (pour les plasticiens et graphistes) et l’AGESSA (pour les écrivains, auteurs, photographes). La déclaration est obligatoire dès le premier euro gagné dans le cadre de l’activité artistique (vente d’une œuvre, rémunération pour une exposition, etc.) même si l’artiste a par ailleurs une activité salariée. Ainsi cette affiliation spécifique permet aux artistes indépendants d’être rattachés au régime général de la Sécurité sociale¹⁸ ». Dès le démarrage de son activité indépendante, l’artiste doit aussi déclarer celle-ci auprès du centre des impôts de rattachement de son domicile et obtenir un numéro SIRET exigé par l’administration fiscale pour certaines déclarations de revenus et souvent demandés lors de la constitution de dossiers de candidature (ainsi que le numéro d’ordre à la Maison des artistes)¹⁹. L’activité d’artiste est donc comparable à celle de tout autre entrepreneur libéral s’inscrivant dans un cadre qui ne prévoit pas de compensations des périodes sans revenus, à la différence de l’intermittence dont bénéficient les artistes et techniciens du spectacle vivant. Le secteur des arts plastiques, s’il apparaît comme moins riche et moins bien organisé que celui du spectacle vivant, a connu une professionnalisation récente et doit se structurer encore sur bien des aspects. L’information aux jeunes diplômés ou artistes sur les démarches et formalités lorsqu’ils démarrent une activité, ou plus globalement sur l’environnement professionnel et le cadre juridique de la profession est un des axes essentiels à développer, beaucoup d’artistes en effet estiment être sous-informés ou trouvent difficilement un interlocuteur à même de les accompagner dans ces démarches.²⁰

- **Le manque de lieux de travail :**

À cela s’ajoute, et c’est l’objet de notre étude, le besoin récurrent en matériels et locaux de travail adaptés aux pratiques et modes de production d’aujourd’hui. En effet, le contexte renouvelé des arts plastiques ne permet plus que l’offre traditionnelle – quand elle existe – d’ateliers individuels soit l’unique réponse à ces besoins. Les lieux de travail doivent pouvoir répondre à différentes contraintes et offrir certaines spécificités : des espaces suffisamment grands pour produire des œuvres de grand format, des lieux prévus pour la construction ou l’utilisation de matériaux particuliers, des studios de photo, de vidéo ou de multimédia, des espaces modulables permettant d’expérimenter et essayer des

¹⁵ Information communiquée par le Service Insertion et Emploi - DGA de la Solidarité, conseil général de Loire-Atlantique.

¹⁶ Fiche culture n°9, les repères de l’AVISE, septembre 2007.

¹⁷ Françoise LIOT, *Le métier d’artiste*, « Éditions L’Harmattan – Logiques sociales, janvier 2010 (p.40).

¹⁸ Fiche culture n°9, les repères de l’AVISE, septembre 2007.

¹⁹ Pour plus de détail se reporter à la fiche Mémo professionnel – Nantes création (avril 2009) sur le statut de l’artiste plasticien, l’inscription professionnelle, la protection sociale et la fiscalité, en annexes 1 (p. 18).

En ce qui concerne la distinction entre l’artiste plasticien ou l’artisan d’art, voir en annexes 1 (p. 10).

²⁰ L’APCE a également actualisé en juillet 2010 une fiche professionnelle très complète sur l’activité d’artiste indépendant (fiche payante et téléchargeable sur leur site : www.apce.com).

Partie 1 – La situation des arts plastiques et des plasticiens aujourd’hui

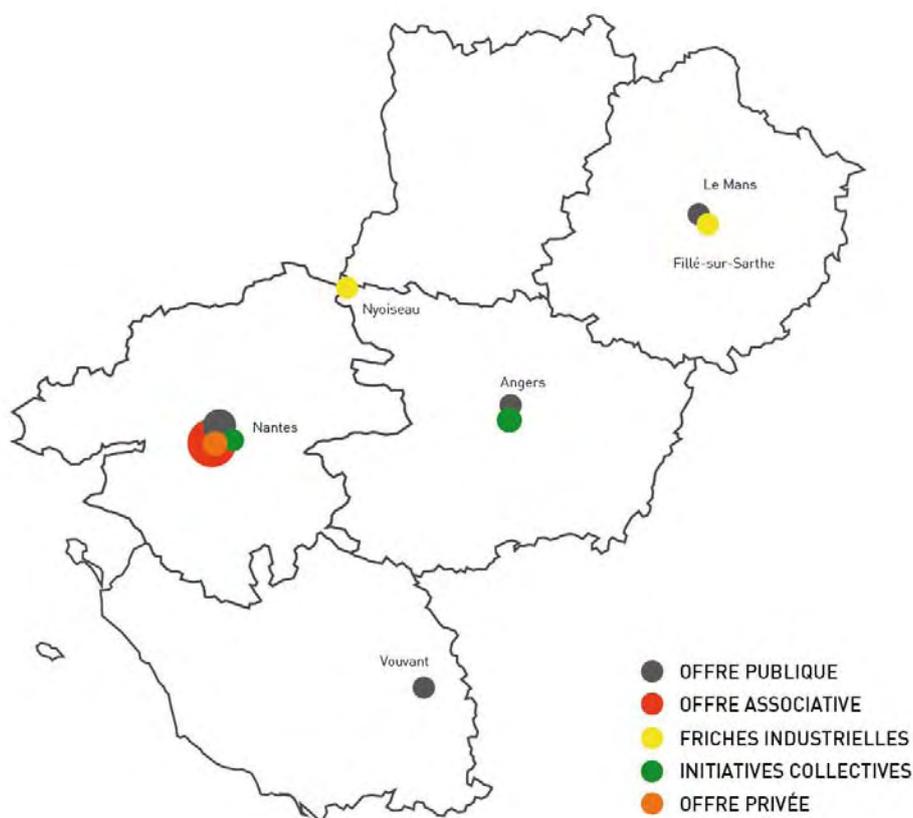
accrochages, etc. Des initiatives et expériences collectives originales commencent à émerger en France et à l'étranger repensant les conditions de travail et lieux de production des artistes et favorisant un accès plus facile à des moyens et équipements adaptés. Il est à noter d'ailleurs que de nombreux artistes aujourd'hui travaillent également avec des entreprises, sous-traitant non par choix la réalisation de certaines œuvres mais par manque d'équipement adapté ou auquel ils ont difficilement accès. En Pays de la Loire, les premières réflexions du groupe de travail d'arts visuels dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la culture ont conduit à la mise en avant du manque de lieux de travail des artistes plasticiens pour la région. Dans son enquête, la Fraap indique que 40% d'entre eux rencontrent une difficulté sur ce point : absence et recherche d'un local, existence d'un local mais manifestement inapproprié (bail précaire, problème technique, etc.), coût prohibitif du foncier ou impossibilité des artistes à assumer un second loyer.

Dans le cadre de cette étude commandée par la Région des Pays de la Loire sur les lieux de travail individuels et collectifs des artistes plasticiens, nous nous sommes attachés dans un premier temps à faire le point sur la situation en région. Le rapport de cette première phase permet de rendre compte à la fois de cet état des lieux, de connaître les attentes et besoins des artistes, d'identifier les politiques publiques volontaristes concernant les arts plastiques et les acteurs susceptibles de se mobiliser. En parallèle ont également été repérés des exemples précis de dispositifs existants ou initiatives intéressantes conduites en région ou en dehors.

Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

Nous l'avons vu en introduction, les artistes plasticiens représentent une population particulièrement fragilisée au regard des conditions d'exercice de leur activité. Outil principal pour la réalisation de toute création artistique, le lieu de travail de l'artiste est un élément primordial non sans conséquences sur les pratiques et amené à évoluer avec celles-ci. Aujourd'hui les modes de production sont multiples et donnent souvent lieu à des expériences collectives croisant plus aisément les disciplines. L'atelier dédié à une pratique individuelle ne correspond qu'à une partie de la situation actuelle et ne saurait être le seul lieu de la création contemporaine. Des besoins variés se sont développés avec lesquels de nouvelles contraintes techniques et architecturales favorisant l'expérimentation dans un espace fonctionnel et adapté. Les lieux de travail des artistes prennent également des formes diverses selon les besoins ou impératifs de l'activité, de l'usage de l'ordinateur lors de la conception de projets ou de dossiers de candidature à l'espace d'un mur ou d'un hangar industriel lors de la phase de production.

Si l'atelier a pu être un outil au cœur des politiques publiques d'aide à la création, à l'image de l'atelier logement fortement développé depuis les années 60 en Île-de-France, la situation est tout autre en Pays de la Loire où l'activité des artistes plasticiens est plus dispersée et l'offre publique d'atelier moins développée. Face à ce manque, les artistes tentent de trouver ailleurs des solutions, dans le parc privé pour ceux qui ont la capacité d'assumer un second loyer, ou par l'intermédiaire d'associations ou autres initiatives collectives, parfois même en occupant des lieux en friches ou laissés vacants. La région des Pays de la Loire est caractérisée par une faible offre publique et des initiatives associatives ou privés alternatives qui ne permettent pas cependant de répondre à l'ensemble de la demande ni de satisfaire des besoins croissants. La carte ci-dessous montre l'ensemble de l'offre de lieux de travail individuels et collectifs présents sur la région des Pays de la Loire²¹.



²¹ Une synthèse des lieux de travail des artistes plasticiens recensés ici est également présentée en annexes 1 (p. 54).

Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

1- L'offre publique d'ateliers d'artistes :

L'offre publique en Pays de la Loire résulte de volontés politiques différentes selon des priorités ou axes de développements définis pour un territoire. Les dispositifs repérés ici²² sont portés directement soit par une politique de soutien à la création contemporaine avec la mise à disposition de lieux de travail pour des artistes du territoire, soit intégrés au développement d'un quartier avec la création d'un nouvel équipement culturel et associatif, ou encore à l'initiative d'une municipalité pour participer à son développement touristique.

Politique de soutien à la création contemporaine :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Les Ateliers Delrue Nantes (44)	Art contemporain Artistes professionnels du territoire nantais	Politique de soutien à l'art contemporain et aux artistes nantais dans le cadre du prix arts plastiques de la Ville de Nantes (depuis 2002)	8 ateliers individuels	Mise à disposition gratuite (pour 2 ans)	3 ateliers attribués / an
Les ateliers de la ville du Mans (72)	Arts plastiques, arts graphiques Artistes professionnels sur le territoire mançais	Réponse publique suite aux nombreuses sollicitations des artistes locaux (depuis mai 2010)	8 ateliers individuels Pas d'équipement, locaux seuls	Atelier octroyé pour un an renouvelable 2 fois Participation aux charges (de 35 à 80 euros / mois selon les espaces) Sélection par un jury	Une convention est établie entre les artistes et la Ville du Mans

Politique de développement d'équipement culturel et associatif dans un quartier :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Ateliers/résidences Maison de quartier Madeleine Champs de mars Nantes (44)	Toutes disciplines artistiques Artistes professionnels du territoire nantais	Volonté de prendre en compte la présence d'artistes sur ce territoire pour y développer des projets en lien avec les habitants du quartier (depuis 2008)	Atelier individuel ou collectif selon les projets 10 ateliers maximum Pas d'équipement	Mise à disposition gratuite (pour 1 an)	Une convention de mise à disposition des lieux est établie entre les artistes et la Ville de Nantes Nécessité d'avoir un projet d'échange avec les habitants du quartier

Politique de développement culturel et touristique :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Village d'artistes Vouvant (85)	Peinture et sculpture Artistes professionnels	Volonté de développer l'accueil d'artistes sur le village pour contribuer à sa valorisation culturelle et en faire une étape touristique estivale	12 ateliers individuels (saisonniers et permanents) Pas d'équipement	Location (autour de 200€ /mois)	Une convention est établie avec les artistes

²² Fiches détaillées en annexes 1 (p. 23 à 53).

Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

2 - Les réappropriations de friches industrielles :

Les occupations de friches industrielles, urbaines ou non comme c'est le cas ici, sont souvent une des conséquences de l'absence d'offre publique et de solutions d'ateliers accessibles à la location. Elles conduisent à une réappropriation de ces espaces et à une structuration progressive de fonctionnement jusqu'à la définition de projets communs et obtiennent alors des soutiens publics.

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Centrale 7 Nyoiseau (49)	Arts plastiques, design, arts visuels, spectacle vivant	Gestion d'espaces de travail pour la création, partage de ressources et organisation de projets communs (diffusion)	Ateliers individuels et espaces de travail collectifs Equipements techniques	Au projet et sélection par le conseil d'administration de l'association Participation aux charges (50 € / mois)	Réflexions en cours sur de nouvelles modalités de mise à disposition des espaces
Les Substances Le Mans (72)	Spectacle vivant Arts plastiques et vidéo	Occupation suite à la recherche d'un espace de travail pour la construction de décors Volonté d'expérimentation des pratiques	Espaces de construction, de scénographie, de répétition	Sur dossier artistique et technique	Pas de cadre véritable concernant les arts plastiques Convention avec Le Mans Métropole

3 - Les initiatives collectives :

Ces initiatives sont celles de collectifs ou d'associations d'artistes ayant pour la majorité décidé de se regrouper au départ pour partager un espace et des outils de travail. Ces collectifs ne se caractérisent pas d'emblée par un projet commun mais plutôt par un objectif : celui de répondre à des besoins individuels et trouver la possibilité de travailler à développer des pratiques artistiques dans un cadre collectif. Ces initiatives revêtent plusieurs formes, de la simple colocation ou regroupement d'individus pour une mise en commun d'outils, de l'expérimentation de pratiques communes au regroupement autour d'un espace ou d'un quartier. Ces collectifs trouvent généralement place dans des lieux laissés vacants par les collectivités (se rapprochant du squat d'une certaine manière) ou locaux divers disponibles des villes.

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Le collectif (anciennement L'Enceinte) Angers (49)	Arts plastiques	Mise à disposition d'espaces de travail pour les artistes plasticiens professionnels	Ateliers pouvant être partagés Matériel de bricolage et vidéoprojecteur	Sur dossier Participation aux charges (environ 50 € / mois)	Bâtiment voué à être détruit (courant 2011) Projet de relogement en cours (Réflexion avec la Ville d'Angers sur un projet de pépinières)
Ateliers rue de Bitche Nantes (44)	Arts plastiques	Pas de projet collectif en tant que tel, objectif de production et diffusion, voir d'expérimentation de l'activité artistique par le partage d'espaces	Ateliers individuels et collectifs Mutualisation de matériel	Pas de loyer ni de charges d'occupation Cooptation ou invitations	Locaux sans convention ni contrat avec la Ville de Nantes (mise aux normes de sécurité suivie par la Ville cependant)
Collectif Sud Gare Angers (49)	Activités artistiques multiples	Regroupement collectif dans ce quartier suite à l'initiative d'un artiste Occupation des RDC d'immeubles et locaux commerciaux vacants	Locaux individuels ou collectifs	—	—

Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

4 - L'offre associative ou d'opérateurs culturels :

Entre l'initiative publique et les solutions collectives trouvées par les artistes, des associations ou opérateurs soutenus par des aides publiques mais conservant une proximité forte avec la création artistique, ont choisi d'occuper un espace intermédiaire. Porteurs de projets et d'événements culturels ouverts au public, ce sont aussi des structures de soutien à la création et lieux ressources pour les artistes et professionnels qu'ils accompagnent dans leur activité. Cette offre s'intègre souvent dans une logique de résidence et de projets (durées variables et temporaires), en lien avec un quartier et ses habitants et développe des pépinières autour des activités artistiques et culturelles.

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Les pépinières, Trempolino Nantes (44)	Artistes, associations culturelles, initiatives économiques	Réponse à un besoin croissant d'espaces de travail des associations culturelles et autres activités créatives	Bureaux et moyens mutualisés (bureautique)	Location (entre 6,30 et 9,50 € / m2 / mois)	Bail avec Trempolino (intermédiaire avec les propriétaires des bâtiments et les locataires) Recherche actuelle de nouveaux locaux (déménagement à l'été 2011)
La fabrique Dervallières Nantes (44)	Danse, arts visuels, multimédia	Inscription dans une logique d'aménagement du territoire pour faciliter les relations entre les habitants du quartier	Ateliers et bureaux administratifs (pépinières) Pas d'équipement	Location (entre 6,30 et 19 € / m2 / mois)	Convention de mise à disposition (Ville de Nantes)
Mire Labo Nantes (44)	Arts visuels	Rendre accessible un laboratoire argentique en dehors du circuit de production et de postproduction du cinéma traditionnel (recherche plastique)	Laboratoire argentique (et numérique)	Mise à disposition gratuite Prêt de matériel	Adhésion obligatoire à l'association (20 € / an)
Association Ping Nantes (44)	Arts numériques, multimédia	Accueil dans le cadre d'une volonté d'expérimentation autour des outils multimédia et de la création numérique	Espace partagé Ordinateurs, matériel vidéo et audio	Sur présentation d'un projet	–
Association Transformeurs Nantes (44)	Design Arts plastiques	Objectif de sensibilisation des publics à la création artistique issue du recyclage des déchets domestiques ou industriels	6 espaces individuels, un espace collectif (le tout sur 70m ²) et des espaces de stockage. Outils et stock de matériaux issus du recyclage	Pratiques en cohérence avec les activités de l'association. Droit d'adhésion (entre 10 et 30 €/an)	Fin de la mise à disposition du lieu actuel en décembre 2011 Fonctionnement amené à être revu selon le prochain lieu.

5 - L'offre privée :

Peu nombreux sont les artistes ayant la possibilité d'accéder à la location de lieux de travail dans le secteur privé tant le coût des loyers est prohibitif. Des dispositifs intéressants et accessibles sont cependant présents dans le paysage ligérien, motivés par des réseaux économiques ou s'inscrivant dans une politique globale d'aménagement du territoire. Des particuliers peuvent aussi être à l'initiative d'ensembles locatifs collectifs manifestant ainsi un soutien original à la création contemporaine selon ses propres sensibilités.

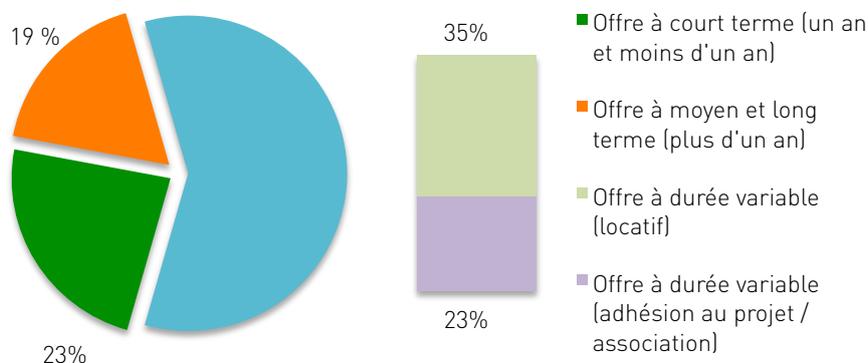
Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
La cantine numérique Nantes (44)	Innovation et création numérique	Valoriser la vitalité de l'économie numérique locale et l'émergence de nouveaux projets par la coopération et la mise en réseau des différents acteurs de la filière (depuis février 2011)	Espace de travail partagé (co-working) connexion wifi	Droit d'entrée à la journée ou demi-journée	Salles de formation et de réunion (devis et réservation)
Halles Alstom Nantes (44)	Art actuel Artisanat d'art, et autres activités du secteur créatif	Usage transitoire du site industriel Alstom dans l'attente de sa transformation (quartier de la création) Volonté de faciliter de maintenir les activités de créations sur ce quartier (réflexion en cours)	500m ² d'ateliers ouverts (espaces individuels ou en collocation)	Location (autour de 60€ HT/m ²)	Convention d'occupation précaire Fermeture prochaine des halles (chantier de l'Esbanm, sep. 2011). Relogement des locataires sur d'autres sites gérés par la samoa
Le 67 Nantes (44)	Arts plastiques, artisanat d'art, photographie	Initiative de la propriétaire de transformer un ancien bâtiment de 1400 m ² en ensembles d'ateliers et de les rendre accessibles à la location.	17 ateliers individuels ou en collocation (de 18 à 150 m ²) Pas d'équipement	Location selon les surfaces	Bail professionnel

6 – Caractéristiques de l'offre recensée en Pays de la Loire

Afin de rendre compte de manière précise de l'existant en région, il est important de tenir compte parmi les différents dispositifs présentés ici, des modalités et durées d'occupation proposées. Ainsi pouvons-nous distinguer une offre à long et moyen terme caractérisée par des modalités clairement définies et une durée d'occupation supérieure à un an, une offre à court terme ou au projet proposant souvent une durée d'occupation inférieure à un an, et enfin une offre à durée variable dont les modalités et conditions d'attribution apparaissent multiples et parfois aléatoires (nous avons choisi de rattacher l'offre privée ou locative à cette dernière).

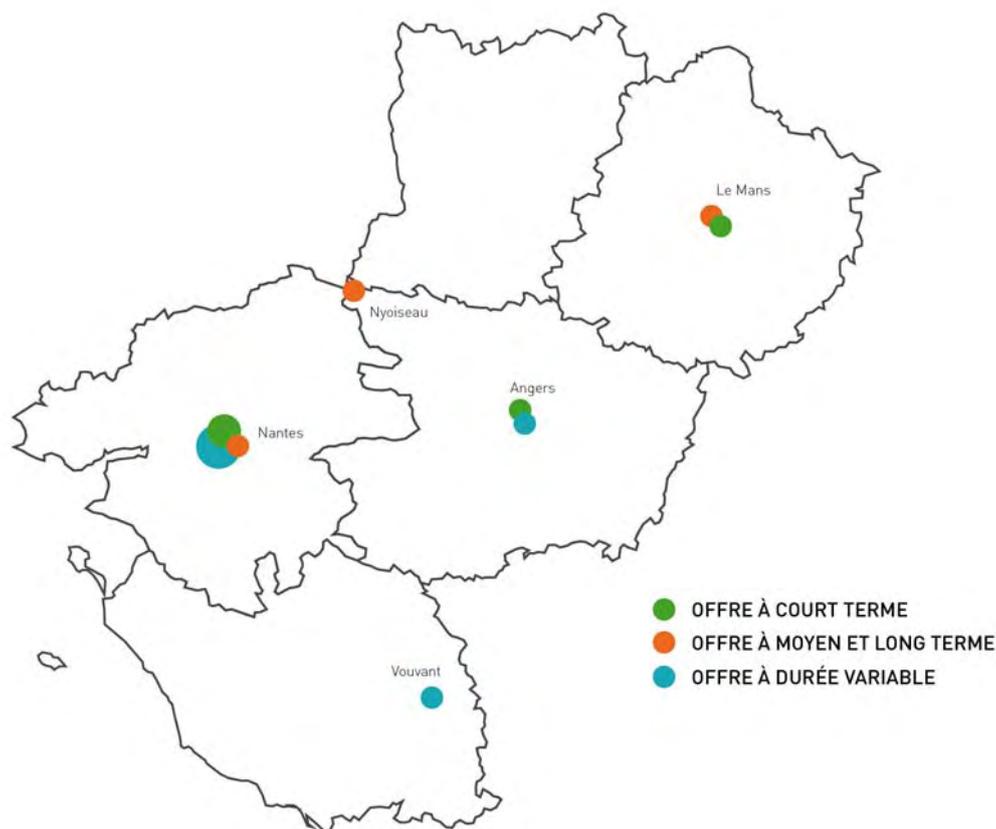
- Durées d'occupation proposées :**



Partie 2 – les lieux de travail des artistes plasticiens de la Région

- **Répartition sur l'ensemble de la région :**

L'ensemble du territoire régional se caractérise par une faible offre à moyen et long terme et par la prédominance d'une offre à court terme et à durée variable, souvent fragile, qui ne saurait être considérée comme une offre pérenne. Cette dernière se rapproche souvent des résidences d'artistes dans leur fonctionnement et modalités d'attribution (au projet et/ou sur invitation) et constituent alors des lieux de travail temporaires ²³.



Cet état des lieux, s'il témoigne d'une certaine diversité des dispositifs existants, rend bien compte du manque cruel de lieux de travail, qu'ils soient individuels ou collectifs, et de peu d'initiatives véritablement innovantes cherchant à exploiter les potentiels du territoire et de ses interstices. La quasi absence d'une politique d'ateliers (ateliers et ateliers logements) est également notable ainsi que la présence de lieux de travail répondant à la diversité de la création contemporaine qui auraient toute légitimité à la fois sur ce territoire et dans le réseau artistique. Cette offre réduite ne permet pas de compenser la difficulté des artistes d'accéder à la location du parc privé et participe à les maintenir dans des conditions de travail fortement contraignantes non sans conséquences sur les pratiques et le développement de leur activité professionnelle sur le territoire régional.

²³ Il est important de noter d'ailleurs que certaines des résidences de la région portées par les structures de diffusion de l'art contemporain s'adressent parfois aussi aux artistes locaux ou issus des écoles d'art de la région. Voir à ce sujet le tableau récapitulatif des résidences de la région en annexes 1 (p. 13 à 16).

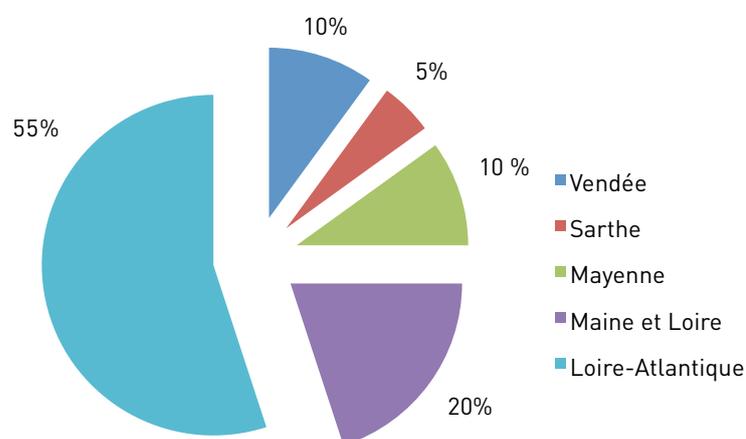
Partie 3 – Les attentes et les besoins des artistes

1 – Les entretiens réalisés avec les artistes de la région :

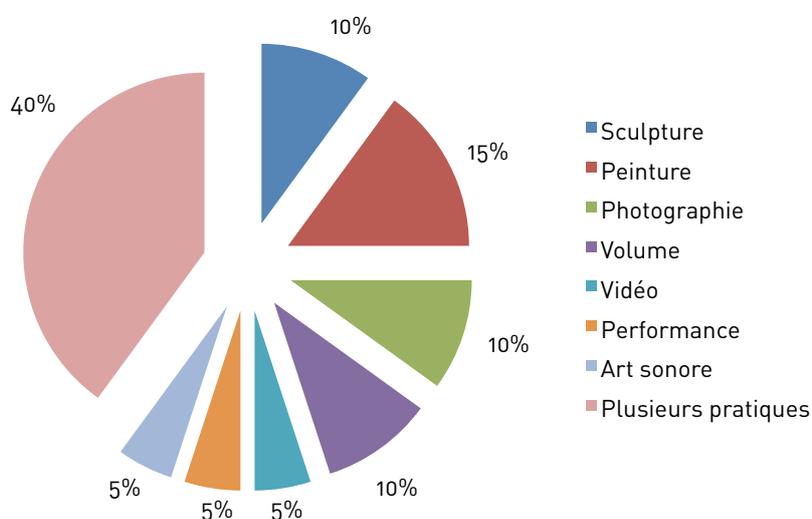
Afin d'identifier les attentes et les besoins des artistes de la région sur la question des lieux de travail des entretiens semi directifs d'une durée de 40 minutes en moyenne ont été réalisés auprès d'un panel d'artistes résidant en Pays de la Loire. Les propos des 20 artistes composant ce panel ont été recueillis à partir d'un support d'entretien (guide d'entretien et grille d'analyse comparative), permettant de faire ressortir les informations suivantes : les profils des artistes interrogés (parcours, pratiques, contexte d'exercice de l'activité), leurs conditions de travail actuelles (lieux, équipement et contraintes) et enfin leurs attentes et besoins envers les lieux et conditions de travail.

Le choix des artistes interrogé s'est fait de manière à tenir compte de la situation et répartition géographique des artistes sur le territoire régional (proportionnellement au nombre global d'artistes présents sur chacun des cinq départements de la région) et d'avoir dans la mesure du possible une diversité des profils, pratiques, générations et conditions de travail actuelles, ceci afin de composer un panel d'expériences variées.

- **Répartition selon le département de résidence de l'artiste :**



- **Répartition selon la pratique de l'artiste :**



Partie 3 – les attentes et les besoins des artistes

- Le panel en un coup d'œil :

Sexe	Age	Pratique(s)	Diplôme	Lieu(x) de travail	Ville	Dépt.
M	40	Sculpture [arts plastiques]	DNSEP – Paris-Cergy [2004]	Atelier Delrue	Nantes	44
M	45	Performance [arts plastiques]	DNSEP – Cambrai [1989]	Domicile	Nantes	44
M	29	Arts Plastiques, arts visuels	DNSEP – Nantes [2006]	Atelier de La Maison de Quartier Madeleine	Nantes	44
F et M	33 et 35	Sculpture [arts visuels]	MA Printmaking – Londres [2007] Et Bachelor Beaux-arts [1999]	Atelier de La Maison de Quartier Madeleine	Nantes	44
F	30	Sculpture [installations]	DNSEP – Nantes [2007]	Atelier Delrue	Nantes	44
M	37	Art sonore [musique]	DNSEP [1997]	Domicile	Nantes	44
F	44	Peinture [arts visuels]	DNSEP – Paris [1995]	Domicile	Nantes	44
M	46	Vidéo	DNSEP – Tourcoing, École de cinéma, Insas – Bruxelles	Domicile	Nantes	44
F	28	Photographie	DNSEP – Nantes [2010]	Domicile	Nantes	44
F	32	Photographie	École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles [2003]	Domicile	Le Pellerin	44
M	28	Arts Plastiques [arts visuels]	DNSEP – Nantes [2009]	Atelier partagé Alstom	Nantes	44
F	63	Sculpture [peinture, dessin]	DNSEP – Angers	Atelier personnel à domicile	Le Poiré-sur-vie	85
M	44	Peinture	DNSEP – Angers	Domicile / Atelier loué à un privé	La-Roche-sur-Yon	85
M	34	Volume	Post-diplôme – Nantes [2005]	Domicile / Atelier en location (stockage)	St-Germain-sur-Loire	49
M	38	Peinture	DNSEP – Angers [1998]	Atelier personnel / Résidence au lieu unique	Angers	49
F	44	Vidéo [dessin, volume]	DNSEP – Angers [2005]	Domicile / Atelier collectif	Angers	49
M	38	Sculpture	DNSEP – Rennes [2000]	Atelier personnel	Cholet	49
M	44	Peinture	DNSEP [1991]	Domicile	Martigné-sur-Mayenne	53
F	40	Arts Plastiques	Post-diplôme – Nantes [2000]	Domicile	Château-Gontier	53
M	27	Volume	DNSEP – Le Mans [2008]	Domicile	Le Mans	72

2 – Analyse des informations récoltées :

- Les profils et pratiques des artistes interrogés :

Une multiplicité des pratiques artistiques souvent associées à des pratiques périphériques (huit personnes) est tout d'abord notable. Cinq des artistes interrogés indiquent avoir une seule pratique, la peinture (trois personnes) ou la sculpture (deux personnes). Ensuite sont indiquées la photographie, la vidéo, le travail de volume et la réalisation d'installations in situ. Enfin, la performance (œuvre ou mise en forme d'une idée par la réalisation d'un événement, qui réunit souvent plusieurs disciplines) est ici une pratique plus rare. Le travail d'écriture et de conception en amont en parallèle du temps de pratique ressort fréquemment ainsi que l'importance du lieu et des conditions de travail et leurs influences sur la production. La production in situ apparaît à ce titre comme une constante de même que l'importance de la démarche, du processus et de l'inscription dans une économie de projet. L'environnement proche et quotidien et plus largement le contexte mondial ou de la société constituent autant d'éléments qui viennent nourrir les productions artistiques. Certains répondants affirment cependant avoir une approche « classique » ou « traditionnelle », qui se matérialise fréquemment dans la peinture. Enfin, notre échantillon représente un groupe homogène concernant leurs compétences informatiques et autres pratiques complémentaires à leur activité (apport critique et théorique, suivi de l'actualité de l'art, etc.).

Partie 3 – les attentes et les besoins des artistes

L'ensemble des artistes interviewés a une formation artistique, la plupart ayant suivi un cursus complet (soit 5 ans) dans une école des beaux-arts. Seuls 2 sondés n'ont pas obtenu leur baccalauréat, mais ont toutefois rejoint l'école des beaux-arts après une période plus ou moins longue d'activité professionnelle. Certains ont poursuivi leurs études au-delà du DNSEP en intégrant un post diplôme par exemple. En définitive, on constate que notre échantillon possède un fort bagage théorique et tous inscrivent leur pratique dans une réelle démarche artistique.

Lors des entretiens, l'école des beaux-arts ressort comme un réel « *cocon* » pour l'ensemble des interviewés. En effet le cadre offert par l'école concentre tout ce dont un artiste a besoin, de l'apport théorique aux conditions de travail (équipement et espaces de travail) pour développer et expérimenter des pratiques. En revanche, la transition entre l'école et l'après beaux-arts paraît « *compliquée* » voir même « *difficile* ». Certains évoquent une sorte de « *no man's land* », d'autres avouent avoir « fait durer leurs études » pour pouvoir continuer à travailler dans des conditions correctes. Pour illustrer la complexité de cette transition, les répondants expliquent qu'ils se retrouvent aujourd'hui sans espace de travail, et dans une situation financière ne leur permettant pas toujours d'acheter les matériaux nécessaires à leur pratique ou devant faire des choix moins onéreux. Enfin beaucoup indiquent être sous-informés quant aux démarches et formalités administratives à accomplir à la sortie de l'école et au démarrage de leur activité (inscription à la Maison des artistes, prospection, usages de la profession et du marché, etc.).

Quelques uns font partie de collectif ou d'associations d'artistes ce qui leur permet ainsi de travailler dans de meilleures conditions et de montrer plus facilement leur travail. On observe également une mobilité importante de chacun des interviewés dont beaucoup sont amenés à se déplacer en France et à l'étranger dans le cadre de résidences ou autres projets de travail ce qui leur permet aussi de s'inspirer de différents modes de vie ou découvrir d'autres contextes. Rares sont ceux effectivement qui se limitent à leur espace de vie et qui n'ont pas quitté, à un moment ou à un autre, leur ville natale. Toutefois certains indiquent être toujours très inspirés par leur région d'origine et « *attachés à leurs terres* ». La moitié de notre échantillon vit et travaille à Nantes, l'environnement urbain étant nécessaire pour rester au plus près du réseau. Certains ont choisi de vivre dans un environnement plus rural ou à la campagne qui offre de plus grands espaces de vie et de facilité pour y aménager un espace de travail. Un des interviewés explique que « *comme il n'y a pas de politique d'ateliers d'artistes à Nantes* », il a préféré aller vivre à la campagne pour continuer à travailler. Certains cependant confient se sentir « *isolés* » alors que d'autres paraissent satisfaits, ayant trouvé ainsi une sorte de compromis. Ils sont toutefois amenés à se déplacer davantage vers les villes avoisinantes.

L'ensemble de notre échantillon se trouve aujourd'hui dans une situation assez délicate, voire précaire. En effet, nombreux sont ceux à bénéficier du RSA ou à exercer une activité ou plusieurs activités complémentaires, souvent en tant qu'enseignant ou intervenant en arts plastiques dans des écoles. Quelques uns déclarent vivre de leur activité artistique (mais cela représente une faible part de notre échantillon), d'autres s'y consacrent intégralement car sont soutenus par leur entourage familial. En conséquence, on constate que peu d'entre eux sont en mesure de se consacrer uniquement à leur activité artistique et surtout à en retirer les revenus nécessaires pour vivre correctement. La situation sociale de notre échantillon reste donc instable. Si quelques uns ont aujourd'hui une visibilité nationale voir internationale, peu d'entre eux sont cependant présents sur le marché de l'art ou représentés par une galerie. La plupart est tout de même inscrit à la Maison Des artistes ou/et dispose d'un numéro de Siret.

Enfin, la plupart des répondants définissent leur pratique comme essentielle à leur mode de vie liée à l'éducation qu'ils ont reçue. Ainsi même si leur situation est souvent précaire, ils ne souhaitent pas arrêter même si cela implique de nombreux compromis, essentiellement financiers. Certains déplorent de ne pas pouvoir se consacrer uniquement à leur activité artistique mais restent conscients de la difficulté d'en vivre et de devoir s'inscrire dans le réseau professionnel pour se rendre visibles auprès des institutions, diffuseurs et autres acteurs. Il ressort également qu'ils éprouvent des difficultés à travailler dans ce sens et déplorent l'absence d'un intermédiaire qui pourrait les éclairer sur le fonctionnement du marché et les accompagner dans ces démarches ou le temps d'un projet.

- Les conditions de travail des artistes interrogés :

En général, la notion d'atelier renvoie au lieu de création dédié à une seule pratique et à l'univers d'un artiste. Au travers des entretiens, les lieux de travail des artistes interrogés prennent différentes formes selon les contraintes ou moyens dont ils disposent. On constate donc que les artistes sont nombreux à ne pas disposer de véritable lieu de travail qui ne soit exclusivement dédié à leur activité. S'ils en disposent, ils possèdent soit un atelier personnel (souvent à leur domicile et aménagé par leurs soins), soit un atelier prêté par une institution (ville ou autre) ou bien, si leurs moyens leur permettent, louent un petit local. Beaucoup sont contraints de travailler à domicile (dans un bureau, dans une chambre, une salle de bain ou n'importe quel autre recoin de l'habitation familiale), par manque d'offre publique et de moyens financiers leur permettant d'assumer un double loyer. Pourtant, la plupart des sondés avouent « *avoir besoin d'un lieu pour que les choses puissent s'exprimer* » et d'autres ajoutent « *travailler de façon opportuniste ... en fonction de ce qu'il trouve in situ* ». Certains ne peuvent uniquement réaliser leurs projets que lorsqu'ils sont invités dans des résidences où ils trouvent un cadre et un support technique approprié (c'est souvent le cas pour les pratiques in situ, la sculpture ou le volume).

Ceux qui disposent d'un atelier obtenu sur dossier, sont ravis mais conscients de bénéficier de cet espace pour une durée limitée et qu'il se posera toujours le problème de ne pas avoir de lieu de travail « *définitif* » ou « *personnel* ». Les autres louent, à leurs frais, un espace de travail qui leur sert dans la plupart des cas uniquement pour le stockage et travaillent donc en parallèle chez eux. Enfin, parmi ceux qui disposent d'un espace qu'ils ont aménagé à leur domicile, celui-ci est souvent considéré comme spartiate. Ceux qui disposent d'un atelier en dehors de leur habitat avouent que les conditions de travail sont souvent rudes, en particulier l'hiver, puisque souvent les ateliers ne sont pas chauffés ou difficilement, et que la surface dont il disposent est souvent contraignante et ne permet pas de régler le problème de stockage par exemple. Enfin il ressort que certains ne disposent pas de l'eau courante dans les lieux qu'ils occupent.

Cependant une partie des sondés disposant d'un lieu de travail à domicile, nous indiquent qu'il est inconcevable que celui-ci ne fasse pas partie de leur espace privé, à l'inverse de ceux qui préféreraient dissocier leur activité de leur lieu de vie – ces derniers expliquant « *ne pas s'y retrouver entre la vie familiale et la pratique artistique* ». Finalement, alors que certains répondants disent travailler tout le temps, d'autres expliquent apprécier de quitter leur espace de travail comme s'ils finissaient une journée de travail classique au sein d'une entreprise. Ainsi, certains apprécient travailler à domicile, alors que d'autres ne le conçoivent pas. Ces avis divergents s'expliquent particulièrement en fonction des pratiques, des techniques, des processus de travail et du rapport personnel de chaque artiste à son activité.

L'environnement, qu'il soit rural ou urbain, apparaît comme un facteur important du choix de l'habitat et du lieu de travail. Certains ont besoin d'un environnement urbain pour rester dans une « *dynamique* » et être au cœur du réseau alors que d'autres apprécient être plus éloignés. D'ailleurs, certains évoquent avoir une pratique « *solitaire* » alors que d'autres évoquent avoir le besoin d'échanges, de confrontations avec d'autres artistes et de rencontres. Les surfaces des lieux de travail actuels dont disposent les interviewés sont comprises entre 10 et 400 m². Somme toute, il y a ceux qui travaillent dans un bureau ou une chambre et ceux qui partagent un atelier avec d'autres personnes.

Actuellement, peu de sondés semblent satisfaits à 100 % de leur lieu de travail mais ne s'en plaignent pas pour autant. Ils semblent être conscients des difficultés et contraintes de leur activité et ont appris à « *faire avec* ». Beaucoup racontent qu'ils se « *débrouillent* » et qu'ils travaillent en fonction de l'endroit où ils se trouvent. Il ressort ainsi que le lieu de travail peut avoir une incidence sur les pratiques et formats des différentes réalisations, de même que les ressources matérielles dont ils disposent peuvent orienter le choix des matériaux ou des techniques.

Partie 3 – les attentes et les besoins des artistes

- **Les attentes et besoins des artistes :**

Selon les pratiques, les lieux de travail auxquels aspirent les répondants sont multiples. Certains veulent intégrer leur lieu de travail à leur habitation – toutefois, rares sont ceux qui parlent d'atelier logement. D'autres souhaitent disposer d'un atelier à leur convenance (une semaine par mois ou selon les projets, ou lorsqu'ils ne sont pas en déplacement ou en résidences), et enfin ceux qui souhaitent disposer d'un lieu de travail permanent hors de leur domicile. Ceux qui souhaitent un atelier à l'extérieur, envisagent dans la plupart des cas, un espace à partager avec d'autres artistes ou dans un ensemble collectif, leur permettant de pouvoir s'isoler pour travailler et se concentrer, et dans une plus faible mesure, certains désirent un atelier individuel. Il apparaît définitivement, quelque soit le lieu de travail, qu'ils aient la possibilité d'y « *étaler leur travail* » ou laisser « *leurs réalisations en gestation* ».

Qu'ils disposent d'un lieu de travail, au sein de leur domicile ou à l'extérieur, les répondants affirment avoir réellement besoin d'un espace spécialement dédié à leur pratique. Pour la plupart, cet endroit doit être multifonctions, leur permettant de produire, de réfléchir, de stocker mais aussi parfois d'accueillir des gens et de montrer leurs travaux récents. De plus, le lieu de travail doit être modulable et pouvoir ainsi être redéfini en fonction des besoins et des envies de chacun. Les artistes aspirent à disposer d'un lieu de travail qui réunirait un espace bureau, un espace de production (dont des équipements adaptés à des pratiques parfois salissantes), un espace de stockage et un espace pour la monstration. Actuellement, aucun des artistes interrogés ne peut réunir l'ensemble de ces fonctions dans un seul espace. C'est pourquoi certains louent un local uniquement pour le stockage par exemple. On comprend ainsi que tous les sondés ont besoin de plus d'espace. Enfin, une majorité nous explique qu'aujourd'hui « *le lieu de travail se déplace* » : en effet, qu'ils travaillent chez eux ou qu'ils disposent d'un atelier, ils peuvent être amenés à partir en résidence, à travailler uniquement sur ordinateur ou alors à l'extérieur pour travailler des matériaux salissants. L'atelier doit donc être multifonctions, modulable et facile d'entretien. Quelques répondants expliquent d'ailleurs travailler en fonction du lieu qui apparaît comme une variable influente sur leurs réalisations.

En termes d'équipements, nos sondés sont peu demandeurs. Ils affirment encore une fois s'être toujours « *débrouillés* » pour obtenir ce dont ils avaient besoin. Ils demandent seulement un point d'eau, du chauffage et de l'espace. D'autres sont malgré tout plus exigeants et souhaiteraient des commodités et équipements plus spécifiques comme par exemple une cabine pour la peinture... Il semble néanmoins essentiel que les artistes disposent tous d'un coin bureau puisque tous sont amenés à avoir besoin de concentration et de travailler sur ordinateur (administratif, montage de dossiers, conception de projets).

Pour finir, une part non négligeable de répondants nous explique avoir besoin de « *liens* » ou « *d'interlocuteurs professionnels* » pour les guider dans leur développement artistique et dans les démarches de prospection. Ils sont demandeurs de passerelles ou d'intermédiaires indiquant qu'« *il manque de personne pour créer du lien, des échanges ...* ». En effet, ils expliquent ne pas avoir eu suffisamment de renseignements sur ces aspects de l'activité lors de leur formation aux beaux-arts, chose qui leur paraît pourtant essentiel maintenant. Certains ont vraiment l'impression d'être isolés et de ne pas pouvoir échanger sur leur pratique, problématiques rencontrées et difficultés. Ils sont clairement demandeurs d'interlocuteurs professionnels mais aussi d'échanges avec d'autres artistes et acteurs du réseau. Enfin, ils ajoutent que les ateliers représentent aujourd'hui un vrai problème mais soulèvent aussi la question de la rémunération : « *si on commençait déjà à rémunérer les artistes plasticiens lorsqu'ils font des expositions ou autres, le problème des ateliers ne se poserait peut-être pas* ».

3 – Synthèse sur les attentes et les besoins des artistes :

L'analyse des informations récoltées nous a permis de considérer en profondeur le discours des répondants et de déterminer les composantes personnelles et professionnelles des artistes ainsi que les caractéristiques prédominantes liées à leurs différents lieux de travail et attentes. Le tableau ci-dessous entend rendre compte de manière synthétique de ces différents éléments.

Partie 3 – les attentes et les besoins des artistes

Parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Formation artistique (majoritairement écoles des beaux-arts de la région)
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques multiples, mono disciplinaires ou pluridisciplinaires • Pratiques inscrites dans une démarche professionnelle • Inscription dans un discours critique et théorique • Importance du processus créatif
Processus de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence du lieu / conditions de travail sur les pratiques • Mobilité importante, productions in situ, importance des résidences d'artistes • Économie de projet ou de commande
Problématiques récurrentes liées au contexte d'exercice de l'activité artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accompagnement à la sortie de l'école (connaissance et fonctionnement du milieu, aide à la constitution de dossiers, recherche de lieux de travail, etc.) • Manque d'information sur les démarches et formalités liées au démarrage d'une activité d'artiste indépendant • Cumul d'activités et précarité importante (RSA et minima sociaux) • Difficulté d'intégrer le marché et de trouver une galerie • Isolement et manque d'échange avec le réseau
Environnement de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte majoritairement urbain • Nécessité d'une proximité avec le réseau et les lieux de diffusion
Lieux de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux temporaires • Lieu de travail à domicile contraint • Lieu de travail qui se déplace selon les projets, les moments de l'activité, les résidences
Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux mis à disposition : souvent précaires, pas d'équipement ou non adaptés aux contraintes des pratiques • Atelier à domicile : pas d'espace véritablement dédié • Soit aménagé par leurs propres soins
Lieu et conditions de travail souhaités	<ul style="list-style-type: none"> • Modulable et souple d'utilisation • Adapté aux pratiques salissantes et aux contraintes techniques • Facile d'entretien, commodités minimum • Lieu multifonction : bureau, atelier de production, espace de monstration, de stockage • Espace individuel dans un ensemble collectif • Lieu stable et définitif, ou au projet selon les artistes • Besoin d'échange et de confrontation avec d'autres artistes
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un intermédiaire entre les artistes et les acteurs du réseau professionnel (lieux de diffusion, galeries, marché, etc.) • Question de la rémunération (application du droit de présentation publique) • Nécessité d'un lien ou proximité avec des entreprises pour la réalisation de pièces spécifiques

4 – Parallèle avec les étudiants en école des beaux-arts de la région :

Afin de compléter et de préciser les attentes des artistes plasticiens en Pays de la Loire quant à leurs conditions de travail, il nous a semblé important également de dresser un parallèle avec les étudiants des écoles d'art de la région, futurs professionnels, afin de connaître leurs projets et attentes à la sortie de l'école ²⁴.

- Généralement, sauf exception, la ville d'étude n'est pas celle dont l'étudiant est originaire. Les raisons de ce déplacement sont diverses et principalement dues à une proximité géographique malgré tout et la sélection au concours d'entrée de l'école.
- Tous les étudiants travaillent à domicile ou dans les locaux mis à disposition par les écoles, avec souvent des moyens de production assez faibles.
- Systématiquement, tous les étudiants ayant répondu au questionnaire expriment un besoin d'un lieu de travail nécessaire au développement de leur pratique artistique à la sortie de l'école. Selon les pratiques, les besoins sont divers : cela va d'un simple local de quelques mètres carrés à un atelier avec des équipements plus lourds (atelier de gravure, de céramique, atelier bois, etc.), en passant par l'intégration d'une équipe dans une agence. Beaucoup d'entre eux expriment le souhait de rejoindre un lieu de travail collectif.
- Les étudiants nantais semblent vouloir quitter Nantes par la suite, non pas que la ville ne leur convienne pas, mais la scène artistique étant importante elle semble laisser peu de place aux jeunes artistes et manquent de lieux de travail accessibles. Pour les étudiants du Mans et d'Angers, le choix de rester dans leur ville d'étude après l'obtention de leur diplôme est plus partagé : ils envisagent la possibilité d'intégrer une équipe de professionnels type agence, ou de quitter la ville car l'offre d'ateliers ne semble pas assez prometteuse et la ville éloignée des réseaux parisiens de l'art contemporain (galeries, lieux de diffusion, etc.).
- De manière générale, aucun des étudiants n'a connaissance des aides et dispositifs mis en place pour les arts plastiques.

Globalement, ce qui ressort des attentes des étudiants en art de la région des Pays de la Loire rejoint les conclusions émises lors de la synthèse des entretiens avec les artistes. Il semble aujourd'hui nécessaire de pouvoir répondre aux attentes et besoins des artistes installés en Pays de la Loire et de ceux qui y sont formés afin de pouvoir faciliter leur ancrage sur ce territoire et leur permettre de travailler ou de démarrer une activité dans des conditions réalistes et adaptées.

²⁴ Sur la base de leurs réponses à un questionnaire transmis via les responsables pédagogiques des trois écoles d'art de Nantes, Angers, Le Mans aux étudiants de 3^{ème} et de 5^{ème} année.

« Au cours des trente dernières années, les politiques publiques de la culture se sont graduellement territorialisées et les collectivités locales françaises se sont positionnées comme des acteurs majeurs tant dans la définition de priorités et d'outils que dans la mobilisation des financements afférents. Elles sont aussi la résultante de choix et d'initiatives propres, conçues et pensées dans un souci d'articulation avec d'une part les responsabilités obligatoires fixées par la loi et d'autre part les caractéristiques des territoires, les besoins et les pratiques des habitants, les attentes et les actions des professionnels. Dans ce contexte, les acteurs culturels ont été amenés à travailler de manière plus directe et plus régulière avec les collectivités, à mieux mesurer leur potentiel d'intervention et à cerner leurs modalités d'action.²⁵ » Il apparaît souvent et notamment dans le cadre de cette étude menée par la Fraap, que les arts plastiques sont le domaine le moins soutenu des politiques culturelles, ou du moins celui pour lequel il existe de grandes disparités d'une collectivité à l'autre selon les axes définis mais aussi selon l'organisation et l'autonomie des arts plastiques au sein des différents services. Les artistes plasticiens de leur côté méconnaissent souvent le fonctionnement des collectivités et ne perçoivent pas toujours la place qu'ils pourraient prendre dans la définition et la mise en œuvre des politiques culturelles. À l'inverse, nombre de collectivités ne considèrent pas toujours les artistes comme de véritables acteurs du développement local et territorial.

Nous nous sommes attachés au cours de cette étude, à observer de plus près les politiques mises en œuvre concernant les arts plastiques par les collectivités de la région pour connaître leurs réflexions en cours ou projets éventuellement engagés sur la question des lieux de travail des artistes plasticiens du territoire. Au cours de nos échanges avec nos différents interlocuteurs nous avons pu également identifier les politiques d'investissement et acteurs susceptibles de se mobiliser.

1 - La place des arts plastiques dans les politiques culturelles territoriales

Il ressort ainsi que la majorité des collectivités définissent les priorités de leurs politiques arts plastiques au travers des financements pour l'investissement et le fonctionnement à des équipements culturels et d'enseignement artistiques. La création et la diffusion sont soutenues majoritairement via les subventions aux structures de diffusion, associations et manifestations culturelles ou par l'acquisition d'œuvres dans le cadre de collections publiques (artothèques, musées). Un autre axe privilégié est celui du développement et de la sensibilisation des publics qui peut se caractériser par un soutien financier à des projets ou manifestations conçus dans cet objectif. En second lieu apparaissent des positionnements forts comme la volonté de renforcer la visibilité des acteurs professionnels et du réseau (Région des Pays de la Loire, conseil général de Loire-Atlantique), la présence d'un fonds départemental d'aide à la création contemporaine (conseil général de Maine-et-Loire), le soutien à des projets arts plastiques par des conventions culturelles intercommunales ainsi qu'un fonds d'encouragement à la création artistique passant par des commandes dans l'espace public (conseil général de la Mayenne) et la mise en œuvre du 1% artistique ou de commandes publiques (Région des Pays de la Loire, conseils généraux de Loire-Atlantique, de la Sarthe et la ville de Nantes notamment). Il est important de noter également qu'à ce jour plusieurs collectivités travaillent à redéfinir les contours de leur projet culturel et la manière dont les arts plastiques pourront s'y inscrire (Ville de La Roche-sur-Yon, Communauté de communes de Mayenne, Ville de Laval).

Les dispositifs ou aides directes aux artistes sont plus rares, et prennent la forme d'aides à la création ou au projet, parfois à la mobilité (Région des Pays de la Loire, Ville de Nantes) et plus souvent au travers l'achat ou la commande d'œuvres. Plus fréquemment des lieux d'exposition sont mis à disposition des associations, collectifs, artistes professionnels ou amateurs selon des conditions variables et plus ou moins définies.

Ce panorama ne serait pas complet sans indiquer l'action de l'État par l'intermédiaire de la DRAC et de ses actions mises en œuvre concernant les arts plastiques. Actuellement deux types d'aides individuelles existent à destination des artistes plasticiens : l'aide individuelle à la création (soit pour un projet spécifique soit pour l'accomplissement d'une activité artistique en région) et l'allocation

²⁵ Cf. cahier de la Fraap #4 sur *Les politiques des conseils régionaux en faveur des arts plastiques*, février 2010 (p.7).

Partie 4 – Les politiques publiques et acteurs de la Région pouvant se mobiliser

d'installation d'atelier et d'achat de matériel (aide attribuée afin de construire ou d'aménager un atelier ou encore pour l'acquisition de matériel indispensable à une activité artistique). Des aides existent également à destination des associations et des lieux culturels en convention avec l'État ou/et les collectivités.

La Région des Pays de la Loire quant à elle intègre les arts plastiques comme l'un des axes forts de sa politique culturelle, intervenant prioritairement en direction de la création et de la diffusion (aides aux résidences et à la mobilité, soutien à la production, subventions aux structures de diffusion et aux associations, Frac) de l'aménagement du territoire (investissement, aides à la structuration du réseau) et des publics (actions pour favoriser la rencontre avec les œuvres, accessibilité aux pratiques culturelles).

2 – Sur le sujet de l'étude

Sur la question des lieux de travail des artistes plasticiens, il ressort majoritairement que les collectivités interrogées ont conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les artistes dans l'exercice de leur activité. Cependant peu de dispositifs notables ou de politique publique d'atelier existent aujourd'hui à l'exception du « Prix arts plastiques de la Ville de Nantes » (qui comprend une bourse de création et la mise à disposition d'un lieu de travail pour deux ans), l'initiative récente de la Ville du Mans (création d'un ensemble d'ateliers d'artistes dans une ancienne usine de chaussons) ou un projet en cours de finalisation de la Ville d'Angers (installation d'une pépinière d'artistes à l'espace Daviers). Toutefois des pistes de réflexions sont évoquées notamment sur la question des ateliers logements (entre la Ville d'Angers et le bailleur OPHLM habitat) ou plus largement sur des projets de création de résidences (Villes de Rezé, Laval et de Cholet). Il ressort néanmoins de ces échanges un intérêt pour cette question, sur la place de la création et sur l'ancrage des artistes sur le territoire local.

3 - Les politiques d'investissement et projets d'aménagement du territoire en Pays de la Loire :

Les politiques d'investissement culturel quand elles existent, concernent généralement en premier lieu les équipements de la collectivité (apport de crédits d'entretien et de fonctionnement), le soutien et le financement à des projets d'équipements structurants. Les contrats de territoire sont également évoqués par les interlocuteurs des collectivités rencontrés sans être pour autant détaillés car ils concernent différents services selon les projets et les collectivités (aménagement, urbanisme, développement économique ou territorial, etc.). Des axes plus précis sont à noter comme le programme d'aides « aménagement des centres d'art » et « équipements culturels de proximité » (Région des Pays de la Loire, conseil général de la Mayenne), le fonds d'intervention culturel d'investissement pour les association (Ville d'Angers) et le fonds départemental de garantie de loyer (conseil général de Maine-et-Loire).

Parallèlement à ces politiques d'investissement les collectivités sont parfois engagées dans des projets urbains ou d'aménagement du territoire. C'est le cas pour les métropoles de la région dont certaines appuient leur projet de développement (économique et urbain) de la ville sur la création artistique (Ville de Nantes) ou y intègrent un nouvel équipement culturel (Ville de La Roche-sur-Yon). D'autres projets (urbains et immobiliers) sont également en cours dans les villes d'Angers, du Mans et de Rezé ou de nouveau en début de réflexion (Ville de Saint-Nazaire). Enfin il est important de noter ici, même si le projet est actuellement en réserve, l'intégration possible d'ateliers d'artistes dans le cadre de la réhabilitation de la Manufacture des allumettes à Trélazé par la société d'économie sociale de l'habitat *Le toit angevin*.

4 – Les acteurs susceptibles de se mobiliser

De ces informations récoltées il ressort que plusieurs types d'acteurs, publics ou privés peuvent être amenés à se mobiliser ou être associés à une réflexion commune sur la création de dispositifs de lieux de

Partie 4 – Les politiques publiques et acteurs de la Région pouvant se mobiliser

travail pour les artistes plasticiens²⁶. Ce sont tout d'abord l'ensemble des collectivités de la région, les intercommunalités, villes et communes, qui peuvent potentiellement accompagner la mise en œuvre de projets s'appuyant au besoin sur les crédits d'investissement dont elles disposent. Ce sont aussi les aménageurs privés et autres porteurs urbains et professionnels associés (promoteurs immobiliers, sociologues, consultants, etc.) ainsi que les bailleurs sociaux en ce qui concerne plus précisément la question des ateliers logements. La Drac est aussi un interlocuteur pouvant prendre part à une réflexion.

Il est important de prendre en compte parmi ces acteurs les associations ou collectifs d'artistes engagés dans cette réflexion et souvent porteurs de projets. Comme nous avons pu le voir précédemment, les artistes poussés à se regrouper par nécessité pour partager leurs outils et accéder à des espaces de travail auxquels ils n'auraient pas accès seuls, peuvent être à l'initiative de dispositifs intéressants et innovants (à l'exemple de l'association L'enceinte à Angers ou le projet collectif Millefeuille actuellement en gestation à Nantes). Enfin il est à noter l'absence de structure ressource ou fédératrice pouvant jouer le rôle d'intermédiaire auprès des acteurs du secteur afin de favoriser une mise en réseau efficace et un accompagnement de projets.

5 – Synthèse des informations

• La place des arts plastiques dans les politiques culturelles territoriales :

Priorités concernant les arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au fonctionnement des équipements culturels et artistiques • Formation et enseignement artistiques • Aide à la création et à la diffusion via les subventions aux associations et lieux de diffusion et par l'organisation ou soutiens à des manifestations • Enrichissement de collection (acquisitions et conservation) • Développement et sensibilisation des publics
Autres axes développés notables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la lisibilité des acteurs professionnels et du réseau (Région PDL, CG 44) • Fonds départemental d'aide à la création contemporaine (CG 49) • Soutien à des projets arts plastiques par des conventions culturelles intercommunales (CG53) • Fonds d'encouragement à la création artistique / commandes dans l'espace public (CG 53) • 1% artistique et commandes publiques (Région PDL, CG 44, Ville de Nantes, CG 72)
Dispositifs de soutien aux artistes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la création / au projet (Région PDL, Drac, Ville de Nantes, Ville de Saint-Nazaire, Ville de La Roche-sur-Yon) • Aide à la mobilité (Région PDL, Ville de Nantes) • Achat et commandes d'œuvres (Ville de Nantes, Ville d'Angers, Ville de Cholet) • Mise à disposition de lieux d'exposition (associations, collectifs, artistes professionnels et amateurs)

• Sur le sujet de l'étude :

Dispositifs ou actions concernant les lieux de travail des artistes plasticiens	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel (Drac) • Prix arts plastiques de la Ville de Nantes (bourse de création et mise à disposition d'atelier, espace Delrue) • Politique d'ateliers ou de mise à disposition de lieux de travail pour les artistes (Ville du Mans) • Aide à l'équipement culturel (Région PDL)
Les projets et débuts de réflexions sur les lieux de travail des artistes plasticiens	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du projet de pépinières d'artistes à l'espace Daviers (en cours de conventionnement avec les associations concernées) (Ville d'Angers) • Mise en place de résidences dans le cadre de la création d'une Maison des arts (Ville de Laval) • Réflexion sur la mise en place d'une résidence à la cité radieuse (Ville de Rezé) • Début de réflexion sur la création de résidences (artistes émergents) (Ville de Cholet) • Début de réflexion sur la question des ateliers d'artistes et les résidences d'artistes et d'auteurs (avec OPHLM Angers habitat) (Ville d'Angers) • Projet en gestation portés par un collectif d'artistes (Millefeuille) à Nantes
Autres réflexions	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion au sein du Réseau Pégase (réseau interrégional et interdépartemental) sur la possibilité de mutualiser des moyens concernant des actions de création, de diffusion, d'éducation artistique et de communication, de circulation des publics (automne 2011)

²⁶ Se reporter aux fiches d'information des collectivités en annexes 1 pour connaître les acteurs repérés (p. 79 à 109).

Partie 4 – Les politiques publiques et acteurs de la Région pouvant se mobiliser

- Les politiques d'investissement et projets d'aménagement du territoire en Pays de la Loire :

Politiques d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Soutien et financement aux projets d'équipements structurants (Région PDL) Crédit d'entretien et de fonctionnement des équipements Contrats de territoire (CG44, CG49, CG72, Ville de La Roche-sur-Yon) Contrat d'agglomération (Nantes Métropole) Soutien à l'investissement culturel : programmes d'aide « aménagement des centres d'art » et « équipements culturels de proximité » (CG53) Fonds d'intervention culturelle d'investissement pour les association (Ville d'Angers) Fonds départemental de garantie de loyer (CG49)
Les projets urbains et d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'aménagement de l'île de Nantes et développement du quartier de la création (Ville de Nantes) Réflexion en cours sur l'opération urbaine Ville Port 3 et Petit Maroc (Ville de Saint-Nazaire) Projets urbains Pentagone 2020 et Rénovation des quartiers nord (Ville de La Roche-sur-Yon) Projet urbain Gare + (Ville d'Angers) Projet de réhabilitation de La Manufacture des Allumettes par Le toit angevin (société d'économie sociale de l'habitat) avec projet d'installation de 8 ateliers d'artistes dans une des halles (Trélazé - agglomération d'Angers) Divers projets d'aménagements immobilier et urbains en cours (Ville de Rezé, Le Mans)

- Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Les acteurs ayant engagé des projets ou réflexions	<ul style="list-style-type: none"> Région des Pays de la Loire (Direction de la culture et des sports, Direction de l'action territoriale et de la démocratie) Conseil général de Loire-Atlantique (Direction de la culture, en lien avec le service habitat et tous services pour les contrats de territoire) : <i>a notamment été sollicité sur la question des ateliers logements par le SNAP CGT.</i> Conseil général de la Mayenne (Service du développement culturel) : <i>politique d'investissement forte (exemple des travaux d'aménagements du centre d'art de Pontmain financés par un contrat de territoire)</i> Ville de Nantes / Nantes Métropole / Nantes aménagement : <i>sur le quartier de la création et autres projets en développement</i> Ville d'Angers (Direction de l'action culturelle) : <i>projet de l'espace Daviers en cours et réflexion engagées avec OPHLM Angers habitat sur les ateliers logements.</i> Ville du Mans (Direction des affaires culturelles) : <i>a mis en place un ensemble ateliers d'artistes en 2010</i> Ville de Saint-Nazaire (Direction de la culture – Direction de l'urbanisme) : <i>sur la réflexion d'un dispositif collectif qui pourrait être appuyé par un soutien logistique des entreprises locales.</i> Samoa – Nantes création : <i>sur le quartier de la création à Nantes et sur l'ancrage des artistes au sein de dispositifs immobiliers innovants.</i> SNAP CGT : <i>sur la question des ateliers logement notamment.</i>
Les acteurs publics à sensibiliser	<ul style="list-style-type: none"> Conseil général de Maine-et-Loire (les services concernés par les contrats de territoire et fonds départementaux) Conseil général de la Sarthe et de la Vendée (Services culturels) : <i>contrats de territoire</i> Communauté de communes du Pays de Mayenne (Direction des affaires culturelles) : <i>actuellement en définition de son projet culturel</i> Les communautés d'agglomération (Carene, Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération de Saumur) : <i>à sensibiliser en amont des projets de développement urbains et économiques.</i> Ville de La Roche-sur-Yon (Direction de la culture) : <i>intérêt pour l'étude, projets urbains en cours</i> Ville de Cholet - Communauté d'agglomération de Cholet (Direction de la culture) : <i>souci de s'ouvrir à la création contemporaine</i> Ville de Laval (Direction des affaires culturelles – Direction des services techniques et Pôle de développement territorial) : <i>volonté de développer son action en faveur des arts visuels</i> Ville de Rezé (Direction de l'action culturelle – Direction du développement urbain) : <i>ouvert à une réflexion</i> Ville de Saint-Herblain (Direction des affaires culturelles) : <i>ouvert à une réflexion</i>
Les acteurs privés à sensibiliser	<ul style="list-style-type: none"> Les agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme de la région nantaise, Agence de développement durable de la région de Saint-Nazaire : <i>agence d'urbanisme à sensibilité culture</i>) Les aménageurs et promoteurs privés (Groupe Brémond, Le toit angevin, etc.) et professionnels associés (conseillers, sociologues, urbanistes, etc.) : <i>à sensibiliser en amont des programmes et projets.</i> Les Bailleurs sociaux (Nantes habitat, Silene à Saint-Nazaire, OPHLM Angers habitat notamment) : <i>sur la question des ateliers logements ou la place des artistes dans les programmes immobiliers.</i> Le Port autonome / CCI Nantes-Saint-Nazaire
Les porteurs de projets potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Les privés (exemple : Régis Vincenot projet de réhabilitation d'une ancienne usine à Cholet pour la transformer en lieu de travail et d'exposition pour la création contemporaine) Les associations et collectifs d'artistes, artistes (exemple de l'association le collectif, le projet Millefeuille, etc.)
Les acteurs du réseau	<ul style="list-style-type: none"> Les lieux de diffusion, et/ou résidences et les écoles d'art : <i>sur la possibilité d'une mise à disposition ponctuelle des espaces de travail</i>

Partie 4 – Les politiques publiques et acteurs de la Région pouvant se mobiliser

En conclusion de cette partie consacrée aux politiques et acteurs de la région, il ressort que l'ensemble des interlocuteurs publics sollicités a conscience des problèmes rencontrés par les artistes dans la recherche de lieux de travail. Beaucoup indiquent d'ailleurs être régulièrement sollicités pour de la mise à disposition de locaux ou sur la mise en place d'une politique volontariste. De manière générale, il ressort que les acteurs pouvant se mobiliser dans ce sens sont nombreux et des réflexions ont déjà pu être engagées, notamment suite à l'impulsion de collectifs d'artistes souvent initiateurs et porteurs de projets. Des complémentarités d'actions sont donc sans doute à rechercher.

Partie 5 – Exemples et initiatives portées en région et en dehors

Il nous a semblé intéressant dans cette phase de diagnostic de s'attacher à regarder quelles sont les politiques publiques d'investissements volontaristes qui sont menées dans la région ou ailleurs, ainsi que de repérer des exemples ou initiatives collectives intéressantes pouvant venir nourrir la réflexion en cours sur la question de lieux de travail des artistes plasticiens.

1 - Des exemples de politiques publiques volontaristes

Nous avons repéré des dispositifs significatifs des orientations que peuvent prendre les politiques publiques concernant la création ou la mise à disposition de lieux de travail pour les artistes plasticiens. Elles s'appuient dans nos exemples sur l'utilisation de bâtiments vacants, sur la définition de crédits d'investissement culturels et le financement de parcs d'ateliers d'artistes.

L'utilisation temporaire de bâtiments existants :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Les ateliers de la Ville de Rennes (35)	Arts plastiques Arts visuels	Mise à disposition de bâtiments vacants du patrimoine immobilier municipal pour proposer des locaux à des artistes	38 ateliers dont 6 ateliers logements	Formulaire de demande et dossier artistique Convention d'occupation précaire (2 ans)	Prix en dessous de ceux du marché pour favoriser l'accès des artistes à la location d'un espace de travail adapté à leurs pratiques.

Une commission d'attribution composée de professionnels et de directeurs de structures de la ville de Rennes se réunit une fois par an pour l'examen des demandes. L'attention est ainsi portée sur la qualité de la démarche artistique puis le service immobilier de la Ville contractualise avec les artistes retenus. C'est une offre que l'on peut considérer comme particulièrement intéressante dans son fonctionnement car elle permet une rotation des artistes bénéficiaires et a su se renouveler depuis sa mise en place il y a près de 30 ans.

Des crédits d'investissements culturels dédiés :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Bénéficiaires	Modalités et conditions d'intervention
L'aide à la réalisation d'ateliers d'artistes Région IDF (75)²⁷	Arts plastiques	Favoriser l'installation et améliorer les conditions de travail des artistes par l'aide à la réalisation d'ateliers logements et d'ateliers de travail	Collectivités territoriales Associations propriétaires ou locataires de longue durée Sociétés spécialisées dans l'aménagement	Financement de travaux de réalisation (subvention forfaitaire) Cahier des charges spécifiques pour les ateliers logements Opérations liées à des réhabilitations de locaux artisanaux ou industriels.

Les parcs d'ateliers d'artistes :

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
Fondation nationale des arts graphiques Paris (75)	Arts plastiques Arts graphiques	Mission de soutien aux artistes et d'encouragement à la création Location d'ateliers et financement de dispositifs publics	Deux ensembles d'ateliers dont des ateliers logements à Paris et en proche banlieue Locaux vides	Sélection par une commission de professionnels Bail à usage d'atelier d'artiste	Restructuration concernant la gestion du parc et volonté de louer les ateliers pour la seule vocation d'atelier.

²⁷ Voir le détail de l'aide en annexes 1 (p. 115)

Partie 5 – Exemples et initiatives portées en région et en dehors

Ce dispositif a été mis en place dans les années 70 à une période où s'est affirmée une politique d'atelier forte en région parisienne qui n'a pas alors défini de cadre véritable. Aujourd'hui la Fondation nationale des arts graphiques est confrontée au problème de changement d'usage de certains ateliers transformés par ses occupants en seul lieu d'habitation et doit faire face à l'absence de législation spécifique concernant les ateliers logements. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'ils sont conçus dans le cadre de programmes d'habitat social et sont à ce titre soumis au régime de logements locatifs conventionnés. Un double régime d'attribution souvent complexe doit alors être mis en place, devant valider à la fois la qualité d'artiste du demandant et le caractère social de la requête. Actuellement la Fondation nationale des arts graphiques situe aujourd'hui son action davantage dans une politique d'incitation à la construction d'ateliers par un apport financier. Concernant les ateliers logements il est important de noter ici que la Ville de Paris qui détient le plus grand parc d'ateliers logements de France redéfinit également les contours des modalités d'attribution et d'occupation²⁸.

2 – Des initiatives collectives et associatives

Ces dernières années sont apparues des initiatives collectives et associatives, portées par des artistes la plupart du temps, et donnant lieu à des expériences et offres inédites. Si celles-ci consistent de manière générale à mettre à disposition des espaces de travail aux artistes pour pallier aux difficultés d'obtention d'ateliers, elles constituent néanmoins des réponses intéressantes aux nouveaux besoins liés à l'activité artistique. Ainsi elles intègrent dans leur fonctionnement l'évolution des pratiques et favorisent une dynamique collective basée sur la mutualisation et les échanges. Elles participent également à inscrire les artistes dans un cadre professionnel visible en leur offrant des conditions de travail adaptées.

	Disciplines / secteur d'activité	Finalités	Équipement / moyens mis à disposition	Modalités d'attribution / d'occupation	Remarques
La malterie Lille (59)	Arts plastiques Arts visuels	Lieu d'expérimentation de l'art centré sur la présence de l'artiste au cœur des projets, des expériences et du territoire Offre d'espaces de travail dans des conditions adaptées au contexte des pratiques actuelles	Friche de 2000 m ² regroupant 34 ateliers d'artistes, une salle de concert, un espace d'exposition et un centre de documentation Présence d'un atelier de sérigraphie Support technique	Appels à projet lorsqu'un espace se libère Sélection sur dossier par le Conseil Artistique consultatif Participation aux frais (charges) environ 3,5 € / m ²	Souci de soutien au développement de projets et d'accompagnement de porteurs de projets Également un centre de documentation spécialisé sur l'activité professionnelle des artistes en arts visuels.
L'atelier en commun Paris (75)	Arts plastiques Arts visuels Arts vivants musique	Fonctionnement fondé sur le principe de rotation des artistes et la partage des espaces afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier Volonté de favoriser l'accès aux pratiques pour tous (amateurs et professionnels)	Espace collectif : 1500 m ² d'espace partagé dont 85% sont dédiés aux arts plastiques	Ticket d'entrée journalier ou abonnement basé sur la situation sociale de l'usager Modes d'occupation variables	Présence au dernier étage de 5 structures spécialisées dans l'accompagnement artistique et professionnel
Le 6B Saint-Denis (93)	Secteurs créatifs Associations artistiques Artistes plasticiens	Dans le cadre d'une mise à disposition temporaire d'un bâtiment inoccupé Volonté de développer et de fédérer des initiatives autour d'un territoire en mutation et de réunir dans ce contexte des artistes et professionnels du secteur créatif	Espaces de travail individuels (anciens bureaux) Espace commun de création Support technique	10 €/m ² Bail précaire (2 ans) Pas de sélection sinon une volonté de diversifier les pratiques et les compétences	Dispositif récent, pas de rotation.

²⁸ Cf. Recommandations dans ce sens, *Étude sur les modalités d'attribution et d'occupation des ateliers d'artistes dépendant du parc social de la collectivité parisienne* – octobre 2009 (Inspection générale de la Ville de Paris) en annexes 1 (p. 130).

Partie 5 – Exemples et initiatives portées en région et en dehors

3 – Focus sur le Canada, la Belgique, la Suède et les Pays-Bas

Ce qui caractérise les exemples observés ici c'est le rôle d'intermédiaire que jouent ces structures associatives entre des acteurs créatifs en quête de locaux et des bâtiments vacants temporairement inoccupés. Ces solutions présentent l'avantage de permettre une offre accessible aux artistes tout en les inscrivant dans une dynamique urbaine et collective. Ces offres sont souvent temporaires car soumises aux calendriers des aménagements en cours mais permettent de s'adapter aux activités et aux temps de projets proposant des durées de location assez larges.

	Disciplines / secteur d'activité	Projet et Finalités	Mode d'occupation	
PRECARE (Bruxelles, Belgique)	Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Intermédiaire entre des propriétaires de bâtiments temporairement inoccupés et des initiatives artistiques ou sociales à la recherche d'un espace de travail • Le rôle joué par l'association facilite l'engagement des propriétaires 	Durée déterminée de l'occupation (durées variant de 6 mois à 5 ans)	Soutenu par la Communauté Flamande, et par la région de Bruxelles
NUCLEO (Gand, Belgique)	Arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> • Association qui loue des locaux à des privés ou auprès de la ville pour les louer ensuite à des artistes (permettre l'accès aux artistes à des ateliers adaptés à leurs pratiques) • locaux temporairement inoccupés 	Sélection sur dossier Durée déterminée Loyer faible	Soutien de la Ville de Gand Facilite le maintien des artistes issus des écoles d'art à Gand
BUREAU BROEDPLAATS Amsterdam, Pays-Bas)	Arts visuels et secteur créatif	<ul style="list-style-type: none"> • Intermédiaire entre l'offre et la demande d'espaces de travail • Volonté de créer et de maintenir des espaces de travail accessibles aux artistes professionnels • Broadplaats (couveuse) : bâtiment où des artistes/créatifs possèdent un espace de travail individuel et partagent un espace commun 	Durée non limitée Loyer bas Bail d'occupation	Soutenu par les investissements publics et fondations • Projet de la commune d'Amsterdam de subvention à la location d'ateliers

Ce qui est notable dans les exemples d'utilisations pérennes des bâtiments présentés ici c'est qu'ils permettent de créer une offre durable et de l'intégrer dans une logique de développement urbain. De tels dispositifs peuvent également favoriser une continuité entre la formation des artistes et l'ancrage de leur activité sur un même territoire.

	Disciplines / secteur d'activité	Projet et Finalités	Mode d'occupation	
WORM (Rotterdam, Pays-Bas)	Arts plastiques Spectacle vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de locaux pour des pratiques artistiques exploratoires et des ateliers / spectacles ouverts au public • Bâtiment géré par un groupe d'artistes (collectif) 	–	Soutenu par des investissements publics mais essaie de tendre à l'autofinancement
TELEFONPLAN (Stockholm, Suède)	École des beaux-arts, secteur créatif, arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne usine réhabilitée selon une logique progressive de regroupement d'activités autour de la création (intégration d'une école d'art, de pépinières d'entreprises et d'ateliers pour des artistes) 	–	Géré par une société immobilière de Suède Financement public et privé

Partie 5 – Exemples et initiatives portées en région et en dehors

<p>LE CHAT DES ARTISTES (Montréal, Canada)</p>	<p>Secteur créatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté du CDEC (Corporation de développement économique et communautaire) de consolider la présence des artistes au cœur de la ville (acquisition d'un immeuble et location d'espaces) • Répondre à la demande et permettre aux occupants d'accéder à des espaces de travail adaptés et accessibles 	<p>Loyer bas Bail d'occupation Durées variables</p>	<p>Partenariat avec Culture Montréal Volonté de faciliter l'ancrage des artistes en ville</p>
<p>CITÉ DES ARTISTES (Montréal, Canada)</p>	<p>Arts visuels Métiers d'art Intervenants milieu artistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unités d'ateliers résidences d'artistes en formule d'habitat collectif en location • Espaces locatifs pour des organisations artistiques et d'économie sociale associée aux arts • Objectifs de rendre cette offre abordable par le paiement d'un seul loyer (pour les ateliers résidences) 	<p>–</p>	<p>Projet intégré dans un développement immobilier Prévu pour fonctionner courant 2011</p>

Conclusion

À l'issue de cette phase de diagnostic, nous avons pu constater une offre réduite des lieux de travail individuels et collectifs sur le territoire régional qui ne saurait répondre aux attentes des artistes et à l'évolution de pratiques artistiques aujourd'hui multiples. Si la profession d'artiste a longtemps été marquée par un fort individualisme et une économie de commande, elle tend aujourd'hui à prendre la forme de collectifs et à s'inscrire dans une logique de projets. Les lieux de travail doivent désormais s'adapter à ces mutations et permettre aux artistes de travailler dans des conditions adaptées. Des projets initiés par des collectifs autour d'un lieu partagé ou commun tendent à émerger et sont appuyés par des collectivités qui prennent petit à petit conscience des problèmes rencontrés par les artistes dans l'exercice de leur activité. Nombreuses sont celles qui sont d'ailleurs régulièrement sollicitées pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement ou de mise à disposition de locaux.

Il apparaît clairement en conclusion cette première phase, l'importance d'intégrer cette réflexion sur les lieux de travail à celle plus large sur le développement et l'aménagement d'un territoire afin d'en mobiliser les acteurs et les ressources comme autant de possibilités et d'espaces à investir. Cela pourrait permettre ainsi de faciliter l'ancrage des artistes sur le territoire et de renforcer les liens entre des acteurs parfois isolés. Cette dynamique collective alors impulsée pourrait permettre également de renforcer la visibilité de l'art contemporain, de structurer la profession et de conforter économiquement ce secteur.

Sommaire annexes 1 – phase 1

Les écoles supérieures d'enseignement artistique en Pays de la Loire	p. 2
Effectif des étudiants en écoles d'art en région Pays de la Loire	p. 9
Les principaux acteurs professionnels du milieu de l'art	p. 10
Les principaux lieux de diffusion en Pays de la Loire	p. 12
Les résidences d'artistes en Pays de la Loire	p. 13
Chiffres clés	p. 17
Le statut de l'artiste plasticien – Mémo professionnel Nantes création (avril 2009)	p. 18
Les lieux de travail de la région : fiches des dispositifs repérés	p. 23
Synthèse des lieux de travail des artistes plasticiens recensés en Pays de la Loire	p. 54
Les entretiens avec les artistes	
p. 55	
• Grille d'analyse	p. 55
• Analyse verticale	p. 65
Les politiques territoriales de la Région	
p. 79	
DRAC des Pays de la Loire	p. 110
Les exemples en région et ailleurs en France	p. 113
• Les Ateliers de la Ville de Rennes (35)	p. 113
• L'aide à la réalisation d'ateliers d'artistes – Région île de France	p. 115
• Exemple du projet de réhabilitation de Pontmain (53)	p. 116
• Les ateliers de la Fondation nationale des arts graphiques	p. 122
• Sur les modalités d'attribution des ateliers logements – Ville de Paris	p. 130
• La malterie – Lille (59)	p. 131
• Le 6B – Saint-Denis (93)	p. 134
• L'atelier en commun – Paris (75)	p. 136
Les initiatives ailleurs (Canada, Belgique, Hollande et Suède)	p. 140

ETUDE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL, INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, DES ARTISTES PLASTICIENS : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

PHASE 1 – DIAGNOSTIC

ANNEXES 1

Rapport pour la Région des Pays de la Loire - février 2011



amac
Nantes > Paris
www.amac-web.com

Sommaire annexes 1 – phase 1

Les écoles supérieures d'enseignement artistique en Pays de la Loire	p. 2
Effectif des étudiants en écoles d'art en région Pays de la Loire	p. 9
Les principaux acteurs professionnels du milieu de l'art	p. 10
Les principaux lieux de diffusion en Pays de la Loire	p. 12
Les résidences d'artistes en Pays de la Loire	p. 13
Chiffres clés	p. 17
Le statut de l'artiste plasticien – Mémo professionnel Nantes création (avril 2009)	p. 18
Les lieux de travail de la région : fiches des dispositifs repérés	p. 23
Synthèse des lieux de travail des artistes plasticiens recensés en Pays de la Loire	p. 54
Les entretiens avec les artistes	p. 55
• Grille d'analyse	p. 55
• Analyse verticale	p. 65
Les politiques territoriales de la Région	p. 79
DRAC des Pays de la Loire	p. 110
Les exemples en région et ailleurs en France	p. 113
• Les Ateliers de la Ville de Rennes (35)	p. 113
• L'aide à la réalisation d'ateliers d'artistes – Région île de France	p. 115
• Exemple du projet de réhabilitation de Pontmain (53)	p. 116
• Les ateliers de la Fondation nationale des arts graphiques	p. 122
• Sur les modalités d'attribution des ateliers logements – Ville de Paris	p. 130
• La malterie – Lille (59)	p. 131
• Le 6B – Saint-Denis (93)	p. 134
• L'atelier en commun – Paris (75)	p. 136
Les initiatives ailleurs (Canada, Belgique, Hollande et Suède)	p. 140

École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (44)

Place Dulcie September
BP 20119
44001 Nantes cedex 1
Tél : 02 40 35 90 20 – contact@esba-nantes.fr
www.esba-nantes.fr

Directeur : Pierre-Jean GALDIN
Direction des études : Rozenn LE MERRER
Relations internationales : Hubert BERNIER
Bibliothèque : Gaëlle ROPARS
Secrétariat pédagogique : Nathalie FRAVAL
Responsable service action culturelle : Leïla ZERROUKI

EFFECTIFS :

- effectif annuel depuis l'année 2005 des étudiants en 3^{ème} (L3) et 5^{ème} année (M2)

Année	Total effectif	3 ^{ème} année	5 ^{ème} année
2005-2006	231	32	37
2006-2007	202	55	34
2007-2008	199	54	20
2008-2009	211	47	29
2009-2010	208	57	34
2010-2011	203	–	–

- nombre d'étudiants diplômés chaque année depuis 2005 (3^{ème} et 5^{ème} année)

Année	DNAP (3 ^{ème} année)	DNSEP (5 ^{ème} année)
2005-2006	26	32
2006-2007	38	31
2007-2008	35	17
2008-2009	33	28
2009-2010	43	30

OPTIONS PÉDAGOGIQUES ET DIPLOMES PRÉPARÉS :

- Option Art, Communication, Design / DNAP ET DNSEP
- Programme de recherche 3^{ème} cycle (ancien Post-diplôme)

ATELIERS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES :

- Pôles techniques où les étudiants réalisent leurs travaux artistiques avec le concours pratique et pédagogique des responsables d'ateliers : espaces d'analyse des méthodologies du travail de production (travail de groupe, enseignants, techniciens et étudiants), espaces de production, espaces de reproduction, espaces d'initiation, espaces de diffusion, espaces d'évaluation
- Unité Construction volume : ateliers bois, métal et volume
- Pôle impression papier : ateliers gravure, lithographie, offset et sérigraphie
- Pôle multimédia : ateliers photographie, son (studio électroacoustique), vidéo et informatique avec des techniques analogiques (traditionnelles) ou numériques (assistées par ordinateur)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Activités post et périscolaires : Cours de pratiques artistiques pour primaires, collégiens, lycéens et adultes
- galerie d'exposition

COOPÉRATION INTERNATIONALE :

L'Esbanm organise de nombreux échanges entre étudiants et enseignants avec des écoles d'art internationales situées en Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Norvège, Portugal, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Irlande, Islande. Elle participe aux programmes Socrates/Erasmus et du CREPUQ (Québec). L'Esbanm a un accord de coopération avec Concordia University, Montréal - DAAD/OFAJ et un protocole d'accord avec la Florida International University, Miami.

PARCOURS PROFESSIONNEL DE L'ÉTUDIANT :

Est-ce qu'un suivi du parcours des étudiants à la sortie de l'école est mené ?

Pas de réponse de la part de l'école sur cette question : apparemment un suivi « personnel » est fait selon le lien tissé entre les étudiants et les enseignants.

Le site internet de l'école informe de l'actualité des anciens élèves.

Remarques

L'Esbanm est un établissement public de coopération culturelle [EPPC] depuis janvier 2010. En 2014, l'Esbanm sera installée dans les anciennes Halles Alstom au cœur du futur quartier de la création sur l'île de Nantes.

volonté de soutenir, dans le projet de la future école, les artistes issus de l'école ou considérés comme participant à la scène artistique.

Projet d'intégrer dans la future école, une surface d'atelier technique pouvant être mise à disposition de projets ou d'artistes soutenus, ou louées dans le cadre d'un projet (horizon 2014)

Hôtel d'Ollone
72 rue Bressigny
49100 Angers
Tél : 02 41 24 13 50 – contact@esba-angers.eu
www.esba-angers.eu

Directeur : Christian DAUTEL
Relations internationales : Christine VIGNEAUD
Bibliothèque : Véronique PETIT
Secrétariat pédagogique : Karine MONNIER

EFFECTIFS :

- Effectif annuel depuis l'année 2005 des étudiants en 3^{ème} (L3) et 5^{ème} année (M2)

Année	Total effectif	3 ^{ème} année	5 ^{ème} année
2005-2006	257	56	41
2006-2007	261	51	39
2007-2008	270	58	42
2008-2009	275	71	39
2009-2010	279	49	41
2010-2011	315	55	60

- Nombre d'étudiants diplômés chaque année depuis 2005 (3^{ème} et 5^{ème} année)

Année	DNAP (3 ^{ème} année)	DNSEP (5 ^{ème} année)
2005-2006	48	32
2006-2007	—	—
2007-2008	45	26
2008-2009	—	—
2009-2010	64	31

OPTIONS PÉDAGOGIQUES ET DIPLOMES PRÉPARÉS :

- Option Art / DNAP ET DNSEP
- Option Communication / DNAP ET DNSEP
- Option Design (architecture intérieure) / DNAP ET DNSEP
- Autre formation : Diplôme municipal de tapissier-lissier (2 ans)

ATELIERS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES :

Ateliers sérigraphie, gravure, bois et multimédia

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Activités post et périscolaires : Cours enfants, adolescents et adultes
- 2 salles d'exposition

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :

Université d'Angers (masters "multimédia médiation" et "médiations et paysages"), Université catholique de l'Ouest (IALH), Nouveau théâtre d'Angers (ateliers théâtre), Bibliothèque municipale d'Angers, Festival Premiers Plans, Bibliothèque nationale de France (atelier gravure), Région des Pays de la Loire (bourses "Envoléo"), CNDC-Centre national de danse contemporaine, Théâtre Open Arts-Le Quai, Musée des beaux-arts d'Angers, FRAC des Pays de la Loire, Château d'Oiron, Le Carré-Centre d'art contemporain de Château-Gontier, Le Chabada, Union régionale des CAUE de Maine-et-Loire, CNEAI, Angers Nantes Opéra, Le Lieu Unique à Nantes...

Agrément du DNSEP Design (architecture intérieure) de l'école par le Conseil français des architectes d'intérieur.

COOPÉRATION INTERNATIONALE :

Partenariat avec l'Institut national des arts du Mali (INA). Échange avec les écoles d'art d'Afrique, en partenariat avec l'association Le Bois sacré.! Partenariats avec les écoles d'art de Mexico, Mexique, Sao Paulo, Brésil, Nankin, Chine, San Francisco, États-Unis, Tel Aviv, Israël.! Partenariat avec le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à New Delhi, Inde.

PARCOURS PROFESSIONNEL DE L'ÉTUDIANT :

Est-ce qu'un suivi du parcours des étudiants à la sortie de l'école est mené ?

Un observatoire est mis en place depuis 3 ans : un courrier est chaque année envoyé aux anciens étudiants pour connaître l'avancée de leur parcours.

Remarques

L'École est un établissement public de coopération culturelle [EPPC] depuis septembre 2010.
Cf. fiche de l'école supérieure des beaux arts Tours - Angers - Le Mans

École supérieure des beaux-arts de Tours – Angers - Le Mans Site Le Mans (72)

24 avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél : 02 43 47 38 53 – esbam@ville-lemans.fr
www.esba-lemans.fr

Directeur : Didier LARNAC
Relations internationales : Kate BLACKER, Patrick GAÏAUDO
Bibliothèque : Patrick GAÏAUDO
Secrétariat pédagogique : Françoise GARNIER

EFFECTIFS :

- Effectif annuel depuis l'année 2005 des étudiants en 3^{ème} (L3) et 5^{ème} année (M2)

Année	Total effectif	3 ^{ème} année	5 ^{ème} année
2005-2006	141	34	11
2006-2007	123	35	5
2007-2008	116	35	8
2008-2009	118	23	5
2009-2010	144	34	10
2010-2011	151	41	12

- Nombre d'étudiants diplômés chaque année depuis 2005 (3^{ème} et 5^{ème} année)

Année	DNAT (3 ^{ème} année)	DNAP (3 ^{ème} année)	DNSEP (5 ^{ème} année)
2005-2006	10	14	11
2006-2007	14	16	5
2007-2008	18	14	7
2008-2009	9	12	5
2009-2010	15	17	10

OPTIONS PÉDAGOGIQUES ET DIPLOMES PRÉPARÉS :

- Option Design / DNAT, DNAP ET DNSEP
 - Mention Espace de la cité
 - Mention Design sonore
- Option Art / DNAP ET DNSEP

ATELIERS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES :

- Atelier graphique (gravure, typographie)
- Atelier volume (bois, métal, terre/céramique, moulage, fonte, résine)
- Atelier photographie (numérique et argentique)
- Atelier vidéo
- Atelier son
- Atelier radio
- Atelier infographie/multimédia
- Atelier peinture
- Atelier maquettes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Cours périscolaires et adultes (à partir de 15 ans)
- galerie d'exposition

COOPÉRATION INTERNATIONALE :

Échanges internationaux avec l'Inde, l'Angleterre, la Hongrie, la République tchèque, l'Allemagne, la Bolivie, le Pérou, la Pologne, la Russie. Depuis plusieurs années, l'École supérieure des beaux-arts du Mans entretient des relations privilégiées avec les universités de Baroda et de Santiniketan en Inde – échanges d'étudiants et l'accueil au Mans d'artistes en résidence. L'ESBAM a signé une convention d'échanges avec deux écoles d'Amérique du Sud – en 1999, avec la Pontificia Universidad Catolica del Peru de Lima, Pérou et, en 2001, avec l'Academia Nacional de Bellas Artes Hernando Siles de La Paz, Bolivie. Dans le cadre des échanges courts, l'École accueille le même nombre d'étudiants. Parmi eux, certains choisissent de poursuivre leurs études dans l'établissement en vue de l'obtention du DNSEP. Dans ce cadre, ils s'initient à différentes techniques et participent activement aux projets pédagogiques conçus par l'École.

PARCOURS PROFESSIONNEL DE L'ÉTUDIANT

Est-ce qu'un suivi du parcours des étudiants à la sortie de l'école est mené ?

Pas de réponse de la part de l'école sur cette question.

Remarques

L'École est un établissement public de coopération culturelle [EPPC] depuis septembre 2010.
Cf. fiche de l'école supérieure des beaux arts Tours - Angers - Le Mans

Siège social basé à Angers

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2010, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé, école supérieure des beaux arts Tours Angers Le Mans, est juridiquement une entité. Cette mutation statutaire est la conséquence du traité de Bologne et de la réforme pour l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur.

L'EPCC : Cet établissement public multi sites interrégional est le premier du genre sur le territoire national. Il regroupe les écoles supérieures des beaux arts de Tours, Angers et Le Mans qui constituent aujourd'hui un seul et même établissement dont le siège social est basé à Angers. Cet établissement public, autonome juridiquement et pédagogiquement, sera habilité à partir de l'année universitaire, 2011-2012, à délivrer des diplômes au grade Master. Il sera ainsi permis aux étudiants d'avoir par le système d'équivalence, une plus grande mobilité sur le plan européen, une capacité de pénétration plus forte des champs professionnels visés, et un territoire à dimension continental pour leur insertion professionnelle. Fort d'un effectif d'environ 550 étudiants, 100 enseignants et 60 personnels administratifs et techniques, il devient un des plus importants établissements d'enseignement supérieur pour la formation artistique sur le plan national.

OPTIONS PÉDAGOGIQUES ET DIPLOMES PRÉPARÉS :

- Option Art / DNAP ET DNSEP
- Option Communication / DNAP ET DNSEP
- Option Design (architecture intérieure) / DNAP ET DNSEP
- Autre formation : Diplôme municipal de tapissier-lissier (2 ans)

Cet établissement généraliste, dont l'enseignement de l'art reste la colonne vertébrale, dispense cependant à travers certaines options, des mentions spécifiques à caractère professionnalisant. Ainsi, la mention Conservation et Restauration des œuvres sculptées à Tours, celle-ci est rattachée à l'option Art. Le master Danse Création et Performance à Angers - en lien avec le CNDC et Paris 8 - et le cursus Design sonore au Mans, seul cursus de l'enseignement supérieur diplômant et qualifiant dans ce secteur d'activité au niveau international en partenariat avec l'IRCAM, l'ENSCI et le LAUM.

Pour l'ensemble des options, art, design et communication, l'EPCC sera à partir de l'année universitaire 2011-2012, et pour une période de 4 années, habilité à délivrer ses DNSEP au grade Master par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LA RECHERCHE :

La réunion de ces trois écoles supérieures d'art en un seul établissement public augmente considérablement son rayonnement à l'international et son attractivité. La diversité des options et des mentions installent de fait un éventail élargi des axes de recherche. Ainsi la multiplication des liens partenariaux et collaboratifs s'installent avec les universités d'Angers, du Mans et de Tours, et d'autres encore sur le plan national. Il en va de même avec des laboratoires rattachés au CNRS, mais aussi avec des établissements de l'enseignement supérieur, écoles d'ingénieurs et autres, ceux du secteur institutionnel culturel, sans oublier bien entendu le monde industriel et économique avec lequel des liens structurants se construisent chaque année. C'est dans ce contexte particulièrement riche et ouvert que la recherche se développe. Ainsi les 2 Unités de Recherche basées au Mans (Grande image et Résonances) validées, respectivement par le Conseil Scientifique de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) en 2009 et 2010, vont rencontrer leurs homologues de Tours et Angers en s'appuyant sur une plate-forme collaborative de recherche dès l'année 2011.

La visée de cette plate-forme est d'installer un post diplôme qui permettra, à terme, d'inscrire le cadre de la recherche artistique en relation avec les impératifs statutaires d'un troisième cycle pour qu'il soit opérationnel.

Effectif des étudiants en écoles d'art en région Pays de la Loire

- Effectif annuel total des étudiants dans les 3 écoles d'art de la Région depuis 2005 :

Année	TOTAL effectif	Nantes	Angers	Le Mans
2005-2006	629	231	257	141
2006-2007	586	202	261	123
2007-2008	585	199	270	116
2008-2009	604	211	275	118
2009-2010	631	208	279	144
2010-2011	669	203	315	151

- Nombre d'étudiants diplômés chaque année depuis 2005 (3^{ème} année)

Année	TOTAL Région	Nantes	Angers	Le Mans
2005-2006	98	26	48	24
2006-2007	68	38	–	30
2007-2008	112	35	45	32
2008-2009	54	33	–	21
2009-2010	139	43	64	32

- Nombre d'étudiants diplômés chaque année depuis 2005 (5^{ème} année)

Année	TOTAL Région	Nantes	Angers	Le Mans
2005-2006	75	32	32	11
2006-2007	36	31	–	5
2007-2008	50	17	26	7
2008-2009	33	28	–	5
2009-2010	71	30	31	10

* D'après informations communiquées par les écoles (cf. fiches)

Les principaux acteurs professionnels du milieu de l'art

Un artiste **plasticien** ou artiste d'**arts visuels** est un auteur et créateur d'œuvres ayant pour médium d'expression artistique des techniques ou des supports matériels variés, dits « plastiques » ou plus largement ce qui relève de l'image intégrant la photographie, la vidéo et le multimédia.

La **qualité d'artiste auteur plasticien** est définie en référence aux textes :

- du Code de la Propriété Intellectuelle : article L 112-2 ou L112-3
- du Code de la Sécurité Sociale : articles L 382-1, R382-1 et R 382-2
- du Code Général des Impôts : article 98A de l'annexe III

On définit ainsi l'artiste auteur plasticien comme le créateur d'œuvres originales graphiques, plastiques, photographiques, visuelles ; d'œuvres de l'esprit qui relèvent du champ des arts plastiques et visuels. Les œuvres de l'artiste se distinguent de celle de l'artisan par leur absence d'usage utilitaire.

Il n'existe pas à proprement parler de statut d'artiste plasticien. Il s'agit d'une activité indépendante, c'est-à-dire que les plasticiens relèvent tous du statut fiscal de profession libérale (d'indépendant). Par ailleurs, les conditions d'exercice et la nature de leurs activités font qu'ils peuvent relever de deux régimes sociaux : celui de l'URSSAF, comme artiste dit « libéral » et/ou celui de la Maison des Artistes ou AGESEA comme artiste auteur.

Les **professionnels des métiers d'art** (ou artisan d'art) sont généralement des créateurs ou artisans qui, avec une compétence technique certaine dans le traitement d'une ou plusieurs matières, créent et fabriquent, seuls ou en équipe, un petit nombre d'objets appréciés à la fois pour leur utilité et leur qualité esthétique. La production doit être en effet constituée d'objets uniques ou réalisés en petite série. L'objet créé par un artisan d'art conserve de plus une dimension utilitaire, ce qui le distingue a priori des artistes... mais la frontière peut parfois sembler floue entre artisan d'art et artiste, il existe plusieurs démarches professionnelles qui peuvent conduire au métier d'art (marché centré sur un matériau mais aussi créateur en métier d'art ou concepteur d'objet ou ouvrier spécialisé dans une technicité particulière). D'où des statuts sociaux différents et des interlocuteurs différents selon les objets produits.

Le champ des métiers d'art est défini par une liste de 217 métiers répertoriés dans l'arrêté du 12/12/2003 du ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des services.

Le **statut d'artisan** quant à lui se définit concrètement par une activité de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services. Le statut d'artisan peut s'obtenir de différentes manières : en possédant le diplôme du CAP ou du BEP correspondant à l'activité effectuée ou en accumulant six années d'inscription au répertoire des métiers.

Un **collectif d'artistes** est un regroupement d'artistes reposant sur diverses motivations allant de la complicité artistique au partage du loyer d'un atelier ou pour connivences personnelle et parfois tout cela à la fois. Le collectif est proclamé, il ne correspond pas systématiquement à un statut juridique.

Un **commissaire d'exposition** (ou curator) est l'organisateur d'une exposition artistique. Il n'y a pas de statut actuellement pour cette activité qui est souvent exercée en travailleur indépendant.

Un **agent d'artiste** gère la carrière d'un artiste (débutant ou reconnu), il prospecte, négocie et suit les contrats d'engagement (conditions artistiques, technique, économiques et juridiques).

Une **galerie d'art contemporain** a deux fonctions : rendre visible l'œuvre d'un artiste en général vivant, et la commercialiser. On peut distinguer les galeries d'art privées ou commerciales (statut de société) qui se financent par un pourcentage sur les ventes et les galeries d'art associatives (association loi 1901) qui permettent le soutien et la diffusion des artistes, elles sont davantage en lien avec les collectivités et institutions culturelles publiques et soutenues par ces dernières.

Les **FRAC** (Fonds Régional d'Art Contemporain) sont des institutions culturelles créées dans chaque région française afin de promouvoir l'art contemporain (par la constitution et diffusion d'une collection et des

Les principaux acteurs professionnels du milieu de l'art

actions de médiation). Depuis 1981, les FRAC sont dotés d'un budget dont le financement vient en grande majorité de chaque conseil régional, de l'État et parfois des départements.

Un **centre d'art** contemporain est un lieu qui présente le travail d'artistes plasticiens contemporains en favorisant l'expérimentation et la production d'œuvre. En France, la création de centres d'art a véritablement pris son essor à partir de 1985 dans le cadre de la politique de décentralisation culturelle. Souvent, le statut juridique des centres d'art contemporain est de type associatif, mais il peut aussi être de statut public. Aujourd'hui, il existe en France une cinquantaine de centres d'art conventionnés par le ministère de la Culture, ensemble, ils accueillent près d'un million de visiteurs.

La **DRAC**. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) est un service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication dans chaque région. André Malraux crée dans chaque région, un Comité régional des Affaires culturelles (CRAC), par la circulaire du 23 février 1963. Il comprend un responsable de chaque champ d'actions du ministère : architecture et archéologie, archives, cinéma, création artistique, enseignement artistique, musées, théâtre et musique, action culturelle. Leur rôle est alors la coordination au niveau local de la politique nationale. À partir de 1969, cinq DRAC expérimentales sont mises en place en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ; leur généralisation est entérinée en 1977. En 2010, les DRAC fusionnent avec les services départementaux de l'architecture et du patrimoine. Elles sont régies par le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010.

Une **résidence d'artiste** est un temps de travail temporaire proposé à un artiste dans le cadre d'un projet mis en place par un établissement (public, privé, associatif, etc.). La structure peut mettre à la disposition d'un artiste un lieu de travail (atelier), un logement, une assistance technique ou une aide financière. N'importe qui peut être à l'origine d'une résidence (individu ou collectivité).

La **Maison des artistes** est un l'organisme agréé par l'État pour la gestion administrative de la branche des arts graphiques et plastiques du régime obligatoire de sécurité sociale des artistes auteurs (pour les pratiques suivantes : peinture, sculpture, gravure, dessin, graphistes, plasticiens).

L'AGESSA est l'organisme agréé du régime de Sécurité Sociale des auteurs, elle assure la protection sociale (maladie, retraite, allocations familiales ...) pour les artistes des branches suivantes : photographe, écrivain, illustrateur de livres, réalisateur, scénariste, auteur-compositeur, auteur multimédia, traducteur.

Les principaux lieux de diffusion de la région

- **Le Frac des Pays de la Loire – Carquefou (44)**
- **Les centres d'art (conventionnés ou non) :**
 - Le Grand Café, centre d'art contemporain, Saint-Nazaire (centre d'art conventionné) (44)
 - Chapelle du Genêteil – Centre d'art contemporain, Château-Gontier (centre d'art conventionné) (53)
 - Chapelle des Calvairiennes / Le Kisoque, Mayenne (53)
 - Centre d'art contemporain de Pontmain, Pontmain (53)
- **Les galeries associatives ou lieux tremplin :**
 - Entre-Deux, Nantes (44)
 - Galerie RDV, Nantes (44)
 - La Zoo galerie, Nantes (44)
 - Tripode, Rezé (44)
 - La Gâterie, La Roche-sur-Yon (44)
- **Les artothèques :**
 - Artothèque de la Ville de Nantes / Esbanm, Nantes (44)
 - Artothèque, Angers (49)
 - Artothèque de La Roche-sur-Yon (85)
- **Les musées :**
 - Musée des beaux-arts, Nantes (44)
 - Château des Ducs, Nantes (44)
 - Les musées d'Angers (49)
 - Musée d'Art et d'Histoire, Cholet (49)
 - Musée municipal, La Roche-sur-Yon (85)
 - Musée de L'Abbaye Sainte-Croix, Les Sables d'Olonne (85)
- **Les lieux pluridisciplinaires :**
 - Le lieu unique, Nantes (44)
 - Le LiFE, Saint-Nazaire(44)
 - Abbaye de Fontevraud / La Passerelle, Fontevraud-l'Abbaye (49)
 - L'Espal, Le Mans (72)
- **Les galeries des écoles des beaux-arts ou écoles d'art plastiques :**
 - Ecole des beaux-arts – Esbanm, Nantes (44)
 - Maison des arts, Saint-Herblain (44)
 - École municipale d'arts plastiques, Saint-Nazaire (44)
 - École supérieure des beaux-arts de Tours – Angers – Le Mans, Site d'Angers (49)
 - Ecole municipale d'arts plastique, Cholet (49)
 - Ecole municipale d'arts plastique/Le Kiosque, Mayenne (53)
 - École supérieure des beaux-arts de Tours – Angers – Le Mans, Site du Mans (72)
 - Ecole d'art de La Roche-sur-Yon (85)
- **Les autres lieux : galeries privées, lieux et galeries d'exposition, lieux alternatifs :**
 - (liste non exhaustive)
 - Heidi galerie, Galerie mélanie rio, Galerie Confluences, L'Atelier, Le Grand T, L'atelier Delrue, Le Temple du Goût, Hangar à Bananes – Nantes, La Garenne Lemot – Clisson, Chapelle des Franciscains, Saint-Nazaire (44) DAF, Mire, Apo 33, Les ateliers de Bitche – Nantes (44), L'enceinte – Angers (49)
 - Piacé le Radieux - Bézard - Le Corbusier (72)
 - ...

Les résidences d'artiste de la région

	DISCIPLINES	FINALITÉS	CONDITIONS D'ACCUEIL	DURÉE	MODALITÉ DE SÉLECTION	REMARQUES
Ateliers Internationaux du Frac Pays de la Loire Fleuryve 44470 Carquefou T. 02 28 01 50 00 www.fracdespaysdelaloire.com	Art contemporain	Soutien à la création via cette résidence qui contribue à enrichir la collection du FRAC	Hébergement et ateliers de travail Bourse de séjour: 1 000 €/mois Production: 2 000€/projet	2 mois	Sur invitation	5 à 6 artistes invités chaque année entre septembre et novembre Sont aussi pris en charge les frais de déplacement AR des artistes, frais de transport retour des œuvres et l'organisation de l'exposition des œuvres produites
Domaine départemental de la Garenne-Lerrot Route de Poitiers RN 149 44190 Gétigné T. 02 40 54 75 85	Art plastique danse, théâtre	Volonté du Conseil général de Loire-Atlantique d'initier de nouveaux programmes de résidences pour favoriser la rencontre entre publics et artistes, et soutenir la création contemporaine (revenir ainsi à la vocation initiale du domaine, souhaitée par son créateur, le sculpteur François-Frédéric Lemol)	Atelier de travail, hébergement (studio et 2 chambres) Bourse (honoraires et production): variable, selon projet	1 à 2 mois	Sur invitation	Modalités variables, selon nature du projet dans lequel s'inscrit la résidence. Réalisation d'une ou plusieurs œuvres en lien avec un projet d'exposition Jeunes artistes et artistes confirmés
Atelier / résidence du Silo Le lieu unique 2 rue de la biscuiterie 44000 Nantes T. 02 40 12 14 34 www.lelieuunique.com	Arts plastiques	Rendre la création artistique présente au plus près du public notamment à travers la mise à disposition d'un atelier à un artiste, local ouvert sur le public.	Mise à disposition d'un atelier individuel Bourse 6 000 € Apport technique 2 000€	6 mois	Sur invitation Pratiques picturales (dessin et peinture) privilégiées, ainsi que les artistes de la Région	2 attributions / an
Mire Labo 17 rue Paul Bellamy 44000 Nantes T. 02 40 89 78 07 mire.exp@free.fr	Arts visuels	Depuis 2007, accueil en résidence d'un artiste, créaste à investir, le Laboratoire argentine de Mire, à considérer ses outils, ses techniques comme cadre de réflexion et espace de travail.	Mise à disposition du Labo. Hébergement et budget pour la production et rémunération	2 semaines	Réseau d'artistes (soutien à un projet en développement)	Les résidences sont ponctuées par des étapes de création publique (Ecrans Test) qui restituent le travail en cours des artistes invités 1 résidence / an
Association Ping 38 rue du Breil 44100 Nantes T. 02 40 16 84 78 www.pingbase.net	Arts numériques multimédia	Résidences artistiques avec volonté d'accompagnement s'adaptant au projet	Espace de 55 m2 partagé Bourses en fonction de l'investissement et de la portée du projet en lien avec Ping	variable	Invitation ou sur projet	Projet de résidence intitulé « ReNUM » (de juin 2009 à juin 2011) (3 résidences artistiques) Projet 2011 – 2012 = remake (projet européen pour lequel Ping est partenaire et accueillera donc des artistes internationaux) Possible prise en charge des frais (déplacement, hébergement, restauration)
Association APO33 17 rue Paul Bellamy 44000 Nantes T. 02 51 89 47 16	Arts plastiques, visuels, image, son, musique	La résidence permet aux artistes-résidents de consacrer du temps à leur pratique et d'investir un espace permettant la collaboration avec la structure accueillante, ainsi que la communauté artistique local, créateurs et public du territoire.	Un pièce de travail (collectif) et assistance technique, prise en charge des frais de transports, logements et défraiement	1 à 2 semaines	Appel à résidence	2 résidences entre Octobre et Juin de chaque année Possibilité de petit budget de production (selon les demandes)
Le TDM 342 rue de l'Étrier 44440 Riaillé T. 02 40 73 88 87 www.ledtm.fr	Arts plastiques	Promotion de la création artistique par des résidences et projets artistiques	Hébergement et atelier (50 m2)	1 mois	Sélection selon la pratique et la sensibilité en lien avec le monde rural	Entre mi-septembre et mi-octobre, exposition de mi-novembre à mi-décembre. L'artiste doit produire un travail en lien avec la commune ou les habitants de Riaillé. Budget global de la résidence pris en charge par l'association: 3 000 €
Maison des Arts 26 rue Saint-Nazaire 44800 Saint-Herblain T. 02 28 25 25 80 http://maisondesarts.saint-herblain.fr	Arts plastiques	Intégration de la résidence d'artistes professionnels dans le projet de la Maison des arts pour sensibiliser à la création contemporaine les habitants du quartier et usagers du lieu.	Hébergement et espace de travail Honoraires et Production: 6 000 € Assistance technique et logistique	2 mois	Sur invitation Sélection sur intention (pré-projet par rapport au lieu et au quartier)	2 à 3 résidences / an (initiative récente, depuis novembre 2010) Mise à disposition des ateliers de pratiques, d'une pièce de stockage et d'un espace privé
Le Grand Café Place des Quatre Z'horloges 44600 Saint-Nazaire T. 02 44 73 44 00 www.grandcafe-sainnazaire.fr	Arts plastiques arts visuels	Résidence qui permet la production d'œuvres et la réalisation d'expositions monographiques, d'éditions ou interventions dans l'espace public	Hébergement (appartement ou maison), pas d'atelier Frais de production pris en charge par le centre d'art (selon le projet)	2 à 3 mois	Sur invitation	1 résidence / an Aide à la production qui peut s'appuyer sur les ressources existantes du territoire nazairien (technologies et savoir-faire industriels)

	DISCIPLINES	FINALITES	CONDITIONS D'ACCUEIL	DUREE	MODALITE DE SELECTION	REMARQUES
<p>CHU Angers Service des actions culturelles Pôle logistique 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 09 T. 02 41 35 78 60</p>	Arts plastiques	Résidence d'artiste qui participe au développement de la vie culturelle des services de soin du département de suite et de soins longues durées et favorise une démarche de sensibilisation à l'art contemporain	Hébergement, repas Mise à disposition d'un atelier individuel (40m2) Possibilité de soutien technique Honoraires 3 000 € Production et édition: 5 000€	6 mois	Appel à résidence (dossiers)	Critères de sélection : <ul style="list-style-type: none"> • capacité de l'artiste à répondre au cahier des charges de résidence • Qualité du travail de l'artiste et de sa démarche artistique • Faisabilité du projet proposé et la motivation exprimée par l'artiste • être inscrit à la Maison des artistes ou à l'agessa • avoir un n° siret • 1 attribution annuelle
<p>Association Centrale 7 Carreau de Bois II 49500 – Noisseau T. 09 62 50 75 73 www.centrale7.net</p>	Arts plastiques, architecture	Résidences dans le cadre du projet « Atlanterra » l'objectif la mise en valeur de l'exploitation minière dans l'espace atlantique européen sous ses aspects industriels, techniques, culturels, sociaux et humains) et de la création d'un parcours d'art contemporain (2010-2012) sur la commune de Noyant la Gravoyère.	Atelier de travail individuel Bourse/honoraire et production): 5000 € / résidence Hébergement et forfait jour repas Transport (sur la base d'un AR domicile)	1 mois	Appel à projet Sélection par Comité technique et artistique	2 résidences / 2 sites : du 13 juin au 13 juillet 2011 (création murale) et du 12 septembre au 14 octobre 2011 (sculpture/ installation) Artistes professionnels ou en voie de professionnalisation (Étudiants en dernière année d'étude d'École des Beaux Arts/d'École d'Architecture) (résidence principale dans l'un des pays/partenaires du projet Atlanterra : France, Espagne, Portugal, Irlande, Royaume-Uni)
<p>Résidences Abbaye de Fontevraud / Programme Odysseé ACCR BP 24 49590 Fontevraud-L'Abbaye T. 02 41 51 73 52 www.abbayedefontevraud.com</p>	Cinéma d'animation	Résidence internationale d'écriture en cinéma d'animation pensée comme l'occasion de réfléchir l'écriture d'un projet de court ou de long métrage d'animation	Logement individuel et atelier dans l'enceinte de l'Abbaye Bourse: 1 200 € Frais de voyage (dans une certaine limite) Assistance technique si besoin	1 mois	Sur dossier	Commission de sélection composée de professionnels représentatifs des différents corps de métiers d'animation 2 commissions de sélection / an Entre 8 et 10 attributions annuelles Pas d'obligation de présentation de travail à l'issue de la résidence
<p>École municipale d'arts plastiques de Cholet Immaress des Charnelles 49300 Cholet T. 02 22 77 23 40 www.ville-cholet.fr</p>	Arts plastiques arts visuels	Résidence de travail en partenariat avec la Fac de Cholet	Pas d'hébergement, résidence de travail (contexte de la Fac d'Angers) Honoraires et Bourse de production	2 mois	Invitation	Production d'une pièce avec les étudiants Dispositif récent (2011)

	DISCIPLINES	FINALITES	CONDITIONS D'ACCUEIL	DUREE	MODALITE DE SELECTION	REMARQUES
<p>Le Carré Scène nationale - Centre d'art contemporain La Chapelle du Genêt 4 bis rue Horeau, BP 357 53200 Château-Gontier Lieu de résidence : Rue du Général Lecomier 53200 Château-Gontier T. 02 43 07 88 96 / 02 43 09 21 50 www.le-carre.org</p>	Arts plastiques chercheurs, historiens, critiques d'art	Créations spécifiques pour le lieu	Hébergement (appartement 3 chambres) et zone d'atelier de 90m ² Moyens techniques au sein du théâtre: 4 régisseurs, matériel, espace de stockage Budget selon projets	2 à 3 mois	Sélection du responsable (invitation)	1 à 2 attributions annuelles
<p>La Chapelle des Calvairiennes - Le Kiosque, centre d'action culturelle du Pays de Mayenne 7 place Juhel, BP433 53104 Mayenne Cedex T. 02 43 30 10 16 www.chapelledecalvairiennes-mayenne.com</p>	Arts plastiques arts visuels	L'ensemble des projets est réalisé pour le lieu. Le centre culturel Le Kiosque développe une politique de productions de pièces depuis 10 ans, avec une édition sur l'ensemble des expositions produites.	Hébergement et espace de travail	Variable	Sélection du responsable (invitation)	
<p>Résidence EPSMS/École d'art plastiques Le Kiosque, centre d'action culturelle du Pays de Mayenne La Visitation, maison des associations 53100 Mayenne T. 02 43 30 10 16 www.kiosque-mayenne.org</p>	Arts plastiques	Résidence dans le cadre du programme régional "la culture pour chacun", partenariat avec l'établissement par le travail ESAT de l'EPSMS de Mayenne qui ouvre ses locaux pour la première fois à un artiste.	Hébergement et repas pris en charge Espace de travail dédié Bourse de résidence: 3 400 € (honoraires, frais de déplacement, production)	6 à 8 semaines	Sélection sur dossier et pré-projet	avril à juin 2011 Notion de "travail" qui constitue la base du projet de l'artiste Aide technique, logistique et relais de médiation assuré par l'école durant la résidence
<p>Centre d'art contemporain de Pontmain 8 bis, rue de la Grange 53320 Pontmain T. 02 43 05 08 29 www.centredartpontmain.fr</p>	Art plastiques arts visuels	L'accueil d'artistes en résidence est l'une des missions prioritaires du centre d'art de Pontmain permettant aux artistes de créer un projet spécifique en résonance avec le lieu.	Hébergement et atelier au sein du centre d'art (60 m ²) à partager avec le second artiste en résidence Bureau et accès Internet Espace d'exposition (200m ²) mis à disposition hors période d'exposition Bourse: 1 700€ / artiste et prise en charge de 4 AR à leur domicile	1 mois	Généralement appel à candidature. Sélection sur dossier et motivation	Entre février et avril, 2 artistes accueillis / an Un employé communal aide au montage des expositions ainsi que l'équipe du centre d'art Budget de production sur le budget global du centre d'art

	DISCIPLINES	FINALITÉS	CONDITIONS D'ACCUEIL	DURÉE	MODALITÉ DE SÉLECTION	REMARQUES
<p>Centre d'art – Moulins ART Rue du Canal 72210 Fillé-sur-Sarthe T. 02 43 83 51 12 http://moulins-art.com</p>	Arts plastiques	Structure récente (2008) installée dans les bâtiments annexes réhabilités d'un ancien moulin à eau, agissant pour la promotion de la création contemporaine.	2 ateliers, 2 logements, une salle de réunion et un espace d'exposition Bourse: de 900 à 1 500 € et forfait de 200 € pour les frais de déplacement	De 12 jours à 4 semaines	Appel à résidence (thème) Comité de sélection	5 artistes accueillis en résidence en 2010
<p>Maison Jean Chevolleau 4 rue des Halles 85200 Fontenay-le-Comte T. 02 28 13 01 05 www.ville-fontenaylecomte.fr</p>	Arts plastiques	Soutien à la jeune création (artistes plasticiens au démarrage de leur activité professionnelle)	Espace de travail et logement (2 fois 120m ²) assistance technique Bourse (production et honoraires): 2 300 €	2 mois	Appel à résidence (dossiers et entretiens)	Entre mars et avril 1 résidence / an (3 artistes)
<p>École municipale d'arts plastiques de La Roche-sur-Yon Place des Eraudières La Genéraudière 85000 La Roche-sur-Yon T. 02 51 05 04 02 www.ville-larochesuryon.fr</p>	Céramique, estampe, photographie, multimédia, édition	Résidences d'artistes installées depuis 2008. Ne bénéficiant pas de lieu d'accueil, elles sont proposées sous la forme de rdv ou les artistes interviennent dans différents ateliers de leur choix. L'objectif est de favoriser la curiosité du public amateur pour la création contemporaine.	Ateliers techniques collectifs de l'école Honoraires: 1 500 à 1 750 € Production: 3 000 € (édition)	Variable	Invitation (choix en accord avec l'ensemble de l'équipe pédagogique)	1 attribution annuelle

LE NOMBRE D'ARTISTES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE :

- Nombre d'artistes inscrits à la Maison des artistes (toutes disciplines confondues) aux 31 décembre 2008 et 2009 :

	MDA 2008	MDA 2009
Loire-Atlantique	877	<i>928</i>
Maine et Loire	317	<i>334</i>
Mayenne	50	<i>52</i>
Sarthe	160	<i>170</i>
Vendée	188	<i>199</i>
Total Région	1592	<i>1683</i>
France entière	44917	48536

La Maison des artistes : association loi 1901 agréée pour la gestion du régime des assurances sociales des artistes auteurs pour la branche arts graphiques et plastiques

En italiques : données estimées à partir des chiffres et répartitions pour 2008

- Nombre d'artistes auteurs inscrits à l'AGESSA (toutes disciplines confondues) :

	AGESSA 2008	AGESSA 2009
Loire-Atlantique	nc	<i>224</i>
Maine et Loire	nc	<i>81</i>
Mayenne	nc	<i>12</i>
Sarthe	nc	<i>41</i>
Vendée	nc	<i>48</i>
Total Région	nc	<i>406</i>
France entière	nc	11713

AGESSA : Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs des branches artistiques suivantes : écrivains, auteurs et compositeurs de musique, cinéma, télévision, et photographie

En italiques : données estimées

- Estimation artistes non déclarés (selon SNAP CGT – février 2010) :

	2008	2009
Loire-Atlantique	nc	<i>286</i>
Maine et Loire	nc	<i>104</i>
Mayenne	nc	<i>16</i>
Sarthe	nc	<i>53</i>
Vendée	nc	<i>61</i>
Total Région	nc	<i>520</i>
France entière	nc	<i>15000</i>

- Estimation totale pour au 31 décembre 2009 (toutes disciplines confondues):

	2009	%
Loire-Atlantique	<i>1438</i>	55,1%
Maine et Loire	<i>519</i>	19,9%
Mayenne	<i>80</i>	3,1%
Sarthe	<i>264</i>	10,1%
Vendée	<i>308</i>	11,8%
Total Région	<i>2609</i>	100,0%
France entière	<i>75249</i>	

JOURNÉE D'INFORMATION

Ecole régionale des Beaux-Arts de Nantes

Jeudi 23 avril 2009

Le statut de l'artiste plasticien

Inscription professionnelle, protection sociale, fiscalité

Memo professionnel synthétique

Avis aux lecteurs

Le présent memo constitue un complément d'information à l'intervention précitée. Il n'est en aucun cas marqué du sceau de l'exhaustivité. L'objectif est d'apporter un premier niveau d'information clair et répondant aux enjeux d'une première approche pratique du régime fiscal, social et des pratiques professionnelles rattachés à l'auteur – **les modalités de la protection sociale de l'auteur, les aspects fiscaux de l'activité, les particularités des environnements professionnels** - Le memo inclut naturellement une recherche et demande de précisions voire de modifications nécessaires auprès des différents organismes en charge des assurances sociales des auteurs et des organisations professionnelles, représentatifs référents.

A - Génériques

A1 -Maison des Artistes :

Elle désigne l'association loi 1901 agréée pour la gestion du régime des assurances sociales des artistes auteurs pour la branche des arts graphiques et plastiques. L'on distingue au sein de l'organigramme :

- L'association chargée, par adhésion volontaire des auteurs inscrits au régime d'assurances sociales, de mener une action générale d'amélioration et de valorisation des conditions d'exercice professionnel des artistes auteurs de la branche des arts graphiques et plastiques.

- les services administratifs – organisme de sécurité sociale en charge de la gestion du régime d'assurances sociales

La Maison des Artistes a statutairement une mission de recensement et de référencement des communautés professionnelles de la branche des arts graphiques et plastiques.

A2 -AGESSA

Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs. Il s'agit de l'association loi 1901 agréée pour la gestion du régime des assurances sociales des artistes auteurs des branches artistiques professionnelles suivantes :

- branche des écrivains
- branche des auteurs et compositeurs de musique
- branche du cinéma et de la télévision
- branche de la photographie

Par extension rentrent dans les qualifications soumises à l'AGESSA les compléments suivants :

- partiellement les activités littéraires et artistiques exercées dans la presse
- les traducteurs, illustrateurs, auteurs de logiciel
- metteurs en scène d'ouvrages dramatiques, lyriques et chorégraphiques
- danse, pantomime
- multimédia

A3 -Sociétés d'auteurs – gestion collective des droits d'auteur

Ce sont des sociétés civiles (titre II du code de la propriété intellectuelle) constituées pour recevoir pour le compte de leurs adhérents, et grâce à un mandat, les droits d'auteur et redevances qui sont dus au titre de l'exploitation des œuvres que leur auteur a confiées aux dites sociétés. Autrement nommées sociétés de perception et de répartition de droits (SPRD), elles ont pour mission de percevoir pour le compte de leurs sociétaires (adhérents) les droits et de les reverser aux auteurs ou ayant droit. Elles défendent leurs membres en cas de contentieux. Les rémunérations ainsi versées sont soumises à déclaration et versement de charges sociales conformément au régime social et fiscal des artistes auteurs.

A4 -Auteur

Il n'y a pas de définition unifiée et souveraine de l'auteur. La qualité d'auteur s'apprécie donc à travers une combinaison de champs juridiques auxquels il convient de se référer quant aux moyens de preuve de « l'existence juridique » des catégories professionnelles désignées sous le vocable **artistes auteur**.

Il s'agit donc d'une conjugaison de faisceaux d'indices juridiques, sociaux, fiscaux et professionnels, non exhaustifs, ni limitatifs, tenant à la fois à l'état d'auteur et à la qualification de ses réalisations:

prioritairement, à la qualité d'auteur (nomenclature de professions et d'activités), à l'appréciation de la production de l'auteur en tant qu'œuvre de l'esprit et/ou d'œuvre originale centrée sur la notion *d'impression de la personnalité de l'auteur*,

de manière complémentaire, à l'appréciation par les commissions professionnelles des organismes sociaux référents, sur dossier, de l'existence d'une démarche de création, d'une cohérence des activités, notamment dans les cas de maintien d'inscription au régime social des artistes auteurs.

de manière supplémentaire pour la branche des arts graphiques et plastiques, puisque l'œuvre d'art est soumise à une qualification fiscale particulière. Elle bénéficie, comme la cession de droits d'auteur du taux de TVA réduit de 5,5% et les réalisations considérées fiscalement comme œuvres d'art sont

énumérées à l'article 98 A annexe 3 du code général des impôts. Cette énumération purement fiscale ne doit pas être confondue avec la notion d'œuvre originale.

Sur l'auteur & sur l'œuvre

- dispositions du code de la propriété intellectuelle (articles L 112-1 et L 112-3) qui stipulent que tout auteur d'une œuvre de l'esprit, quels que soient son genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination, bénéficie notamment de la protection relative à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. **D'autre part, ces dispositions énumèrent de manière non exhaustive les œuvres considérées comme œuvres de l'esprit.**

- Dispositions du code de sécurité sociale concernant le régime de sécurité sociale des artistes auteurs (loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975) – (articles L 382-1 à L 383-1 et R 382-1 et suivants) qui ouvre à ces catégories professionnelles le bénéfice des assurances sociales et des prestations familiales dans les mêmes conditions que les salariés, sous réserve de certaines adaptations. Le champ d'application de ce régime renvoie expressément à l'énumération des œuvres de l'esprit visés aux articles L 112-2 et L 112-3 du code de la propriété intellectuelle. **D'autre part ces dispositions énumèrent un ensemble de professions et d'activités soumises au régime de sécurité sociale des artistes auteurs.**

- Dispositions du code général des impôts (article 98 A de l'annexe III) qui énumèrent les réalisations considérées comme œuvres d'art et relevant du taux de TVA réduite à 5,5%

A5 - Droit d'auteur

Il s'agit de la dénomination courante des droits de la « propriété littéraire et artistique ». L'on distingue le droit moral de l'auteur dont la finalité est de protéger le caractère strictement personnel de l'œuvre et les droits patrimoniaux qui seuls, sous réserve de l'autorisation de l'auteur, peuvent faire l'objet d'une exploitation et donc de cessions à titre gratuit ou onéreux. **Dans le dernier cas l'auteur perçoit en contrepartie une rémunération soumise à versement de charges sociales selon les modalités des régimes sociaux en référence.**

Droit moral

- c'est un droit perpétuel, inaliénable, imprescriptible, inaliénable, insaisissable et non discrétionnaire (son exercice est susceptible d'être contrôlé par le tribunal). Il se transmet aux ayants causes après le décès de l'auteur.
- Il comprend plusieurs prérogatives : droit de divulgation, droit au nom et à la paternité, droit au respect de l'œuvre, droit de repentir ou de retrait.

Droits patrimoniaux ou pécuniaires

- **commun à tous les auteurs**
 - **droit de reproduction** : fixation matérielle de l'œuvre par tout procédé qui permet de la communiquer au public de façon indirecte.
 - **droit de représentation** : communication de l'œuvre au public par tout procédé qui

3

- **spécifique à la branche des arts graphiques et plastiques**

- **droit de suite** : le droit pour l'auteur de percevoir un pourcentage sur le prix payé en cas de reventes ultérieures de l'œuvre aux enchères publiques ou par l'intermédiaire d'un commerçant (galeries, marchands de tableaux ...), pendant sa vie et après sa mort pour ses ayants cause pendant 70 ans ou plus.

A6 - Rémunérations retenues au titre de l'exercice de l'activité

Les rémunérations retenues au titre du régime social et fiscal des artistes auteurs constituant le « revenu artistique », et donc soumises à déclaration et versement de charges sociales spécifiques **ne sont pas**

uniquement constituées par les cessions patrimoniales du droit d'auteur.

- **commun à tous les auteurs**

- **les cessions de droit d'auteur** : il s'agit des cessions autorisées et consenties par l'auteur à un tiers quant à l'exploitation des droits patrimoniaux constitués par le droit de reproduction et le droit de représentation

- **les rémunérations perçues au titre des activités accessoires** : il s'agit de la prise en compte restreinte dans le revenu de l'auteur d'activités limitées dans leur nature et ne présentant pas un caractère régulier et constant. Autrement dit, elles sont périphériques au corpus de rémunérations régulièrement qualifiées et sont le prolongement des autres activités de l'auteur. Elles restent donc accessoires par rapport à l'activité habituelle de l'auteur. Le montant des revenus accessoires retenus par le régime des artistes auteurs est plafonné annuellement soit au 1^{er} janvier 2008 4 534 euros. Les rémunérations perçues au-delà du plafond sont assujetties à d'autres régimes sociaux et fiscaux (profession libérale, salarié). Elles sont appréciées par les commissions professionnelles instituées par branche d'activité au sein de chaque organisme sociaux référents (Faisson des Artistes et AGESSA). La prise en compte des rémunérations retenues au titre des activités accessoires est réservée aux artistes auteurs affiliés – cf B2 -affiliés – exemples d'activités accessoires prises en compte : présentation d'œuvres, ateliers d'écriture ou artistiques (nombre restreint de séances), cours donnés dans l'atelier ou le studio de l'auteur ...
- exemples d'exclusions : formateurs, animateurs, présentateurs, éducateurs, consultants, chargés de cours et enseignants ...

- **spécifique à la branche des arts graphiques et plastiques**

- **la vente d'œuvres d'art** : la vente d'œuvre consiste dans le transfert de la propriété matérielle de l'objet qui constitue l'œuvre. La vente n'entraîne pas automatiquement de cession de droits d'exploitation sur l'œuvre au bénéfice de l'acheteur.
- **Les rémunérations issues du droit de suite**

4

« Les zones grises »

Compte de l'évolution rapide des pratiques artistiques et des conditions de production des réalisations artistiques, un certain nombre de types de rémunération ou de nouvelles activités repérées dans le champ professionnel reste en flou quant à leur qualification et donc à la détermination du régime applicable. Citons à titre d'exemple : les rémunérations de production (honoraires de réalisation, d'exécution liés à l'activité), les modalités des résidences artistiques, les activités d'action culturelle de type interventions, les actions d'expertise ou de conseil en lien avec l'activité, ...

A7 -Activité principale

On entend par activité principale celle que l'on exerce habituellement et dont on tire le principal de ses ressources. Pour le régime de sécurité sociale, cela signifie l'activité qui procure la couverture sociale (ex : salarié sous contrat de travail comme directeur artistique et, par ailleurs, auteur avec des revenus inférieurs aux salaires : dans ce cas l'activité principale est celle de directeur artistique).

A8 -Cumul d'activités

Pour chaque activité exercée par une personne et dont elle tire des ressources (ex : salarié, auteur, consultant ...) les cotisations sociales sont dues auprès des régimes sociaux correspondants pour chaque type d'activité. Par contre la couverture sociale, c'est-à-dire l'ouverture à prestations sociale n'est définie qu'à partir de l'activité principale ou du régime de protection le plus favorable. Ce principe est une des bases du système de solidarité sociale français.

B -Social

Il n'y a pas d'enregistrement préalable auprès de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA. Les cotisations sociales sont dues au premier euro perçu sachant que la détermination du revenu, assiette des cotisations à recouvrées ne peut se faire qu'à compter de la fin de la première année d'exercice. Les cotisations sociales étant à versées effectivement à l'année N+1.

Le régime d'assurances sociales des auteurs est une extension du régime général des salariés. L'on peut dire que d'un point de vue social l'auteur est assimilé à un salarié même si certains risques sociaux ne sont pas couverts.

B1 -Assujetti ou cotisant

Recevoir des revenus assujettis aux assurances sociales signifie cotiser aux dites assurances. En application du principe de solidarité de la sécurité sociale, tout revenu artistique est imposable et soumis aux contributions et cotisations sociales. Contrairement aux affiliés, les assujettis ne bénéficient pas des prestations sociales au titre du régime des artistes auteurs puisqu'ils sont couverts par un autre régime de référence défini par une autre activité. Il s'agit des cas de cumul d'activités où les ressources issues de l'activité artistique ne constituent pas l'essentiel des rémunérations et donc l'activité principale. Par définition, la personne est assujettie lors de la première année d'inscription.

B2 -Affilié

Un identifié ou inscrit, donc assujetti aux assurances sociales des auteurs peut être affilié à condition de remplir les conditions suivantes :

- domiciliation fiscale en France
- exercer de manière indépendante une activité personnelle de création et tirer un revenu artistique de la diffusion, de la commercialisation ou de la vente de l'œuvre dont on est l'auteur
- faire preuve de son activité professionnelle au cours de l'année qui précède la demande d'affiliation

seuil d'affiliation

• **Maison des artistes**

Avoir perçu un résultat net, ou bénéfice non commercial majoré de 15% – différence entre l'ensemble des ressources perçues au titre de l'activité et les charges professionnelles déductibles (par abattement ou au réel) - égal à 900 fois la valeur horaire du SMIC.

• **AGESSA**

Avoir perçu un résultat net ou bénéfice non commercial – différence entre l'ensemble des ressources perçues au titre de l'activité et les charges professionnelles déductibles (par abattement ou au réel) - égal à 900 fois la valeur horaire du SMIC.

L'affiliation est obligatoire dès que le seuil est atteint. Si le seuil n'est pas atteint l'affiliation peut quand même être prononcée par étude du dossier par les commissions professionnelles des organismes de sécurité sociale. Sont notamment prises en compte : l'engagement professionnel dans l'activité de création, la régularité de l'activité, les dépenses engagées pour l'activité Dans ce cas le recouvrement des charges sociales est forfaitisé.

L'assiette de cotisations n'est donc pas constituée par le chiffre d'affaires (ensembles des ressources perçues au titre de l'activité) mais par le résultat net fiscal, c'est-à-dire déduction faites des frais professionnels.

B3 -Identifiés / inscrits

On entend par identifiés ou inscrits l'ensemble cumulés des auteurs assujettis et affiliés au régime d'assurances sociales les concernant.

B4 -Diffuseur

Toute personne physique ou morale, indépendamment de la forme juridique ou de l'objet social de cette dernière, qui procède à titre principal ou à titre accessoire à l'exploitation commerciale ou à la diffusion d'œuvres originales. La notion de diffuseur concerne donc à la fois les cas où toute personne physique ou morale verse une rémunération à un auteur et les cas d'exploitations commerciales habituelles visées par la réglementation (ex : galeries d'art, éditeur ...).

Les diffuseurs participent directement au financement du régime des artistes auteurs.

B5 – Contribution diffuseur ou part « patronale »

Selon les cas, le diffuseur est redevable auprès de la Maison des artistes ou de l'AGESSA, d'un montant égal à 1% du montant brut de la rémunération versée à l'auteur (rémunération nette + charges sociales) à chaque transaction ou 1% du chiffre d'affaire annuel ou sur la commission de vente.

Les contributions des diffuseurs financent, notamment, pour le cas de La Maison des Artistes un fonds d'action sociale.

B6 – Charges sociales*

Cotisations d'assurance maladie	0,75%	précompte
Cotisation vieillesse dé plafonnée	0,10%	précompte
Cotisation d'assurance vieillesse de base	6,65%	versé par l'auteur
CSG	7,50%	précompte
CRDS	0,50%	précompte

* hors cotisations obligatoires de retraite complémentaire

B7 – Précompte

Le précompte est une provision de cotisations maladie-vieillesse dé plafonnée, de CSG et de CRDS prélevées à la source et versées directement par le client ou le commanditaire de l'auteur à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.

Le précompte est obligatoire pour la première année d'exercice. L'auteur peut demander à ne pas être soumis au précompte après étude et autorisation, le cas échéant, de l'organisme de sécurité sociale de référence. Dans ce cas, l'auteur verse directement l'intégralité de ses charges sociales au moment de l'appel de recouvrement des cotisations sociales.

B8 – Risques sociaux non-couverts

Compte tenu du régime fiscal de l'auteur et de la nature particulière de son activité, les risques sociaux suivants ne sont pas couverts par le régime d'assurances sociales et ne peuvent faire l'objet d'appel de cotisations :

- Formation continue
- la maladie professionnelle
- accident du travail
- chômage

Pour certains de ces risques l'auteur peut souscrire une assurance volontaire. Par contre les dépenses de santé couvertes par l'accident ou la maladie sont remboursées au titre de l'assurance maladie.

C – Fiscal

D'un point de vue fiscal, l'auteur peut être considéré comme une profession libérale bénéficiant d'un régime arrangé et adapté à l'activité.

CI – Numéro SIRET

Sur le principe l'obtention d'un numéro SIRET/SIREN, c'est un numéro d'identification d'activité et de recensement professionnel d'activité délivré par l'INSEE (statistique nationale) via le centre des impôts de rattachement ne constitue pas une obligation administrative exigible de la part de l'artiste auteur. Néanmoins compte de l'agrégat d'activité de l'artiste auteur, l'obtention d'un numéro SIRET est recommandé et pour certaine activité (activités accessoires) obligatoire. Il faut donc déclarer son activité d'artiste indépendant auprès du centre des impôts de rattachement.

La liasse PO – PL (prononcé liasse P zéro Profession Libérale) est le document de déclaration à remplir. Il permet de préciser les activités et champs d'activité de l'artiste indépendant, le code d'activité NAF/APE, le régime fiscal de déclaration retenu.

Le numéro de SIRET est exigé par l'administration fiscale pour les déclarations de revenus soumis au régime de déclaration contrôlée.

C2 – Bénéfices non commerciaux – BNC

Les revenus artistiques doivent être déclarés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux, dès lors que l'activité est exercée à titre habituel, constant et dans un but lucratif. Dans le cas contraire (activité accessoire, occasionnelle), ils doivent être également déclarés mais au titre des bénéfices commerciaux non professionnels.

C3 – TVA – taxe sur la valeur ajoutée

Sur le principe les activités des auteurs sont soumises au taux réduit de 5,5%. Les auteurs bénéficient d'une franchise spéciale de TVA appelée franchise en base de TVA qui les dispense de son paiement sous certaines conditions.

- Les auteurs bénéficient de la franchise en base de TVA si leur chiffre d'affaires (total des sommes encaissées au titre de l'activité) de l'année précédente est inférieur à **37 400 euros** et ne dépasse pas pour l'année en cours 45 800 euros.

Dans ce cas il doit être indiqué sur les notes de cessions et factures la mention « **TVA non applicable en vertu de l'article 293-B du code général des impôts** »

A compter du 1^{er} janvier 2009, la franchise en base de TVA est portée à 41 500 euros au lieu de 37 400 euros. Le seuil de 45 800 euros est porté à 51 500 euros (dispositions de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dite loi LME – loi de modernisation de l'économie)

- L'auteur peut opter pour le régime de la TVA, même en cas de revenus inférieurs au seuil de 37 400 euros. Il permet de verser une TVA à 5,5% et de récupérer une TVA à 19,6% sur les achats, donc une balance potentiellement excédentaire.

C4 - Déclaration de revenus

En dehors de certains cas particuliers, il existe deux régimes de déclaration pour les artistes auteurs

- Régime spécial BNC ou « micro BNC » - déclaration 2042 et 2042C

Il s'agit d'un régime de faveur réservé aux professions libérales qui n'exèdent pas au cours de l'année d'imposition un montant de recettes de 27 000 euros - 32 000 euros prévus par la loi LME.

L'application de ce régime de déclaration implique le non assujettissement des recettes à la TVA.

C'est un mode de déclaration allégé qui comporte des obligations comptables et déclaratives simplifiées pour l'auteur. En effet, les auteurs relevant de ce régime sont imposés à l'impôt sur le revenu en appliquant au montant de leurs recettes un abattement forfaitaire représentatif de toutes les charges de 34% (au titre des frais professionnels). Cet abattement est appliqué par l'administration fiscale (article 102 ter du code général des impôts).

En cas de dépassement du seuil de recettes c'est le régime de la déclaration contrôlée qui devient applicable.

- Régime de la déclaration contrôlée - déclaration 2035

Le régime de la déclaration contrôlée est applicable si les recettes de l'année d'imposition dépassent 27 000 euros - 32 000 euros prévus par la loi LME -. Les auteurs dont les recettes annuelles sont inférieures au seuil peuvent également se placer sous ce régime du moment qu'ils sont en mesure de déclarer exactement le montant de leur bénéfice net et fournir à l'appui de leur déclaration toutes les justifications nécessaires. Cette option peut être intéressante pour les artistes ayant de lourds frais professionnels. (article 96-1 du code général des impôts)

Le régime fiscal de la déclaration contrôlée permet d'établir sa déclaration de résultats en pouvant déduire les dépenses professionnelles au réel.

Les obligations comptables sont la tenue d'un livre journal sur lequel sont inscrites les recettes et les dépenses (article 98 du code général des impôts), d'un registre des immobilisations ainsi que la conservation de toutes les pièces justificatives, bref une comptabilité.

C5 - Taxe professionnelle

La taxe professionnelle est due en principe par les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée. L'article 1460 - 2°, 2° bis, 3° du code général des impôts énumère de manière limitative les catégories d'artistes auteurs exonérées :

- peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs comme artistes et ne vendant que le produit de leur art
- les photographes auteurs, pour leur activité relative à la réalisation de prises de vue et à la cession de leurs œuvres d'art (article 278 septies) ou de droits (6 de l'article 279) et portant sur leur œuvres photographiques
- les auteurs et compositeurs, ...
- les artistes lyriques et dramatiques

Les graphistes bénéficient de l'exonération à condition qu'ils conservent un rôle prépondérant dans la conception ou la réalisation de l'œuvre si elle est commandée par un donneur d'ouvrage.

9

Informations utiles

Sécurité sociale et exercice de l'activité

*MDA – maison des artistes

Association- www.maisondesartistes.fr

Organisme- www.securitgraphiquesetplastiques.org

*AGESSA – association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs

www.agsssa.org

*CNAP – centre national des arts plastiques / activités professionnelles

www.cnap.fr

Droits d'auteur

www.droitsd'auteur.culture.gouv.fr

www.legals.net

*INPI – institut national de la propriété industrielle

www.inpi.fr

www.artlibre.org

www.euroipa.eu.int/comm/internal_market/copyright

Fiscalité

www.impots.gouv.fr

*ARTAGA – association agréée pour la gestion des déclarations fiscales

www.artaga.fr

Sociétés d'auteur

*ADAGP – société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques

www.adagp.fr

*SCAM – société civile des auteurs multimédia

www.scam.fr

*SAIF – société des auteurs des arts visuels

www.saif.fr

10

1 - Structure porteuse du dispositif : Ville de Nantes

Direction générale à la culture
2 rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1
Bureaux : La Psallette 5, impasse St Laurent Nantes
Tél : 02 40 41 90 00

Historique/création et finalités :

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'art contemporain et aux artistes nantais, la Ville de Nantes a instauré depuis 2002 le prix des arts plastiques de la Ville de Nantes (3 lauréats primés chaque année par un jury composé de représentants du musée des Beaux-arts, de l'Esbanm, du lieu unique et de la direction culturelle. (« Les critères sont notamment axés sur le potentiel des candidats »). Reconnaissance ayant vocation à servir de tremplin pour ces artistes dans leur parcours professionnel. Accompagné de la mise à disposition d'un atelier pour deux ans (espace Delrue) et d'une prime de 4 570 euros chacun. »

Budget/financement :

Ville de Nantes – Direction générale à la culture

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

8 Ateliers Individuels dans ensemble collectif

Localisation :

Espace Delrue
11 rue Marmontel
44000 Nantes

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Art contemporain (artistes professionnels sur le territoire nantais)

Équipement/moyens mis à disposition :

Espace de travail mis à disposition

Mise à disposition de matériel :

Non

Modalités d'attribution/de sélection :

Prix de la ville de Nantes attribué par un jury composé de représentants du musée des Beaux-arts, de l'Esbanm, du lieu unique et de la direction culturelle (réseau nantais)

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

3 ateliers attribués chaque année pour 2 ans

Remarques

Projet de renforcer le prix arts plastiques de la Ville de Nantes (pas davantage d'informations)

Ateliers/résidence
Maison de quartier Madeleine Champ de Mars
Nantes (44)

1 - Structure porteuse du dispositif : Ville de Nantes

Direction Générale Vie Sociale
Direction du Développement Associatif (DDA)
2, rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1

Secteur Centre-Sud
Tél: 02 40 29 82 83

Laurence BOUSSANGE - Agent de développement chargée d'actions
Tél. 02 40 29 82 83 / laurence.boussange@mairie-nantes.fr
Port: 06 82 18 89 81 – Fax : 02 40 50 09 84

Historique/création et finalités :

La Maison de quartier a ouvert en juin 2008. Des travaux de restauration et de mise au norme et agrandissement ont eu lieu entre 2005 et 2008. Jusqu'à 2005 ce lieu était un squat d'artistes dans un ancien site du garage Citroën.

C'est la volonté conjointe des habitants du quartier, des artistes présents dans le squat et de la Ville de Nantes qui a permis de maintenir le lieu et de l'ouvrir au quartier. La Maison de quartier s'inscrit donc dans une double dynamique : celle de la Ville qui souhaitait développer des équipements publics dans ce quartier et celles des associations qui demandaient l'ouverture d'une maison ouverte aux habitants et aux projets du quartier.

« À travers cette Maison du Quartier, il existait également une volonté de prendre en compte la présence, depuis de longues années, d'artistes sur le territoire. C'est ce qui fait toute la spécificité de cet équipement dont l'originalité est d'accueillir des bureaux d'associations, des activités associatives à l'année mais également des artistes qui peuvent y proposer des projets d'une durée limitée dans des ateliers. »

Cf. site www.mon-quartier-madeleine.org/

Budget/financement :

Ville de Nantes – Direction du développement associatif
Pas de budget de fonctionnement, c'est à chaque association ou résident de faire des demandes de subventions.

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Atelier individuel ou collectif en fonction des projets, dans un espace modulable de 200 m² (possibilité de 10 ateliers) et un Grand Atelier de 200 m² pour la mise en œuvre de projets et expériences temporaires (accès 10 rue Monteil).

Localisation :

22 rue Emile Péhant 44000 Nantes
Quartier des Olivettes – Champ de Mars

Accès : bus lignes 24 et 56, arrêt « Monteil » - Tramway lignes 2 et 3, arrêt « Hôtel Dieu »
Busway, arrêt « Cité Internationale des Congrès »

Ateliers/résidence

Maison de quartier Madeleine Champ de Mars

Nantes (44)

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Pour les résidences, toutes les disciplines artistiques sont concernées.

Artistes professionnels sur le territoire nantais.

Équipement/moyens mis à disposition :

L'espace de 200m² modulables peut accueillir jusqu'à 10 artistes (20 et 40 m² par espace mis à disposition)

Le Grand Atelier de 200 m² est dévolue à la mise en œuvre de projets et expériences temporaires. C'est un espace neutre pouvant accueillir des projets diversifiés de nature artistique (répétition, installation, concerts, expositions...),repas et fêtes de quartier, animations... ou tout autre projet temporaire mais ayant une résonance ou un lien avec le quartier.

Mise à disposition de matériel :

Non

Modalités d'attribution/de sélection :

Le Conseil de Maison constitué de la ville de Nantes (service développement associatif) et 7 associations fondatrices ou adhérentes de la MDQ (dont le 36, collectif d'artistes qui était dans le squat et qui a réfléchi à la construction du projet de la MDQ) se réunit tous les mois pour étudier les dossiers (demandes). C'est l'instance décisionnelle qui valide les candidatures des artistes. Laurence BOUSSANGE qui anime et coordonne la MDQ reçoit les artistes au préalable pour qu'ils puissent présenter des dossiers cohérents avec les exigences de la MDQ c'est-à-dire : être autonome dans leur démarche artistique et proposer des actions en lien avec les habitants du quartier.

Les ateliers sont attribués pour une durée limitée à 1 an maximum pour des artistes ayant des projets d'échanges avec les habitants du quartier.

Pas de charges à payer.

Pas de bourses attribuées (les frais de déplacement, hébergement, restauration sont à la charge des artistes).

Une convention de mise à disposition des lieux est signée par les artistes avec la Ville de Nantes avec un état des lieux à l'entrée et à la sortie de l'atelier.

Chaque artiste en résidence a un parrain dans le conseil de maison qui doit lui permettre de faire le lien avec la MDQ et les habitants du quartier.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Jusqu'à 10 ateliers maximum

Les résidences sont variables selon les demandes des artistes et des projets.

Remarques

Actuellement il y a 6 résidences avec des associations et des artistes indépendants :

Carole Rivalin et Christine Laquet (ateliers 1 & 2)

Charlie Youle et Bevis Martin (ateliers 9 et 10)

Collectif Extra-muros (ateliers 4 et 5)

Makiz'art (atelier 6 et 7)

2 peintres : Philippe Cousin et Philippe Désanlé (atelier 3)

1 illustratrice : Laëticia Locteau (atelier 8)

1- Structure porteuse du dispositif : SAMOA - société d'aménagement de la métropole ouest atlantique

SAMOA
2 ter quai F. Mitterrand
44262 Nantes cedex.
www.samoa-nantes.fr / www.iledenantes.com

Interlocuteur en cours de nomination

Historique/création et finalités :

Usage transitoire du site industriel ALSTOM dans l'attente de sa transformation, intégrant notamment la construction de la nouvelle Esbanm (horizon 2014).

Installation d'ateliers dès 2004 – 2005 (David Ryan). Montée en puissance progressive avec l'utilisation d'espaces construits existants ou par la réalisation d'ateliers sous la forme d'un cloisonnement sommaire d'alvéoles déjà existantes dans les halles.

A ce jour, 500m² d'ateliers ouverts à la location sous la forme de conventions d'occupation précaire, dont 150 pour des artisans d'art ou activités associées (dont plasticiens).

L'objectif est de faciliter le maintien d'activités de création à l'ouest de l'Île et participer au projet de Quartier de la Création développé en synergie avec les collectivités.

Des mises à disposition ponctuelles sont également effectuées pour accueillir des projets : par exemple les artistes Patrice et Claude pour la réalisation de la fin du 1% du groupe scolaire à Bottière

Budget/financement :

Les ateliers sont loués à des tarifs permettant l'équilibre dépenses/recettes dans la gestion transitoire du site. Il n'y a pas de dispositif d'aide particulier associé au dispositif qui reprend un fonctionnement proche du marché immobilier.

Rappel du contexte, acteurs extérieurs et rôle dans le dispositif :

Il n'existe pas de dispositif spécifique de sélection des artistes hébergés.

Au rythme des demandes réceptionnées et des disponibilités des halles, l'aménageur cherche à faciliter l'installation du plus grand nombre d'artistes.

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Ateliers individuels ou ateliers en collocation (cas fréquent) selon les espaces disponibles (parfois de dimension importante pour un artiste seul).

Localisation :

Halle 6 Alstom
42 rue de la Tour d'Auvergne
44200 Nantes

Ile de Nantes – A l'arrière du Palais de Justice

Accès ligne de Tramway ligne 1 - Accès piéton par la passerelle Schoelcher.

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Art actuel pour une partie des artistes concernés

Artisanat d'art, scénographie, construction, graphistes

Équipement/moyens mis à disposition :

Peu d'accompagnement des pratiques organisé par la SAMOA.

Travail avec les occupants pour faciliter des ouvertures ponctuelles au public (vernissage, expositions collectives).

Possibilité offerte aux occupants sur la mise à disposition d'un espace extérieur pour des productions grand volume ou format. Cette spécificité est autorisée par les caractéristiques architecturales spécifiques du lieu.

Mise à disposition de matériel :

Non

Modalités d'attribution/de sélection :

En fonction des demandes et des espaces disponibles

Exigence d'optimiser l'usage et d'augmenter le nombre de bénéficiaires plutôt que dans la sélection d'un type d'artistes particulier.

La majorité des activités accueillies fait l'objet d'une convention d'occupation précaire de 23 mois renouvelables, dont le terme dépend de l'engagement du chantier de réhabilitation du site.

Des mises à disposition plus courtes sont réalisées pour accueillir des projets spécifiques d'artistes, qui ne cherchent pas d'espace pérenne.

Les ateliers sont loués autour de 60€ HT/m²/an, charges et électricité inclus.

Les espaces sont sommaires, certains ne permettant que peu un usage régulier en période hivernale.

Les espaces libres pour projets spécifiques (surface au sol dans la halle) sont souvent mis à disposition pour un montant symbolique.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

De 7 à 10 espaces loués à l'année + usages temporaires au projet.

Nombre d'attribution annuelle en fonction des rotations sur les artistes en place.

Notre suivi ne prend pas en compte les mouvements (fréquents) au sein d'une colocation entre artistes.

Remarques

Une attention particulière à faciliter l'ancrage des jeunes artistes sur le territoire, même si ce point ne fait pas l'objet d'une règle édictée et d'un dispositif spécifique en lien avec d'autres partenaires.

Une attention aussi à ouvrir des ateliers à des artistes « hors circuits » d'accompagnement et de sélection classique (Ville....)

Une réflexion engagée avec le collectif Mille Feuilles sur la création d'un espace partagé sur l'Île de Nantes.

Une réflexion plus large sur l'ancrage des artistes au sein du quartier et les dispositifs immobiliers innovants qui peuvent permettre de réaliser cet objectif.

1 - Structure porteuse du dispositif :

Association Ping
38 rue du Breil – 44100 Nantes
Tél. : 02 40 16 86 78 - info(a)pingbase.net
www.pingbase.net

Ronan MARJOLET - Président :
Marie ALBERT - chargée d'administration et de communication

Historique/création de la structure :

Ping est créée en 2004 par Julien Bellanger et Alexandre Lorieau afin d'accompagner le secteur non marchand (associations, collectivités) à mieux appréhender les cultures numériques et le multimédia. Progressivement Ping s'est développée avec la formation, l'animation des réseaux et la médiation et l'expérimentation autour des outils multimédia et de la création numérique.

Aujourd'hui, Ping en plus de ces 4 axes (Accompagnement, Formation, Création et Réseaux) accueille en résidence et en atelier des artistes et associations, chercheurs... dans leurs locaux au 38 rue du Breil afin de pouvoir les aider à développer leur projet multimédia.

Budget/financement :

Subvention au fonctionnement par les collectivités territoriales
Subvention au projet
Ressources propres par les accompagnements, formations, emploi tremplin et CAE

Soutiens de :

Ministère de la Culture
DRAC
Direction régionale de la Jeunesse, Sports et Cohésion sociale Pays de la Loire
Région Pays de la Loire
Conseil général Loire-Atlantique
Nantes Métropole
Ville de Nantes

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

La « Pépinière » : lieu de travail collectif
(dispositif en cours de structuration)

Localisation :

38 rue du Breil à Nantes
Tramway ligne 3, arrêt Longchamp
Bus : ligne 70, arrêt Stade SNUC / ligne 54, arrêt Avenue Blanche

Disciplines concernées/secteur d'activité :

arts numériques / multimédia

Équipement/moyens mis à disposition :

Espace de 55 m² qui est partagé par plusieurs porteurs de projets (toujours en lien avec la culture multimédia).

Ping Nantes (44)

Mise à disposition de matériel :

Ordinateurs, matériel vidéo et audio à disposition mais la majorité des résidents ont leur propre matériel.

Modalités d'attribution/de sélection :

Il y a volonté de ne pas formaliser les résidences pour que les accompagnements de projets se fassent au cas par cas.

Pas de loyer

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Sur présentation d'un projet

1 – Structure porteuse du dispositif: Trempolino

51 bd de l'Égalité (jusqu'à septembre 2011)
44100 Nantes
Tél: 02 40 46 66 33
Puis à la Fabrique, bd Léon Bureau 44000 Nantes

Vincent PRIOU - Direction (développement de l'association et coordination)
Olivier TURA - Administration économie solidaire

Historique/création et finalités :

Depuis 20 ans, Trempolino accompagne les pratiques et les parcours artistiques (surtout musiques actuelles et multimedia). Les pépinières ont été créées par Trempolino pour répondre au besoin croissant de la part d'artistes, d'indépendants et associations culturelles cherchant des espaces de travail de petite taille. Le projet de Trempolino s'inscrit dans une démarche globale et partenariale sur la métropole nantaise (Ecosolies, Hangar Alsthom, Nantes Création, etc.). Trempolino est donc l'intermédiaire entre les propriétaires des locaux et "les structures et initiatives économiques de la métropole nantaise". Au total Trempolino met à disposition des bureaux à 35 structures et des moyens mutualisés (bureautique, conseils).

Budget/financement :

Formation et accompagnement : subvention du Conseil général 44 et de Nantes Métropole
Bâtiment : gestion des structures.

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie : Bureaux administratifs

Localisation : Les bureaux sont situés à Nantes dans 3 endroits :

- 51 et 55 bd de l'égalité
- Cale de Crucy
- 24 rue Jean-Marc Nattier (Dervallières – voir fiche structure Dervallières)

Disciplines concernées/secteur d'activité : Artistes, associations culturelles, initiatives économiques

Équipement/moyens mis à disposition :

Location des bureaux, tarif entre 6,30 et 9,5 € / m² / mois – Bureaux entre 10m² et 25 m²

Mise à disposition de matériel : Avec refacturation (photocopieuse, machine à affranchir.)

Modalités d'attribution/de sélection :

Pas de modalités particulières d'attribution puisque location d'espaces. Trempolino est l'intermédiaire entre le propriétaire du bâtiment et les artistes. Trempolino est le bailleur et fait signer un bail de location (précaire) aux structures.

Remarques

Particularité : les résidents pour les pépinières signent un contrat de co-développement avec Trempolino (volonté d'implication de la part des artistes accompagnés dans le projet Trempolino).
Les pépinières cale de Crucy et bd de l'égalité vont déménager à l'été 2011. (recherche actuelle pour de nouveaux locaux)

1 – Structure porteuse du dispositif: Trempolino

51 bd de l'Égalité (jusqu'à septembre 2011)
44100 Nantes
Tél: 02 40 46 66 33
Puis à la Fabrique, bd Léon Bureau 44000 Nantes

Vincent PRIOU - Direction (développement de l'association et coordination)
Olivier TURA - Administration économie solidaire

Historique/création et finalités :

Depuis 20 ans, Trempolino accompagne les pratiques et les parcours artistiques (surtout musiques actuelles et multimedia). Dès lors, le projet initial de convergence et de centralisation a évolué vers une logique de mise en réseau des acteurs. La Fabrique Dervallières, située dans une ancienne école primaire, s'inscrit dans ce cadre-là : "Le bâtiment ne doit pas être perçu comme une extension de la Fabrique de l'île, le bâtiment "C" manquant, mais comme une entité d'un réseau qui s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire, de proximité et de rayonnement". (Cf. Entretien Vincent Priou, fragil.com). La mise en place d'une telle structure a pour objet de faciliter les relations entre les différents artistes associés d'une part, et les habitants du quartier d'autre part. La Fabrique Dervallières accueille des résidents permanents (collectif La Luna, le collectif et label de jazz Yolk et Rapacité Production), des pépinières (bureaux administratifs), et des résidences longues (actuellement la compagnie de danse Quidam) et courtes (actuellement la revue "Ce qui se crée").

Budget/financement :

Formation et accompagnement : subvention du Conseil général 44 et de Nantes Métropole
Bâtiment : gestion des structures.

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Ateliers, bureaux administratifs et salles pour les résidences

Localisation :

24 rue Jean-Marc Nattier à Nantes
Accès : en bus ligne 22 / arrêt « Vincent Auriol »
ou ligne 56 / arrêt « Delacroix »

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Danse, arts visuels, multimédia

Équipement/moyens mis à disposition :

Surface studios : 55m²
Pas d'espace de stockage
3 ateliers permanents
bureaux administratifs (pépinières) : 10m²
3 salles pour les résidences (1 longue et 2 courtes)

Mise à disposition de matériel :

Possibilité de mise à disposition de matériels en lien avec les partenaires (Maison de quartier, etc.)

Modalités d'attribution/de sélection :

La Fabrique Dervallières Nantes (44)

- Les résidents permanents ont été choisis car les associations étaient déjà présentes et en lien avec le territoire et les habitants des Dervallières.
- Les résidents permanents signent une convention de mise à disposition avec la ville de Nantes / service développement associatif (bail de 3 ans renouvelable), tarif de 19 € / m² / an.
- Les pépinières = tarif de 6,30 € / m² / mois (surface de 10 m²)
- Pour les résidences longues et courtes, pas encore de modalité d'attribution définie, les résidences sont proposées aux associations (via Trempolino ou la Ville de Nantes) avec mise à disposition gratuite du lieu (pas de bourse)

Remarques

Il existe une charte d'utilisation des Dervallières qui détermine le cadre des possibles.

1 – Structure porteuse du dispositif : association Mire

Mire
17 rue Paul Bellamy
44000 Nantes
Tél : 02 40 89 78 07 – mire.exp@free.fr

Blandine BALLADE - chargée des actions culturelles de proximité

Historique/création de la structure et finalités :

Projet de l'association :

- Diffuser et produire l'image en mouvement expérimentale - de la pratique historique expérimentale du cinéma et de la vidéo à la création contemporaine, prolongée par les nouvelles technologies.
- Réfléchir à cette pratique de l'image en ménageant des points de contacts avec d'autres domaines artistiques et culturels (dans le sens ethnologique du terme) pour créer des résonances, des prolongements et contextualiser la nature des propositions et des engagements.

Le laboratoire de mire existe depuis 1996. Il est un des cinq laboratoires associatifs DIY (Do It Yourself) de cinéma qui existe en France. C'est avant tout un atelier d'artiste où il est possible de produire un film de manière artisanale. Le but est de pouvoir réaliser des films sans passer nécessairement par le circuit de production et de postproduction du cinéma traditionnel pour des raisons financière évidentes mais aussi pour permettre une recherche plastique plus libre (le travail de labo permet de nombreuses possibilités d'intervention sur la pellicule).

Budget/financement :

Soutien Drac, Région Pays de la Loire, conseil général de Loire-Atlantique, Ville de Nantes
Locaux loués (loyer modéré) à la Ville de Nantes

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Laboratoire argentique (et numérique)

Localisation :

17 rue Paul Bellamy
44000 Nantes

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts visuels

Équipement/moyens mis à disposition :

Laboratoire argentique (développement Super8 et 16mm) et numérique
Pour les adhérents : prêt de matériel, facilités d'achat de consommables
Conseils techniques

Une formation gratuite à l'usage du laboratoire pour une utilisation libre de cet espace.

Modalités d'attribution/de sélection :

Mise à disposition gratuite du Labo pour des artistes ayant une pratique régulière et professionnelle.
Adhésion obligatoire à l'association (20 euros/an pour les particuliers, 50 euros/an pour les structures/associations)

Mire Labo
Nantes (44)

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

1 Labo, environ une trentaine d'adhérents usagers

Remarques

Le laboratoire a un fonctionnement associatif, les artistes viennent avec leurs films exposés pour les traiter eux-mêmes. Initiation au développement S8 couleur, noir & blanc et télécinéma sont nécessaires pour l'accès libre au laboratoire.

1 – Structure porteuse du dispositif : pas de responsable

2 associations (Hémibitche et collectif Kran) majoritairement présentes et actives mais sans contrat ni convention avec la ville de Nantes.
Une convention établie jusqu'à 2008 n'a pas été renouvelée.

Contacts :
3 rue de Bitche
44000 Nantes

Laurent OUISSE et Raphaëlle CHEVALIER – Hémibitche
Gabriel VOGEL et Michel DENIAUD - collectif Kran

Historique/création de la structure et finalités :

Les artistes sont arrivés en 2005 suite à la fermeture du lieu dit squat d'artiste rue Emile Péhant. Au départ 2 collectifs étaient présents : le 36 et Hémibitche. Le 36 a été dissous avec la création de la Maison de quartier Madeleine Champs de mars et a quitté la rue de Bitche en 2008.

Est restée Hémibitche, association dont l'objet est la « production et diffusion de l'activité artistique ». Association créée pour servir d'intermédiaire avec les collectivités et pour payer l'assurance professionnelle des artistes (au total 8 artistes : Polyèdre, Sophie Papiou, Raphaëlle Chevalier, Laurent Ouisse, Olivier Thuault, Guirec Monier, Guillaume Colussi). L'association Hémibitche n'a pas de projet collectif ; chaque artiste travaille et diffuse son travail de manière autonome. En 2008, suite au départ de l'association le 36 présente au 1^{er} niveau du bâtiment, Hémibitche a proposé d'ouvrir le lieu au collectif Kran (artistes plasticiens) qui ont décidé à leur tour d'inviter toutes les pratiques artistiques à pouvoir intervenir et expérimenter dans ce lieu. L'association cable (association musique et programmation musicale) a fortement développé la programmation et la visibilité du lieu en participant à de nombreux festivals.

Aujourd'hui, Hémibitche est présente au 2^{ème} niveau du bâtiment (ateliers individuels pour chaque artiste et mutualisation d'internet).

L'association Kran a été dissous pour devenir un collectif d'artistes sans forme juridique. Parallèlement Kran a créé l'association INEXAA qui regroupe toutes les associations qui interviennent régulièrement au 1^{er} niveau du bâtiment (soit un peu moins de 10 associations).

Budget/financement :

Aucune subvention
Bâtiment géré par la direction du développement associatif

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Ateliers individuels et collectifs

Localisation :

3 rue de Bitche Nantes

Accès :

Bus ligne 24 arrêt « Allier »

Busway arrêt « Tripode »

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques

Ateliers rue de Bitché Nantes (44)

Équipement/moyens mis à disposition :

Bâtiment de 500 m² divisé en 3 niveaux de 150 m²

RDC : espace de diffusion

1^{er} niveau : ateliers individuels et collectifs ; mutualisation du matériel mis à disposition (laboratoire photo, atelier sérigraphie, matériel informatique)

2^{ème} niveau : 7 ateliers individuels

Pas de loyer ni de charges d'occupation

Durée indéterminée

Modalités d'attribution/de sélection :

Cooptation (hémibitché)

Comité mensuel avec quinzaine de personnes membres des différentes associations utilisatrices du 1^{er} niveau qui discutent du programme et des artistes invités (Kran)

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Une quinzaine d'ateliers d'artistes plasticiens

Attribution par cooptation des autres artistes

Remarques

Locaux sans conventions ni contrats avec la ville. Mise aux normes de sécurité suivie par la Ville de Nantes.

1 – Structure porteuse du dispositif : initiative privée

Catherine SCHAERRER - propriétaire
Port : 06 11 76 72 86 - leboisdore@free.fr

Historique/création de la structure et finalités :

Construit en 1961, ce bâtiment a abrité l'atelier "Le Bois Doré" durant 40 ans. Après la fermeture de cet atelier, la propriétaire Catherine SCHAERRER l'a transformé en petits ateliers accueillant des artistes ou des artisans, avec comme point commun une démarche artistique. Il compte actuellement 17 ateliers. Des travaux d'aménagement (cloisonnement, peinture, mise aux normes de l'électricité) ont été réalisés par la propriétaire.

Budget/financement :

Loyers des occupants

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Ateliers individuels dans ensemble collectif de 1400 m²
Possibilité de partager des espaces

Localisation :

67 rue du Millau
44000 Nantes
Près du Parc des Expositions de La Beaujoire (terminus du Tramway ligne 1)

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Artiste plasticien, créateur ou artisan d'art

Équipement/moyens mis à disposition :

Location de 17 ateliers individuels (ou à partager). Espaces cloisonnés de 18, 30, 40, 50, 80, 100 et 150 m²
Partie communes : couloirs et sanitaires, cours

Modalités d'attribution/de sélection :

Sur dossier, attention portée à ce que la pratique s'inscrive dans l'ensemble des démarches présentes (cohérence)
Bail professionnel (possibilité de dérogation d'un an sur demande)
Loyers en dessous de ceux du marché (exemple : 300 euros/ mois pour un 40m², charges comprises)

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Actuellement 24 locataires sur les 17 ateliers.
Peu de rotation, forte demande

1 – Structure porteuse du dispositif : association atlantic 2.0

atlantic 2.0
Chaussée de la Madeleine
11 Impasse Juton
44000 Nantes
Tél : 02 40 75 96 22

Adrien POGGETTI - Délégué général - Atlantic 2.0
Port : 06 98 32 13 19 - adrien.poggetti@atlantic2.org

Historique/création de la structure et finalités :

Dans le centre ville de Nantes, entre la rue des Olivettes et la Chaussée de la Madeleine, la halle de la Madeleine qui fut jadis un dépôt d'omnibus a été réhabilitée et accueille depuis janvier 2011 la nouvelle Cantine Numérique de Nantes. Initiée par le réseau Atlantic 2.0 qui rassemble 145 entreprise du web et représente plus de 1 000 emplois sur la métropole nantaise, la Cantine Numérique est un lieu d'information, d'innovation et d'échange autour de l'économie numérique. Soutenue par le pôle de compétitivité « Images et Réseaux », et financée par Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire, la Cantine Numérique de Nantes est la troisième du genre en France, après celles de Paris et Rennes. « La Cantine Numérique se veut une vitrine. Son ambition est de valoriser la vitalité de l'économie numérique locale et de favoriser l'émergence de nouveaux projets par la coopération et la mise en réseaux des différents acteurs de la filière », explique Adrien Poggetti, délégué général d'Atlantic 2.0.

S'étendant sur plus de 200 m², la Cantine Numérique s'organise en « coworking space » - espace de travail partagé – doté de vastes bureaux et de connexions wifi. Ouvert à tous, ce lieu est à la disposition de quiconque ayant besoin d'un endroit pour développer et partager ses projets. Par ailleurs, des salles de réunions, des espaces dédiés à la démonstration et à l'expérimentation, ainsi qu'un café convivial et propice aux échanges forment la Cantine Numérique. « Grâce à ce lieu, à la fois centre de ressources et plate-forme d'innovation, nous voulons faire la preuve que Nantes peut devenir une capitale numérique européenne et que cette nouvelle économie peut créer des emplois et des richesses. Déjà, sur le territoire de Nantes Métropole, l'économie numérique représente 18 000 emplois dans plus de 1 500 entreprises », souligne Adrien Poggetti. A terme, ce lieu dédié à l'innovation et à la création rejoindra l'Ile de Nantes et le Quartier de la création de Nantes Métropole.

Budget/financement :

Soutien du pôle de compétitivité « Images et Réseaux »
Financement Nantes Métropole et Région des Pays de la Loire.

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie : Espace de travail partagé (coworking)

Localisation :

Halle de la Madeleine
Chaussée de la Madeleine
11 Impasse Juton
44000 Nantes

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Innovation et création numérique

La cantine numérique Nantes (44)

Équipement/moyens mis à disposition :

Espace de 200m² : bureau partagé (une quinzaine de postes de travail)
Une salle de formation (prestations possibles)
2 salles de réunion (entre 6 et 10 places)
accès Wifi (connexion fibre optique)
Un café ouvert à tous et gratuit

Modalités d'attribution/de sélection :

Payant

Tarifs (par personne) :

Journée : 10 euros TTC / carnet de 10 tickets à 90 euros TTC

Demi-journée : 7 euros TTC / carnet de 10 tickets à 63 euros TTC

Salle de formation et salles de réunion (devis et réservations)

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

–

Remarques

L'idée de co-working regroupe deux notions, à la fois celle d'un espace de travail partagé mais aussi celle d'un réseau de travailleurs encourageant à l'échange et l'ouverture.

1 – Structure porteuse du dispositif : association Transformeurs

association Transformeurs
30 bd de Chantenay
44100 Nantes

Siège social : 6 rue de Plaisance 44100 Nantes

Thierry LAGACHE – Président
Aurélia LECLERCQ - Directrice artistique
Tél : 06 70 77 63 93 - aurelia@transformeurs.net
Gregory MANCEAU - Régisseur général

Historique/création et finalités :

L'association TRANSFORMEURS a pour objectif de sensibiliser, tous les publics, à la création artistique issue du recyclage des déchets domestiques ou industriels, par la mise en œuvres d'évènements culturels. Dans ce dessein, l'association aide à la création et à la diffusion des œuvres (Résidences, Expositions) et propose plusieurs actions (Manifestations Transformeurs 35h de recyclage artistique, Ateliers de transformations).

L'association Transformeurs a été créée fin 2005, par d'anciens salariés de l'association Zébra 3-projet, qui ont voulu poursuivre la réalisation de la manifestation «Transformeurs 35h de recyclage artistique». En 2008, encouragé par des bénévoles actifs et au regard des diverses sollicitations que l'association recevait, le conseil d'administration décide de développer les activités de l'association et d'élargir ses offres, sur trois secteurs principaux :

- la création artistique
- le recyclage des déchets
- l'aide à l'insertion des publics en difficulté.

En 2009, pour répondre aux demandes des créateurs adhérents et des bénévoles actifs, le conseil d'administration décide de créer un lieu de résidence artistique et installe ses ateliers dans un hangar de la zone industrielle du bas Chantenay, à Nantes. Cette nouvelle configuration permet ainsi de proposer aux créateurs un lieu de travail adapté, ainsi qu'un stock permanent d'objets et matériaux issus du recyclage. Le stock de matériaux est régulièrement renouvelé grâce aux partenariats établis avec les structures locales du réemploi (Le relais atlantique, Ecorev, Envie 44, Emmaüs, Tri-actifs Ouest, L'atelier du Retz Emploi, l'écume des arts,...), des entreprises privées (Métalobil, Hay Services,...), des communes (Thouaré, Rezé,...) ainsi qu'auprès des particuliers.

Pour compléter son offre, Transformeurs diffuse les créations réalisées lors d'expositions que l'association organise en collaboration avec des structures privées [le magasin HindiGo et le caviste Verygood à Nantes (2009-2010), le magasin La Cigale et la Fourmi à Montaigu (2010), le Club pernod à Nantes (2010)] ou associatives (CSC Soleil Levant à Saint Herblain) ou en participant à des salons professionnels [le Salon de l'Habitat à Angers (2009), le Salon de la Déco à la Rochelle (2009), le salon Maison et Objets à Paris (2010)].

Jusqu'à aujourd'hui les expositions rassemblent en moyenne une quinzaine d'artistes.

En 2011 l'association doit trouver un nouveau lieu, d'une part, pour développer ses activités et permettre un meilleur accueil des créateurs et, d'autre part, parce que la mise à disposition du lieu actuel s'achève en décembre 2011.

Au sein de ces nouveaux espaces, la vie associative se développera par l'usage des ateliers et des équipements collectifs, autour d'activités bénévoles de transformation et de réparation.

Budget/financement :

Soutiens de la Région Pays de la Loire et de Nantes Métropole
Compte de résultat 2010

L'association est pilotée par le CA en concertation avec les salariés [2] et fondateurs de l'association. Le fonctionnement général de la structure, une fois basé dans les nouveaux locaux, s'ouvrira aux bénévoles, par la possibilité de participer à la gouvernance de l'association, en réponse aux enjeux du développement durable.

Dans cet objectif, pour suivre et développer les activités de l'association, deux postes ont été créés en 2010 :

- En avril, création d'un poste de régisseur général à mi-temps, chargé du lieu de résidence (accueil des créateurs, gestion des stocks, aménagement des espaces, relation avec les partenaires récup',...);
- En août, création d'un poste de directrice artistique à temps plein, chargée du développement et du suivi de l'ensemble des activités de l'association (recherche de prestations, recherche des créateurs, suivi administratif, communication, relation avec les partenaires financiers,...).

2 – Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie : Lieu de travail collectif

Localisation :

Le lieu de résidence est situé au 30 bd de Chantenay à Nantes (vieux quartier industriel du bas-Chantenay).

Tramway ligne 1 et bus lignes 81, 70, 25 et 21 (arrêt Gare de Chantenay ou Liberté) ou par le train (arrêt Chantenay).

Ce lieu, propriété de la ville de Nantes, est mis à disposition de l'association ETR* (fin prévisionnelle de bail décembre 2011). L'association ETR* accueille, au travers d'une convention, l'association Transformeurs dans une partie des locaux (hangar, jardin et dépendances, une pièce bureau).

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Champ artistique : Le recyclage artistique / pratiques au croisement du design et des arts plastiques dont les plasticiens sonores et l'artisanat d'art (design, stylisme...) et plus généralement, toutes les disciplines qui mettent en œuvre les matières issues du recyclage.

Secteur d'activité : Accueil et diffusion d'activités artistiques autour de la création d'objets (utiles et/ou décoratifs et/ou artistiques), d'installations et de performances, réalisées à partir d'objets et matériaux issus du recyclage.

Équipements/moyens mis à disposition :

L'association Transformeurs met à disposition des créateurs adhérents:

- Un hangar d'environ 70 m² comprenant :
 - espaces individuels
 - espace bricolage collectif
 - espaces de stockage de petits objets et matériaux fragiles
- Une pièce de stockage pour le bois d'environ 12m²
- Une pièce de stockage « tout venant » d'environ 8m²
- Une pièce de stockage de tissus d'environ 5m²
- Et un stockage ferraille en extérieur de 25m²

Remarque : ces locaux évolueront dès notre aménagement dans les nouveaux locaux.

Mise à disposition de matériel :

L'espace de bricolage collectif comporte :

- 3 plans de travail
- 1 établi
- Des outils : étau, visseuse, meuleuse, scie sauteuse, décapeur thermique, poste à souder

L'association met à disposition des créateurs adhérents différents types de matériaux issus du recyclage : Ferraille, Bois, Tissus, Divers matériaux et objets venant de déchetterie, de particuliers ou d'entreprises.

Modalités d'attribution/de sélection :

1/ Les modalités d'attribution se font selon plusieurs critères :

- La place disponible
- Une création artistique de qualité répondant au principe du recyclage artistique
- Un soutien aux principes généraux défendus par l'association
- La volonté de participer à une action collective

2/ Fonctionnement des résidences :

Elles durent 1 an et fonctionnent sur l'année civile (janvier à décembre). Elles peuvent être reconduites.

Chaque créateur doit cotiser à l'association. La cotisation est au prorata des coûts liés au lieu (loyer, électricité, eau). Actuellement, une cotisation de 30€/ an est demandée aux créateurs en résidence annuelle et de 10 à 20€/an pour les créateurs en résidence ponctuelle. Cependant, nous envisageons dans le nouveau lieu une cotisation calculée sur les coûts du lieu (loyer, électricité, eau) et au prorata des ressources de chacun.

Les artistes en résidence proviennent de la grande agglomération nantaise (Actuellement : Rezé, Nantes, Saint Etienne de Montluc, Clisson, Saint Philbert de Bouaye). Les résidences sont des ateliers de travail, les créateurs ne peuvent pas loger sur place.

Les artistes peuvent venir de différentes disciplines comme les arts plastiques, le design, le stylisme, l'architecture,... Tous les créateurs qui manient les matières issues du recyclage.

Remarque : ces règles sont évolutives et seront améliorées à l'usage, notamment avec l'utilisation des nouveaux locaux.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Le lieu de résidence comprend :

- 6 espaces individuels
- 1 espace bricolage collectif

Le lieu de résidence peut accueillir :

- 5 à 6 créateurs en résidence annuelle
- 3 à 4 créateurs en résidence ponctuelle

Remarques

Sur l'historique de l'association :

Au printemps 2009, un hangar a été aménagé afin de proposer aux créateurs des espaces de travail individuels et collectifs, et des lieux de stockage d'objets et matières issus du recyclage.

Association Transformeurs Nantes (44)

L'association met à disposition des créateurs, des emplacements individuels pour une durée de 1 an et des équipements et espaces collectifs affectés aux projets de courte durée.

Chaque création produite dans le lieu de résidence (et/ou à partir d'objets ou matériaux mis à disposition), est répertoriée et diffusée lors d'expositions organisées par l'association Transformeurs.

De 2009 à 2010

L'association a travaillé en lien direct, pour des résidences ponctuelles ou régulières, avec 11 créateurs adhérents et les deux créateurs salariés.

L'idée étant de diversifier les collaborations et les créations, chaque année, Transformeurs essaye de faire tourner les créateurs sur les espaces de résidence.

En 2011:

- 6 créateurs seront accueillis en résidence annuelle dont 2 créateurs nouveaux
- 4 créateurs seront accueillis en résidence ponctuelle dont 1 créateur nouveau
- 2 créateurs seront accueillis comme utilisateur du stockage dont 1 créateur nouveau

Association le collectif (anciennement l'enceinte) Angers (49)

1- Structure porteuse du dispositif :

Association l'Enceinte (en cours de changement de nom – Le Collectif)
33, rue Ravenel
49100 Angers

Cécile BENOITON - TEL : 02 41 20 12 22 - cecile.benoiton@wanadoo.fr
Et Gisèle BONIN – François BRUNET

Historique/création et finalités :

Créée en 1998 – au départ un atelier dans un bâtiment brut pour quatre anciens étudiants des beaux arts – dont ils s'occupent depuis 2006 – les finalités sont la mise à disposition d'espaces de travail pour les artistes plasticiens professionnels qui présentent un dossier et pour une durée précise et l'organisation d'expositions (quand c'est possible). Actuellement 7 artistes sont accueillis dans ce bâtiment, jusqu'à sa destruction courant 2011.

Depuis janvier 2010, la Ville d'Angers relogé les occupants dans un Bâtiment « Espace Daviers » qui accueille plusieurs associations (spectacle, danse, etc.). L'association Le Collectif devrait s'inscrire ainsi une pépinière d'artistes avec deux autres associations, et continuera de mettre à disposition un ou deux ateliers de travail autour d'un espace avec les autres associations (monstration des recherches de travail en cours).

Budget/financement :

2000 euros de la mairie
Région des Pays de la Loire

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Atelier (peut être partagé)

Localisation :

L'enceinte
18 rue du Port de l'Ancre (jusqu'à sa démolition courant 2011)
49000 Angers

Espace Daviers, Angers
secteur CHU

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques
Artistes professionnels souvent sortis de l'école des beaux-arts

Équipement/moyens mis à disposition :

Espace Daviers : actuellement 2 ateliers de 45m² environ et espace de présentation du travail
Pas d'espace de stockage –un espace commun de convivialité/documentation est également envisagé.

Mise à disposition de matériel :

Matériel de bricolage et un vidéoprojecteur.

Modalités d'attribution/de sélection :

Association le collectif (anciennement l'enceinte) Angers (49)

Sur dossier de présentation du travail et inscription dans une démarche professionnelle

Les charges par espace sont environ de 45 à 50 euros par mois, l'occupation peut varier de 6 mois à 1 an suivant la demande, mais peut aussi être d'une semaine dans l'espace mutualisé si besoin d'expérimenter une installation

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Actuellement : 4 ateliers dans les deux lieux.

Pour le projet de relogement : travail en cours sur le dossier avec la mairie qui va décider du nombre d'espaces supplémentaires octroyé pour pouvoir continuer l'activité de l'association de mise à disposition d'espaces de travail.

Volonté de la Ville de faire de l'espace Daviers une « pépinière d'artistes » avec mutualisation des espaces dont un lieu commun de propositions d'expériences et de recherches.

Remarques

Le projet d'occupation des locaux à Daviers est en cours, la deadline avec la mairie pour une réponse sur les propositions des associations est fixée à mars 2011.

1- Structure porteuse du dispositif : initiative privée

Pôle Artistique Sud Gare
Quartier Lafayette-Eblé-Frémur
49000 Angers
<http://atelierssudgare.free.fr>

Patrice LEBRETON - Tél : 02 41 20 08 09 - martinonline@free.fr

Historique/création et finalités :

A l'origine : initiative d'un artiste (Mr LEBRETON) qui a racheté le fonds de commerce d'un immeuble et revendu une partie à une autre artiste. Peu à peu d'autres artistes se sont manifestés et regroupés dans ce périmètre occupant environ 10 RDC ou locaux commerciaux aujourd'hui. Aujourd'hui ces artistes sont une dizaine et sont regroupés en collectif afin de mutualiser la communication et achat de matériel. Ils organisent aussi chaque année un week-end portes ouvertes de leurs ateliers.

Budget/financement :

Pas de financement ni de soutien public (initiative privée)
Exemple de prix d'une location (galerie de 30m²) : 400 euros / mois charges comprises
Type de bail inconnu (supposition bail commercial)

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Espaces de travail individuels et/ou collectifs dans locaux commerciaux ou RDC d'immeubles.

Localisation :

Au sud de la gare d'Angers, quartier Lafayette-Eblé-Frémur (en perte de commerce de proximité)

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Activités multiples : artistes, artisans d'art ou métiers d'art, graphistes (la plupart des artistes (locataires ou propriétaires) dispensent des cours en plus de leur activité (art thérapie, peinture, développement personnel par l'art, etc.)

Équipement/moyens mis à disposition : Non renseigné (supposition équipement personnels)

Mise à disposition de matériel :

–

Modalités d'attribution/de sélection :

–

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

–

Remarques

Artistes confrontés à l'augmentation des prix de l'immobilier en centre-ville et péri-centre. Cela s'accroît avec les politiques actuelles de densification de l'espace. Le projet urbain Gare + risque de conforter ce processus.

1- Structure porteuse du dispositif :

Association Centrale 7
Carreau de Bois II
49500 – Nyoiseau
www.centrale7.net

Frédérique DIETZ - Présidente
Cécile PAVEC – Directrice et chargée du développement
Tél : 09 62 50 75 73 – centrale7@laposte.net

Historique/création et finalités :

L'Association Centrale 7 a été créée en juillet 2006 sous l'impulsion de sculpteurs, peintres et plasticiens. Le collectif d'artistes, gérant des ateliers, existait depuis 3 ans mais ressentait le besoin de se structurer pour mieux développer ses projets sur l'ancien carreau de Bois II. Sur cet ancien lieu d'exploitation du minerai de fer, les bâtiments sont restés inoccupés pendant presque 20 ans depuis la fermeture de La Société des Mines de Fer de Segré en 1985. En 2003, le premier atelier d'artiste, celui du peintre Florent Maussion, prend possession des lieux dans l'ancienne salle des machines de Centrale 2. A sa suite, en 2004, s'est installé le sculpteur Jimmix dans le bâtiment des anciens ateliers de maintenance, rebaptisé aujourd'hui Centrale 7.

Au départ destinée à gérer des espaces d'ateliers pour la création, l'association a progressivement étendu ses prestations à destination de ses artistes adhérents : collaboration pour exposer ensemble, communication (www.centrale7.net), partage de ressources, projets communs.

Les échanges avec le public se sont également multipliés au fil des années (2006-2008) : ouverture des ateliers, expositions (2 à 3 par an), concerts (3 à 4 par an) et performances artistiques. Aujourd'hui, la vocation de diffusion culturelle de l'association est pleinement inscrite dans ses objectifs au même titre que le soutien à la création artistique.

Ainsi, en 2009, pour la première fois, l'association organise un parcours d'art contemporain sur 4 communes du territoire du segréen ; Itinerart marque la forte volonté d'échanges autour de l'art sur son territoire d'appartenance.

Enfin, Centrale 7 entend mettre en lumière le carreau minier de Bois II, la friche industrielle de Nyoiseau comportant parmi les chevalements métalliques les plus grands et les mieux conservés de France. Un travail de partenariats a débuté en 2008 visant à entretenir la mémoire autour de la Mine ; notamment au travers d'animations lors des Journées européennes du patrimoine.

Budget/financement :

Les sources de financement du lieu sont, pour 2010 :

- la participation des artistes aux charges du lieu, les dons, les adhésions de soutien à l'association
- les ventes : billetterie, événements, coproductions
- les prestations : visites de groupes, ateliers pédagogiques, location d'œuvres, coordination de projets artistiques, interventions dans le cadre de formations
- les subventions : Pays Segréen, Conseil Général de Maine et Loire
- le mécénat : Mécène et Loire en 2010

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Friche industrielle (anciennes mines de fer) abritant des ateliers individuels et espaces de travail collectifs

Centrale 7 Nyoiseau (49)

Localisation :

Commune de Nyoiseau, commune rurale du segréen.

Proche de Segré, Centrale 7 est localisée entre Angers (30 minutes) et Rennes (1h30).

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques, Peinture, Photo, Vidéo, Sculpture, Design

Des artistes du spectacle vivant sont amenés à créer des échanges avec certains projets d'arts visuels

Équipement/moyens mis à disposition :

- 800 m2 d'ateliers
- 200 m2 de bureaux et locaux d'accueil
- Equipements de confort : douche, cantine, cuisine équipée, salon-bibliothèque, bureau avec ordinateur
- Equipement technique : salle de sablage, atelier collectif avec machines pour le travail du bois et du métal, four de potier, laboratoire photo argentique, pont roulant
- Espace de stockage de 50 m2
- Camion-nacelle, Manitou
- Parc extérieur d'1 ha

Mise à disposition de matériel :

—

Modalités d'attribution/de sélection :

Un artiste qui souhaite occuper le lieu est invité à présenter son projet devant le Conseil d'Administration de l'Association.

La priorité est donnée aux projets qui laissent une part importante à l'expérimentation et à la recherche artistique, la volonté de la part de l'artiste de se professionnaliser, l'envie de créer des synergies et de la complémentarité avec les autres artistes.

L'occupation du lieu est renouvelable mensuellement sans limite de durée.

Le montant de la participation aux charges est de 50€ / mois.

Hommes, femmes, artistes professionnels ou en voie de professionnalisation

Artistes ou artisans d'art dont la démarche correspond au lieu.

Autodidactes, Etudiants en arts plastiques, Artisans d'art.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

L'espace est actuellement divisé en 11 ateliers, tous occupés.

En fonction des demandes, de nouveaux espaces peuvent être aménagés.

En 2010, 7 nouveaux artistes ont pu bénéficier d'une installation dans les lieux.

En 2011, il est possible d'accueillir 4 à 5 nouveaux artistes ; voir plus en fonction des départs éventuels.

Il est prévu de réserver à l'avenir 2 ateliers pour des résidences ponctuelles (15 jours à 3 mois)

Remarques

Centrale 7 est inscrite dans le réseau Artfactories. Elle est en cours d'adhésion à la FRAAP.

L'association a pris pour habitude d'échanger avec les structures artistiques proches par exemple :

L'atelier Legault (structure municipale) à Pouancé (49) et La Chapelle du Généteil à Château-Gontier (53).

Réflexion en cours sur de nouvelles modalités de mise à disposition des espaces de travail (seront diffusées prochainement).

Ateliers d'artistes
39 rue Saint-Pavin des Champs
Le Mans (72)

1 - Structure porteuse du dispositif : Ville du Mans

Direction des Affaires culturelles
Ville du Mans
100, Grande rue
72000 Le Mans

Francis TURQUOIS - Adjoint de Direction Générale – Direction des Affaires culturelles
Tél : 02 43 47 36 69 - francis.turquois@ville-lemans.fr
Suivi administratif: Patricia LETOURMY

Historique/création et finalités :

Projet de longue date qui avait été mis de côté faute de lieu, repris par Jacqueline Pedoya (élue culture) pour répondre aux nombreuses sollicitations d'artistes. Projet rendu à nouveau possible avec la mise à disposition d'un lieu, ancienne usine de chaussons, propriété de la Ville du Mans. Des travaux de mises aux normes (électricité, peinture principalement) ont été assurés par les ateliers municipaux. Ouverture en mai 2010.

Budget/financement : Ville du Mans

2 – Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Ensemble d'espaces de travail individuels (ateliers, bureaux) de 10 à 23 m² avec parties communes, installés dans les anciens bureaux d'une usine de chaussons

Localisation :

39 rue Saint-Pavin des Champs 72000 Le Mans
Quartier Nord-Ouest, proche centre

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques, arts graphiques (artistes professionnels sur le territoire manceau)

Équipements/moyens mis à disposition : Pas d'équipement particulier, locaux seuls

Mise à disposition de matériel : Non

Modalités d'attribution :

Un jury de sélection (professionnels de la culture et Ville du Mans) étudie les demandes et décide des attributions.

Un atelier est octroyé pour un an renouvelable 2 fois (soit 3 ans maximum)

Participation aux frais de fonctionnement (fluides...) calculés selon la surface attribuée (de 35 à 80 euros /mois) Une convention est signée par les artistes et la Ville du Mans.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles : 8 ateliers

Dispositif récent, actuellement pas de rotation

Remarques

Ville du Mans très sollicitée sur demandes individuelles

Les Subsistances

Le Mans (72)

1 - Structure porteuse du dispositif : association

Association Baltringos
16 rue de la Foucaudière
72100 Le Mans

Damien LOISON – Président
Emma DAGOREAU - Administratrice

Historique/création et finalités :

C'est en 2003 que Baltringos s'installe aux « Subsistances », 16 rue de la Foucaudière au Mans – ZA du Pied Sec. Au départ à la recherche d'un espace de travail pour construire des décors, l'association a dirigé progressivement son travail vers l'expérimentation et la recherche pour des créations plastiques et de mobiliers, tant dans le travail de la lumière qu'avec l'utilisation de différentes matières. En mars 2005, les premiers ouvrages de nettoyage, d'entretien des espaces extérieurs puis d'aménagement du hangar ont lieu. En parallèle à ses propres créations, Baltringos constate une sous utilisation des espaces. Ces derniers pourraient être mis à disposition pour d'autres artistes et compagnies.

Cette énergie est encouragée par la signature d'une nouvelle convention en 2006 avec Le Mans Métropole, validant ainsi ce nouveau projet d'occupation des « Subsistances ». La quasi-totalité des travaux sont autofinancés par l'association.

Les « Subsistances » devient une plate forme artistique et technique qui tient compte des besoins d'acteurs locaux et des demandes de créateurs, venant d'horizons divers mais se retrouvant autour de besoins communs : la mise à disposition d'espaces de travail et de matériel au service de leur créativité.

Budget/financement :

Convention de 3 avec la Région des Pays de la Loire pour le soutien au spectacle vivant (10 000 €/ an) 2009/2011

Subvention de fonctionnement du Conseil Général de la Sarthe (4500 €)

Mise à disposition du lieu « Les SUBSistances » par Le Mans Métropole (communauté urbaine)

Loyer annuel symbolique de 300 €

Budget annuel de 80 000 € environ et plus de 100 000 € avec les valorisations (lieu, personnel)

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Friche culturelle, hangar en brique et tôle, plusieurs ateliers collectifs (sérigraphie, photo, couture, bois et fer), logement en caravanes.

Espace de construction, de scénographie, de répétition (intérieurs et extérieurs)

Localisation :

Les Subsistances

16 rue de la Foucaudière

72100 Le Mans

Zone industrielle du Mans - Arrêt Tramway Pontlieue « Zone Industrielle du Pied Sec »

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Accueil soutenu pour des artistes du spectacle vivant (arts du cirque, arts de rue, danse, construction de décors)

Plasticiens et artistes vidéastes en autonomie (pas d'aide pour cette discipline)

Les Substances

Le Mans (72)

Équipements/moyens mis à disposition :

Surface totale de 25 000 m² (espaces extérieurs et intérieurs)

Lieu de stockage de 300 m² partagé par 4 Cies (décors et accessoires)

- un espace de construction avec un atelier pour le travail du bois et l'autre pour le fer avec outillage approprié
- un espace de scénographie
- un bureau technique
- une salle pour le travail du corps
- un espace/atelier sérigraphie (en construction)
- un espace/atelier photographie (en construction)
- un bureau administratif
- un espace permettant l'implantation de chapiteaux
- un parking
- un espace dédié aux compagnies en résidence de création comprenant 5 caravanes (chambre) et un mobil home (espace convivial, salle d'eau et cuisine)
- un espace partagé entre les résidents permanents membres de l'association

Matériel et outillage mis à disposition :

—

Modalités d'attribution :

Sur candidature (dossier artistique et technique)

Aide à la résidence si la résidence entre dans le cadre du soutien avec la Région (sélection suite à un dossier de candidature) et remboursement de frais (transports, repas, logement) + 1 à 2 coproductions dans l'année.

Sinon résidence ou périodes de travail aux frais des artistes

(adhésion association + participation aux frais d'utilisation du lieu)

Durée de résidence illimitée

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Pas d'ateliers ouvert au public ou de cours

Travail en autonomie

Vouvant, village de peintres Vouvant (85)

1 – Structure porteuse du dispositif : association (initiative municipale)

Association "Vouvant, village de peintres"
Mairie - Place de l'Eglise
85120 Vouvant
www.vouvantvillagedepeintres.com

Mr MONNIER – Président de l'association
Tél. 06 82 17 17 24 - contact@vouvantvillagedepeintres.com

Historique/création et finalités :

Depuis 2004, Vouvant, labellisé « l'un des plus beaux villages de France » et « petite cité de caractère », devient d'avril à octobre un village de peintres. Evénements picturaux, expositions temporaires, ateliers d'artistes autant d'animations artistiques qui se succèdent autour d'un credo: " un village de peintres pour et par les peintres et avec le public "

Installés au cœur de l'un des plus beaux villages de France, les ateliers vouvantais accueillent des artistes à la semaine ou au mois et sont ouverts gratuitement au public tout au long de l'été (réservés aux artistes professionnels).

Dès le premier juillet des artistes peintres professionnels originaires de la région « grand ouest » vont, à l'instar des 5 artistes qui ont installé leurs ateliers/galleries permanentes, poser leurs pincesaux dans des ateliers disséminés au cœur de la cité. Tout au long de l'été, c'est plus d'une vingtaine d'artistes qui vont se succéder ouvrant chaque après-midi de 15 h à 19 h, leur espace de travail et d'exposition au regard et au questionnement du public.

A l'origine de cette initiative : Jacky ROY, adjoint au maire. Volonté d'installer des artistes dans le village pour augmenter son attractivité. Projet qui s'est structuré avec la création de l'association.

Budget/financement :

Commune de Vouvant, conseil général de Vendée

2 – Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil :

Typologie :

Ateliers individuels permanents et saisonniers

Localisation :

Commune de Vouvant, au nord de Fontenay-le Comte

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Peinture, sculpture

Équipements/moyens mis à disposition :

4 à 5 ateliers permanents et 8 ateliers saisonniers
Seulement un espace de travail

Mise à disposition de matériel :

Non

Modalités d'attribution/de sélection :

Attribution sur dossier. Justifier d'un numéro SIRET, d'une pratique professionnelle.
Location (environ 200 euros/mois)

Vouvant, village de peintres
Vouvant (85)

Surfaces variables. Ateliers aménagés dans des petits locaux, garages, etc.
Location à des particuliers ou à la municipalité
Convention d'occupation d'atelier

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

4 ou 5 artistes permanents, environ une vingtaine d'artistes entre juillet et août de chaque année

Remarques

Fortes demandes (de toute la France)

Synthèse des lieux de travail des artistes plasticiens recensés en Pays de la Loire

Type d'offre		Dispositifs	Secteur d'activité	Nombre de lieux
OFFRE PUBLIQUE	Politique de soutien à la création contemporaine	Les Ateliers Delrue Nantes (44)	Art contemporain / artistes professionnels sur le territoire nantais	8
		Les ateliers de la ville Le Mans (72)	Arts plastiques et graphiques / artistes professionnels sur le territoire manceau	8
	Développement d'équipement culturel et associatif dans un quartier	Ateliers/ résidences Maison de quartier Madeleine Champs de mars Nantes (44)	Toutes disciplines artistiques Artistes professionnels du territoire nantais	10
	Politique de développement culturel et touristique	Village d'artistes Vouvant (85)	Peinture et sculpture Artistes professionnels	12 locatif
RÉAPPROPRIATIONS DE FRICHES INDUSTRIELLES		Centrale 7 Nyoiseau (49)	Arts plastiques, design, arts visuels, spectacle vivant	Nb variable et charges
		Les Subsistances Le Mans (72)	Spectacle vivant Arts plastiques et vidéo	Nb variable
INITIATIVES COLLECTIVES	Colocation / mutualisation d'outils	Le collectif (anciennement l'Enceinte) Angers (49)	Arts plastiques	Nb variable et charges
	Expérimentation artistique	Ateliers rue de Bitche Nantes (44)	Arts plastiques	-
	Collectifs de quartier	Collectif Sud Gare Angers (49)	Activités artistiques multiples	-
OFFRE D'OPERATEURS CULTURELS ASSOCIATIFS		Les pépinières, Tremolino Nantes (44)	Artistes, associations culturelles, initiatives économiques	Nb variable et locatif
		La fabrique Dervallières Nantes (44)	Danse, arts visuels, multimédia	3 locatif
		Mire Labo Nantes (44)	Arts visuels	1
		Association Ping Nantes (44)	Arts numériques, multimédia	1
		Association Transformeurs Nantes (44)	Design Arts plastiques	6
OFFRE PRIVÉE	Développement d'un secteur d'activité	La cantine numérique Nantes (44)	Innovation et création numérique	Nb variable et locatif
	Aménagement du territoire	Halles Alstom Nantes (44)	Art actuel Artisanat d'art, et autres activités du secteur créatif	Nb variable et locatif
	Regroupement de plasticiens-artisans	Le 67 Nantes (44)	Arts plastiques, artisanat d'art, photographie	Nb variable et locatif

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 1		Entretien 2	
		Durée entretien : 47 minutes Mode : En face à face / Atelier Lieu de travail: Atelier Delrue - Nantes [44]		Durée entretien : 46 minutes Mode : En face à face / Bureau chargé d'étude Lieu de travail: Domicile - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		M	
	Âge	40 ans		45 ans	
	Parcours	Bac électronique, conservatoire en musique électroacoustique S'inscrit aux beaux-arts à l'âge de 28 ans - DNSEP - Paris-Cergy [2004]		École des beaux-arts, DNSEP - Cambrai [1989] puis a été salarié (technicien, services archéologiques) Formation en moulage pour la paléontologie et l'archéologie au CNRS A connu plusieurs emplois [décorateur, sculpteur, accessoiriste et chef décorateur] dans le cinéma et au théâtre etc. avant de se consacrer pleinement à sa pratique	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Sculpture [arts plastiques] Importance donnée au processus de création, au lien au contexte de travail Nécessité d'un lieu de travail et de réflexion qui participe au processus artistique		Performance [arts plastiques] Besoin d'expérimenter, réaction à un contexte, un environnement Production d'objets pour donner une trace au processus, à la performance. Pas de lien avec un bassin d'activité particulier	
Contexte d'exercice de l'activité artistique	Choix de se donner du temps pour développer son activité à temps plein Dispositif RSA Inscrit à la Maison des artistes		Galerie à Paris, a intégré le marché Pas de revenus réguliers de son activité (a été dans le dispositif RMII)		
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Lieu d'expérimentation, d'isolement et dissocié de la sphère privée Superficie: 83 m2, pas véritablement fonctionnel (accès par escaliers), pas d'eau courante, pas équipé pour une pratique de la résine À la fois lieu de réalisation/production, de stockage d'œuvres et de matériaux, bureau, pas de possibilité de recevoir de public		Salle de bain pour la production d'objets, pour de la préparation d'équipements, du petit bricolage Superficie: 10-15 m2 - espace occupé de 9 heures à 18 heures Pas d'accumulation d'objets Espace facile d'entretien (carrelage)	
	Équipements particuliers	Équipement et outillage personnel		Outillage personnel	
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation	Mise à disposition de la Ville (prix arts plastiques de la Ville de Nantes) 2 ans			
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Lieu de travail individuel dans un espace collectif, facilement modulable (cf. "atelier mobile") Nécessité d'une confrontation et d'échange avec d'autres artistes dans des espaces communs Espace de monstration possible Nécessité de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité		Lieu ouvert et collectif offrant la possibilité d'occuper un espace de travail de manière ponctuelle (journée ou temps d'un projet) Souplesse et flexibilité d'occupation/location Lieu adapté aux pratiques salissantes Espaces communs de convivialité, de rencontre avec d'autres acteurs, artistes ou autres	
	Équipements souhaités	Caissons à roulette facilement transportables espace réservé aux pratiques "salissantes" (plâtre, résine, etc) Cabine de peinture et espace de stockage			
	Contexte et environnement	Contexte urbain, pas trop éloigné du domicile			
	Remarques				

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 3		Entretien 4	
		Durée entretien : 1 heure 05 Mode : En face à face / Atelier		Durée entretien: 52 minutes Mode : En face à face / Atelier	
		Atelier de La Maison de Quartier Madeleine - Nantes [44]		Lieu de travail: Atelier de La Maison de Quartier Madeleine - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		M et F	
	Âge	29 ans		33 et 35 ans	
	Parcours	Bac arts plastiques (Québec) échange universitaire en Allemagne (Université Concorde, Montréal) DNAP et DNSEP - Nantes [2006] Fait partie d'un collectif d'artistes		Écoles d'art en Angleterre puis MA Printmaking - Londres [2007] et Bachelor Beaux-arts [1999] Travaillent ensemble depuis 2004	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	arts plastiques [arts visuels] intégrant fortement la sculpture, la photographie, la pictorialité, etc. et croisements de différentes disciplines et technologies Influence de la société, des sciences humaines, du rapport au contexte, à la ville Travaille sur cahier, dessins, note, ordinateur en amont du processus de création Considère que 50 % de son activité est liée à la prospection		Sculpture [installations, arts visuels] Travail de la matière avec une volonté d'exploration et d'expérimentation	
Contexte d'exercice de l'activité artistique	Pluriactivité (milieu culturel) 1/3 de revenus tirés de l'activité artistique SIRET (micro entreprise)		Maison Des Artistes Dans le dispositif RSA (ont connu une période très difficile) Peu de vente, plutôt des commandes et projets Début de collaboration avec une galerie (Paris)		
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	à domicile pour peindre ou dessiner, ou accueillir des collectionneurs + atelier collectif ouvert et partagé (espace entre 20 et 40 m2) mais peu adapté pour travailler sans importuner les autres occupants + ordinateur (PAO, 3D, administratif) se débrouille pour trouver des endroits où travailler des gros volumes (souvent en extérieurs, jardins...)		Espace de 40 m2, collectif et partagé (peu adapté à une pratique de sculpteur ou de plasticien) Nécessité d'une assurance professionnelle (coût: 360 euros environ) Lieu qui permet néanmoins une coupure avec l'espace privé Travail sur ordinateur (projets, administratif)	
	Équipements particuliers	pas d'équipement particulier		Pas d'équipement, un point d'eau (lévier)	
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation	Dossier (projet) Lieu mis à disposition gratuitement pour 1 an (pas de loyer ni de charges)		Dossier (projet d'utilisation de l'espace et de lien avec les habitants) sélection par une commission Lieu mis à disposition gratuitement pour 1 an (pas de loyer ni de charges)	
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Lieu qui permette la mobilité et la souplesse d'utilisation Pas de contrainte de location d'un espace 12 mois de l'année A la fois bureau et espace d'atelier/lieu de production avec possibilité de stockage A la fois espace individuel et collectif		Espace lumineux avec point d'eau et électricité Surface assez grand pour travailler et stocker Espace de bureau Espace individuel dans un lieu collectif avec un espace d'exposition pouvant être loué/occupé au besoin Espace dédié aux arts plastiques	
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement			Accessible par transports en commun	
	Remarques	Manque d'information sur l'environnement professionnel, sur le fonctionnement de la Maison des artistes		Difficulté de travailler sans espace Nécessité d'un interlocuteur qui pourrait faire le lien entre les artistes et les lieux vacants	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 5		Entretien 6	
		Durée entretien: 47 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Atelier personnel à domicile - Le Poiré-sur-vie [85]		Durée de l'entretien: 58 minutes Mode : En face à face / Atelier du Silo au lieu unique (dans la cadre d'une résidence) Lieu de travail: Atelier personnel - Angers [49]	
Profil de l'artiste	Sexe	F	M		
	Âge	43 ans	38 ans		
	Parcours	DNSEP - Angers (diplome tapisser-lissier) s'est formé aussi auprès d'artiste et galerie avant d'intégrer les beaux-arts.		DNSEP - Angers [1998]	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Sculpture [peinture, dessin] - fabrique aussi des bijoux Travail de production en atelier et in situ (installations)		Peinture (grands formats) Pratique d'atelier	
	Contexte d'exercice de l'activité artistique	Galerie (Paris et Londres) Maison Des Artistes Vit de son activité à noter: soutien de son conjoint au démarrage de son activité) Vend aussi dans les salons.		Inscription Maison des artistes en cours Réseau de collectionneurs Activité complémentaire (enseignement)	
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Atelier personnel (ancienne grange aménagée) accolé à son domicile, espace exclusivement consacré à sa pratique 70 m2 - espace très lumineux Lieu de production et de stockage		Atelier individuel via association (espace collectif) 30 m2	
	Équipements particuliers	Bureau et informatique Espace bibliothèque			
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation			1 an	
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Dissociation de l'espace de travail et du stockage (bonnes conditions)		Espace important (70 m2) car travaille de grands formats Nécessité de lumière, hauteur sous plafond importante et murs blancs pour pouvoir y accrocher des grandes toiles (important d'avoir du recul) Technicien sur place qui serait un plus Grande table de travail (pour le dessin notamment) Lieu qui favorise les rencontres, échanges	
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement			Facilité d'aménagement selon les pratiques	
	Remarques			Difficulté de trouver un lieu de travail offrant de bonnes conditions Espace de travail qui peut avoir une influence sur la pratique	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 7		Entretien 8	
		Durée de l'entretien: 58 minutes Mode : En face à face / Bureau chargé d'étude Lieu de travail: Domicile - Le Pellerin [44]		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : En face à face / Atelier Lieu de travail: Atelier partagé Alstom - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	F		M	
	Âge	32 ans		28 ans	
	Parcours	Master d'Arts, spécialisé photographie Ecole Nationale de Photographie d'Arles (2003)		Bac Eco, formation en marketing puis prépa de Direction Artistique (pub) avant de s'inscrire aux beaux-arts d'Angoulême DNAP - Angoulême [2007] et DNSEP - Nantes [2009]	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Photographie (argentique) Travail de séries, démarche proche du cinéma (éléments de mise en scène, décor, lumière)		Arts Plastiques [arts visuels] Pratique protéiformes (plusieurs médium, importance de l'édition et du multiple) Rapport au graphisme fort Travail de réseau important dans son activité (anticipé dès l'école) Appels à résidences à projets (dossiers)	
Contexte d'exercice de l'activité artistique	Cumul d'activité (salarisée à temps partiel, enseignement et interventions diverses) Egalement travail de commandes (photos d'architecture) AGESSA (photographe-auteur) et MDA Vit d'activités "autour de l'image" mais pas de sa pratique à proprement parler		Maison des artistes Galerie (récemment) Actuellement ne cumule pas d'activités (mais situation encore difficile et fragile)		
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Domicile et lieux des prises de vue Bureau de 20 m2 (informatique et administratif), murs pour l'accrochage et bibliothèque		Espace de travail dans un lieu partagé (autre domaine d'activité: architectes, scénographes) Espace de travail, de confrontation et de programmation (expositions, invitations) Espace assez grand Vient tous les jours	
	Équipements particuliers				
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation			Location à la Samoa 180 euros par mois (partage des charges, consommables avec les autres occupants) Espace vacant (attente de projet urbain) obligation de quitter les lieux avant fin 2011	
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Espace individuel qui permet l'isolement lumineux et assez grand Espace qui pourrait combiner plusieurs espaces de travail (production, bureau, écriture, recherche, etc.) Des murs où il est possible d'essayer des accrochages, de chercher		Atelier de 100 m2 avec réserve pour les pièces et modulable Espace bureau Nécessité d'un point d'eau et de la lumière, chauffé et adapté pour les pratiques Pas open space car besoin de pouvoir s'isoler (recherche, réflexion sur des projets) Souplesse d'occupation (mobilité)	
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement			Facilement accessible, dans un quartier dynamique	
	Remarques	Pose la question du coût du matériel (pratique onéreuse) importance de pouvoir financer sa pratique, acheter matériaux pour produire		Importance de l'échange, de la confrontation avec d'autres secteurs d'activité (échanges de compétences)	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 9		Entretien 10	
		Durée de l'entretien: 48 minutes Mode : Entretien téléphonique		Durée de l'entretien: 25 minutes Mode : Entretien téléphonique	
		Lieu de travail: Domicile et atelier loué à un privé - La Roche-sur-Yon [85]		Lieu de travail: Domicile et atelier en location (stockage) - Saint-Germain-sur-Loire [49]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		M	
	Âge	44 ans		34 ans	
	Parcours	Bac, s'inscrit aux beaux-arts 5 ans après DNSEP - Angers		École des beaux-arts d'Angers, Ensha - Paris Master Espaces Plastiques et Numériques, école des beaux-arts - Rennes [2002] Post-diplôme - Erban, Nantes [2005]	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Peinture, vidéo ponctuellement A travaillé d'abord la sculpture Dialogue avec la tradition, pratique intime et proche de l'introspection Économie de moyens		Volume (installations) Grands formats Travail dans la cadre de résidences, répond à des appels à projets, dossiers de candidature Essentiellement sur ordinateur	
	Contexte d'exercice de l'activité artistique	Maison des Artistes Vend parfois à des particuliers Soutien financier familial Gagne entre 500 et 600 euros /mois		Maison des artistes Admet avoir fait durer ses études pour avoir une transition plus souple vers le milieu professionnel Avait une galerie qui a fermé récemment, projet de collaborer avec une autre Vend quelques pièces Revenus également de cachets, d'interventions (pas une ressource principale) Revenus assez faibles	
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Lieu de travail à son domicile (12 m2): pratique de dessin Atelier dans le centre-ville (location: 100 euros/mois à un particulier) : 70 m2 endroit plutôt confortable, mais temporaire		Travaille in situ (résidences ou lieux d'exposition) pour une économie de coûts (transport des œuvres notamment) Loue un atelier (garage attenant à son domicile): environ 30 m2 Loue aussi un espace de stockage 190 euros/mois (pour les grosses pièces): 160 m2 (déjà plein) Travaille essentiellement à domicile (conception de plans, ordinateur, vidéo à partir de dessins) et dans son atelier (maquettes, sculptures de petit format)	
	Équipements particuliers			Pas d'équipement	
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation	Opportunité		Location à la mairie	
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Atelier chauffé, assez grand, logement à proximité mais dissocié Échanges avec d'autres artistes		Atelier chauffé, avec de l'eau courante, propre, spacieux et adapté à l'activité Nécessité d'un espace pour le stockage Par exemple un atelier de 150 m2 avec un espace de stockage de 300 m2 Bureau et espace de réunion/expérimentation Proximité du domicile/habitation	
	Équipements souhaités	Matériel de peinture (achat directement par l'artiste)			
	Contexte et environnement	Proximité centre ville ou équipements culturels (médiathèque)		Proximité d'une grande ville (éviter l'isolement)	
	Remarques			Indique avoir quitté Nantes à cause de l'absence de véritable politique d'ateliers d'artistes Importance du soutien par une politique d'atelier pour aider au démarrage d'une activité (transition école) Soulève la question de la rémunération (absence de rémunération dans l'art contemporain) Lieux collectifs ou partagés pas forcément adaptés à toutes les pratiques	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 11		Entretien 12	
		Durée de l'entretien: 35 minutes Mode : Entretien téléphonique		Durée de l'entretien: 43 minutes Mode : Entretien téléphonique	
		Lieu de travail: Atelier à domicile - Martigné-sur-Mayenne [53]		Lieu de travail: Domicile - Château-Gontier [53]	
Profil de l'artiste	Sexe	M	F		
	Âge	44 ans	40 ans		
	Parcours	DNSEP - Rennes [1991]	École des Beaux-Arts de Paris-Cergy (1996) Post-diplôme - Nantes (2000)		
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Peinture Travail à partir d'images (souvenirs), de dessins qui sont ensuite retranscrits via la peinture Travail de séries Relation au lieu, à la lumière, à la terre, au territoire Pratique solitaire, d'atelier	Arts plastiques Pratique ouverte à plusieurs média (écriture, installation, vidéo, sculpture, photographie) Travail lié à l'écriture (importance de la narration), réaction à un contexte (in situ) Travaille selon les projets (résidences, in situ, expositions)		
Contexte d'exercice de l'activité artistique	Double activité (enseignant à temps partiel depuis dans un lycée)	Pluri-activités (interventions dans des collèges, écoles des beaux-arts, workshops, conférences) Cherche un poste d'enseignement en activité complémentaire (moins précaire) Galerie (depuis 2009) Commence à être présente sur le marché			
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Atelier proche de son domicile Lieu permanent qui permet de laisser de la place aux travaux en cours, en attente Ancien abri de jardin (travaux de réaménagement depuis un an) 19 m2 Pourrait être plus grand (confort de travail) Problème du stockage	Domicile Pour les projets, écriture, administratif: sur ordinateur, à domicile, lieu qui se déplace selon les besoins et moments de la journée (salon, chambre, bureau, etc.) Atelier aménagé dans une grange pour la production (grosses pièces, travail de la résine, découpe de bois ou métal, etc.) Stockage de matériaux		
	Équipements particuliers				
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation				
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Atelier logement (distinction des deux espaces) Grand espace de travail pouvant laisser de la place aux travaux en cours Surface de murs pour pouvoir tendre des supports, des châssis pour travailler	Espace de travail attaché à un lieu de vie, dans une grande ville Espace modulable, adapté aux pratiques et aux différents aspects de de l'activité (bureau, atelier, stockage...) permettant d'être en retrait parfois		
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement		Au cœur d'une ville, quartier dynamique, proximité des acteurs culturels		
	Remarques	Influence du lieu de travail sur la pratique (espace, conditions) Manque d'informations aux beaux-arts sur le démarches liées au démarrage d'une activité, sur le fonctionnement du milieu (marché, galeries, réseau): manque d'un intermédiaire entre les artistes et le marché, difficulté du réseau et de la visibilité du travail vers les acteurs/diffuseurs	Exemple des ateliers d'artistes de la Ville de Rennes A quitté Nantes à cause du prix du foncier et pour accéder à une qualité de vie plus adaptée pour une vie de famille (Choix de Château-Gontier pour la proximité du centre d'art) Soulève la question de la rémunération des artistes A eu une aide à l'installation de la DRAC		

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 13		Entretien 14	
		Durée de l'entretien: 38 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Domicile et atelier collectif - Angers [49]		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Domicile - Le Mans [72]	
Profil de l'artiste	Sexe	F	M		
	Âge	44 ans	27 ans		
	Parcours	DNSEP - Angers [2005]	DNSEP - Le Mans [2008]		
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Vidéo [dessin, volume]	Volume (travail à partir d'architectures, de maquettes) Réalisation de sculptures et d'installations en bois et carton (raisons techniques et financières) Plus dans un travail de prospection, de projets et de candidatures à des résidences Commence à s'inscrire dans un réseau (difficile), fait partie d'un collectif		
	Contexte d'exercice de l'activité artistique	Cumul d'activité (médiation culturelle) Inscription refusée par la Maison Des Artistes (pratique de la vidéo) qui l'a renvoyée vers l'AGEFA ou elle a été refusée (revenus insuffisants) SIRET Difficulté de concilier cette double activité avec une vie de famille, de trouver le temps nécessaire pour sa pratique Réseau régional, présente dans la collection de l'artothèque d'Angers	Ne vit pas de son activité (soutien financier de son conjoint et de ses parents) RSA Difficulté pour financer les coûts de production de sa pratique (a obtenu une aide à la création en 2010)		
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Domicile (salon) et depuis 3 ans fait partie d'une association: espace partagé avec deux autres artistes (2 fois 45 m2) Permet une rupture avec l'espace privé Problème du stockage	Domicile (location) difficulté d'y faire des travaux salissants, de la peinture, travailler le bois, etc.		
	Équipements particuliers				
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation	Mise à disposition par la Mairie (provisoire, projet de déménagement)			
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Espace individuel dans lieu collectif, moyens et équipements partagés Nécessité d'un lien avec d'autres artistes (échanges et confrontations) Importance du collectif et possibilité de monter des projets ensemble	Atelier équipé (matériel pour travailler le bois, le métal, etc.) Espace d'exposition pour expérimenter, essayer Idéalement aide (assistante technique) pour la réalisation de certaines pièces		
	Équipements souhaités		Espace collectif (nécessité de l'échange, de la confrontation avec d'autres artistes) Pratiques différentes mais qui peuvent cohabiter		
	Contexte et environnement	Lieu qui peut être amené à se déplacer dans un territoire (circulation)	Ville dynamique, réseau fort et actif (cf. New York ou Berlin à l'étranger, Paris, etc.)		
	Remarques	Importance d'un soutien matériel pour l'entretien des locaux Manque d'un accompagnement, d'un intermédiaire artistes-professionnels	École des beaux-arts du Mans où les étudiants sont peu nombreux et ont accès à des ateliers spacieux et équipés. Pas de transition/accompagnement après (souligne la faiblesse du réseau au Mans, la difficulté d'y travailler, d'y démarrer son activité) (songe à partir)		

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 15		Entretien 16	
		Durée de l'entretien: 35 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Atelier personnel - Cholet [49]		Durée de l'entretien: 35 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Atelier Delrue - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		F	
	Âge	38 ans		30 ans	
	Parcours	CAP, un BEP et après un Bac Professionnel est passé par Manchester et Lisbonne a travaillé en tant qu assistant auprès d'un sculpteur DNSEP - Rennes [2000]		Classe préparatoire Arts Plastiques à Paris un ande pratique dans un atelier de peinture, puis école des beaux-arts DNSEP - Nantes [2007]	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Sculpture Utilise de nombreux matériaux pour les mixer ensemble autour de formes, de matières éloignés d'une réalité (récupération de matériaux, de déchets industriels) Aujourd'hui se situe moins dans la prospection (invitations plus nombreuses et fréquentes)		Sculpture (installations) Pas de médium fixe (carrelage, bois, papier) Recherches sur l'habitat, l'intime, thème du passage de l'enfant à l'âge adulte Travail préparatoire de dessin, de croquis puis essais et tests des matériaux	
Contexte d'exercice de l'activité artistique	Maison des Artistes depuis 5 ans, activité d'artiste à plein temps A décidé de quitter son activité d'enseignant pour se consacrer à sa pratique à temps plein A quitté Paris pour cholet pour des raisons de confort et de coût de la vie Est à Cholet depuis 5 et a un assistant Galerie à Paris depuis 2009, présent sur le marché		Cumul d'activité (Prof d'arts plastiques à l'école municipale de la Roche sur Yon, à temps partiel) Dispositif RSA A toujours eu une activité alimentaire, difficulté de laisser du temps à la pratique		
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	Atelier personnel (location), assez précaire (machines et autres outils de travail) 150 - 200 m2, en zone industrielle à Cholet. Atelier de production seulement, pas de stockage (tant que possible les pièces fabriquées partent à Paris pour être montrées) + autre espace (bureau) pour l'aspect administratif, conception en amont		Atelier individuel environ 30 m2, en RDC, difficile à chauffer l'hiver A aménagé un espace de travail, un espace de stockage et un coin bureau Important de pouvoir sortir de chez soi pour travailler, de se sentir actif	
	Équipements particuliers			Outils personnels	
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation	Location à un particulier (150 euros/mois), loyer modéré (sorte de soutien du propriétaire) 5 ans		Mise à disposition de la Ville (prix arts plastiques de la Ville de Nantes) 2 ans. Possibilité de quitter Nantes alors	
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Espace moins précaire. Atelier logement : formule appropriée et adaptée à son rythme de vie actuel (voyage beaucoup) Espace bureau, de concertation, vestiaire et douches, et espace de production		Espace assez grand, lumineux avec chauffage, facile d'accès (pas d'escaliers) Espace individuel dans un ensemble collectif, avec possibilité de mutualisation de moyens, d'isolement pour la concentration, L'atelier logement peut aussi être une solution mais important d'être bien conçu	
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement	Une ville comme Nantes ou Rennes, en France Contexte dynamique et réseau fort		Ville, réseau dynamique	
	Remarques			Coût de production important (nécessité de pouvoir financer sa pratique) Influence du lieu ou conditions de travail sur la pratique	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 17		Entretien 18	
		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Domicile - Nantes [44]		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : En face à face / Bureau chargé d'étude Lieu de travail: Domicile - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		F	
	Âge	37 ans		44 ans	
	Parcours	Fac d'arts plastiques, DNSEP - Paris [1997]		Fac d'Arts Plastiques (Aix-en-Provence) et CAPES DNSEP - Paris [1995], puis Glasgow durant 2 ans (atelier)	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	Art sonore [musique] D'abord une pratique de sculpteur (aux beaux-arts) puis en travaillant sur l'espace a commencé à introduire du son dans les dispositifs pour aboutir à de véritables créations sonores et musicales. [musique électronique] Au croisement de plusieurs disciplines (art contemporain, spectacle vivant, création électro-acoustique, peinture radio-phonique, travail de studio) régulièrement des résidences de création (en France et à l'étranger) Conduit à la fois des projets personnels et collaborations avec d'autres musiciens, des artistes d'autres disciplines, des musiciens, des poètes, des artistes multimédia		Peinture [arts visuels] Travail autour de la figure et des mises en relation de figures, et un travail de dessin	
	Contexte d'exercice de l'activité artistique	Pluri-activité (interventions en milieu scolaire, ateliers de créations sonores dans collèges et lycées) Également un travail de studio (prestations) pour d'autres musiciens (mixage, du mastering, etc.) Statut d'artiste indépendant Inscrit dans un réseau		Cumul d'activités (intervenante, animatrice, conférencière, vacataire) Également à la Maison Des Artistes Difficultés pour pénétrer les marchés locaux (trouvait ça plus facile à Paris) Commence à être plus visible/reperée dans le réseau nantais	
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	A domicile (besoin d'isolation et d'un espace entièrement dédié) a longtemps cherché un lieu à Nantes, pas de possibilité pour investir dans un studio Les résidences permettent de travailler différemment (espace, matériel et soutien) Espace de travail qui est à la fois bureau, lieu de stockage, lieu de production		A eu un atelier individuel durant 8 ans (chantiers de l'estuaire): ensemble collectif de 250 m2, dans une ancienne usine, mélange des pratiques (photographes, architectes, artistes, etc.) Fin du bail en septembre 2010 Actuellement travaille à domicile (essentiellement des petits formats) Espace de travail qui influe sur la pratique, pose la question du stockage (domicile, chez des amis)	
	Équipements particuliers				
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation				
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Exemple de Mains D'œuvres (Saint-Duen) où il a été en résidence durant 2 ans: salle de concert, une salle d'exposition, un restaurant, des ateliers et des studios, et espace individuel utilisable de 9 heures à 2 heures du matin Important de laisser de la place à l'autonomie pour travailler seul, mais ans un ensemble collectif pour échanger avec d'autres artistes Nécessité du lien entre les espaces de travail, de monstration, d'échanges, de sociabilité Besoin d'un atelier pour expérimenter sur des dispositifs		50, 60 ou 70 m2, grande hauteur sous plafonds et grands murs pour accrocher, essayer des mises en relation, des associations Un lieu adapté, avec un minimum de commodités	
	Équipements souhaités				
	Contexte et environnement				
	Remarques			« ce qui est urgent et crucial, c'est vraiment les ateliers » « on travaille toujours un petit peu en fonction des lieux dans lesquels on est	

Les entretiens avec les artistes - Grille d'analyse

		Entretien 19		Entretien 20	
		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Domicile - Nantes [44]		Durée de l'entretien: 30 minutes Mode : Entretien téléphonique Lieu de travail: Domicile - Nantes [44]	
Profil de l'artiste	Sexe	M		F	
	Âge	46 ans		28 ans	
	Parcours	Licence d'arts plastiques, DNSEP - Tourcoing, École de cinéma, Insas - Bruxelles		Originaire de Finlande (études en arts appliqués) DNSEP - Nantes [2010] souhaite préparer le CAPES	
	Pratique(s) artistique(s) Processus de travail	[Vidéo] Travaille à partir d'un territoire, en se déplaçant, constitue des repérages puis réintègre ces éléments, comme en fiction		Photographie Travail centré autour du paysage Photographie argentique (à partir de scan, sur l'ordinateur)	
	Contexte d'exercice de l'activité artistique	Se consacre entièrement à sa pratique		Actuellement est surveillante d'internat à mi-temps Est en train de se renseigner sur les formalités pour démarrer son activité de plasticienne (Siret, Maison Des Artistes ou auto entrepreneur ?)	
Lieu(x) de travail actuel(s)	Caractéristiques et utilisations	A domicile (montage) et dans le cadre de résidences, est très mobile selon les projets Espace aménagé et fermé (pièce de montage) Ordinateur et écran Matériel personnel		Domicile, sur ordinateur (pas une pratique d'atelier) A installé son bureau dans sa chambre	
	Équipements particuliers				
	Condition(s) d'obtention Temps d'occupation				
Attentes liées au lieu de travail idéal	Définition(s) du lieu de travail idéal	Atelier hors du domicile, pas trop éloigné facilement accessible		Un espace de travail consacré à l'image (pour en faire et en voir) Contexte de l'école des beaux-arts: cadre intéressant dans ce sens (ateliers, matériel et échanges)	
	Équipements souhaités	Espace spécialement aménagé (salle de montage et bureau)			
	Contexte et environnement				
	Remarques				

REPONDANT 1 – Sculpture [arts plastiques] // Atelier Delrue // Nantes (44)

Le premier interviewé réalise essentiellement des sculptures de différentes formes et sous divers formats. Selon lui, une autre partie primordiale de son travail est la question de la réalisation. Il explique prendre beaucoup de plaisir en amont d'un projet. Il peut d'ailleurs travailler à l'aide de cartes heuristiques. Ensuite, il dit ne pas avoir une pratique « *où ce serait uniquement le travail qui produirait des formes* » mais plutôt « *une pratique paresseuse* » dans le sens où l'attente et la lenteur sont essentielles pour le développement de son travail artistique. Il explique qu'il laisse le travail reposer afin de pouvoir le regarder et y revenir plus tard. Par exemple, les pièces qu'il réalise « *peuvent être en gestation sur pas mal d'années, en fonction du contexte à venir* ». C'est pourquoi il affirme « *avoir besoin d'un lieu pour que les choses puissent s'exprimer* ».

Ce répondant dit que l'art a été une constante dans l'éducation qu'il a reçue étant enfant. Cependant, il explique que son intérêt pour la sculpture est venu « *au fur et à mesure des rencontres* ». Effectivement, il se destinait plutôt à un métier en rapport avec la Radio. Il a été notamment formé aux prises de sons à la Maison de la Radio. C'est donc seulement à l'âge de 28 ans qu'il a décidé de s'inscrire aux beaux-arts, la sculpture lui étant apparue comme une évidence. Notre premier répondant est inscrit à la Maison Des Artistes et nous informe qu'il touche le RSA. Il explique avoir la sensation que ce statut d'artiste est imposé « *à la fois pour faire valoir un professionnalisme et en même temps qu'il n'est plus du tout adapté à leurs pratiques* ».

Cet interviewé bénéficie d'un atelier de la ville de Nantes, il s'agit d'un atelier à l'espace Delrue, rue Marmontel, qu'il a obtenu grâce au prix de la ville. Il dispose de cet atelier pendant deux ans. Notre sondé nous fait comprendre que pour lui c'est important d'avoir un lieu de travail car une séparation entre son espace de travail et son lieu d'habitation est primordiale. Il définit son lieu de travail ainsi : « *c'est à la fois un lieu de refuge et un lieu où l'on peut rester parce que c'est un lieu de travail avec tout ce qui va avec* ». Il ajoute que « *c'est réellement sa maison* » et que « *c'est là où il peut décider d'absolument tout* ». Il nous décrit ce lieu comme étant « *assez grand* » soit 83 m² mais qu' « *il n'est pas pratique parce qu'il y a des escaliers pour y accéder* » et qu' « *il n'y a pas l'eau courante* ». De plus, ce lieu ne permet pas d'accueillir des gens. En revanche, il nous explique que ce lieu lui permet à la fois de stocker son travail mais aussi les matériaux nécessaires à la sculpture.

Enfin, même si ce répondant est très heureux de bénéficier de cet atelier, il sait que dans deux ans il lui faudra trouver un autre lieu de travail. En attendant, il explique que pour lui le lieu de travail idéal « *tiendrait au minimum sur 150 m² (...) avec cette possibilité de redéfinir en permanence l'espace* ». Il illustre cette « *redéfinition permanente de l'espace* » par un concept de box ou de caissons mobiles à roulettes qui lui permettrait de stocker son travail et son matériel afin de les déplacer au gré de ses besoins. Il évoque aussi le besoin d'un espace pour faire des travaux salissants et d'un autre, pour recevoir des gens. En parallèle, il nous informe que pour lui « *le fait d'avoir un atelier seul pour faire les choses, c'est quelque chose de débile en fait* » et qu'il apprécie au contraire les échanges avec les autres artistes. Pour finir, il nous apprend qu'il a « *besoin de l'urbain pour créer et qu'une capitale lui plairait bien* ».

REPONDANT 2 – Performance [arts plastiques] // Travaille à domicile (salle de bain) // Nantes (44)

Notre deuxième répondant réalise des performances. Ce qui l'intéresse « *c'est en fait de partir dans une situation et de changer son point de vue, d'échanger ses influences, de changer tout son environnement et son quotidien* ». Par exemple, il nous raconte son expérience en prison où il a réalisé un important travail d'écriture sur les murs de sa cellule. Il qualifie d'ailleurs sa pratique comme « *plus ou moins aventureuse* » et explique qu'il travaille de façon « *extrêmement opportuniste* ». Généralement, il travaille à partir d'un lieu ou d'un objet. Suite à ses performances, il réalise « *des pièces qui en général ressemblent à des souvenirs qui sont des souvenirs de voyages comme en faisaient les marins, les prisonniers, les soldats (...) qui sont faits sous influence du lieu* ». Il nous fait comprendre que ces objets « *fossilisent toute la performance* ». Ces objets prennent forme d'une bouteille de 4 ou 5 litres qui renferment une scénette en fonction de la situation qu'il a vécue. Il réalise ces objets à son domicile.

Notre sondé n'a donc pas une pratique d'atelier, il dit à ce sujet « *qu'il ne pratique pas dans un atelier, parce qu'il sait qu'il n'y ferait aucune découverte* ». En revanche, il nous apprend qu'il travaille chez lui, dans sa salle de bain, pour réaliser des objets souvenirs notamment. Sa salle de bain devient « *un atelier de 9 heures à 18 heures, et ça ne devient pas un endroit encombré (...) qui accumule des choses* ». Il précise que sa salle de bain « *est assez grande ... 10-15 m²* » et qu'il s'est organisé. Il a aménagé des étagères dans les toilettes qui permettent de stocker le matériel nécessaire à ses bricolages. Il a choisi la salle de bain car c'est un endroit où « *il y a un point d'eau et qu'en général c'est un endroit facile à laver* ».

Cet interviewé a suivi un cursus complet aux beaux-arts de Cambrai (59). Ensuite, il a travaillé dans des services archéologiques après avoir suivi une formation au CNRS, pour être spécialisé en moulage pour la paléontologie et l'archéologie. Puis, il a travaillé comme décorateur et sculpteur dans le milieu du cinéma et du théâtre et c'est là qu'il a compris qu'il souhaitait faire de son activité artistique un travail à plein temps. Il a donc démissionné pour se consacrer pleinement à ses propres réalisations. Après avoir été quelques temps au RMI, notre deuxième répondant travaille avec une galerie parisienne et vend des pièces. Il ajoute qu'il communique grâce à un blog qu'il alimente régulièrement. Il précise toutefois que la vente est « *extrêmement inégale et qu'il n'a pas de revenus fixes* ».

Pour finir, même si notre répondant nous explique ne pas avoir une pratique d'atelier puisqu'il réalise ses performances in situ, il nous raconte qu'il a eu la chance de partager un atelier dans le nord de la France il y a quelques années, et qu'il avait adoré. A ce sujet, il nous avoue que s'il avait un atelier, ce qu'il l'intéresserait le plus « *c'est de pouvoir passer voir des gens etc. qui bricolent et puis surtout que ce ne soit pas cramponné par toujours les mêmes (...) que ce soit un lieu ou tout le monde puisse venir bricoler sur une courte période quand il a un truc à faire* ». Il parle d'un lieu « *qui s'occuperait de créer un esprit communautaire* ».

REPONDANT 3 – Arts Plastiques, arts visuels // Atelier de la Maison De Quartier - Madeleine // Nantes (44)

Notre troisième sondé est un artiste pluridisciplinaire. Il travaille la sculpture, la photographie mais aussi tout ce qui a trait à la picturalité. Par exemple, il nous parle de peinture murale, de peinture traditionnelle, de dessin aquarellé et de traitement pictural par ordinateur. Il explique être largement inspiré par « *les sciences humaines* » et la société en générale. Cet artiste fait également partie d'un collectif nantais : Extra-Muros, qui réunit 15 artistes aux disciplines diverses et variées, du metteur en scène au comédien en passant par des artistes plasticiens.

Ce répondant est québécois. Après un bac arts plastiques, il a commencé ses études à l'université de Montréal. Puis, il est venu à Nantes dans le cadre d'un échange universitaire. Il a ensuite passé son DNSEP à Nantes. Durant ses études à Nantes, il nous raconte qu'il a pas mal voyagé, notamment en Allemagne où il a passé 5 mois à Berlin et 5 mois à Leipzig.

Aujourd'hui, notre répondant explique qu'« *un artiste ne peut pas se concentrer uniquement sur sa création mais que le travail de démarchage est presque plus important* ». Il nous apprend qu'il a eu « *différentes opportunités d'expositions en Allemagne, en France et ailleurs* » et qu'il a aussi des contacts avec des collectionneurs. En revanche, il nous fait comprendre qu'« *à peu près un tiers de ses revenus viennent de son activité plastique et qu'il ne vit pas pleinement de son travail* ». En effet, il « *travaille parallèlement dans le domaine de la culture* ». Il ajoute que ce dernier emploi est temporaire car il espère vivre pleinement de ses propres réalisations. Notre troisième répondant n'est pas inscrit à la Maison Des Artistes car il dit ne pas « *tout à fait se sentir prêt pour le moment* ». Il regrette également le manque d'informations dont fait preuve cet organisme. Il dispose en revanche d'un numéro de Siret.

Actuellement, notre artiste bénéficie d'un atelier prêté par la Maison De Quartier (La Madeleine) de Nantes. Tout comme lui, l'ensemble du collectif Extra-Muros dispose de cet espace, « *on doit se partager l'atelier* ». L'atelier fait « *un petit 40 m²* » et la Maison De Quartier leur prête pour une durée d'un an. Il raconte, que comme il n'est pas le seul à bénéficier de cette surface de travail, lorsqu'il fait de la poussière, il doit

s'empresser de nettoyer pour les suivants. Sinon, son lieu de travail est habituellement son bureau à domicile. Il alterne donc les lieux de travail, son domicile et l'atelier de la Maison De Quartier. Par exemple, lorsqu'il travaille sur ordinateur, il reste chez lui.

Si actuellement notre interviewé bénéficie d'un espace de création grâce à la Maison De Quartier, il avoue que son « *lieu de travail est variable* » et qu'aujourd'hui, « *les artistes sont sur le net, devant l'ordi, avec une perceuse, à Sao Paulo et que finalement maintenant les artistes ont besoin de différentes choses, de différentes formes d'ateliers (...) car quand tant de mois de l'année on travaille dans un atelier virtuel et les autres mois de l'année on est en voyage, c'est pas toujours simple et rentable de payer un atelier* ».

REpondants 4 – Sculpture [arts visuels] // Atelier de la Maison De Quartier (La Madeleine) // Nantes (44)

Notre quatrième interview réunit deux sculpteurs qui vivent et travaillent en couple. Ils ont une pratique « *basée sur la sculpture et les installations* ». Selon eux, leur travail « *est basé sur l'apprentissage des techniques* ». En effet, ils disent s'intéresser à la pédagogie et aimer « *explorer le monde des choses qui sont un peu compliquées à comprendre* ».

Nos deux répondants sont anglais et sont venus à Nantes lorsque l'un d'eux a décroché un poste à temps plein aux beaux-arts de Nantes. Avant de se consacrer pleinement à leur activité artistique, ils ont tous deux été graphistes en Angleterre. Lorsque l'un d'eux a dû retourner en Angleterre, c'est là qu'ils ont commencé « *à travailler ensemble et que les choses ont commencé à bien marcher en France* ». Ils sont aujourd'hui inscrits à la Maison Des Artistes et expliquent parfois bénéficier du RSA. Ils ont aussi chacun une micro entreprise avec un numéro de Siret. Aujourd'hui ils vivent mieux de leurs réalisations. Par exemple, ils ont vendu trois œuvres à un collectionneur durant l'année 2010 et ils commencent à travailler avec un galeriste à Paris. Ils racontent tout de même qu'il y a eu « *des moments très difficiles où ils étaient obligés d'emprunter de l'argent juste pour payer le loyer* ».

Suite au dépôt « *d'un dossier avec un projet de l'utilisation d'un espace* », ils bénéficient d'un atelier de 40 m² appartenant à la Maison De Quartier (La Madeleine) à Nantes, pour une durée d'un an. Ils nous confient que c'est très appréciable. Pour obtenir cet espace, ils ont proposé d'animer « *des ateliers pédagogiques (...) pour les habitants du quartier* ». Ils nous avouent que « *ce lieu leur permet de quitter la maison tous les jours et de croiser les amis dans la rue et d'avoir un peu d'air frais* ». Ils nous expliquent qu'ils sont ravis car ils peuvent laisser leur matériel sans devoir le ranger chaque soir. Ils avouent que « *ce lieu est très bien sauf que c'est pas très adapté pour un travail de sculpteur et plasticien* ». Par exemple, ils doivent protéger le sol avec un film plastique et surtout ne rien accrocher sur les murs. Et l'évier n'est pas non plus adapté pour un travail de sculpteur.

Même si actuellement ils disposent un atelier pour un an, nos deux répondants commencent déjà à chercher un autre lieu de travail, « *pour ne pas se retrouver sans atelier* ». Ils nous expliquent ne pas être difficiles et qu'ils souhaitent juste « *quelque part avec un peu de lumière, de l'eau, de l'électricité mais avec une surface assez grande pour pouvoir stocker* ». Ils précisent que « *ce serait idéal d'avoir un lieu avec peut-être une vingtaine d'artistes qui ont chacun un atelier avec une galerie commune et tu peux la louer pour tes propres expos ou pour un projet (...) quelque chose dédié pour les arts plastiques mais pas un mélange entre les disciplines* ». Ils ajoutent que « *les plasticiens sont beaucoup plus fermés et qu'ils ont juste envie d'un lieu avec une clé* ». En fait, ils nous font comprendre qu'ils aimeraient bien « *avoir deux pièces, une comme un bureau et qui peut-être un bureau bibliothèque salon et autre pour ce qui est vraiment de la poussière, le travail sale, ça c'est l'idéal et peut-être un troisième lieu pour stocker et une quatrième où c'est juste vide et que c'est juste un lieu de réflexion* ». Pour finir, ils n'ont pas le permis de conduire, c'est pourquoi leur lieu de travail doit être desservi par les bus. Ils ajoutent aussi qu'« *il manque une autre personne qui s'occupe vraiment des ateliers pour les artistes ... parce que oui ça peut-être bien d'avoir un lieu pour les ateliers d'artistes (...) ce serait bien qu'il y ait des projets plus soutenus par la ville. Quelqu'un qui voit un lieu et qui dit qu'il va voir si c'est possible* ».

REPONDANT 5 – Sculpture [peinture, dessin] // Atelier personnel // Le Poiré-sur-vie (85)

Notre cinquième répondante réalise un travail de sculpture grand format. En parallèle, elle a mis en place un travail de bijoux. En général, elle réalise ses sculptures directement dans les lieux où elle expose. Elle apprécie travailler dans l'espace et avec l'architecture dans les lieux où elle est amenée à travailler. Elle nous confie « *j'ai accroché dans l'espace et donc j'ai compris que ce qui m'intéressait ben c'était ça travailler dans l'espace et qui fallait que je joue avec ça* ».

Avant d'être artiste, notre répondante était éducatrice de jeunes enfants. C'est lors d'un déménagement qu'elle a eu envie de changer de profession et qu'elle a commencé à s'intéresser à la tapisserie. Elle a donc suivi une formation en tapisserie à l'école des beaux-arts d'Angers (49) puis a commencé à produire ses réalisations. Elle cite, par exemple, « *mes buvards (...) c'était un travail que je faisais avec des draps (...) je faisais de la tapisserie sur d'énormes buvards blancs qui faisaient 2 mètres par 3, je les mettais dans de l'encre et je diluais* ».

Aujourd'hui, notre sondée vit de son activité d'artiste et est inscrite à la Maison Des Artistes. Elle travaille avec une galerie londonienne.

Notre répondante travaille généralement in situ lorsqu'elle est en installation mais quand elle est en préparation, elle travaille dans son atelier. Elle possède son propre atelier, chez elle. Elle explique à ce sujet qu'elle a « *deux ateliers. Donc j'ai mon atelier pour la sculpture (...) et puis j'ai mon atelier de bijoux que j'ai annexé pour ne pas mélanger les deux choses* ». Son atelier donne dans sa maison mais « *ce n'est pas un endroit où tout le monde passe* », c'est uniquement son lieu de travail. Elle nous précise que son atelier fait « *70 m²* » et que « *c'est un lieu très agréable parce que je suis en pleine campagne, que j'ai une grange qui est très bien aménagée, j'ai du chauffage, de grandes baies, j'ai tout ce qu'il faut ... sauf qu'il est un peu trop plein* ». En conséquence, le lieu de travail que possède notre répondante lui convient parfaitement puisqu'elle l'a élaboré selon ses besoins et envies. Elle ajoute qu'« *elle a un grand meuble de rangement, un bureau pour pouvoir dessiner dessus, (...) je suis équipée en informatique* ». Seul le stockage devient problématique puisqu'elle ne peut pas tout jeter, elle doit garder des pièces et cela prend pas mal de place. Pour finir, on comprend que son propre lieu de travail lui convient et qu'elle a su l'aménager en fonction de ses activités. Elle nous explique seulement qu'elle aurait juste besoin d'un endroit où stocker les réalisations qu'elle a besoin de garder près d'elle.

REPONDANT 6 – Peinture // Atelier personnel / Résidence au lieu unique // Angers (49)

Notre sixième sondé pratique la peinture, généralement en grand format. Il explique que son travail « *s'oriente principalement sur (...) la mémoire de l'histoire de l'art* » avec souvent une « *attirance pour tout ce qui (...) vient toucher l'invisible* » et un besoin de « *garder contact avec l'enfant qu'il a été, qu'il est toujours* ».

Ce répondant n'était pas a priori fasciné par la peinture mais plutôt par l'architecture d'intérieur. Il dit s'être inscrit « *aux beaux-arts en 93 (...) en voulant faire archi. d'intérieur* » et ce n'est qu'en réalisant sa première toile aux beaux-arts, que la peinture « *est devenue une révélation* ». A cette occasion, il s'est donc réorienté dans un cursus arts. Ensuite, durant sa dernière année aux beaux-arts, il explique qu'avec quelques-uns de ses camarades, ils ont créé une association, L'Enceinte et qu'ils ont fait toutes les démarches pour demander un atelier à la ville d'Angers. Ainsi, il affirme qu'il a pu « *continuer à travailler dans des conditions qui étaient proches de celles des beaux-arts* ».

Notre répondant n'est pas inscrit à la Maison Des Artistes et nous explique que les démarches sont assez complexes. Il explique cependant qu'« *il a réussi à se constituer un réseau de collectionneurs* » et que « *lors des expositions, il vend pas mal* ».

Aujourd'hui, notre répondant est en résidence au Lieu Unique, pour environ six mois, où il bénéficie d'une bourse mensuelle et d'un vaste atelier (70 m²). Il nous confie qu'« *il est hyper content, que l'atelier est*

grand (...) il y'a des murs blancs ... on peut faire ce qu'on veut (...) il est très haut de plafond ». En parallèle, cet interviewé possède aussi un atelier personnel (30 m²) qui loue à la ville d'Angers (49). Il nous explique qu'il a exclusivement une pratique d'atelier. Pour lui l'atelier « *est vraiment une sorte de refuge* » et il y passe entre 7 et 8 heures par jour. Il ajoute ne jamais travailler en dehors de son atelier et avoir vraiment envie de s'extraire de ce dernier à la suite d'une journée de travail. Il apprécie donc d'avoir un lieu de travail qui se distingue de son lieu de vie.

Ce répondant déclare être ravi d'être résident au Lieu Unique. Cette résidence lui permet d'avancer dans son travail comme elle lui a permis de décrocher un poste d'enseignant aux beaux-arts. Il nous avoue que s'il pouvait choisir un lieu de travail sans aucune contrainte, il souhaiterait avoir « *un truc trois fois plus grand (...) pour travailler les grands formats (...) et une autre pièce pour stocker* ». Il explique aussi que cette résidence lui a redonné envie de travailler le dessin et que du coup il installerait aussi une grande table dans son atelier, à Angers (49).

REpondant 7 – Photographie // Travaille à domicile // Le Pellerin (44)

Notre septième répondante pratique la photographie depuis « *plus de 10 ans* ». Elle explique ne pas faire de « *mise en scène à proprement parler* », mais qu'« *elle se débrouille toujours avec le décor tel qu'il se trouve* ». Elle affine ses propos en admettant qu'elle « *a une approche photographique qui ne doit pas être très loin du cinéma dans l'idée de la scène, dans l'idée du décor et dans l'idée de la lumière* ». Dans son travail, elle cherche à photographier « *la position dans laquelle on se met individuellement quand on est dans un moment d'intériorité, dans un songe, dans ses pensées tout simplement* ».

Après un Master spécialisé en photographie à Arles (13), notre répondante a cherché un travail à mi-temps qu'il lui permettrait de gagner sa vie tout en continuant la photographie. Aujourd'hui, elle dit avoir « *actuellement un double statut, un numéro de Siret en tant que photographe auteur (...) et un statut de salarié à temps très partiel en tant qu'enseignante* ». Ces deux statuts sont problématiques car ils lui ont posé quelques soucis lors de son congé maternité par exemple. Elle nous confie aussi que ce n'est pas une bonne chose de travailler en même temps que son travail d'artiste. Elle parle d'ailleurs de réfléchir à ne faire que de la photographie ou alors une reconversion totale. Elle fait beaucoup de photographie pour des architectes et se dit qu'elle pourrait peut-être ne se consacrer qu'à ça. Depuis quelques temps, elle avoue ne plus avoir trop de temps pour la photographie artistique et que d'ailleurs « *la photographie c'est un art qui coûte cher* ».

Son lieu de travail a toujours été caractérisé par l'endroit où elle habite. Elle nous informe que même si « *ça n'est pas parfait* » et que « *c'est peut-être pas toujours bien pour s'isoler* », « *son lieu de travail doit de toute façon, être lié à son habitat, parce qu'elle peut travailler n'importe quand* ». Aujourd'hui, elle dispose d'un espace au sein de son habitation, qui est aussi le bureau informatique. Ce lieu possède des pans de murs pour qu'elle puisse faire des accrochages ainsi qu'une bibliothèque nécessaire à sa pratique. Cet espace de travail fait 20 m².

Finalement, lorsqu'on lui demande ce qu'elle pense de l'atelier, elle nous explique « *que l'avantage de l'atelier, c'est que c'est une espèce de caverne qui t'est réservé* ». Elle aimerait avoir un lieu de travail « *très lumineux, assez grand, avec différents espaces pour s'y poser, soit différentes pièces soit des espaces dans l'espace, un lieu d'avantage lié à l'écriture où à la recherche sur petits formats de cahiers* » mais aussi de grands murs blancs afin de pouvoir tester différents accrochages.

REpondant 8 – Arts visuels et plastiques // Atelier ALSTOM // Nantes (44)

Notre huitième répondant a une pratique « *protéiformes* », il dit utiliser « *beaucoup de médium* » et ne pas avoir de médium de prédilection même si selon lui, il a plus de facilités à aller vers l'édition et le multiple. Sa pratique tourne autour du mot et plus généralement autour des jeux de mots. Il nous confie que la

Les entretiens avec les artistes - Analyse verticale

spécificité de son travail se caractérise par le fait qu'il « *joue avec les frontières et qu'il essaie de déplacer les choses* » ou « *de brouiller un peu les cartes* ».

Ce sondé a eu un parcours scolaire un peu chaotique du fait qu'il n'aimait pas l'école. En revanche, il a quand même passé son Bac puis s'est orienté vers des études en Marketing. C'est à cette occasion, qu'il s'est rendu compte qu'il préférerait être avec les créatifs. Ainsi, il s'est inscrit dans une école préparatoire afin de devenir Directeur Artistique dans la publicité. Finalement, il a préféré l'illustration et s'est donc dirigé vers les beaux-arts d'Angoulême (16). C'est durant sa dernière année aux beaux-arts, qu'il s'est intéressé à l'art contemporain et qu'il a décidé que c'était finalement ce qu'il voulait faire. Il a alors terminé ses études aux beaux-arts de Nantes (44) en juin 2009.

Notre interviewé explique qu'il a vu « *les étudiants sortant des beaux-arts galérer, se retrouver dans espèce de no man's land, ils n'avaient pas d'atelier* » et qu'il a alors décidé « *de se bouger en tant qu'étudiant* ». En conséquence, il « *a fait beaucoup de choses en dehors de l'école* », il « *a pas mal diffusé son travail (...) ne serait-ce que par rapport aux éditions* » et s'est donc « *créé un petit réseau* ». Actuellement, il fait des expositions et des résidences et est en pour-parler avec un galeriste. Il dit arriver à vivre de son activité depuis quelques mois sans avoir recours à des « *jobs alimentaires* », mais il reste lucide et sait que « *tout peut s'arrêter aussi sec* ».

Notre répondant travaille dans un atelier à ALSTOM à Nantes. Il explique qu'il s'est débrouillé pour trouver un atelier pour ne pas avoir à travailler chez lui. Ainsi, un mois après sa sortie des beaux-arts, ce répondant disposait d'un atelier. Il a trouvé un atelier qu'il partage avec d'autres personnes comme des architectes, des graphistes ... et dont la superficie avoisine les 400 m². Il dit que ce lieu est « *grand* » et « *chouette* » et qu'il apprécie travailler avec « *des gens qui sont dans un autre domaine, qui lui apportent d'autres choses, qui ont un autre regard sur son travail* ». Par contre, il désapprouve à la fois le froid qu'il fait l'hiver dans cet espace de travail et le fait que l'endroit est « *crade* ». Il explique aussi que même s'il adore ses collègues, parfois « *il aimerait bien avoir des espaces un peu isolés* ».

Il nous apprend que ses collègues et lui vont devoir partir de cet atelier et trouver un autre espace de travail car ce bâtiment va être détruit. Il cherche déjà un autre lieu de travail, mais de préférence toujours avec les mêmes personnes. Il dit qu'il aime bien les espaces « *un peu cloisonnés* », « *un atelier de 100 m²* », « *une possibilité de séparer l'espace en deux parties* » et « *avec un point d'eau (...), de la lumière et un bureau* ». Il cite comme exemple les ateliers de la ville de Paris et particulièrement ceux qui se trouvent au rez-de-chaussée parce qu'ils ont un espace de stockage.

REpondant 9 – Peinture // Atelier personnel et travaille à domicile // La Roche-sur-Yon (85)

Notre neuvième interviewé pratique la peinture depuis une quinzaine d'années maintenant. Il utilise aussi la caméra de temps en temps. Son travail se caractérise « *plutôt sous la forme d'un dialogue avec la tradition* », il dit ne pas être un peintre révolutionnaire mais plutôt faire un travail « *beaucoup plus intime et beaucoup plus introspectif* ».

Ce répondant n'a pas le Bac mais a décidé de s'inscrire aux beaux-arts car à cette époque il dessinait beaucoup. Il a donc suivi une formation complète aux beaux-arts où il s'est intéressé à la sculpture pendant cinq ans. Ensuite, il a souhaité reprendre un travail de peinture et a jeté l'ensemble de son travail de sculpture.

Aujourd'hui, notre répondant cotise à la Maison Des Artistes. Il explique que sa situation n'est pas évidente et que « *financièrement, c'est difficile* ». En effet, il vit chez son père. Il explique qu'il ne fait pas vraiment grand-chose pour vendre son travail et que s'il vend des pièces, il ne les vend pas à n'importe qui, souvent des personnes qu'il connaît et avec qui il partage une vision commune de sa pratique.

Ce sondé « *a deux lieux de travail (...) une toute petite pièce à son domicile, qui doit faire 12 m², dans laquelle il dessine et puis un atelier dans le centre-ville de la Roche-sur-Yon (70 m²) qu'il loue 100 euros par mois* ».

Les entretiens avec les artistes - Analyse verticale

L'atelier qu'il loue se trouve dans le jardin d'un particulier et il dit que « *c'est plutôt confortable* ». En effet, même s'il arrive qu'il travaille à son domicile (film, lecture, etc.), il trouve que « *c'est mieux d'avoir son lieu de travail à l'extérieur de la maison* ».

En revanche, notre répondant va devoir chercher un autre lieu de travail car sa propriétaire souhaite réhabiliter l'endroit qui lui sert actuellement d'atelier. A ce sujet, il dit qu'il voudrait bien « *avoir un atelier chauffé* », « *de définitif et certain* » et « *protecteur et menaçant* ». Notre répondant nous confie qu'il a peut-être également besoin d'un certain inconfort pour son développement artistique. Il hésite alors entre « *pas de lieu de travail du tout et un lieu de 200 m² voir plus, avec un logement plutôt confortable* ».

RECONDANT 10 – Volume // Atelier pour le stockage mais travaille à domicile // Saint-Germain (49)

Ce dixième répondant fait « *essentiellement de la peinture et des installations, donc souvent du grand format* ». Il s'agit souvent « *de représentations soit d'espaces soit de paysages (...) dans lesquels le public circule* ». Il utilise des matériaux de constructions « *assez brut, que ce soit des briques, du parpaing ou du bois* ». La plupart du temps, notre sondé réalise ces volumes in situ. Le reste du temps, il travaille chez lui « *essentiellement sur ordinateur* » car dans ce cas-là il réalise « *des plans ou des sculptures* » petits formats.

Cet interviewé a suivi un cursus complet aux beaux-arts d'Angers (49), puis un an aux beaux-arts de Paris ainsi qu'un an aux beaux-arts de Rennes (35) afin de suivre un Master Espaces Plastiques et Numériques. Il a ensuite exposé ses réalisations pendant trois ans et puis il a décidé de suivre un post diplôme aux beaux-arts de Nantes (44). Il nous explique avoir « *pas mal fait durer ses études* », ce qu'il lui a permis « *d'avoir une transition plus souple que s'il avait arrêté ... que s'il s'était retrouvé dehors tout de suite* ». Après, il a alterné les résidences afin de continuer à travailler.

Aujourd'hui, notre interviewé vit à Saint-Germain-sur-Loire (49) où il loue un atelier (160 m²) pour 190 euros par mois à la mairie, qui d'ailleurs « *est déjà plein* », essentiellement pour le stockage puisqu'il travaille soit chez lui sur des petits formats soit dans les lieux où il expose, grâce aux résidences notamment. Il nous confie qu'il habite entre Nantes (44) et Cholet (49) dans une petite maison et qu'il est « *assez isolé finalement* ». Il explique qu'il a quitté Nantes car « *il n'y avait pas de politique d'ateliers d'artistes (...), du coup il a préféré partir à la campagne* ». Il ajoute que « *le problème des ateliers ne se poserait pas si les artistes étaient rémunérés à hauteur du travail qu'ils font pour des expositions* ».

Notre répondant est inscrit à la Maison Des Artistes. Il vend quelques pièces et en parallèle fait quelques interventions « *ou touche des cachets quand il fait des expositions* », ce qui lui permet de compléter ses revenus.

Finalement, notre répondant souhaiterait avoir « *un atelier qui serait chauffé, avec de l'eau courante, qui serait un peu plus grand et un peu plus propre (...) un atelier avec 100 m² avec un espace de stockage de 300 m² et puis une habitation pas loin (...) dans laquelle il y a la possibilité d'avoir un bureau et d'avoir une salle pour décider* ». Il ajoute qu'il préférerait « *habiter près d'une grosse ville (...) pour être moins isolé, moins faire de voiture, enfin plus de confort* ».

RECONDANT 11 – Peinture // Travaille à domicile // Martigné (53)

Ce répondant est peintre et affirme avoir « *une pratique classique* ». Il travaille particulièrement le dessin sur différents supports comme le bois par exemple. Actuellement il travaille sur le paysage en général. A partir d'images et de souvenirs, ce sondé redirige ces dessins et formes sur un support en bois, ce qui donne au final des paysages « *plus ou moins déformés comme si le temps avait fait les choses* ». Il précise que sa pratique se caractérise par une certaine lenteur et son travail prend beaucoup de temps au quotidien.

Après avoir intégré les beaux-arts de Rennes (35) où notre sondé a eu son diplôme, ce dernier nous confie qu'il est venu vivre en Mayenne (53), sa région d'origine. Il se dit en effet très attaché au territoire

mayennais. A ce propos, il explique « être très imprégné par la lumière, la terre ... » et pense finalement que dans sa pratique « il y a une forte relation au lieu ». Depuis une vingtaine d'années, parallèlement à son travail artistique, ce sondé est également enseignant dans un lycée professionnel de Mayenne (53). Il explique que ce poste d'enseignant lui prend du temps mais que c'est un compromis assez intéressant qui lui laisse du temps pour pouvoir pratiquer la peinture. Même s'il avoue qu'il « arrive à lier les deux », il dit que « c'est très fatigant ». Il ne vit pas de sa pratique mais plutôt de son poste d'enseignant.

Notre répondant n'est pas vraiment « très impliqué dans tout le milieu de l'art qu'il connaît très peu au fond » et qu'il trouve le milieu de l'art « très fermé ». Ainsi, excepté quelques expositions, notre sondé explique qu'il ne sait pas « comment savoir toucher l'autre ... toucher les autres par sa présence artistique ». Il ajoute d'ailleurs que son travail personnel « c'est du boulot de solitaire » et qu'il « travaille seul dans son atelier ». Il dit qu'il aimerait « rencontrer des gens qui pourraient éventuellement l'appuyer ». Par exemple, « ce serait bien d'avoir un peu plus de gens à l'écoute (...) qui créent des liens avec le milieu de l'art ». Il nous raconte à ce sujet que « les beaux-arts restent un cocon (...) que la rupture est compliquée » et que de toute façon il n'a eu aucune explication « sur les démarches pour pouvoir montrer son travail (...) et sur les relations avec le monde de l'art, des galeries ». Il ajoute que « la difficulté à la sortie des beaux-arts, c'est de pouvoir retrouver un lien ».

Notre interviewé explique que son lieu de travail « c'est son domicile » et qu'il « n'a jamais eu un atelier à l'extérieur de chez lui ». Il précise qu'il « a toujours eu cette idée que l'atelier soit dans sa maison ou presque à côté de sa maison » soit « un atelier dans lequel il puisse vivre ». Pour lui, son lieu de travail représente un univers « où on laisse les choses » et « où il se passe beaucoup de choses et à son sens beaucoup de choses sont dans l'attente ». Après avoir travaillé pendant une longue période sous un vieil abri de jardin « pas isolé », notre répondant dispose d'un endroit « confortable » et « retapé » depuis presque un an. Cet espace fait « 19 m² » et se trouve dans son jardin. Notre répondant le trouve « bien pour lui » mais désapprouve cependant le problème du stockage.

Pour finir, même si notre répondant semble satisfait de son lieu de travail qu'il a rénové lui-même, une fois les moyens en poche, il répète que « le lieu de travail idéal, c'est un atelier dans lequel on vit » et « qui fait partie de la vie ». Il nous parle par exemple, « d'une grande longère ou grande étable, dans laquelle on peut vraiment étaler et avoir de la surface de murs pour pouvoir tendre des supports qui soient toujours là ». Il ajoute qu'il souhaite « quelque chose de grand quand même ».

REPODANT 12 – Arts plastiques // Travaille à domicile // Château-Gontier (53)

Notre douzième répondante se dit pluridisciplinaire et polyvalente. Elle explique qu'elle a une pratique « assez ouverte à plein de média » puisqu'elle tente « de trouver la meilleure manière de dire les choses », c'est-à-dire que sa pratique artistique peut prendre différentes formes : écriture, installation, vidéo, sculpture, photographie ... Elle précise que généralement son travail est liée à une sorte d'écriture. Elle peut travailler soit chez elle, soit dans un atelier ou soit dans des lieux. Cette répondante est très à l'aise avec l'in situ. En effet, elle apprécie « travailler en fonction du contexte car elle doit travailler sur un terrain qu'elle ne connaît pas ».

Après avoir obtenu son diplôme aux beaux-arts de Cergy-Pontoise (95), notre répondante a travaillé dans une galerie en tant qu'assistante pendant presque deux ans. Puis, elle a eu envie de quitter Paris (75) et a donc voyagé au Canada. C'est à cette époque que sa pratique a évolué, elle a délaissé la sculpture au profit de l'image. A cette occasion, elle a donc suivi un post-diplôme à Nantes. Notre répondante s'est installée à Nantes avec son ami, artiste également, puis elle est partie vivre à Château-Gontier (53) où elle vit actuellement avec sa famille. Elle nous explique qu'à partir du moment où son ami et elle ont commencé à construire une famille, « c'était pas possible de rester vivre à Nantes en fait ». Ils ont choisi Château-Gontier (53) pour plusieurs raisons, notamment car cette ville dispose d'un centre d'art mais aussi pour la situation géographique de la ville.

Les entretiens avec les artistes - Analyse verticale

Depuis peu, notre répondante travaille avec une galerie et « *est inscrite un petit peu dans un réseau de marché de l'art* ». Néanmoins, même si la plupart du temps notre sondée se consacre à son travail personnel, elle cherche à devenir enseignante, tout comme son ami. Elle explique que si elle trouve des résidences, ce sera peut être plus compliqué en étant enseignante qu'en faisant de simples petits boulots, mais elle trouve le métier d'enseignant assez rassurant.

Le lieu de travail de notre douzième répondante se trouve chez elle, à domicile. Elle explique que c'est un « *atelier très vieux en fait* » et qu'ils ont eu une aide pour le rénover. Notre interviewée déclare « *utiliser presque tous les recoins de sa maison, en fonction de ce qu'ils ont besoin de faire et en fonction des pièces* ». Effectivement, pour elle, « *l'atelier se déplace (...) en fonction de ce qu'elle a à faire (...), l'atelier se décale* ». Par exemple, en ce moment elle écrit beaucoup donc son lieu de travail se caractérise principalement par son ordinateur.

Notre répondante ajoute que « *ce qui serait intéressant pour sa pratique, c'est de disposer d'un autre lieu dans une grande ville dynamique, où y'a plein de choses culturelle, où y'a plein de gens* », en plus de son atelier à domicile.

RECONDANT 13 – Vidéo [dessin et Volume] // Travaille à domicile / atelier collectif // Angers (49)

Cette répondante pratique essentiellement la vidéo. Elle réalise de « *courtes vidéos qui sont en fait souvent liées à des actions du quotidien* » et « *de son environnement proche* ». Elle pousse ensuite ces petites actions quotidiennes « *un peu à l'extrême pour créer des petites scènes un peu absurdes* ». Notre interviewée travaille également le dessin et le volume mais dans une moindre mesure. Après avoir obtenu son Bac, notre répondante s'est lancée dans la vie active. Un peu plus tard, elle a décidé de reprendre ses études et de suivre un cursus complet aux beaux-arts qu'elle a terminé en 2005. Elle travaille aujourd'hui dans la médiation culturelle, et ce depuis la fin de ces études. Elle a toujours travaillé en parallèle de sa pratique artistique « *pour gagner sa vie* ». En conséquence, elle raconte qu'elle trouve cette situation difficile et qu'elle se sent « *à la fois déchirée entre le fait d'avoir cette pratique artistique qu'elle ne veut absolument pas arrêter, mais pour laquelle elle est obligée de devoir faire des concessions à la fois financières parce que cela ne lui permet pas de vivre donc elle est obligée de trouver du travail à côté pour avoir un revenu* ». Aujourd'hui, notre répondante dispose d'un numéro de Siret. Elle donne également quelques cours à l'université et expose ses œuvres une à deux fois par an.

Notre sondée travaille chez elle la plupart du temps mais elle dispose aussi d'un atelier (deux fois 45 m²) destiné à l'association L'Enceinte dont elle s'occupe. Elle nous avoue qu'elle préfère travailler à l'atelier plutôt qu'à son domicile. A ce propos, elle dit « *quand je vais à l'atelier à l'extérieur, je vais vraiment à l'atelier, je ne fais que ça, je ne fais que mon travail de création. Si je suis chez moi, je suis à la fois sur mon travail de création mais aussi sur tout le quotidien, toutes les tâches ménagères, les sollicitations téléphones, les enfants ... enfin c'est une espèce de grosse marmite où tout est mélangé* ».

Enfin, elle est satisfaite d'avoir ces deux ateliers avec la mairie d'Angers (49) qui lui permettent de disposer d'un véritable lieu de travail mais aussi de rencontrer d'autres artistes et de donner une dynamique à son travail artistique. Elle explique que ce qui lui plairait c'est un atelier qu'elle partagerait avec d'autres artistes car elle se sent « *vachement isolé* » et qu'elle a besoin d'échanger. Elle reproche aussi qu'il n'y ait pas assez d'acteurs professionnels dans le milieu de l'art et que pour rencontrer des interlocuteurs, « *c'est un peu compliqué* ». Elle ajoute aussi qu'« *il y a un gros problème de transmission des arts plastiques (...) on a l'impression qu'il n'y a plus personne qui a décidé de prendre le truc en main* ».

RECONDANT 14 – Volume // Travaille à domicile // Le Mans (72)

Le sondé qui suit, s'intéresse particulièrement à l'architecture et spécialement aux « *architectures disparues ou monuments disparus* ». Il s'attache à représenter ces « *monuments disparus* » sous d'autres formes, soit d'une maquette soit d'une installation. Il travaille essentiellement le bois, spécialement pour

des raisons financières. Actuellement notre répondant touche le RSA et nous explique que c'est son amie qui survient au besoin de leur couple. Il se consacre uniquement à sa pratique artistique. Il « *se considère comme un artiste mais pour l'instant ne vit pas de ce qu'il produit* ». Il cherche des résidences, ce qui lui permet de réaliser des pièces. Ce sondé explique qu'il commence tout juste à se constituer un petit réseau mais qu'il ne se consacre pour l'instant qu'à l'envoi de dossiers. Il précise que ce n'est pas facile de réaliser ses pièces, car il lui faut rechercher des financements. Aujourd'hui, ce sont principalement ses parents qui lui fournissent les fonds nécessaires.

Après avoir suivi le programme des beaux-arts, il vit sur Le Mans (72) et pour le moment il s'attache énormément au démarchage : « *beaucoup de prospection (...) j'envoie des dossiers* ». En effet, il nous raconte qu'aux beaux-arts « *ils avaient des ateliers spacieux et qu'en fait on passe du tout au rien (...) que c'est assez difficile* ». Réalisant de grands volumes, il ne peut s'attacher qu'à la réalisation de maquettes quand il travaille chez lui. Ce n'est que lors de résidences, qu'il peut mener à bien ses projets. De plus, il ajoute que ce n'est pas facile « *car il n'y a pas grand-chose sur Le Mans, surtout au niveau de l'art contemporain* ». En revanche, il appartient à un collectif nantais qui lui a permis de partir en résidence au Canada. D'ailleurs, il fait sa demande de visa et souhaite repartir là-bas pour pouvoir « *voir autre chose* ».

Notre répondant ne possède pas d'atelier, alors quand il est chez lui, il travaille seulement sur des petits formats. Il précise vivre « *dans un appartement qu'il loue et qu'il ne peut pas faire de travaux salissants ... de la peinture ...* ».

Pour notre sondé, le lieu de travail idéal se caractérise par « *un atelier avec de quoi produire, avec du matériel, de quoi travailler le bois, le métal et toutes sortes de matériaux, et (...) puis un assistant pour m'aider à réaliser ces pièces (...) et espace galerie pour pouvoir présenter* ». De plus, il « *trouve ça intéressant de ne pas être seul dans un atelier, d'être confronté à d'autres personnes, d'autres artistes (...) ça permet des échanges, des critiques sur son travail (...) dans un atelier partagé, il y a aussi une sorte de motivation (...) mais avec des artistes qui ont des pratiques pas non plus totalement différentes* ». Il souhaite quitter Le Mans (72) et parle de villes à l'international comme New York ou Berlin. Pour le moment, notre répondant va partir pour le Canada.

REpondant 15 – Sculpture // Atelier personnel // Cholet (49)

Le quinzième répondant est sculpteur. Il travaille « *avec des matériaux qu'il récupère, soit déchetterie industrielle soit directement de pavillons ou usines désaffectées* » et explique qu'il fait revivre ces matériaux « *en les agençant dans des pièces* ».

Après un BEP, un CAP, un Bac professionnel et une école d'arts (dont un an à Manchester et un an à Lisbonne), cet interviewé a travaillé en tant qu'assistant auprès d'un sculpteur pendant une période de deux ans. Ensuite, il a décidé de devenir enseignant et a donc travaillé pour l'éducation nationale pendant cinq années. Enfin, ce sculpteur a décidé de démissionner de l'enseignement pour ne se consacrer qu'à sa pratique artistique. A cette occasion, il travaille avec une galerie parisienne, qui, selon ses propos, lui « *ouvre tout un tas de portes et de possibilités auprès des collectionneurs* ».

Aujourd'hui, notre répondant est inscrit à la Maison Des Artistes. Il raconte qu'il a « *pas mal de chance (...) qu'il n'est pas milliardaire mais ... loin de là ... mais en tout cas il a assez pour vivre, pour construire ses projets* ». Il vit et travaille à Cholet (49) où il dispose d'un atelier personnel et d'un assistant depuis cinq ans.

Grâce à ses contacts, un ami lui loue un atelier en échange d'une somme raisonnable. Malgré la surface importante de son atelier (150-200 m²), notre interviewé définit son espace de travail comme un endroit « *assez précaire* » et qu'il est « *sans cesse en train de faire la gymnastique entre l'envoi d'un email et le besoin de faire un dessin ou de sculpter* ». Notre répondant ne possède ni bureau ni équipement multimédia dans son atelier. Il désapprouve également que ce lieu ne lui permette pas de stocker. Cet espace de travail représente essentiellement un « *lieu de production* ». En revanche, il dit que ce lieu lui permet de disposer de tous ses outils de travail et de tout son matériel. Cet interviewé dispose aussi d'une grande cour.

Les entretiens avec les artistes - Analyse verticale

En définitive, ce répondant raconte « *avoir une activité d'artiste à plein temps* » et que « *les projets s'enchaînent* ». Il vit donc correctement de sa pratique artistique et possède un atelier personnel où il travaille avec son assistant. Toutefois, il aimerait « *un atelier moins précaire* » avec également un bureau et des aménagements spécifiques pour ses assistants, comme une cabine de douche par exemple. Il précise également que, dans l'idéal, c'est l'atelier logement qui lui conviendrait le plus. Il souhaite en effet un espace où il puisse travailler et vivre. Enfin, il pense qu'il ne va pas rester à Cholet (49) et qu'il va tenter de trouver un lieu plus dynamique, comme Nantes (44) ou Rennes (35) par exemple.

REpondant 16 – Sculpture [installations] // Atelier DELRUE // Nantes (44)

Cette répondante fait de la sculpture et explique qu'elle ne travaille pas avec un médium en particulier mais plutôt avec plein de choses différentes comme le bois, le tissu ou le carrelage par exemple. Elle nous apprend que sa pratique est assez liée à l'écriture. Elle affirme travailler « *toujours sur les mêmes thèmes* » et avoir « *un travail très féminin* ». Elle dit avoir centré « *ses recherches sur l'habitation en général* » ainsi que « *sur le passage de l'enfant à l'adulte* ».

Notre interviewée est parisienne et n'a pas le Bac mais a travaillé quelques temps dans un atelier de peinture en tant qu'assistante avant de s'inscrire en classe préparatoire en arts plastiques à Paris (75). Puis elle s'est inscrite aux beaux-arts de Nantes (44) à l'âge de 22 ans. Actuellement, elle est professeur d'arts plastiques à l'école des beaux-arts de la Roche-sur-Yon (85) où elle transmet son savoir à des enfants. Cependant, même si elle admet trouver ce métier intéressant, elle le considère « *comme un job alimentaire* ». Elle explique avoir parfois besoin d'un complément RSA pour pouvoir gagner sa vie. Notre répondante a toujours eu des « *petits boulots* » en parallèle à sa pratique artistique. Finalement, elle dit « *se poser toujours les mêmes questions, c'est que si on travaille à temps plein, on a pas de temps et c'est pas possible, je me vois pas du tout travailler à temps plein si c'est pour que la pratique elle en prenne un sacré coup, en fait il faut trouver le juste milieu* ». Pour l'instant, « *produire lui coûte de l'argent mais ne lui rapporte pas grand-chose* ».

Notre sondée a toujours disposé d'un lieu de travail. Après avoir obtenu son diplôme aux beaux-arts, elle dit « *on s'est regroupé et on a trouvé quelque chose à ALSTOM, je pense que si on n'avait pas fait ça, on aurait tous plus ou moins arrêté notre pratique* ». Aujourd'hui, elle bénéficie d'un atelier de la ville de Nantes à Delrue, pour une durée de deux ans. Elle nous confie que le fait d'avoir un atelier est très positif, par exemple elle dit « *le fait d'aller à l'atelier, c'est un bon moyen de se sentir actif* ». Elle semble être ravie de son atelier actuel et raconte qu'il « *est assez grand* » mais qu'en revanche, « *il fait un peu froid l'hiver* ». Notre répondante possède un atelier de 30 m² et le partage avec une amie, qui elle ne dispose pas d'atelier.

Pour terminer, lorsque notre interviewée ne pourra plus bénéficier de cet atelier, elle souhaite « *quelque chose comme ça (...), lumineux (...), qui se chauffe, de plein pieds* ». Elle ajoute que « *l'idéal, c'est d'avoir un truc tout seul (...) avec des gens pas trop loin, même juste pour discuter de ce qu'on est en train de faire* ». Par exemple, elle souhaiterait donc partager un complexe qui regrouperait plusieurs ateliers d'artistes.

REpondant 17 – Art sonore [musique] // Travaille à domicile // Nantes (44)

Ce sondé est musicien. Il se définit comme « *un musicien, compositeur en musique électronique* ». Il explique qu'il travaille soit sur « *des projets solos* » soit en collaboration avec d'autres artistes. Par exemple, il réalise principalement « *des spectacles, des disques et des installations sonores dans des galeries* ». On comprend qu'il a plus une approche de « *plasticien* » que de musicien à proprement parler.

Notre répondant a suivi le parcours des beaux-arts après une fac d'arts plastiques. A ce propos, il explique qu'à cette époque, il s'intéressait plutôt à la sculpture qu'à la musique. C'est donc en « *travaillant sur l'espace* » et « *à monter du son dans l'espace* » qu'il s'est orienté vers la musique. Après plusieurs années à Paris (75), notre répondant travaille et vit à Nantes (44). Il travaille avec quelques salles importantes de la région comme l'Olympic, le Pannonica et le Lieu Unique et explique que cela n'aurait pas été possible à

Paris (75) où selon lui, « *le milieu de la musique est sclérosé* ». Ce sondé se consacre uniquement à sa pratique artistique et a d'ailleurs le statut d'artiste indépendant. Il précise que la majeure partie de ses revenus ne provient pas de sa pratique mais plutôt d'ateliers de création ou d'interventions dans des écoles.

Quand il n'est pas en résidence en France ou à l'étranger, ce répondant travaille chez lui où il s'est aménagé une « *pièce pour le son* ». Il précise que ce ne sont pas des conditions idéales en termes d' « *espace et d'organisation* » mais il avoue ne pas avoir le choix. Il dit avoir cherché un lieu de travail ou « *studio* » mais « *ce n'est pas évident de trouver quelque chose d'abordable et qui puisse être disponible 24 heures sur 24* ». Il illustre cette difficulté en nous expliquant que « *ce n'est pas comme un groupe de rock qui chercherait à louer un studio pour des répétitions hebdomadaires* », par exemple. Et puis, il ajoute que de toute façon « *c'est plus simple le studio à la maison, parce que finalement on bosse tout le temps* ». Son lieu de travail est aujourd'hui multifonctions : « *lieu de stockage, lieu de production et bureau* » et qu'il a « *l'impression d'être bloqué* ».

Il aimerait disposer d'un lieu de travail « *comme un artiste plasticien (...) pour faire des expériences aussi sur des dispositifs* », mais pour lui tout seul. Par exemple, il nous parle d'une résidence à Saint Ouen (95) « *Mains d'œuvres* » qu'il a adoré car il disposait d'un espace pour lui seul mais il pouvait voir du monde dès qu'il le souhaitait. Il se plaint qu'il n'y ait pas de lien ou d'échange dans le milieu de l'art. Il dit « *tout est fragmenté, on travaille tous de son côté* ».

REPONDANT 18 – Peinture, arts visuels // Travaille à domicile // Nantes (44)

Cette interviewée est peintre. Elle explique sa pratique avec les mots suivants « *c'est un peu une démarche croisée entre l'image et la peinture mais bon le résultat final est essentiellement pictural* ». Notre répondante travaille essentiellement sur grand format. Elle dit avoir longtemps travaillé « *autour de la figure et des mises en relation de figures* » comme son travail sur les formes de fleurs par exemple.

Notre répondante a passé son enfance dans le sud de la France où, après une fac en arts plastiques, elle a passé son CAPES puis intégré l'école des beaux-arts pendant un certain temps. Ensuite, elle a commencé son métier d'enseignante tout en continuant sa pratique artistique. Elle raconte que pendant plusieurs années elle a concilié son activité plastique et son métier d'enseignante jusqu'à son départ pour Glasgow où elle a démissionné de l'enseignement pour se dédier uniquement à sa pratique artistique. Pendant deux ans, elle a donc pu développer sa pratique et ce avec un atelier. Enfin, elle est venue à Nantes (44) où elle vit désormais depuis 9 ans. Elle fait quelques expositions de temps à autre comme dans la galerie RDV notamment.

Actuellement et ce depuis 8 ans, notre répondante est « *intervenante animateur conférencier au Château d'Iron* » afin de gagner sa vie. En effet, elle déplore le fait que « *son travail n'est pas visible à Nantes* » et que « *c'était plus facile à Paris* ». Elle explique qu'elle en « *a marre de ne pas vendre* » et pense qu'à Nantes (44) « *l'économie du milieu n'est pas évidente* ». Notre répondante est inscrite à la Maison Des Artistes.

Après avoir eu un atelier pendant 8 ans sur les chantiers de l'estuaire, à Nantes (44), notre sondée n'a actuellement plus d'atelier et se voit contrainte de travailler chez elle. Cet atelier était selon elle « *super, grand et vraiment pas cher* » mais malheureusement la propriétaire a souhaité récupérer ces 250 m² de surface. Elle nous avoue qu'elle a toujours eu une pratique d'atelier et que finalement elle n'aime pas travailler chez elle : « *dans le fond on est pas séparé de son lieu d'habitation (...) je préfère travailler ailleurs* », ce pourquoi elle recherche un atelier. Elle dit que sur le long terme, si elle ne trouve pas d'atelier, « *cela va devenir un problème* ».

Elle souhaite un atelier d'environ « *50, 60 même 70 m², avec de grands murs où elle puisse accrocher (...) faire des mises en relation (...) lumineux (...) assez haut de plafond aussi* ». Elle précise qu'elle a besoin d'espace « *pour faire ses grands formats* ». Pour finir, elle insiste « *ce qui est urgent et crucial, c'est vraiment les ateliers* ».

REpondant 19 – Vidéo // Travaille à domicile // Nantes (44)

Ce répondant est vidéaste et explique sa démarche de la manière suivante : « *je travaille à partir d'un territoire plutôt en me déplaçant* », « *je constitue, à partir de repérages, de temps passé sur le lieu, ça peut être une rue, ça peut être un arrondissement, ça peut être une ville entière, un groupe de travail avec des gens* ». Il raconte que c'est suite au succès d'un spectacle de Tchekhov dans un théâtre pour lequel il travaillait en temps que barman qu'il s'est intéressé aux personnes qui venaient de partout pour voir cette pièce. Il s'est alors intéressé à la question du « *pour qui je travaille ?* ». Ainsi, pour lui « *ses spectateurs sont d'abord des émetteurs et non pas tout le temps des récepteurs* ». Le tout n'est jamais filmé de façon réaliste ou documentaire mais prend d'autres formes.

Après une licence en arts plastiques, notre répondant est entré en troisième année des beaux-arts pour finalement intégrer l'école du cinéma à Bruxelles. Après plusieurs petits boulots alimentaires, comme celui de barman dans un théâtre, il développe aujourd'hui uniquement sa pratique artistique.

Notre sondé réalise durant ses résidences et monte lorsqu'il est chez lui. Il évoque avoir alors plusieurs lieux de travail en fonction des tâches qu'il doit accomplir. Il précise que ce n'est pas simple de travailler chez soi : « *c'est pas facile parce qu'on est chez soi et donc ben par exemple le téléphone qui sonne ...* » et qu'avant lorsqu'il louait un appartement il avait cherché un atelier pour pouvoir travailler en dehors de son lieu d'habitation mais il n'avait pas trouvé. Aujourd'hui, il est propriétaire et s'est aménagé un espace pour le montage de ses films. Mais il reproche le fait que cet endroit ne soit pas séparé de son lieu de vie, d'ailleurs il nous confie que lorsqu'il reçoit des gens pour le travail, « *on plonge immédiatement dans notre intimité* ».

Finalement, il souhaiterait avoir un atelier qui ne soit « *pas trop loin de chez lui* » mais qui soit « *séparé de son lieu d'habitation* ». Il parle d'ailleurs d'espace qui ne serait consacré qu'à sa pratique artistique avec « *une salle de montage et un bureau* » pour recevoir des gens.

REpondant 20 – Photographie // Travaille à domicile // Nantes (44)

Cette interviewée fait de la photographie qu'elle qualifie « *d'image en mouvement* », et s'intéresse spécialement aux paysages. Elle ajoute qu'elle fait également du dessin et des gravures mais de manière périphérique à la photographie. Elle cherche à faire de la photographie artistique « *et ne cherche pas forcément à exploiter l'appareil pour chercher la netteté, je cherche un peu l'accident à proprement dire, je suis plus intéressée par la lumière* ».

Notre répondante est finlandaise et raconte avoir grandi dans « *un endroit peu peuplé* ». Elle nous confie alors que son travail est majoritairement influencé par l'environnement où elle a grandi : « *les grands espaces et les grandes étendues* ». Elle a commencé des études d'arts en Finlande mais a compris qu'elle n'aurait pas l'avenir qu'elle voulait là-bas, c'est pourquoi elle est venue vivre en France. A son arrivée en France et après s'être sensibilisée à la langue française, notre sondée s'est inscrite aux beaux-arts de Nantes (44). Elle a fini son cursus aux beaux-arts en juin 2010. Elle nous explique qu'elle a toujours travaillé pendant ses études en tant que surveillante dans un internat, afin de gagner sa vie. Maintenant, elle souhaite passer le CAPES pour devenir enseignante. Elle explique ce choix ainsi : « *depuis que j'ai 18 ans, je travaille avec des publics différents, je fais de l'animation dans le milieu scolaire. Me diriger vers l'enseignement me paraît un choix assez naturel* ». Elle nous fait comprendre qu'elle ne peut pas se consacrer uniquement à sa pratique artistique, notamment pour des raisons financières. Elle ajoute que dès lors qu'elle sera enseignante, elle aura plus de moyens pour se consacrer à sa pratique. Elle pense d'ailleurs qu'elle va devoir faire moins de photographie pendant sa préparation au concours du CAPES.

Notre répondante travaille chez elle, elle loue d'ailleurs un appartement « *qui ne craint rien* ». Elle travaille beaucoup sur ordinateur. Elle a en effet divisé sa chambre en deux et dit « *qu'elle n'a pas besoin de beaucoup de place* » pour sa pratique. En revanche, elle nous explique qu'elle va devoir chercher un autre

Les entretiens avec les artistes - Analyse verticale

endroit pour sa pratique car elle va devoir changer d'appartement pour d'importantes raisons sanitaires. Elle ajoute qu'elle n'a pas vraiment besoin d'atelier mais « *juste un endroit où on peut faire de l'image* ».

Élu(e) en charge de la culture : Yanick LEBEAUPIN, Vicé-présidente du conseil général

Direction de la Culture
BP 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

Philippe MILLE - Directeur de la culture - Philippe.MILLE@loire-atlantique.fr
Sylvie BRETECHE - Chef du service action culturelle et patrimoine
Tél : 02 40 99 10 43 - sylvie.breteche@loire-atlantique.fr

1- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Objectifs affirmés de :

- Renforcer la lisibilité des acteurs professionnels et leur réseau,
- faciliter la rencontre du public avec les professionnels,
- sensibiliser et éduquer les jeunes publics,
- introduire l'art dans le domaine public,
- affirmer l'art contemporain comme axe du projet culturel patrimonial.

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- la manifestation annuelle d'ouverture des lieux de création au public L'art prend l'air
- l'annuaire des artistes plasticiens sur le site internet du CG
- les actions d'éducation artistique et culturelle dans le secteur des arts plastiques, notamment « plasticien au collègue »
- 1% artistique pour toute construction dans les collèges
- accompagnement financier aux structures ressources et lieux de diffusion
- proposition d'expositions et/ou de résidences d'artistes dans les lieux patrimoniaux, particulièrement le site départemental de la Garenne-Lemot.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Dans le cadre du volet culture des contrats de territoire départementaux, possibilité de bénéficier de financement départementaux, pour des équipements justifiés par un projet structurant.

Les services concernés : Tous services : contrats transversaux

2- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur la Loire-Atlantique :

Lieux qui ne dépendent pas du conseil général

Avez-vous connaissance de projets en cours : Ponctuellement

Les acteurs susceptibles de se mobiliser : SNAP-CGT (sur les ateliers logements notamment)

Les services de du conseil général de Loire-Atlantique susceptibles de se mobiliser :

Service Culture en lien avec le service habitat, sous réserve du recrutement d'un chargé de secteur

Remarques

Le Département est tout à fait conscient de la difficulté à laquelle sont confrontés les artistes pour trouver un lieu de travail/ création et s'intéresse à cette question. Il sera donc très attentif aux conclusions de cette étude.

Élu(e) en charge de la culture : *Jean-Louis JOSSIC, Adjoint à la culture*

Direction générale à la culture

2 rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1
Bureaux : La Psallete 5, impasse St Laurent Nantes
Tél : 02 40 41 90 00

Gérard PARDESSUS - Directeur général adjoint des services et Directeur général à la culture
Tél 02 40 41 65 72 - gerard.pardessus@mairie-nantes.fr
Arielle FANJAS – Directrice du développement culturel – Ariel.fanjas@mairie-nantes.fr
Secrétariat : Valérie ROGER – valerie.roger@mairie-nantes.fr
Jean-Luc COMMANAY – Chargé de mission arts visuels, théâtre et arts de la rue
Tél : 02 40 41 65 74 - Jean-Luc.COMMANAY@mairie-nantes.fr

3- Politique / action menée sur le territoire

Politique en cours de structuration : réflexion commune tout juste engagée avec notamment le musée (Blandine Chavannes) et l'école d'art (Pierre-Jean Galdin)
→ définition d'axes et de priorités d'ici fin 2012 (avant la fin de mandat municipal)
→ idem avec Direction de l'immobilier : ébauche de partenariat auj.

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

- Soutien financier et technique aux associations
- Dispositif de monstration dans l'espace public
- *Formation (Esbanm)*
- *Aides aux créations partagées (cf. L'art en partage) et aux projets*
- *Financement au fonctionnement (équipements municipaux, ex : musée des beaux-arts)*
- *Enrichissement de collections par des acquisitions (artothèque et musée)*

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- *Aides à la mobilité (cf. cultures France)*
- *Achat d'œuvres et commandes publiques/1%*
- *Mise à disposition de salles d'expositions (Atelier Alain Le Bras, Temple du Goût, Manoir de Procé, Espace Écureuil, L'Atelier, etc.)*
- *Prix arts plastiques de la Ville de Nantes depuis 2002 (3 lauréats primés chaque année par un jury composé de représentants du musée des Beaux-arts, de l'esbanm, du lieu unique et de la direction culturelle. (« Les critères sont notamment axés sur le potentiel des candidats »). Reconnaissance ayant vocation à servir de tremplin pour ces artistes dans leur parcours professionnel
Accompagné de la mise à disposition d'un atelier pour deux ans (espace Delrue) et d'une prime de 4 570 euros chacun. »*

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Renforcer les Prix arts plastiques : revaloriser le montant de la bourse, passer à 4 lauréats/an
Projet de changer de locaux (à moyen terme) qui seraient mieux adaptés à l'évolution des pratiques artistiques

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

–

Les services concernés :

Collaboration avec la Direction du développement associatif (cf. Breil, La Fabrique Dervallières, les maisons de quartier dans la ville)

4- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Nantes:

Les Ateliers Delrue : 8, mis à disposition dans le cadre de la politique publique d'usage des lieux culturels.

Également : les ateliers de Bitche, ateliers-résidences de la Maison de quartier Madeleine

...

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Un projet privé dans le secteur du bas Chantenay (*à priori plus d'actualité cf. Groupe Bremond*)

Cf. Quartier de la création (Nantes création)

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Bailleurs sociaux - Direction de l'immobilier

Samoa - Nantes création

Associations et collectifs d'artistes

Les services de la Ville de Nantes susceptibles de se mobiliser :

Nantes métropole, Nantes aménagement

Agence d'urbanisme de la région nantaises (AURAN)

Direction générale à la culture – Direction du développement culturel

Direction du développement associatif

Direction de l'éducation (écoles primaires)

Direction de l'immobilier

Remarques

Choix d'appuyer le développement (économique et urbain) de la ville sur la création artistique, via une politique culturelle au cœur du projet de la métropole :

- *axes: innovation et créativité*
- *passe par un ancrage territorial fort*
- *politique urbaine de clusters (cf. quartier de la création sur l'île de Nantes)*

Volonté de faire de Nantes une grande ville culturelle européenne (voire niveau international) ou la culture participa ainsi à la valorisation de la Ville à l'étranger (image d'une ville créative tournée vers l'international)

Nouvelles orientations actuellement avec notamment la nomination de Jean BLAISE, directeur de la SEM Nantes culture et patrimoine et office du tourisme de Nantes Métropole

Scène artistique nantaise qui ne bénéficie pas d'une véritable politique de soutien concernant les lieux de travail des artistes (ateliers Delrue insuffisants et conditions précaires)

Aujourd'hui : conscience d'une demande forte des artistes concernant les lieux de travail/production

→ valoriser l'incitation à l'investissement davantage que le subventionnement (+ de capacité)

→ plutôt favorable de croiser avec d'autres partenaires (publics, privés)

→ à noter ce qui est mis en place pour le spectacle vivant : mise à disposition de lieux, d'espace de travail pour les temps de création et de répétition

Création récente du CADRAN (Direction du développement associatif) : lieu ressource pour les associations (orientation)

Élu(e) en charge de la culture : Mireille PERNOT – adjointe à la culture

Direction de l'action culturelle
Hôtel de ville
Bâtiment La Bouvardière
2 boulevard Le Corbusier
44 403 Rezé cedex

Stéphanie BEZIAU-RAVARD, directrice de l'Action Culturelle
Sabrina PATIENCE, directrice-adjointe chargée du Patrimoine
Tél : 02 40 84 42 2 - Sabrina.PATIENCE@mairie-reze.fr

Secrétariat : Claire PICHERIT – Tél : 02 40 84 43 60 - Claire.PICHERIT@mairie-reze.fr

5- Politique culturelle / action menée sur le territoire :

Principales missions :

La direction de l'action culturelle élabore, met en œuvre, et évalue la politique culturelle définie par les élus avec l'objectif de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Elle assure la direction, l'animation, la coordination de l'ensemble du secteur culturel de la Ville en favorisant la mise en réseau des acteurs culturels (bibliothèque, archives municipales, le secteur patrimoine et archéologie, l'école de musique et de danse, le théâtre municipal, et les associations conventionnées avec la Ville, l'Arc et l'Aria). Elle programme des événements et pilote la réalisation des nouveaux équipements culturels, lieux de rencontre entre la culture et les Rezéens. Elle accompagne la mise en œuvre de projets culturels associatifs locaux et le soutien à la création (subventions, mise à disposition de locaux).

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques

Soutien à la production et à la diffusion d'artistes plasticiens professionnels, via les associations et les projets ponctuels.

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- Subvention à l'association Tripode pour l'aide à la production et à la diffusion d'artistes plasticiens dans la galerie Diderot (médiathèque de Rezé) qui leur est mise à disposition environ 8 mois dans l'année, et hébergement des artistes dans un logement prêté par la Ville (selon disponibilités).
- Soutien à l'association Art Connexion pour l'organisation du parcours des créateurs tous les 2 ans (à Trentemoult).
- Mise à disposition de lieux d'exposition temporaires (dans le cadre de L'art prend l'air notamment) de locaux pour des ateliers (association Artillerie).
- Appels à projet dans le cadre de « Rezé les couleurs » (manifestation tous les 2 ans)

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

- Projet porté par la Ville dans le cadre de la saison des rendez-vous du patrimoine de rencontres archéologie/art contemporain autour du site archéologique de Saint-Lupien (direction artistique : association rezéenne On Time : soutient la production et la diffusion de l'art contemporain). Deux temps de restitution sont prévus : juin 2011, puis 2012, avec plusieurs périodes de résidences de 2 artistes.
- Projet de mise à disposition d'un lieu d'exposition pendant la période estivale sur un site patrimoniale de la Ville (le château de la Morinière) très fréquenté des familles (appel à projet lancé en mars 2011 pour l'été 2011), avec une priorité aux artistes rezéens.
- Perspectives de travail sur des regards croisés arts plastiques/patrimoine autour de la galerie Diderot et de l'appartement 603 à la Maison radieuse.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

- Projet de construction d'un Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine à l'horizon 2014 qui bénéficie d'un contrat de territoire. (cf. liens patrimoine/art contemporain)
- Projet d'auditorium prévu à l'horizon 2014.

Les services concernés :

Direction de l'action culturelle – Direction du développement urbain

6- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Rezé :

Principalement des lieux privés, ouverts au publics exceptionnellement.

Pas de véritables dispositifs publics.

Mise à disposition d'une maison (préemption en attente de projets immobiliers) à une association (Artillerie) qui mène des ateliers auprès des enfants et conduit des projets de création participatifs sur l'espace public.

Avez-vous connaissance de projets en cours ?

–

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Associations de plasticiens, ateliers arts plastiques des centres socioculturels.

Les services de la Ville de Rezé susceptibles de se mobiliser :

Direction de l'action culturelle – Direction du développement urbain

Remarques

Nombreuses sollicitations d'artistes plasticiens pour des mises à dispositions de locaux de travail ou des commandes. Demandes principalement individuelles.

Plusieurs projets d'aménagements immobiliers et urbains en cours :

<http://projetsamenagement.reze.fr/>

→ Le Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine

→ Projets de quartier

→ Projets de logements sociaux

Réflexion sur une résidence à la cité radieuse

Élu(e) en charge de la culture : Jean-François TALLIO – adjoint à la culture

Direction des affaires culturelles
Maison des arts
26 rue de Saint- Nazaire
44800 Saint-Herblain

Auxile AUSSEL - Directeur des Affaires Culturelles
Tél : 02 28 25 25 75 – affaires.culturelles@saint-herblain.fr
Jean-François FOURICHON – Directeur de la Maison des arts
Tél : 02 40 46 42 70 – 06 68 22 72 71 – jean-francois.fourichon@saint-herblain.fr

7- Politique culturelle / action menée sur le territoire :

Priorité : développement de l'offre culturelle sur le territoire herblinois
(via équipements principalement)

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques

S'appuie sur 3 équipements municipaux :

- Onyx/La carrière (diffusion et création spectacle vivant) : a une compétence arts plastiques
- Le réseau de bibliothèques (connaissance) : organisation d'expositions
- La Maison des arts : accès à la culture par les pratiques (musique et arts plastiques) et sensibilisation via une résidence d'artiste.

Axes prioritaires de la Maison des arts :

- création et sensibilisation aux pratiques
- éducation et formation (partenariat avec les établissements scolaires)
- aspect social (inscription dans une zone urbaine sensible), partenariat avec les centres sociaux-culturels

+ transversalité importante

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Idem : par l'intermédiaire des équipements (Onyx et la Maison des arts)
Pas d'aide à la création

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Sur l'enseignement des pratiques essentiellement :

- volonté d'inscrire l'enseignement des arts plastiques à la Maison des arts dans un cursus
- compléter l'offre d'enseignement (+ d'heures et nouvelles disciplines) avec la plateforme numérique

Possibilité d'une deuxième tranche pour la Maison des arts (sur un prochain mandat) pour y développer la danse et le théâtre.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Oui, projet d'une antenne de la Maison des arts dans le quartier Nord à l'horizon 2014/15

Les services concernés :

Direction des Affaires culturelles

8- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Saint-Herblain:

Pas connaissance, parc privé.

Sur la Maison des arts (plateforme arts numériques) : possibilité de mise à disposition de matériel (ordinateurs, logiciels) sur du projet (condition : échange et accompagnement des pratiques amateurs). Sur la résidence artistique : idem

Avez-vous connaissance de projets en cours ?

–

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Associations de plasticiens, bailleurs sociaux

Les services de la Ville de Saint-Herblain susceptibles de se mobiliser :

Direction des Affaires culturelles

Remarques

Possibilité de locaux vacants (ancienne école de la Harlière) avant le démarrage de la deuxième tranche de la Maison des arts.

Élu(e) en charge de la culture : Eric PROVOST – adjoint à la culture

Direction à la Culture
Mairie de saint-Nazaire
Place Blancho
44600 Saint-Nazaire

Nathalie POUX – Directrice de la Culture
Tél : 02 40 00 41 77 / 02 40 00 40 27- pouxn@mairie-saintnazaire.fr

École municipale d'arts plastiques (EMAP)
24 avenue Léon Blum – 446000 Saint-Nazaire

Chantal BERNARD - Responsable
Tél : 02 40 00 42 60 - bernardc@mairie-saintnazaire.fr

Le grand Café – Centre d'art contemporain
Place des Quatre'z'Horloges – 44600 Saint-Nazaire

Sophie LEGRANDJACQUES - Responsable
Tél : 02 44 73 44 00 - legrandjacquess@mairie-saintnazaire.fr

Le LiFE
Base des Sous-Marins – Alvéole 14
Boulevard de la Légion d'Honneur – 44600 Saint-Nazaire

Nathalie POUX - Responsable par intérim

9- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques:

La Ville de Saint-Nazaire développe une politique en faveur des arts plastiques selon 3 axes :

- la formation artistique
- l'aide à la création
- la sensibilisation des publics

Elle s'appuie pour cela sur trois services en régie directe : l'école municipale d'arts plastiques (formation, éducation), le centre d'art Le Grand café (production, diffusion, médiation) et le LiFE (production, diffusion, médiation).

Les lieux de création et de diffusion sont la galerie des franciscains, le Grand Café – centre d'art contemporain et le LiFE (dont le nouveau projet est en cours de réflexion)

Le Centre d'art accompagne également la création d'œuvres dans l'espace public. La Ville de Saint-Nazaire est partenaire d'Estuaire, et, à ce titre, accueille deux œuvres pérennes ainsi que les expositions de la biennale.

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

A travers l'EMAP :

- accueil d'artistes en résidence, dans le cadre de projets pédagogiques ;
- organisation d'une manifestation annuelle Croisements numériques, exposition d'œuvres multimédia ;
- ECM / Espace régional numérique (labellisé depuis mai 2010, subventionné par le Conseil Régional des Pays de Loire). Peut accueillir des artistes en accès libre.

A travers le Grand Café - centre d'art contemporain :

- production d'œuvres ;
- expositions ;
- résidences ;
- accueil ponctuel de workshop d'écoles d'art et d'architecture (dans la ville) : Esbanm, Ensa, Nantes, École d'art de Cergy, en lien avec le Grand Café ;
- partenaire d'Estuaire, mise en place d'un parcours d'Œuvres pérennes dans la ville ;
- commande publique (ponctuelle) sur l'espace public (ex : Philippe Cazals, Monument aux victimes de la Passerelle du Queen Mary 2) ;
- édition de monographies.

A travers le LiFE :

- production d'œuvres ;
- expositions ;
- édition de monographies.

Moyens pour les résidences :

- un appartement et/ou une maison pour l'hébergement des artistes (non réservés exclusivement aux plasticiens) ;
- pas d'atelier.

Bourses aux artistes :

10 000 € / an sur projet (en priorité artistes résidant à Saint-Nazaire). En général le dispositif permet d'accompagner 1 à 2 projets annuels. A noter que cela n'est pas réservé aux plasticiens. A titre d'exemple, en 2010, aucun projet de plasticien n'a été déposé. Parmi les projets présentés, deux projets de films (moyen métrage et long métrage) ont été soutenus.

Deux lieux d'exposition pour les plasticiens amateurs :

- Fort de Villès
- Une salle à la mairie annexe de Saint-Marc

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :s

- un rapprochement Grand Café/ LiFE. La direction artistique des expositions d'arts plastiques du LiFE est confiée au Grand café au sein du comité artistique du LiFE ;
- un partenariat renforcé entre Grand Café, l'Atelier préparatoire de l'EMAP et l'ESBANM : étude en cours pour l'ouverture d'une classe préparatoire à l'Emap et d'un Cycle 3 Recherche avec le Grand Café ;
- l'implantation d'une troisième œuvre pérenne à l'occasion d'Estuaire 2011 et l'achèvement du Jardin de Gilles Clément.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

En ce qui concerne les lieux de diffusion : crédits d'entretien.

Quels sont les services concernés (culture, aménagement du territoire, etc.) ?

- Direction de la Culture, de l'Urbanisme
- Agence de développement durable de la région nazairienne

10- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Saint-Nazaire :

- Pas d'ateliers dans la Ville de Saint-Nazaire en dehors des ateliers personnels de chaque artiste vivant à Saint-Nazaire
- L'ERM en ce qui concerne le multimédia en dehors des cours (accès libre sur demande, ordinateurs, logiciels libres, VAO, MAO)

Avez-vous connaissance de projets en cours ?

- Le collectif nantais L'atelier flexible s'installe ponctuellement dans l'ancienne galerie du Petit Maroc. Les propriétaires de l'atelier sont demandeurs de trouver des locataires (loyer payant) : artistes, architectes, créateurs ...

Opportunité : Réflexion en cours sur l'opération urbaine Ville-Port 3 et Petit Maroc. Réflexion à mener dans ce cadre sur la création de lieux de production, d'ateliers. L'articulation avec le tissu industriel du bassin nazairien (savoir-faire) revient régulièrement. Aujourd'hui pas de réflexion engagée sur les lieux de travail dans ce projet, peu de bâti existant, mais quartier du Petit Maroc qui serait le lieu idéal (connexions logiques avec le tissu industriel).

Par le passé des discussions et concertations ont eu lieu avec Silène, office d'HLM de Saint-Nazaire (qui portaient sur les RDC d'immeubles et logements).

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

- L'Agence de développement durable de la région nazairienne (agence urbanisme/sensibilité culture)
- Silène (Bailleur social)
- la CARENE (pour un lieu de production sur le Port en lien avec les écoles d'art et les industries)
- Le Port Autonome / la CCI Nantes-Saint-Nazaire
- L'ESBANM (Nantes)

Les services de la Ville de Saint-Nazaire susceptibles de se mobiliser :

- Direction de la Culture
- Le Pôle développement urbain et habitat de la Ville de Saint-Nazaire

Remarques

La création d'ateliers et/ou d'un lieu de production a été évoquée/suggérée par l'agence Art Public Contemporain dans les conclusions/préconisations de son étude sur l'implantation d'œuvres dans la Ville en 2006 (reliée aux résidences du Grand Café, aux expositions au LiFE).

Demandes via les résidences au Grand Café et sur l'agglomération.

Plutôt favorable à des dispositifs collectifs (mix Atelier en Commun, lieux pluridisciplinaires, bureaux, pépinières d'entreprises...) qui pourrait être appuyé par un soutien logistique par les entreprises locales (question du terrain de l'expérimentation/sur les compétences, mises en relation artistes entreprises).

Demande de modèles de montages de projets et soulève la question du fonctionnement ?

Élu(e) en charge de la culture : Christian ROSELLO, Vice-président à la culture

Direction du développement culturel, patrimonial et sportif
Conseil général de Maine-et-Loire
Hôtel du Département
Place Michel Debré - BP 94104
49941 Angers Cedex 9
Tél : 02 41 81 49 49

Service culture, patrimoine et sport
Véronique RIGAULT, Directrice développement culturel, patrimonial et sportif
Tél : 02 41 81 49 49 - v.rigault@cg49.fr
Cécile AUVAIN – Service culture et patrimoine
Tél : 02 41 25 62 61 – c.auvin@cg49.fr

11- Politique / action menée sur le territoire :

La politique culturelle départementale est basée sur des axes d'intervention prioritaires tels que la musique, la danse, la lecture publique et de façon générale l'aménagement culturel du territoire, via notamment les actions conduites par les pays. Cette politique a ainsi pour objectif de permettre l'accès de tous à la culture, de manière égale et de toucher l'ensemble des publics sur le département.

Axes forts : - Le Patrimoine
 - Le spectacle vivant et la lecture

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Arts plastiques : pas une priorité

- Fonds départemental d'aide à la création contemporaine: aides destinées à encourager la création d'œuvres d'art ou d'œuvres de l'esprit de qualité, ayant un impact sur le tissu culturel local (bénéficiaires : artistes ou associations à vocation culturelle, communes ou groupements de communes). Dispositif qui peut notamment financer l'accueil d'artistes ou de compagnies en résidence, dans les domaines des arts plastiques, de l'écriture ou du spectacle vivant.

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

–

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

–

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

- Contrats de territoire (intercommunalité) : contrat-cadre qui identifie, pour la durée du contrat, les actions soutenues par le Département et les modalités du soutien.

- Fonds départemental de garantie de loyers : fonds d'intervention destiné à diminuer le risque pris par les collectivités locales en cas d'acquisition de bâtiments industriels suite à une restructuration ou une mise en liquidation judiciaire. (la plupart des bâtiments industriels laissés vacants par des propriétaires privés deviennent souvent impossibles à commercialiser après plusieurs années d'inoccupation)

Les services concernés :

Direction générale adjointe Développement
Direction développement des territoires

Service Appui aux territoires
Service Développement économique et recherche.

12- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur le Maine et Loire :

–

Avez-vous connaissance de projets en cours :

–

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Angers Loire Métropole
Ville d'Angers
Communauté d'agglomération de Cholet
Communauté d'agglomération de Saumur

Les services du conseil général de Maine et Loire susceptibles de se mobiliser :

Direction générale adjointe Développement
Direction développement des territoires
Service Appui aux territoires
Service Développement économique et recherche.

Élu(e) en charge de la culture : Monique RAMOGNINO, Adjointe au maire

Service Action Culturelle - Ville d'Angers
Boulevard de la Résistance et de la Déportation
B.P. 23527
49035 Angers cedex 1

Philippe VALLA – Directeur des affaires culturelles - Philippe.Valla@ville.angers.fr

Claudine CHEVALIER – Tél : 02 41 05 41 47 - Claudine.chevalier@ville.angers.fr
Etienne MACKIEWICZ - Adjoint à la direction Action Culturelle - Ville d'Angers
Tel : 02 41 05 41 50 - Etienne.Mackiewicz@ville.angers.fr

13- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Formation / diffusion / création :

- Expositions temporaires du Musée des Beaux Arts (municipal)
- Événementiels ARTAQ et TRIPTYQUE
- Artothèque municipale
- Soutien à l'Ecole Supérieure des Beaux Arts Tours Angers Le Mans
- Commandes à des artistes

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- Mise à disposition des locaux de l'espace culturel Daviers (+600m²) pour la création
- Mise à disposition de la Tour St Aubin (64m²) pour la diffusion des artistes locaux

Pas d'aide à la création (passe par les structures, associations soutenues)

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

- Développement de la médiation sur ARTAQ (événementiel)
- Finalisation du projet « pépinière d'artistes » à Daviers avec les associations (en cours de conventionnement) :
 - o L'Enceinte - cecile.benoiton@wanadoo.fr - 06 87 90 11 31
 - o Loba – 02 41 27 36 00 - cieloba@cieloba.org (spectacle vivant, conte, slam)
 - o Le Sens - cienathaliebeasse@wanadoo.fr (danse)
- Etude sur 2 axes avec l'OPHLM Angers Habitat : les ateliers d'artistes et les résidences d'artistes et d'auteurs (début de réflexion)

Egalement piste de réflexion sur la mise à disposition de locaux vacants.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

La ville a un fonds d'intervention culturel avec un montant de 10 000€ d'investissement pour les associations
(principalement du fonctionnement, investissement à la marge).

Les services concernés : Culture

14- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Angers :

- Une trentaine d'ateliers indépendants sont fédérés au sein de l'association Ateliers d'artistes qui ouvrent les ateliers le dernier we d'octobre (parc privé)
- Le CHU développe une résidence d'artiste cofinancée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles tous les automnes
- Pour la Ville l'Espace Daviers est une pépinière d'artistes notamment plasticiens (les associations responsabilisées pour la gestion sont autonomes dans leurs décisions d'accompagnement d'artistes. Les conventions sont évaluées annuellement au vu du bilan d'activité (esthétiques, nombres d'artistes, éléments quantitatifs de diffusion, ouverture des ateliers lors d'événements...)).

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Les allumettes à Trélazé (réhabilitation bâtiment industriel avec ateliers d'artistes)

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Associations et collectifs, l'OPHLM Angers Habitat

Les services de la Ville d'Angers susceptibles de se mobiliser :

Non renseigné (Culture)

Remarques

Nombreuses sollicitations d'artistes, mais hormis l'espace Daviers, pas d'autres lieux à proposer.

Pas de coordination politique (agglo) sur la circulation des artistes ou des résidences.

Réflexion aussi sur l'économie créative (cf. diagnostic sur les lieux d'accueil d'entreprises/artistes émergents (loyer modéré))

Cf. ANCRE : sur l'économie créative (incubateurs, etc.)

Le Quai : question des arts plastiques plutôt de l'ordre de partenariats (expositions en collaboration avec l'Esba)

Le CND : sensibilité plastique/croisement des disciplines, mais pas de volonté significative à ce jour.

Élu(e) en charge de la culture : Roger MASSE, Adjoint à la culture

Direction de la Culture
Hôtel de Ville - Mairie
B.P. 32135 - 49321 - Cholet Cedex

Michel GABARET – Directeur – mgabaret@ville-cholet.fr
Martine RÉMY – Secrétariat – Tél : 02 72 77 20 60 - mremy@ville-cholet.fr

École Municipale d'Arts Plastiques, Carole RIVALIN - Directrice
Tél. 02 72 77 23 40

Musée d'Art et d'Histoire, Musée du Textile, Eric MORIN - Directeur
Tél. 02 72 77 23 22

15- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Formation et aide à la lisibilité du travail des créateurs contemporains

S'appuie sur les équipements municipaux :

- École municipale : sensibilisation, formation, création et diffusion
 - o Notamment via la classe préparatoire (12 élèves aujourd'hui) qui en 2011/12 sera inscrite dans un cursus
 - o Galerie d'exposition : diffusion art contemporain (artistes nationaux)
 - o Accueil en résidence (cf. Vincent Mauger) où les artistes sont rémunérés
 - o Volonté d'ouverture au travail des artistes auj. et à l'actualité de l'art contemporain

Actuellement pas de politique sur les lieux de travail (faute d'espace)

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Via les équipements, indirectement.

Pas d'aide à la création

Aide à la diffusion : mise à disposition des salles d'exposition sur demande

Et soutien logistique aux expositions (prêt de matériel, organisation de vernissages...)

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Début de réflexion : volonté de créer sur Cholet des résidences/workshops destinés à des « artistes émergents » proche du minimalisme/formalisme (cf. François Morellet)

Piste de réhabilitation d'un immeuble proche de l'école qui pourrait accueillir des artistes, mais pb de l'investissement (pas dans les politiques prioritaires)

Souci de s'ouvrir à la création contemporaine

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Fonctionnement principalement. Conjoncture difficile actuellement.

Acquisition d'œuvres

Pas de lisibilité sur le futur

La culture devient une compétence communautaire en janvier 2012

Les services concernés :

Direction de la Culture

16- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Cholet:

Parc privé essentiellement

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Initiative privée d'un promoteur immobilier (Régis Vincenot) qui a racheté une friche (ancienne usine de pièces mécaniques fermée il y a 15 ans, ancienne usine Renault Toyota) : projet de lieux de travail et d'exposition pour la création contemporaine

Exemple de mise à disposition de ce lieu pour un artiste en vue de la réalisation d'une exposition

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Régis Vincenot

La Resistancia (lieu d'expérimentation)

Les services de la Ville de Cholet susceptibles de se mobiliser :

Direction de la Culture, École d'arts plastiques

Remarques

Nécessité de sensibiliser les élus, de mise en réseau, de porter des projets collectivement.

Élu(e) en charge de la culture : Diane DE LUZE, Adjointe chargée du patrimoine et de la culture

Direction de la culture et du patrimoine historique
Hôtel de ville
BP 300 49408 Saumur cedex

Silvio PACITTO - Directeur - Tél : 02 41 83 30 81- s.pacitto@ville-saumur.fr

L'Ecole d'art est sous la responsabilité de Jean-Luc DORCHIES
Port : 06 78 32 37 03 - jl.dorches@ville-saumur.fr

17- Politique / action menée sur le territoire :

Le passage à la compétence culturelle à l'échelle de l'agglomération a été voté et le chantier du passage à l'agglomération dans les faits des services culturels et notamment de l'Ecole d'art est en train de s'ouvrir.

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

L'Ecole d'art remplace depuis janvier 2010 le service des arts plastiques. L'Ecole d'art est à ce jour un équipement recentré sur des missions d'enseignement des arts visuels à destination d'adultes amateurs, d'enfants et de publics spécifiques (scolaires, groupes constitués sur des projets spécifiques, etc.). Un projet pédagogique et culturel pour l'établissement, mettant en avant ses missions, non plus d'animation comme c'était le cas précédemment, mais d'enseignement et d'éducation artistique a été énoncé et décliné. Ce projet se fonde sur l'idée simple que l'acquisition des fondamentaux est la porte ouverte vers une plus grande liberté d'expression et vers la modernité. Une telle approche doit tout à la conviction qu'une éducation aux formes, à l'image et au domaine visuel est plus que nécessaire. Parallèlement à la définition d'un projet pédagogique structurant, cette dynamisation est passée par une très importante multiplication de l'offre en matière de cours et d'ateliers. L'Ecole d'art a connu un fort accroissement de sa fréquentation depuis janvier 2010, tendance qui s'est confirmée à la rentrée 2010. Enfin, depuis janvier 2011, les œuvres d'art sont de nouveau présentes dans l'école au travers d'un partenariat privilégié avec l'artothèque d'Angers.

A signaler enfin une convention de partenariat avec la Ville de Thouars et son centre d'art contemporain qui prête des expositions à l'Ecole d'art.

Quelques chiffres témoignant de la redynamisation de l'Ecole d'art :

- septembre 2009 : 26 élèves au cours adultes pour 3 créneaux - 37 enfants
- janvier 2010 : 77 élèves au cours adultes pour 6 créneaux
25 inscrits à la conférence Histoire de l'art
- septembre 2010 : 137 élèves au cours adultes pour 11 créneaux (dont 23 personnes à l'année)
40 enfants

En 2010, nous avons touché 341 élèves ateliers adultes et enfants, stages vacances et week-ends découverte. Au 15 novembre 2010, 199 personnes (hors inscription 2^{ème} trimestre)

Dispositifs de soutien aux artistes :

La politique de diffusion et de création a été reconsidérée en 2008-2009. Il a été décidé en 2010 de recentrer l'action dans le domaine des arts plastiques autour de l'enseignement artistique, comme décrit ci-dessus. Néanmoins, de nouveaux dispositifs sont actuellement à l'étude et seront opérationnels dès la rentrée scolaire prochaine. En l'état actuel, donc, et d'ans l'attente d'une reprise de la politique de diffusion artistique, la Ville de Saumur n'a pas fait appel, ces dernières années, aux dispositifs de soutien des partenaires institutionnels et des collectivités. Cette situation devrait changer prochainement.

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Dans le contexte de dynamisation, nous travaillons actuellement à réinscrire à la fois la création et la présence des artistes au sein de l'Ecole et de la cité. A court terme, nous entendons mettre en place un principe d'artiste associé à l'Ecole d'art, intervenant à la fois auprès des élèves de l'école, mais aussi à destinations de publics diversifiés : scolaires de tous niveaux, publics en difficultés ou « empêchés » selon cette nouvelle dénomination..., mais aussi publics concernés par d'autres offres culturelles (spectacle vivant, patrimoine, musée...). En 2011-2012, C'est Gilles Fromenteil, plasticien travaillant notamment la céramique et les arts du feu, qui sera artiste associé, en lien étroit avec une des spécificités de l'Ecole d'art qui est la céramique et, précisément, les arts du feu.

Dans l'attente de l'aménagement d'une véritable salle d'exposition, qui manque actuellement et qui sera située dans le pôle culturel (nom non officiel) du théâtre de Saumur, dont les travaux de réhabilitation vont bientôt commencer, ce principe d'artiste associé sera principalement de l'ordre de l'action culturelle, de la pédagogie et de la rencontre avec le public. Bien évidemment, la présence à Saumur d'un lieu d'exposition adéquat permettra de faire évoluer ce principe vers d'autres modalités : expositions monographiques, de groupes, résidence. « Nous réfléchissons toutefois à la possibilité de montrer le travail de cet artiste dans un lieu existant en l'attente de l'aménagement du théâtre. »

A signaler également que la Ville de Saumur participe à une réflexion menée au sein d'un réseau interrégional et interdépartemental, le Réseau Pégase, regroupant, outre la Ville de Saumur, les Villes de Montreuil-Bellay, Doué la Fontaine, Chinon (Région Centre), Loudun et Thouars (Poitou-Charentes), ainsi que l'Abbaye de Fontevraud et le Château d'Oiron. Cette réflexion porte sur la possibilité de mutualiser des moyens concernant des actions de création, de diffusion, d'éducation artistique et de communication, de circulation des publics. La Région Pays de la Loire qui a été invitée à participer à cette réflexion, au même titre que les autres régions et le DRAC concernées, a souhaité être tenue informée des résultats de cette réflexion qui seront communiqués à l'automne 2011.

Menez-vous une politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Pas connaissance en détail de cette politique à l'échelle de l'agglomération. Un très gros investissement structurant est actuellement en cours : la réhabilitation du théâtre, qui en plus de la salle de spectacle, accueillera l'Ecole d'art, le Centre d'interprétation du patrimoine et le conservateur de musique, une galerie d'expositions. (délais non connus)

Quels sont les services concernés :

Pour plus de détails, contacter Monsieur Silvio PACITTO, Directeur de la Culture et du patrimoine historique.

18- Sur le sujet de l'étude

Existe-t-il des lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur votre ville/département ?

A l'exception des résidences de l'Abbaye de Fontevraud, pas connaissance de lieux.

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

L'Abbaye de Fontevraud.

La Ville de Montreuil-Bellay (a montré son intérêt pour la diffusion artistique et dispose d'un lieu intéressant)

Les services de la ville de Saumur susceptibles de se mobiliser :

Direction de la culture

Élu(e) en charge de la culture : Jean-Pierre DUPUIS, Vice président à la Culture

Service du développement culturel
Conseil général de la Mayenne
39 rue Mazagran BP 1429
53014 LAVAL Cedex

Corinne BONNET - Chef de service - Tél : 02 43 59 96 60 – corinne.bonnet@cg53.fr

19- Politique / action menée sur le territoire :

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

- Accompagnement (fonctionnement et investissement) des centres d'art à rayonnement départemental :
 - la chapelle du Genêteil (Le Carré- scène nationale)
 - le centre d'art de Pontmain (CC du Bocage mayennais)
 - la chapelle des Calvairiennes (Le Kiosque – Mayenne)
- Soutien à des projets arts plastiques au travers des conventions culturelles intercommunales (projet global culture sur un territoire intercommunal) Priorité car milieu rural

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- Principalement à travers l'accompagnement des centres d'art précités : résidences, production, résidence/ateliers d'artistes à Pontmain.
- Fonds d'encouragement à la création artistique : créations originales d'artistes professionnels installées sur des lieux grand public (bénéficiaires : collectivités maîtres d'ouvrages) Petite aide de l'ordre de la commande sur l'espace public, mais pas de priorité sur cet axe actuellement.

Priorité sur le territoire et sur l'enseignement artistique

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Pas de priorité sur cet axe pour le moment, lié à la politique territoriale. Gestion directe.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

- Contractualisation avec des territoires intercommunaux sur un projet culture global incluant une réflexion sur les arts plastiques
- Soutien à l'investissement culturel : programmes d'aide « aménagement des centres d'art » et « équipements culturels de proximité »

Les services concernés :

Service du développement culturel

20- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur le département de la Mayenne :

- Aménagement récent d'ateliers d'artistes (appartements et ateliers de travail) à Pontmain (CC Bocage mayennais)
- Possibilité de travail à l'école d'arts plastiques de Mayenne (Le Kiosque - CC du pays de Mayenne)
- Ateliers privés divers (pas de vision sur leur nombre)

Si oui, combien et quelles sont les modalités d'attribution ?

Appels à candidatures pour résidence jeunes artistes

Avez-vous connaissance de projets en cours : non

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Les centres d'art, artistes

Les services du conseil général susceptibles de se mobiliser :

Service du développement culturel

Remarques

Convention culturelle : accompagnement à la construction d'un projet

Toute la culture est organisée ici autours de l'intercommunalité

Besoin de davantage de liens entre les artistes et les structures de diffusion : travailler sur le réseau et l'accompagnement

Élu(e) en charge de la culture : Emmanuel DOREAU, adjoint à la culture

Direction des Affaires culturelles
Mairie de Laval
2 Place du 11 Novembre
BP 1327
53013 LAVAL Cedex

Jean-Christophe CHEDOTAL – Directeur des Affaires culturelles
Xavier VILLEBRUN – Service Patrimoine

Martine BESNEUX - Secrétariat
Tél : 02 43 49 43 45 –martine.besneux@laval.fr

21- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Lors des assises de la Culture (2010) ont été définies des orientations concernant entre autres les arts plastiques :

- accompagnement des acteurs culturels
- mise en place d'un réseau « passeurs de culture »
- création d'une Maison des arts consacrée à la musique, danse, théâtre, arts plastiques
- mise en place de résidences d'artistes

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Mise à disposition de lieux d'exposition pour des collectifs ou des artistes plasticiens : Maison Rigolote, Espace Scomam, musée école de la Perrine

Mise à disposition d'ateliers : atelier public de sculpture

Mise à disposition d'une salle pour les pratiques amateurs

Subvention aux associations et collectifs d'artistes

Subventions exceptionnelles pour projet de création en partenariat

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Dans le cadre de sa politique culturelle, Laval souhaite développer un programme d'actions en faveur des arts visuels (peinture, sculpture, installation, photographie, performance, vidéo, etc.). Parallèlement aux aides accordées aux lieux de diffusion et de création, Laval entend accompagner les artistes à accorder des moyens dédiés à la création. Ces aides visent à valoriser la réalisation d'œuvres originales ou si le projet présente un caractère pluridisciplinaire, d'œuvres originales dans lesquelles les arts plastiques tiennent une place prépondérante. Elles facilitent la réalisation d'un projet de création inédit présenté par un ou plusieurs artistes.

Création d'une Maison des arts : volonté de renforcer l'attractivité de la Ville en proposant de nouvelles synergies autour du conservatoire de musique et de danse de Laval. Il s'agit de :

- créer de nouvelles passerelles entre secteur professionnel et amateur mais aussi entre les différents acteurs du monde de la culture (danse, théâtre, musique et arts plastiques)
- développer une nouvelle dynamique autour des arts plastiques amateurs et professionnels en faisant émerger un pôle d'arts numériques.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

–

Les services concernés :

Direction des Affaires Culturelles

Direction des Services Techniques
Pôle de développement territorial

22- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens à Laval:

L'Atelier 17 : association bénéficiant d'une subvention de la Ville qui a pour but d'organiser des manifestations artistiques et culturelles et qui peut accueillir des artistes en résidence.

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Projet de la Maison des arts qui doit comporter :

- des espaces de pratique et de diffusion des arts numériques
- des espaces de création et de résidence
- des espaces privés pour les artistes invités

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Associations culturelles diverses

Les services de la Ville de Cholet susceptibles de se mobiliser :

Direction des Affaires Culturelles
Direction des Services Techniques
Pôle de développement territorial

Élu(e) en charge de la culture : *Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-président du Conseil général, Vice-président de la Communauté de Communes de Mayenne en charge de la Culture, adjoint à la Ville de Mayenne, en charge de l'urbanisme*

Direction des Affaires culturelles

Hôtel de Ville
10 rue de Verdun - BP 111
53100 Mayenne Cedex

Nathalie ROUSSEL – Directrice des Affaires culturelles
Tél : 02 43 30 21 21 – nathalie.rousseau@paysdemayenne.fr

23- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Création du service au sein de la Communauté de communes en octobre 2010 : définition en cours du projet culturel et des axes (fin 2011) :

- volonté d'inscrire ce projet dans un projet de territoire
- volonté de réécrire un partenariat avec le Kiosque
- volonté d'inscrire davantage les élus dans le projet du Kiosque

Equipements communautaires :

- Le Kiosque / École d'arts plastiques (spectacle vivant et arts plastiques)
- La Chapelle des Calvairiennes (diffusion art contemporain, résidence d'artistes)
- Le Grand Nord (Pôle culturel) inauguré en septembre 2010. Regroupe le conservatoire, la médiathèque et le cybercentre ainsi qu'un espace d'exposition (pas de programmation définie pour le moment)

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Aide à la diffusion : mise à disposition d'un lieu d'exposition (Chapelle de la Visitation) pour artistes professionnels et amateurs.

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

En cours de définition. Volonté de prolonger la réflexion sur le volet art contemporain en Mayenne.

→ soulève la question et l'importance du réseau et de ce qui s'inscrit sur un territoire (ex. de Nuit Blanche en Mayenne)

→ importance également de la médiation afin d'élargir les publics (ex : faire revenir le public après Nuit Blanche)

→ Développer l'existant et le rendre + visible

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Préparation budgétaire en cours, plutôt dans le fonctionnement actuellement.

Les services concernés :

Direction des affaires Culturelles

24- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens en Pays mayennais:

Parc privé

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Non

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Associations (Forum des métiers d'art à Jublains, Villaine-la-Juhel)

Les services de la Communauté de communes de Mayenne susceptibles de se mobiliser :

Direction des Affaires Culturelles, Le Kiosque (école d'arts plastiques et Chapelle des Calvairiennes) et services techniques.

Remarques

Soulève la place des artistes sur un territoire : comment leur présence peut participer à développer un réseau d'acteurs (structures, événements, etc.) et le rendre visible ?

Possibilité d'un projet d'hébergements dans le cadre des résidences (acteurs culturels, professionnels, etc.)

Exemple du Forum des Métiers d'Art à Jublains :

Mise en synergie des métiers d'art et du développement touristique : création par la Communauté de Communes du Pays de Mayenne d'un espace dédié aux métiers d'art

À la fois lieu d'animations touristiques et culturelles, lieu d'exposition, boutique "Métiers d'Art", salles de formations et stages et des ateliers de production.

Le Forum Métiers d'Art se veut un lieu de ressources pour les professionnels Métiers d'Art et un lieu de rencontre avec son public.

Élu(e) en charge de la culture : Véronique RIVRON , Présidente de la Commission culture et tourisme

Direction de la Culture
40 rue Joinville 72 000 Le Mans
Tél : 02 43 54 70 96

Hélène CHEDORGE - Directrice de la culture
Pierre-Jean LARMIGNAT - Service des affaires culturelles
Tél : 02 43 54 73 02 - pierre-jean.larmignat@cg72.fr
Bertrand SECHET - Service Patrimoine et politiques territoriales

Centre culturel de la Sarthe
Musée des 24H Place Luigi Chinetti 72 000 Le Mans - Directrice : Hélène CHEDORGE

25- Politique / action menée sur le territoire :

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

- Programmation d'expositions sur les sites départementaux (Musée des 24H, Prieuré de Vivoin, Abbaye de l'Epau)
- Programmation en investissement sur création contemporaine dans les processus de restauration des objets mobiliers (vitraux, statuares...)

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- Soutien à la création artistique à travers programme de création contemporaine (vitraux notamment)
- Commandes publiques dans le cadre du 1% culturel

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Soutien à des projets d'intérêt départemental émanant du nouvel établissement d'enseignement artistique Le Mans – Angers – Tours (en substitution de l'aide au fonctionnement apportée à l'établissement municipal initial).

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Au cas par cas. Interventions programmées en CTU.

Les services concernés :

Direction de la Culture. Direction du développement territorial pour les CTU.

26- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur la Sarthe : Pas connaissance

Avez-vous connaissance de projets en cours : Non

Les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser :

Les lieux de diffusion arts visuels :

- l'Espal (Le Mans)
- La Laverie (La Ferté-Bernard)
- Centre culturel Joël le Theule (Sablé)
- Prieuré de Vivoin (Centre culturel de la Sarthe)

Les services du conseil général susceptibles de se mobiliser : Centre culturel de la Sarthe

Élu(e) en charge de la culture : Jacqueline PEDOYA, adjointe au Développement et à l'Action Culturels

Développement et Action culturels
Ville du Mans
100, Grande rue
72000 Le Mans

Francis TURQUOIS - Adjoint de Direction Générale – Direction des Affaires culturelles
Tél : 02 43 47 36 69 - francis.turquois@ville-lemans.fr

Pierre-Michel ROBINEAU – Directeur Service du Développement et Action Culturels

27- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Soutien aux arts plastiques par l'organisation de manifestations ou par des soutiens à l'organisation de manifestations portés pas des associations :

- Puls'Art : depuis dix-huit ans, une grande manifestation d'art contemporain associant expositions d'artistes contemporains dans de nombreux lieux de la ville et un village des artistes (environ 55) durant 5 jours lors du week-end de l'Ascension (manifestation portée par l'association Aratata avec le soutien technique et financier de la ville).
- Acquisition d'œuvres d'artistes, notamment lors du Puls'Art (collection de la Ville du Mans).
- Expositions tout au long de l'année d'artistes contemporains (Centre Culturel de l'Espal, Musée de Tessé, Pavillon du 117^e au parc Monod, Hall de l'Hôtel de Ville, Espace Gambetta...)
- Ateliers d'artistes : ouverture en mai 2010 de 8 ateliers mis à disposition d'artistes pour un période maximum de 3 ans (pas de loyer mais participation aux frais de fonctionnement).
- Salon des Arts plastiques : manifestation annuelle consacrée aux plasticiens amateurs (Salle Courboulay en janvier).

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Via les dispositifs cités ci-dessus.

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Pas de projet nouveau porté par la ville actuellement.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

Non renseigné

Les services concernés :

Développement et Action Culturels, Aménagement urbain, Habitat-logement, Urbanisme-foncier

28- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens au Mans :

Ensemble de 8 ateliers d'artistes au 39 rue Saint-Pavin des Champs dans une ancienne usine de chaussons (dispositif municipal depuis mai 2010)

Modalités d'attribution :

Jury de sélection (étudie les demandes)

Un atelier est octroyé pour un an renouvelable 2 fois (soit 3 ans maximum)

Participation aux frais de fonctionnement (fluides...)

Ville du Mans (72)

Avez-vous connaissance de projets en cours :

Pas de projet nouveau (associatif ou privé) porté à la connaissance de la ville.

Les acteurs susceptibles de se mobiliser :

Non renseigné

Les services de la Ville du Mans susceptibles de se mobiliser:

Direction des Affaires culturelles

Aménagement urbain, Habitat-logement, Urbanisme-foncier

Remarques

Jacqueline PEDOYA, adjointe au Développement et à l'Action Culturels : a appuyé fortement le projet d'ateliers d'artistes ouverts en 2010, suite à une forte demande des artistes et associations de lieux de travail sur l'agglomération.

Projets d'aménagements urbains, immobiliers et équipements en cours :

→ l'espace culturel des Jacobins (nouveau théâtre, des salles de cinéma, des salles d'exposition et d'animation)

→ centre d'activités Novaxis (démarré en 1988) / quartier des gares (tertiaire principalement)

Élu(e) en charge de la culture : Mr Dominique SOUCHET, Député de la Vendée, Vice-Président du Conseil général

Direction de l'action culturelle
Conseil général de la Vendée
40 rue Maréchal Foch
85923 La Roche sur Yon cedex 9

Bruno SEILLIER - Directeur de l'action culturelle - driac@vendee.fr

Dany GILBERT - Chef du service Programmes et Développement culturels
Tél : 02 51 34 46 27 – Port : 06 80 01 22 48 – dany.gilbert@vendee.fr

29- Politique / action menée sur le territoire

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Le Département n'entend pas en la matière se substituer aux initiatives locales mais plutôt les soutenir, qu'elles soient portées par des structures associatives ou des collectivités locales. C'est ainsi que de nombreuses subventions sont accordées chaque année par le Département pour soutenir l'enseignement et la pratique des arts plastiques.

A titre d'exemple, le Département a apporté en 2010 une aide significative aux manifestations célébrant le centenaire de la naissance de Gaston CHAISSAC. Cet événement a pris la forme de manifestations festives, d'actions pédagogiques, d'une résidence d'artistes (à Sainte-Florence), etc. Le Département organise également des expositions ou réalise des produits multimédias (ex : sur le maître verrier Louis Mazetier).

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

Le Département ne dispose pas actuellement de lieux susceptibles d'accueillir des artistes plasticiens mais apporte un concours financier auprès des structures qui œuvrent en la matière.

Exemple: village de peintres à Vouvant (association)

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

Antennes de l'Ecole départementale du patrimoine du musée Milcendeau – Jean Yole et prochainement de Vouvant consacrés aux arts plastiques et à l'art civil médiéval.

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :

- Le Département construit actuellement le Vendespace, grande salle de 4 000 places assises à vocation sportive et culturelle.
- Il subventionne également via des programmes dédiés les équipements culturels réalisés par les communes et communautés de communes du département (salles de spectacles, cinémas, équipements muséographiques...).

Les services concernés :

Direction de l'action culturelle

30- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens en Vendée :

Pas de recensement exhaustif des lieux existants (pas de gestion par le Département)

Avez-vous connaissance de projets en cours ?

Pas particulièrement.

Conseil général de Vendée (85)

Les acteurs vous susceptibles de se mobiliser :

Collectivités locales dotées de services culturels ou disposant de locaux inoccupés, associations d'amis d'artistes vendéens célèbres, ateliers et écoles d'art locales...

Les services du conseil général de vendée susceptibles de se mobiliser :

Direction de l'action culturelle

Élu(e) en charge de la culture : Patricia CEREIJO - Adjointe à la culture
Martine CHANTECAILLE - Conseillère municipale déléguée au patrimoine, à l'histoire et à l'animation culturelle

Direction de la culture
Ville de La Roche-sur-Yon
Hôtel de ville - Place Napoléon
BP 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON

Olivia DOERLER - Directrice de la Culture - Tél : 02 51 47 48 25 - doerlero@ville-larochesuryon.fr -
Sabrina Ferchaud - Coordinatrice des manifestations culturelles - ferchauds@ville-larochesuryon.fr

31- Politique / action menée sur le territoire

En charge notamment des missions suivantes:

- définition et mise en œuvre des politiques locales culturelles et sportives
- gestion technique et financière des équipements à vocations culturelle, sportive et d'enseignement
- conservation et diffusion d'œuvres culturelles
- soutien logistique aux associations

Politique mise en œuvre concernant les arts plastiques :

Politique d'encouragement à la création et à la diffusion des arts plastiques (en restructuration actuellement).

Volonté d'inscrire les arts plastiques dans la politique culturelle.

S'appuie sur les services municipaux suivants :

- Le musée municipal - Directrice Hélène JAGOT
- L'École d'art (Directrice Hélène GALDIN
- L'Artothèque, service de la médiathèque (La Roche-sur-Yon agglomération) – Responsable Jean-Michel LE BOHEC

Soutient également la Gâterie, galerie d'art contemporain par la mise à disposition de locaux municipaux. la gestion cet espace a été confiée à l'association « Transversale ». L'objectif de ce nouveau lieu (inauguré en janvier 2011) s'appuie sur la promotion de jeunes artistes issus des écoles d'art de la région, en cours de professionnalisation (possibilité de productions in situ avec bourse de création) visant à représenter les formes artistiques les plus actuelles.

Dispositifs de soutien aux artistes plasticiens :

- Aide de soutien à la création/diffusion (arts plastiques et danse) mais peu utilisée par les artistes plasticiens : enveloppe globale de 50 000 euros
- Soutien au projet possible également

Également une manifestation « En création » tous les 2 ans : mise en valeur du processus de création des artistes plasticiens professionnels qui s'appuie sur plusieurs lieux de diffusion (possibilité d'ouverture d'ateliers).

Projets en cours ou perspectives de développement dans le domaine des arts plastiques :

La priorité actuelle : Le Pôle culturel (horizon 2014)

Espace de 1000 m² qui regroupera le musée, l'école, et le conservatoire. L'école d'art et le musée seront dotés de locaux plus spacieux et mieux adaptés, notamment l'école qui aura une vitrine de 70m², espace d'exposition des travaux des élèves et des artistes accueillis en résidence (créations in situ).

Débuts de réflexion sur la place de l'art dans l'espace public (projet d'exposition-parcours (photographies) pour l'été 2011 dans le centre ville) et sur la commande publique.

Réflexion également sur la place des arts plastiques dans le cadre des 2 projets d'urbanisme en cours (Pentagone 2020 et Rénovation des quartiers nord)

Politique d'investissement en faveur des équipements culturels ou autres :
Financement du Pôle culturel (CTU)

Les services concernés :
Direction de la culture

32- Sur le sujet de l'étude

Les lieux de travail/ateliers d'artistes plasticiens sur La Roche-sur-yon :
Lieux privés et individuels essentiellement (difficile à évaluer). Pas connaissance de lieux partagés.

Pas de lieux de travail/ateliers pour les artistes via la municipalité, bien qu'il y ait déjà eu un projet de création de lieu (il y a 2 ans environ) mais qui n'a pas abouti pour faute d'espace (réflexion qui a été engagée suite aux assises de la culture de 2008 qui mettaient en avant le manque d'espaces de travail)

Possibilité cependant de revenir sur ce projet et de se mobiliser sur cette question, via les projets urbains, et/ou par exemple sur des lieux qui viendraient à être vacants (locaux de l'école d'art, ancienne gendarmerie, etc.)

Avez-vous connaissance de projets en cours :
Non

Quels sont les acteurs selon vous susceptibles de se mobiliser ?
Les associations (Transversale)

Les services de la Ville de La Roche-sur-Yon susceptibles de se mobiliser :
Direction de la culture
Sur les projets urbains : cf. chargé de mission

Remarques

Demande d'être associé à cette réflexion via la CCRC.

1 rue Stanislas Baudry
44035 NANTES

Marc LE BOURHIS - Directeur adjoint – marc.lebourhis@culture.gouv.fr

Marie-Laure PASQUIER – Secrétaire – marie-laure.pasquier@culture.gouv.fr

Tél : 02 40 14 23 08

Claire NEDELLEC - Conseillère arts plastiques – claire.nedellec@culture.gouv.fr

Nathalie DORE - Secrétaire – Nathalie.dore@culture.gouv.fr

Tél : 02 40 14 23 67

La DRAC est un service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication :

L'action du ministère de la Culture et de la Communication (cf. Décret du 8 juin 2010) relatif à sa réorganisation) s'ancre sur les territoires en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux qui les composent. Cette volonté s'est traduite par une politique de déconcentration affirmée à travers la création, depuis 1977, dans chaque région administrative d'une direction régionale des Affaires culturelles (DRAC). Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, le directeur régional des Affaires culturelles des Pays de la Loire met en œuvre les priorités définies par le ministère. Ces priorités portent sur tous les domaines culturels relevant du ministère : patrimoine, archéologie, musées, architecture, archives, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, livre, lecture et écriture, multimédia, spectacle vivant.

Elles s'organisent autour de grands axes :

- la connaissance, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine culturel grâce au soutien à sa diffusion et aux actions en faveur de l'élargissement des publics (via l'éducation artistique notamment),
- le soutien à la création (comme l'aide aux artistes et aux pratiques innovantes par exemple).

Outre les missions de conseils et d'expertise qu'elle dispense auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales, la DRAC propose au préfet l'attribution des subventions de l'État, aussi bien en terme de fonctionnement des structures culturelles qu'en terme d'investissement. (cf Rapport d'activité sur le site de la DRAC)

La DRAC contribue à l'aménagement culturel du territoire régional :

La mise en œuvre des orientations ministérielles dans chacun des domaines énoncés s'appuie sur l'action des professionnels de la culture et la dynamique d'animation des territoires. C'est à ce croisement que repose la cohérence d'une politique globale en région. L'action de la DRAC s'inscrit dans un souci de concertation et de négociation avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés, en particulier avec les collectivités territoriales qui manifestent une volonté de plus en plus marquée de s'impliquer dans la vie culturelle. La DRAC s'attache tant au niveau de l'organisation spatiale que sur la durée, à consolider le maillage des équipements culturels et à favoriser l'émergence de lieux de proximité (bibliothèques, salles de spectacles, etc.). Elle participe par ailleurs, à la mise en œuvre des politiques interministérielles telles que la politique de la ville, l'action culturelle en milieu relevant d'autres ministères comme l'éducation artistique en milieu scolaire ou le programme culture en milieu hospitalier.

1- Les missions arts plastiques en Pays de la Loire :

Le service des arts plastiques concourt à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de développement et de diffusion de la création contemporaine en Pays de la Loire. La DRAC soutient le développement de la création contemporaine sous toutes ses formes : peinture, volume, photographie, installation, vidéo mais aussi design, mode ou nouvelles technologies. Elle

est l'interlocutrice privilégiée des artistes et des professionnels de l'art contemporain pour ce qui concerne leur situation professionnelle, fiscale et sociale.

2- Les Aides individuelles aux artistes plasticiens :

2 types d'aide :

- L'aide individuelle à la création est destinée soit pour un projet personnel spécifique, soit pour l'accomplissement d'une activité artistique en région. Cette aide ne peut être demandée en période de formation (étudiant en école d'art ou en université).
- L'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel : attribuée afin de construire ou d'aménager un atelier ou encore pour l'acquisition de matériel indispensable à une activité artistique (attention portée sur la pratique)
 - demande qui ne peut excéder 50 % du coût total d'aménagement ou du coût total de l'équipement
 - allocation plafonnée à 7600 euros et assujettie à une déclaration auprès des services fiscaux

L'artiste peut exécuter les travaux lui-même. (Seul sera pris en compte le coût des matériaux). Des justificatifs de la dépense réelle doivent être fournis et adressés au service arts plastiques de la DRAC.

Lieu de dépôt des dossiers : DRAC Pays de la Loire

Modalités de sélection : aide qui s'adresse aux artistes professionnels en activité, résidant en Pays de la Loire.

Un dossier de candidature complet doit être constitué (formulaire à télécharger sur le site Internet de la DRAC)

Les dossiers sont examinés par la commission régionale consultative, réunie une fois par an et constituée par des représentants de l'Etat, d'organisations professionnelles d'artistes et de deux personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques.

Tout artiste déposant une demande d'aide s'engage à rencontrer la conseillère arts plastiques de la DRAC, rapportrice des dossiers devant cette même commission. (La composition de la commission est renouvelée tous les 3 ans).

Les avis de la commission régionale consultative sont soumis au Préfet de Région pour décision. (Les résultats sont exclusivement communiqués par courrier à chaque candidat)

→ en cas d'avis favorable de la commission, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme de 3 ans révolus.

→ en cas d'avis défavorable de la commission, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme de 2 ans révolus.

Données chiffrées :

- Budget global : autour de 60 000 euros depuis 5 ans (réparti pour moitié pour chaque aide)

	2010	2009	2008	2007	2006
Nbre allocations attribuées	10	9	13	7	12
Plus petit montant	613,5	1 000	600	2 400	1 410
Plus grand montant	7 600	5 539	4 500	7 400	6 000
Montant moyen	2 848,50	3 334	2 308	4 857	3 208
Enveloppe totale	28 485	30 000	30 000	34 000	38 500

- **Répartition géographique :**

	2010	2009	2008	2007	2006
Loire-Atlantique [44]	6	6	10	4	9
Maine et Loire [49]	3	1	2	1	3
Mayenne [53]		1		1	
Sarthe [72]			1	1	
Vendée [85]	1	1			
Milieu urbain	4	4	11	4	10

Aide (allocation d'installation) mise en place depuis plus de 15 ans.

Aujourd'hui : volonté de la DRAC de surtout conforter l'existant (aides également aux lieux de diffusion et aux résidences d'artistes).

Un observatoire sur la situation des arts plastiques en France et en Région est actuellement en cours (via le Ministère) et devrait être publié courant 2011.

Sur le sujet de l'étude :

Constat d'un besoin important de lieux de travail principalement sur Nantes et agglomération (cf. programme île de Nantes / quartier de la création et projet d'y implanter l'école des beaux-arts)

Souligne la multiplicité des lieux/modes de travail aujourd'hui selon les usages, besoins, pratiques, etc. des artistes, et l'importance du partage des outils de travail, d'être à l'écoute des demandes et besoins.

Nécessité de renforcer le réseau existant via des politiques ancrées au territoire.

1 - La structure porteuse du dispositif : Ville de Rennes

Ville de Rennes - Direction Générale Culture
Centre
4 rue d'échange BP 3126 - 35031 Rennes
Tél : 02 23 62 21 03 - dgcult@ville-rennes.fr

Pedro PEREIRA - Chargé du secteur arts plastiques - p.pereira@agglo-rennesmetropole.fr

Historique/création et finalités :

Initiative des élus à la fin dans les années 1980, en réponse à une demande récurrente des artistes plasticiens en lieux de travail. Mise à disposition de bâtiments vacants du patrimoine immobilier municipal pour proposer des locaux à des artistes. Le dispositif concerne l'ensemble de la ville de Rennes, ce sont pour la plupart des quartiers en cours de renouvellement urbain.

Budget/financement : Ville de Rennes

Budget annuel : variable d'une année à l'autre, selon le nombre et l'état bâtiments fournis et les coûts de mise aux normes.

En 2010 : environ 15 000 euros (4 nouveaux locaux)

En 2009 : environ 30 000 euros

Fonctionnement :

Une personne du service immobilier de la Ville fait une veille des locaux (propriété de la Ville) qui se libèrent et deviennent vacants (durées variables).

Une fois par an, une commission d'attribution se réunit et sélectionne les artistes selon leurs dossiers et les lieux à disposition.

Acteurs extérieurs/partenaires et leur rôle dans le dispositif :

- Rennes Métropole / Direction générale de la culture de l'agglomération rennaise : porte politiquement le projet, présence lors des commissions d'attribution, recherche de lieux, gestion de la réhabilitation puis de la location des locaux, garant des impayés à hauteur de 30 à 40 %
- Drac, Frac : présence lors des commissions d'attribution
- SEM Territoire : sollicité dans la recherche de locaux

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Ateliers et ateliers logements

Localisation :

Agglomération rennaise. Localisation aléatoire et fonction des projets urbains.

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques / arts visuels

Équipement/moyens mis à disposition :

Locaux seuls

Modalités d'attribution/de sélection :

Les demandes peuvent être effectuées tout au long de l'année sur la base d'un formulaire à retirer ou à demander à la Direction générale Culture. Une commission d'attribution composée de professionnels se réunit une fois par an pour l'examen des demandes.

La dernière commission d'attribution se composait d'un enseignant arts plastiques, du directeur du musée des beaux-arts de Rennes, de la chargées arts plastiques de la DRAC, du directeur du centre d'art, du directeur de l'école des beaux-arts, d'une personne du service immobilier de la Ville, du directeur général de la culture.

Pedro Peirera instruit les demandes d'artistes, la commission émet un avis sur les demandes, les avis positifs sont ensuite communiqués pour validation des élus de la commission culture.

C'est le service immobilier de la Ville qui contractualise avec les artistes retenus

Une convention d'occupation précaire pour les ateliers (bail rogatoire) est établie pour chaque attribution, d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

Pour les ateliers logements, il s'agit d'un bail différent avec des prix situés en dessous de ceux du marché de la location.

Exemples de prix :

Atelier logement 75 m² : environ 450 euros/mois

Atelier seul 22 m² : environ 60 euros / mois

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

38 ateliers dont 6 ateliers logements

Difficile de donner le nombre d'attributions annuelles, car fonction des ateliers qui se libèrent (fins de vacance et/ou entrées de nouveaux locaux dans le par et fins de baux).

La dernière commission a eu lieu en décembre 2010 et a vu 6 attributions (pour 51 demandes reçues depuis décembre 2009, 31 confirmations avant la commission).

5 nouveaux locaux devraient être disponibles en 2012.

Remarques

Dispositif qui présente des caractéristiques similaires aux associations qui font le lien entre bâtiments vacants et demande d'ateliers (cf. Nucléo à Gand).

Offre qui a su se renouveler depuis 20 ans.

1 - La structure porteuse du dispositif : Région d'île de France

Direction de la Culture, du tourisme, du Sport et des Loisirs

Mission Patrimoine et Aménagement Culturel
115 rue du Bac - 75007 Paris

Véronique MARTIN – ou Delphine BARBEROLLE - chargées de mission
Tel : 01 53 85 62 20 - veronique.martin@iledefrance.fr

Dans le cadre du dispositif global d'investissements aux arts plastiques concernant les centres d'art équipements culturels dits de proximité, les ateliers d'artistes et les nouvelles technologies.

2 – Présentation du dispositif : l'aide à la réalisation ateliers d'artistes

Cette action permet au Conseil régional de venir assurer un soutien aux projets permettant le développement de la création artistique. Sont ainsi aidés **la construction d'ateliers logements et l'aménagement d'ateliers de travail dans le cadre de la reconversion de bâtiments ou de locaux industriels ou artisanaux.**

Pour les ateliers logements destinés aux artistes et conçus **dans le cadre de programmes d'habitat social, une aide forfaitaire est proposée**, modulée ainsi, selon la délibération n° CR 36-93 du 25 novembre 1993 :

- 6 860 € par atelier dans les départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise) ;
- 7 622 € par atelier dans les départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ;
- 9 147 € par atelier à Paris

Pour **les ateliers individuels de travail destinés aux artistes** et conçus dans le cadre de programmes de reconversion de locaux industriels ou artisanaux, le montant de l'aide forfaitaire peut être compris entre 6 860 € à 18 294 € par atelier selon la zone géographique considérée et le statut juridique des ateliers, conformément à la délibération n° CR 36-93 du 25 novembre 1993 :

La dépense subventionnable correspond au coût des travaux hors taxes, à l'exception des postes de dépense énumérés ci-après :

- acquisitions foncières
- honoraires divers (assistance à maîtrise d'ouvrage, programmistes, économistes de la construction, maîtrise d'œuvre et associés, bureaux de contrôles, etc.),
- assurances dommage ouvrage,
- travaux de démolition préalable,
- travaux de dépollution,
- travaux de sous-œuvre,
- travaux de voirie et réseaux divers (VRD),
- travaux portant sur les aménagements extérieurs,
- mobilier meublant.

Remarques

Dispositif peu sollicité et peu adapté par les bénéficiaires (bailleurs sociaux confrontés à des problèmes de gestion)

Réflexion en cours sur les lieux de travail collectifs et sur les besoins réels des artistes qui privilégiera sans doute les projets de mise en commun et de mise à disposition de lieux de travail.

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE PONTMAIN PROJET DE REHABILITATION – 2009

I. Présentation de la politique culturelle du Bocage Mayennais

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais développe une politique culturelle pluridisciplinaire depuis 2000:

- Dans le domaine des Arts plastiques à travers le centre d'art contemporain de Pontmain et l'organisation de deux ateliers d'arts plastiques adultes.
- Dans le domaine du Spectacle vivant avec la programmation d'une dizaine de compagnies sur l'année.
- Dans le domaine du Cinéma en partenariat avec l'association Atmosphères 53. Prise en charge du transport des élèves de la CCBM au cinéma de Gorron et participation au dispositif « Passer d'images ».
- Dans le domaine de la Lecture grâce à son Réseau des Bibliothèques constitué de 5 médiathèques, 3 bibliothèques et de 2 points lecture.
- Dans le domaine de la Musique à travers son Ecole de musique.

II. Historique

Dès 1996, la Communauté de Communes souhaite développer l'animation culturelle de son territoire et s'appuie dans un premier temps sur le Plan départemental de la Lecture publique et sur le Plan départemental de l'Enseignement musical initiés par le Conseil Général de la Mayenne.

En 1999, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais crée le centre d'art contemporain situé à Pontmain. Cette initiative, née d'une volonté associative locale, est rapidement relayée par les élus et encouragée par les partenaires institutionnels : le Conseil Général de la Mayenne et l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire).

Afin d'inscrire la création du centre d'art dans une démarche globale de développement culturel et d'accompagner ce projet durablement, la CCBM signe en décembre 2000 une Convention de Développement Culturel avec le Conseil Général de la Mayenne et avec la DRAC des Pays de la Loire (pour 3 ans). Cette Convention permet de mettre en place un programme d'actions culturelles pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire. Elle vise à compléter l'offre déjà initiée dans le domaine de la Lecture publique et de l'Enseignement musical en développant un volet Arts Plastiques et Spectacle Vivant. La signature de cette convention entraîne donc le recrutement d'un agent de développement culturel en 2000. Il est assisté par un médiateur culturel dès 2001 (emploi jeune).

Aujourd'hui le Conseil Général de la Mayenne (via la Convention de Développement Culturel) reste le principal partenaire financier puisque finance 33% du budget artistique. La DRAC et

la Région des Pays de la Loire subventionnent uniquement les actions développées au centre d'art de Pontmain.

III. Présentation générale du centre d'art de Pontmain

Le Centre d'Art Contemporain de Pontmain a ouvert ses portes en 1999 sous l'impulsion de la Commune de Pontmain, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et de ses partenaires financiers qui sont le Conseil Général de la Mayenne, la Région des Pays de la Loire et la DRAC Pays de la Loire.

A. Le Fonctionnement :

La direction du centre d'art de Pontmain est assurée par l'agent de développement culturel – Annaik BESNIER – qui a plus généralement en charge la mise en place d'une programmation culturelle pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire. En 2005 et 2006, en l'absence d'une équipe à temps plein, la communauté de communes avait fait le choix d'associer un artiste à la programmation du centre d'art (Daniel Nadaud en 2005 et Marcel Dinahet en 2006). Depuis 2007, l'agent de développement culturel assure pleinement la programmation des 3 expositions.

Le médiateur culturel – Stéphanie Miserey – assiste l'agent de développement sur ses diverses missions. Au centre d'art de Pontmain il a pour principale mission : le montage/démontage des expositions, l'accueil du public du mercredi au dimanche, la mise en place des actions de médiation autour de chaque exposition, la communication.

Ce poste, fragilisé à la fin de l'emploi jeune en mars 2006, a été reconduit par un CDD de 3 ans à plein temps en dec 2008.

B. Les Missions du Centre d'Art :

Depuis sa création en 1999, le centre d'art contemporain de Pontmain oriente son activité selon trois axes :

- La diffusion à travers la programmation d'expositions (trois expositions annuelles).
- Le soutien à la création à travers l'accueil d'artistes en résidence chaque printemps et l'attribution d'une bourse de création.
- La sensibilisation à l'art contemporain grâce aux activités de médiation développées autour des expositions.

C. La programmation : trois rendez-vous annuels

De 1999 à 2004, le centre d'art n'était ouvert que de mai à septembre et proposait deux expositions. Depuis 2005, le centre d'art tend vers un fonctionnement annuel et établi un rythme de trois expositions par an : printemps, été, automne. Si le centre d'art augmente son activité sur l'année, il reste fermé au public pendant 4 mois de la mi-décembre à la mi-avril. (Les centres d'art accueillent en général 4 à 5 expositions par an).

D – L'accueil en résidence :

de deux artistes est l'une des missions prioritaires du centre d'art de Pontmain. Ce rendez-vous se renouvelle chaque année depuis le printemps 2000. Les résidences permettent aux artistes de s'investir sur une période d'un mois environ à Pontmain et de créer ainsi un projet spécifique, en résonance avec le lieu. Ce dispositif qui favorise la production d'œuvres originales est un moment privilégié pour multiplier les échanges entre les artistes et le public.

Pour les artistes, la difficulté d'exposer, de disposer d'un atelier et de ressources pour travailler amène nombre de jeunes artistes à postuler à Pontmain et explique le succès de la résidence (200 dossiers reçus environ en 2009). Toutefois, dans le contexte de notre territoire, éloigné des grandes agglomérations, on relève que l'artiste est isolé et n'a de contact qu'avec l'équipe du centre d'art, ce qui demande une grande disponibilité. La solution souvent adoptée par les centres d'art afin d'éviter cet écueil est l'accueil de plusieurs artistes en même temps. Cette formule engendre une émulation entre les artistes. Les travaux envisagés permettraient notamment d'inviter plusieurs artistes simultanément.

Remarque : Le CMAP (Centre National des Arts Plastiques) recense, en 2003, 140 lieux de résidences environ en France (il y en avait une quarantaine en 1996).

Les résidences d'artistes depuis 2000 :

- *Résidences 2008 : Frédérique Bouffrandeau et Patrice Normand*
- *Résidences 2007 : François Marcadon et Farida Le Suavé*
- *Résidences 2006 : Julie C. Fortier et Sébastien Vonter*
- *Résidences 2005 : Thierry Froger et Mannon Xhaard*
- *Résidences 2004 : Christine Laquet et Christophe Beaulieu*
- *Résidences 2003 : Katarina Kudelova, Maggy Cluzau et Hugues Blincau*
- *Résidences 2002 : Mannon Tricoire, Mathilde Rostier et Anne Charbonneau Le Bourgocq*
- *Résidences 2001 : Guillaume Constantin, Marie-France Uzac et Gilles Vendran*
- *Résidences 2000 : Sandrine Fallet, Régis Perray, Carole Lebay et Eunji Peignard-Kim*

Conditions générales actuelles de la résidence :

Durée : Résidence d'un mois en continu. L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles (en lien ou non avec le contexte religieux de la commune).
Résidence suivie d'une exposition.

Bourse de résidence : 1700€ et publication d'un catalogue à la fin de l'exposition.

Hébergement : logement en chambre d'hôte (situé à 2km du village de Pontmain).

Véhicule : Un véhicule est indispensable pour cette résidence. Les gares de Rennes et de Laval, qui sont les plus proches, sont à 50 km de Pontmain.

Frais kilométriques : somme forfaitaire de 300€ pour ses allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste.

Rencontre avec le public : Dans le cadre de sa résidence, l'artiste peut être sollicité par le médiateur culturel pour participer à des rencontres avec le public (milieu scolaire notamment, conférence...).

E – La médiation

Après une période difficile concernant la pérennisation du poste de médiateur depuis mars 2006, et dans la perspective des travaux au centre d'art, le poste de **Stéphanie Miserey a été reconduit par un CDD de 3 ans fin 2008.**

Petit à petit, de nouveaux partenariats se construisent au fil des expositions avec : des centres culturels des Pays de la Loire (bibliothèques d'Angers, Nantes, Grand Café à St Nazaire...) mais aussi de l'Ille-et-Vilaine plus proche (Association Arcade) ; l'École de Musique du Bocage Mayennais ; le réseau lecture ; les centres de loisirs ; des maisons de retraites ; sans oublier les écoles...

Dans le souci d'amener l'art à l'école, de favoriser le contact direct avec les artistes et les œuvres, les actions en direction du public scolaire occupent une place importante. Rappelons que la Communauté de Communes prend en charge le transport des élèves de la Communauté de Communes au centre d'art de Pontmain.

Le médiateur culturel, en collaboration avec les artistes et les conseillers arts plastiques de l'Inspection Académique et la Direction de l'Enseignement Catholique, élabore un programme d'actions de sensibilisation en direction des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées ; rencontres avec les artistes, visites pédagogiques, ateliers de pratiques artistiques. Les enfants se familiarisent avec la démarche des artistes et leurs œuvres lors de la visite pédagogique conçue en adéquation avec leur niveau (de la maternelle au lycée). Afin d'approfondir la visite, des ateliers de pratiques artistiques permettent ainsi de mieux comprendre le travail des artistes.

IV. Les travaux d'aménagement des abords du centre d'art et des deux étages : Automne 2009 et hiver 2010

A - préambule

Les activités du centre d'art se déploient à l'heure actuelle au rez de chaussée d'un bâtiment constitué de 3 niveaux. En 1999, seul ce niveau est réhabilité afin de dégager deux espaces d'exposition de 130 m².

En 2003, afin de réaliser un bilan et définir des pistes développement du centre d'art, la Communauté de Communes commande une étude au Cabinet DMC qui préconise des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. Essentiellement perçu et vécu comme un lieu de visite et donc de passage le centre d'art, s'il veut devenir un équipement culturel actif prêt à remplir un rôle d'animation du territoire, doit augmenter son activité sur l'année et nécessite pour cela l'aménagement d'espaces supplémentaires. D'autre part, les abords et l'austérité de la façade rendent le centre d'art peu identifiable en tant que lieu culturel et artistique.

Après 7 années d'activités, la signature d'un nouveau Contrat Territorial Unique (2007-2009) avec la Région des Pays de la Loire va permettre la réalisation de ces travaux. La délibération du conseil de communauté qui valide la « Valorisation du bâtiment du centre d'art de Pontmain » date du 21 février 2007. Les travaux auront donc lieu début septembre 2009.

Ce nouvel investissement va permettre de renforcer les missions développées jusqu'ici tant en terme de création, de diffusion et de sensibilisation aux arts plastiques. La réhabilitation de l'étage supérieur va permettre de développer de nouvelles activités de médiations liées aux expositions, un accueil plus confortable des scolaires et des artistes en résidence, la tenue de stages et d'ateliers d'arts plastiques adultes et enfants.

Dans sa mission d'accueil d'artistes en résidence, le centre d'art souffre du manque d'ateliers et de logements et, dans sa mission de sensibilisation et d'accueil de scolaires, du manque d'une salle pédagogique.

La réhabilitation des étages supérieurs va permettre d'accueillir dans de meilleures conditions de sécurité et de confort :

- les scolaires et de réaliser les activités pédagogiques dans l'enceinte du centre d'art
- les artistes en résidence,
- les stages et les ateliers d'arts plastiques adultes et enfants.

Après plusieurs années d'activités, le centre d'art s'inscrit dans un réseau de structures professionnelles et est reconnu en Pays de la Loire et au-delà. Ces travaux permettront d'inscrire davantage cet équipement dans le tissu local. Une fréquentation plus intense du centre d'art par les habitants et les artistes permettront à cet équipement culturel de renforcer son rôle d'animation du territoire.

B - Description sommaire des locaux existants et du fonctionnement :

- L'accès au Centre d'Art se fait par un large portail bordant la rue.

- Le Centre d'Art comprend 3 niveaux mais ses activités ne se déploient actuellement qu'au rez-de-chaussée ; une réhabilitation en 1999 ayant permis d'y dégager un espace d'accueil et deux salles d'exposition sur une surface de 130 m².

C - Principes d'aménagement :

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

→ Réhabilitation de la façade et des abords du Centre d'Art

- Améliorer la signalétique et la visibilité même du bâtiment à partir de la voie publique
 - Traiter l'aspect extérieur du bâtiment et ses abords.
- Le Centre d'Art est peu identifiable en tant que lieu culturel et artistique. Sa position en retrait et en surplomb par rapport à la rue principale ne facilite pas sa perception. Par ailleurs, les grilles qui surmontent la clôture rendent le bâtiment peu avenant. Le crépi des façades est défraîchi et les huisseries vétustes. Il s'avère nécessaire de réagencer l'espace entre la rue et le bâtiment en étudiant également le problème de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

→ Aménagement du niveau 1

- Les menuiseries bois actuelles, en simple vitrage, sont à changer. Prévoir des volets électriques et des stores intérieurs occultants.
- Une remise en état du parquet bois est à prévoir.
- L'accueil sera repensé et l'ascenseur sera remis en état
- Un espace libre pour les pots de vernissage sera identifié ainsi qu'un espace de stockage fermé contigu à l'accueil.
- Prévoir une sécurisation de l'espace d'exposition et de l'espace bureau.
- Installer un point d'eau adapté avec équipements de base (évier, frigo, paillasses)

→ Aménagement du niveau 2

- Aménager 1 atelier modulable en 2 espaces avec grandes ouvertures, coin d'eau et rangements
- Aménager une salle dédiée aux cours d'art plastiques avec règle matériel
- Aménager une salle neutre multifonction
- Aménager un bureau accessible aux artistes
- Aménager un espace sanitaires.

→ Aménagement du niveau 3

- Aménager 3 chambres d'artistes
- Aménager un espace vie commun (cuisine et coin TV...)
- Aménager un espace sanitaire commun

Le temps des travaux sera mis à profit pour l'achat du nouveau mobilier et préparer l'exposition inaugurale été 2010. Ce temps disponible sera également mis à profit pour l'écriture du nouveau projet culturel pluriannuel de la CCBM.

D – Coût prévisionnel et financement

1 Coût prévisionnel

1 – Travaux d'aménagement sur bâtiment existant et sur les abords extérieurs

Estimation du maître d'œuvre sur APD 281 250 €

2 – Honoraires divers

– Maîtrise d'œuvre bâtiment (8,60 %) 24 187 €
 – Coordonnateur sécurité santé 1 656 €
 – Frais de dossier, d'annonces légales 1 500 €
 – Bureau de contrôle 1 980 €
 – Frais de géomètre 1 000 €

3 – Acquisition de mobilier et matériel 18 427 €

Total général HT 330 000 €

2 Financement

Dépenses

1 – Travaux d'aménagement et abords extérieurs 281 250 €

2 – Honoraires divers 30 323 €

3 – Mobilier et matériel 18 427 €

Total HT 330 000 €

Recettes

1 – Subvention région (CTU) 120 000 €

2 – Subvention Conseil Général 30 000 €

3 – CCBM 180 000 €

Total HT 330 000 €

E - Calendrier prévisionnel :

1 Phase de préparation

Fait en

Arrêter le programme en fonction de l'enveloppe financière retenuedécembre 2008

2 Phase de conception

- 1 - Choix de l'architecte et d'un coordonnateur SPS après mise en concurrencefévrier 2009
- 2 - Remise d'un APS par l'architecte.....avril 2009
- 3 - Remise d'un APD et permis de construiremai 2009

3 Phase d'exécution

DEROULEMENT DU CHANTIER	CALENDRIER
1 - Consultation entreprise - publicité	Juin 2009
2 - Choix des entreprises	Juillet 2009
3 - Début des travaux (6 mois)	Septembre 2009
4 - Livraison du bâtiment	Février 2010

V. Bilan de la politique culturelle de la Communauté de Communes et écriture d'un projet artistique pour le centre d'art de Pontmain.

A - Le contexte :

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a signé en 2000 une Convention de développement culturel avec le Conseil Général de la Mayenne. La signature de cette Convention a permis de mettre en place un programme d'actions culturelles pluridisciplinaires et visait à compléter l'offre déjà initiée dans le domaine de la Lecture et de l'Enseignement musical en développant un volet Arts plastiques et Spectacle Vivant.

D'une manière générale, le budget artistique ainsi que le nombre d'actions a monté en puissance au fil des années. Au terme de 10 ans, un bilan s'avère nécessaire. Le programme d'aide des conventions de développement culturelles prévoit également la définition par le CC d'axes de politique culturelle sur le long terme. La communauté de communes souhaite mobiliser les élus afin de repositionner le projet culturel et redéfinir les axes de développement prioritaires de la CCBM.

Cette évaluation intervient à un moment « charnière » :

- Le projet de rénovation et d'agrandissement du centre d'art de Pontmain. Réouverture prévue été 2010. Seul équipement culturel structurant en dehors des bibliothèques.
- Les 10 ans de la Convention de développement culturel avec le Conseil Général.
- Une communauté de communes qui a monté en puissance de part l'intégration de nouvelles compétences (Compétence Lecture, création d'un Service à la personne, Services techniques, Service tourisme et patrimoine) et qui réinterroge l'articulation du service culturel avec ces services.
- Une nouvelle commission culture depuis avril 2008 composée de 26 membres.
- Et plus généralement, un contexte culturel qui a changé : l'offre culturelle en arts vivants sur les communautés de communes limitrophes et sur l'ensemble du département s'est accrue et rencontre un succès notable.

Les objectifs de l'évaluation :

Cette évaluation va permettre de faire le point sur la politique culturelle menée sur la CCBM ces dix dernières années. Cette phase de bilan constituera une base pour définir avec les élus les axes de développements culturels prioritaires pour la CCBM.

La méthodologie:

Calendrier : la réalisation est estimée à 4 mois avec une remise du projet en décembre 2009.

Le directeur général des services et les élus de la CCBM ont souhaité que ce bilan soit réalisé en interne par l'agent de développement culturel. Ce dernier se consacrera alors exclusivement à l'écriture de ce projet. Le directeur de l'École de Musique et la Bibliothèque intercommunale seront largement sollicités.

Pour rappel le centre d'art sera fermé pour travaux à cette période, la mise en place de la saison culturelle sera confiée autant que possible au médiateur culturel (réalisation de

l'agenda/3 spectacles /accueil deux semaines en octobre d'un artiste en résidence Pontmain/rentrée des cours d'arts plastiques adultes et mise en place d'un atelier (à la fin des vacances de la Toussaint...)

Phase 1 : Analyse et bilan des actions menées depuis 1999 :
Calendrier : fin août /septembre et octobre 2009

Une mise en perspective historique à 10 ans – 1999 à 2009 – semble pertinente :

Rappel :

- *Juillet 1999 : inauguration du centre d'art contemporain de Pontmain*
- *Septembre 2000 : le centre d'art est intégré dans le projet culturel de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais dans le cadre d'une convention de développement culturel triennale signée en septembre 2000 entre la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, l'Etat (D.R.A.C des Pays de la Loire) et le Général de la Mayenne.*

Au préalable une phase de bilan et d'état des lieux est nécessaire, il s'agira de :

- Mettre en évidence l'évolution de la politique culturelle par disciplines : Arts plastiques / Lecture publique / Spectacle Vivants / Musique,
- Rappeler quels ont été les objectifs politiques définis en matière culturelle,
- Recenser les moyens humains, techniques et financiers mis en œuvre pour répondre à ces objectifs
- Mesurer les résultats obtenus en terme d'actions, de fréquentation, de développement partenariats...
- L'évaluation devra s'appuyer sur des entretiens (une quarantaine ?). Bien identifier les personnes.

Phase 2 : Remise du bilan et réunions de travail avec le comité de pilotage pour la réflexion et l'écriture du nouveau projet avec le Conseil Général d'accompagnement.
Calendrier : novembre et décembre 2009

Ce travail de préconisations/écriture du projet sera réalisé en interne par le comité de pilotage culturel et le comité de pilotage qui sera constitué à l'occasion maximum sur 26 élus).

Le nouveau projet sera le fruit d'une phase de réflexion et de propositions durant laquelle les élus du conseil municipal, les élus du conseil communautaire et les élus du conseil de direction de l'École de Musique et la bibliothèque intercommunale seront fortement investis. L'objectif étant de garantir la cohésion des services et l'ancrage territorial du projet culturel.

Les élus devront se positionner par rapport aux questions suivantes :

- *quels sont les objectifs du projet culturel de la CCBM?*
- *quelles sont les priorités ? Quels axes de politique culturelle sur le long terme ?*

1 - La structure porteuse du dispositif : Fondation nationale des arts graphiques

Fondation nationale des arts graphiques
11 rue Berryer
75008 Paris

Gérard ALAUX – Directeur

Historique/création et finalités :

La fondation nationale des arts graphiques et plastiques, créée en 1976 et reconnue d'utilité publique a pour missions de soutenir les artistes notamment dans le domaine des arts graphiques et plastiques et d'encourager la création et la recherche dans ce secteur. Elle a développé plus particulièrement des actions à caractère social en faveur du logement ou de l'hébergement d'artistes en activité ou retraités. La Fondation a pour missions de favoriser et animer par tous moyens, financiers ou moraux, toutes actions d'aide et d'assistance en faveur des artistes graphistes et plasticiens et d'encourager la recherche et la création dans ce domaine.

A Paris, la Fondation accueille, dans les espaces de l'Hôtel Salomon de Rothschild : des institutions chargées de la protection sociale ou juridique des artistes comme l'ADAGP ou la Maison des artistes, la Fondation Albert Gleizes qui assure la diffusion de l'œuvre de ce peintre, plusieurs associations ou organisations comme le Syndicat national des sculpteurs ou la Société nationale des beaux arts, enfin, une structure de formation artistique, Christie's Education.

A Nogent-sur-Marne, la Fondation gère une maison de retraite, la Maison nationale des artistes, ainsi que les deux ensembles d'ateliers qui accueillent plus de 70 artistes de toutes disciplines et de toutes nationalités.

La fondation est également propriétaire de 90 ateliers logements à Paris et en proche banlieue destinés à des artistes graphistes et plasticiens de toutes nationalités. Ces ateliers sont gérés par la fondation soit directement, soit par l'intermédiaire de la SCIC Habitat Ile de France.

La fondation a mis également en place en liaison une résidence temporaire pour des artistes étrangers souhaitant développer un projet en France sur une durée inférieure à un an.

Budget/financement :

La Fondation est financée principalement par : le produit de la gestion immobilière de son patrimoine, le prix de journée versé par les résidents de la Maison nationale des artistes, des subventions de l'Etat et du département du Val de Marne, le produit des dons et legs.

La Fondation est régie par des statuts approuvés par décret du 6 décembre 1976.

Elle est administrée par un conseil de dix huit membres présidé par Monsieur Eric de ROTHSCHILD. Ce conseil est composé de représentants des bienfaiteurs d'origine ou ultérieurs, de représentants de l'Etat (ministère des finances, de l'intérieur et de la culture), des personnalités qualifiées (artistes, représentants d'organisation d'artistes, personnes qualifiées dans les domaines financiers et administratifs).

Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Ateliers logements et ateliers seuls.

Les ateliers de la Fondation nationale des arts graphiques Paris (75)

Localisation :

Les ateliers sont situés :

à Paris, 187, rue du Faubourg Poissonnière (20 ateliers).

A Nogent-sur-Marne, les ateliers du Hameau, avenue Madeleine Smith-Champion (35 ateliers) et de la cité Guy-Loë, avenue Gugnion et rue Agnès Sorel (35 ateliers).

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts graphiques et plastiques

Équipement/moyens mis à disposition :

Locaux vides.

Modalités d'attribution/de sélection :

Bail à usage d'atelier d'artiste (cf ci-après) pour les ateliers seuls dont la fondation a la gestion directe

(bail via la SCIC Habitat Ile de France pour les autres)

Durée : 3, 6 ou 9 ans

Usage exclusif d'atelier d'artiste à l'exclusion de toute autre activité

Inscription à la maison des artistes obligatoire

Loyers en dessous de ceux du marché

Sélection par une commission dans laquelle sont présents 3 mandataires de l'État (CNAP, DRAC), la Ville de Paris, un représentant des artistes et Gérard Alaux.

Sélection également d'une liste de réserve (sollicitée quand un atelier se libère)

L'attention est portée sur des artistes qui s'inscrivent dans une démarche, dans une pratique qui puisse être resituée par rapport au marché et à l'évolution du milieu, tout en veillant également à avoir une diversité des pratiques.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Aléatoire selon les ateliers qui se libèrent.

Remarques

Souligne l'absence de législation spécifique concernant les ateliers logements.

Ensemble de Nogent construit dans les années 70, non destinés à être des ateliers logements (appropriation comme telle par les artistes)

Aujourd'hui volonté de restructurer les ensembles et de louer les ateliers pour la seule vocation d'atelier. La fondation se situe aujourd'hui davantage dans une politique d'incitation à la constructions d'ateliers (apport financier).

Soulève la question de la précarité des artistes.

BAIL A USAGE D'ATELIER D'ARTISTE

(article 2-6 du décret du 30 septembre 1953)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, fondation reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 6 décembre 1976,
N° Siret 432 854 00011 APE 913E dont le siège est à l'Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer
PARIS 8ème, représentée par son directeur, Monsieur Gérard ALAUX,

Ci-après dénommée « LE BAILLEUR »

D'UNE PART,

ET

M....., née le de nationalité.....
Inscrite à la Maison des artistes
sous le numéro.....

Ci-après dénommée « LE PRENEUR »

D'AUTRE PART,

Article premier – objet :

Par les présentes le bailleur fait bail et donne à loyer au preneur qui l'accepte un atelier d'artiste sis au Hameau des artistes, 5 avenue Madeleine Smith-Champion, à NOGENT SUR MARNE (94130).

Cette location est consentie conformément à l'article 2-6° du décret du 30 septembre 1953.

Article 2 – désignation des locaux

L'atelier donné à bail porte le numéro 23, situé au rez de chaussée de la «1^{ère} tranche » du Hameau des artistes.

Les locaux représentent une surface de 43.5 m2 environ.
Ils sont équipés d'une salle d'eau et d'une mezzanine.

Article 3 – destination

Les locaux sont exclusivement destinés à l'usage **d'atelier d'artiste** à l'exclusion de toute autre activité.

Ils devront être utilisés conformément à cette destination de façon continue et personnelle par le preneur qui s'interdit de les utiliser pour les besoins d'une autre activité ou comme habitation soit pour lui-même soit pour un tiers, sous réserve des conditions particulières prévues à l'article 9.

Article 4 – statut de la location

Le preneur étant inscrit à la Maison des artistes, et ayant justifié auprès de son bailleur de son affiliation sous le n° : et de l'acquittement de ses cotisations pour l'année 2009, et étant auteur d'oeuvres graphiques et plastiques telles que définies par l'article 71 de l'annexe 3 du Code Général des Impôts, bénéficie au jour de la signature des présentes, des dispositions du décret du 30 septembre 1953 étendues au baux des locaux consentis à des artistes par la loi N° 88-18 du 5 janvier 1988.

Le bénéfice de ces dispositions ne pourrait plus être invoqué par le preneur s'il cessait de remplir les conditions de l'article 2-6 dudit texte, la location n'étant plus alors soumise qu'aux dispositions contractuelles et au droit commun du louage tel que défini par le Code Civil.

Article 5 – durée du bail

Le bail est consenti pour une durée de trois, six ou neuf années entières et consécutives, à compter du 18 octobre 2010 pour se terminer au choix du preneur le 18 octobre 2013, le 18 octobre 2016 ou le 18 octobre 2019.

Etant ici précisé que le preneur aura la faculté de donner congé à l'expiration de l'une des périodes triennales précitées, par lettre recommandée avec avis de réception et au moins six mois à l'avance.

Article 6 - loyer

La location est consentie moyennant un loyer de euros par mois en principal, soit euros par an en principal, charges locatives en plus.

Ce loyer sera indexé annuellement sur la variation de l'Indice INSEE du coût de la construction, l'Indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre (moyenne) de l'année précédant l'année de révision, soit pour la révision à intervenir au 1^{er} novembre 2011, le mode de calcul suivant :

$$\frac{\text{Loyer 2011} \times \text{Indice 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2011}}{\text{Indice 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2010}}$$

Le loyer sera payable mensuellement et d'avance.

Outre le loyer, le preneur devra acquitter le montant des charges locatives récupérables.

Pendant toute la durée du bail, le preneur supportera la charge de toutes les réparations locatives et d'entretien à la seule exclusion des travaux visés à l'article 606 du Code Civil.

Il satisfera à toutes les charges de ville ou de voirie auxquelles les locataires sont ordinairement tenus, acquittera notamment les taxes locatives, la taxe professionnelle si elle devenait exigible et remboursera au bailleur la quote-part correspondant aux locaux de tous impôts actuels ou futurs dont le bailleur pourrait être redevable.

Il règlera au bailleur les quote-parts de l'ensemble des charges relatives à la gestion et l'entretien de l'immeuble.

Ce règlement se fera au moyen d'une provision mensuelle due en même temps que le loyer en principal, de 76.22 euros et fera l'objet d'une régularisation et d'un réajustement annuels.

Article 7 – dépôt de garantie

Il est expressément convenu entre les parties qu'aucun dépôt de garantie ne sera versé par le preneur à la signature du présent contrat.

Article 8 – conditions générales

Le bail est fait aux conditions générales ci-après.

La bailleur est tenu aux obligations principales suivantes :

- mettre les locaux à la disposition du preneur, les tenir clos et couverts et en état de servir à l'usage d'atelier d'artiste;
- prendre en charge les grosses réparations visées à l'article 606 du Code Civil;
- assurer au preneur une jouissance paisible des locaux et le garantir contre les risques d'éviction et les vices cachés.

Le preneur est quant à lui tenu aux obligations principales suivantes :

Jouissance - Etat des lieux

- Le preneur prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront au moment de l'entrée en jouissance et tels qu'ils résultent de l'état des lieux contradictoire dressé entre les parties et joint en annexe au présent bail.
- Le preneur s'engage à ne rien faire qui puisse nuire à la jouissance paisible des autres occupants de l'immeuble.
- Le preneur n'exigera du bailleur aucune indemnité ni diminution de loyer pour toute interruption dans les services de l'immeuble (ventilation, chauffage, téléphone, rupture de canalisation de gaz, eau ou électricité, etc...).

3

Paiement du loyer

Le preneur s'engage à payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus et indiqués ci-dessus.

Il tiendra les lieux loués constamment garnis de biens et objets mobiliers, oeuvres d'art, marchandises ou matériel en quantité et valeur suffisante pour répondre à tout moment du paiement du loyer et de l'exécution de toutes les conditions du bail.

Destination de l'immeuble

Le preneur utilisera les locaux suivants la destination prévue au contrat, étant ici précisé que l'ensemble de l'immeuble a été construit en vue d'un usage exclusif d'ateliers d'artistes.

Exploitation

Le preneur exploitera effectivement et personnellement les locaux.

Compte tenu de la vocation de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques ci-dessus rappelée, le preneur s'engage à faire des locaux le siège de son activité principale et à les exploiter de façon constante et régulière pour la conception et la création des oeuvres dont il est l'auteur.

Il reconnaît avoir été avisé de ce que le transfert de l'essentiel de son activité dans d'autres lieux le priverait définitivement du droit au bénéfice du statut protecteur du décret du 30 septembre 1953.

Entretien - réparations

Le preneur effectuera ou fera effectuer l'ensemble des réparations locatives au fur et à mesure qu'elles deviendraient nécessaires.

Il restituera les locaux en fin de location en bon état de réparations et d'entretien.

Travaux et transformations

Le preneur s'interdit de faire quelque changement que ce soit, démolition, percement de mur ou cloison, etc... sans le consentement préalable exprès et par écrit du bailleur ou de son mandataire.

Au cas où des travaux seraient autorisés, ils devront être exécutés sous le contrôle du bailleur, le tout aux frais du preneur.

Tous embellissements et améliorations resteront la propriété exclusive du bailleur à l'expiration du bail, à moins qu'il ne préfère la remise des locaux dans leur état primitif et ce à la charge exclusive du preneur.

Cession et sous-location

Le preneur occupera les lieux loués personnellement.

Il ne pourra en aucun cas les sous-louer, ni même les prêter ou les mettre à disposition d'un tiers de quelque façon que ce soit, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce sous peine de résiliation du bail.

Pour le cas où le preneur entendrait céder son droit au présent bail, il ne pourra réaliser cette opération que pour la totalité des locaux loués, à la condition expresse d'avoir recueilli l'accord préalable et écrit du bailleur qui devra dans tous les cas être appelé à l'acte de cession.

Il est ici précisé entre les parties que s'agissant d'un local à usage d'artiste, il n'y est exploité aucun fonds de commerce.

En conséquence et compte tenu du caractère exclusivement personnel de l'activité exercée dans les lieux loués, le droit au présent bail ne saurait être cédé à un quelconque successeur dans les lieux sans autorisation du bailleur.

Au cas où cette autorisation serait donnée, le preneur s'engagera dans l'acte de cession à rester garant à titre solidaire des preneurs successifs pendant toute la durée du bail, pour le paiement des loyers et des charges, ainsi que pour l'exécution de l'ensemble des conditions du contrat.

Dans cette hypothèse la cession devra être réalisée en présence du bailleur ou lui dûment appelé, et un exemplaire original de l'acte devra lui être remis gratuitement dix jours au plus tard avant l'expiration du délai d'opposition.

Assurances

Le preneur s'assurera contre les risques locatifs dont il doit répondre en sa qualité : responsabilité civile, incendie, vol, explosion, dégât des eaux, catastrophes naturelles, émeute, acte de terrorisme, etc...

Il en justifiera à toute demande du bailleur sous peine de résiliation du bail.

Le preneur informera immédiatement le bailleur de tout sinistre et des dégradations pouvant se produire dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Clause résolutoire

A défaut de paiement à son échéance d'un seul terme de loyer et prestations, de la régularisation de loyer résultant d'une révision amiable ou judiciaire de son montant, ou d'exécution de l'une quelconque des conditions de la présente location et un mois après un commandement de payer ou une sommation faite au locataire, la présente location sera résiliée de plein droit si bon semble au bailleur et le preneur pourra être expulsé par simple ordonnance de référé exécutoire nonobstant appel.

Clause pénale

En cas de retard dans le paiement des loyers ou de toute autre somme due au bailleur les sommes dues seront majorées à titre de clause pénale, de 10% de leur montant total, sans préjudice du droit pour le bailleur de solliciter tous dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

Article 9 – élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites les parties élisent domicile, le preneur dans les lieux loués, et le bailleur à son siège.

Fait à Paris, le 14 octobre 2010
En deux exemplaires originaux

Signature du Bailleur

Signature du Preneur

RECOMMANDATIONS

1. Faire obligation aux demandeurs d'atelier de déposer un dossier de candidature à la DAC, y compris dans le cas où ceux-ci sollicitent d'un Maire d'arrondissement le bénéfice de leur désignation
2. Autoriser les professionnels dispensés de cotiser au régime social des artistes en raison de leur situation financière à accompagner leur demande d'atelier d'un certificat administratif établi par la MDA ou l'AGESSA, au lieu d'un appel de cotisation
3. Rendre compatible pour un même artiste le dépôt d'une demande de logement social et celui d'une demande d'atelier simple, la mise en œuvre de cette mesure se trouvant facilitée du fait de l'extension, préconisée au 1 ci-dessus, de la compétence de la DAC à l'ensemble des demandes d'atelier destinées à la Ville
4. Limiter le bénéfice des désignations de candidats aux ateliers d'artistes effectuées par les Maires d'arrondissement à la liste des demandeurs inscrits auprès de la DAC et évalués par celle-ci sur le plan artistique
5. Introduire dans la nomenclature statistique de la DLH le même critère de définition des artistes professionnels que celui utilisé par la DAC, à savoir l'enregistrement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA comme artiste « actif », cette harmonisation permettant d'identifier, parmi les ménages inscrits au fichier des demandeurs de logement, l'ensemble des artistes professionnels et de les différencier selon l'objet de leur demande (logement familial, atelier-logement, atelier simple)
6. Mettre en place une procédure commune de désignation des candidats aux ateliers d'artistes relevant de l'Etat et de la Ville, en examinant la possibilité d'y associer les collectivités locales de banlieue disposant elles-mêmes d'ateliers
7. Etablir entre la DLH, la DAC et « Paris habitat » un accord aux termes duquel cet organisme examinerait par priorité les candidatures des demandeurs connus et évalués sur le plan artistique par les services municipaux pour pourvoir les vacances d'atelier intervenant sur son domaine propre
8. Engager les bailleurs sociaux à mener auprès des locataires n'ayant plus l'utilité de leur atelier-logement une action systématique visant à les inciter à l'échanger contre un logement familial, en associant l'Etat, réservataire d'un important parc d'ateliers-logements, à cette démarche
9. Réorienter pour l'avenir la politique municipale de création d'ateliers d'artistes en faisant une place plus importante qu'au cours de la mandature 2001-2008 aux ateliers-logements, cet infléchissement devant permettre à la Ville de mieux couvrir la diversité des situations financières dans lesquelles se trouvent les artistes professionnels

1 - La structure porteuse du dispositif : association

association La Malterie

42 rue Kuhlmann
59000 Lille

Laurent MOSZKOWICZ – Responsable
Tél : 03 20 15 13 21 – artsplastiques@lamalterie.com

Historique/création et finalités :

La malterie est une structure de soutien à la recherche et à l'expérimentation artistique dans les domaines des arts visuels et des musiques actuelles de création. D'origine associative c'est une initiative d'artistes s'étant regroupés face au manque de lieux de travail pour les artistes sur l'agglomération lilloise avec l'objectif d'accueillir des artistes individuels ou collectifs afin de leur offrir un espace de travail dans des conditions adaptées au contexte de leur pratique.

Lieu d'expérimentation de l'art, centré sur la présence de l'artiste au cœur des projets, des expériences et du territoire, la malterie est ouverte à de multiples propositions artistiques, la malterie permet les rencontres : entre les artistes, entre les disciplines, avec les publics (passionnés, curieux ou non-initiés), entre l'artiste en phase de création et son espace physique et social, entre les professionnels du secteur et les formes émergentes.

Budget/financement :

DRAC, Région du Nord pas de Calais, Conseil général du Nord , Ville de Lille, Lille Métropole
Fonds européens
Recettes propres (location des espaces)

Fonctionnement :

3 CDI à plein temps (responsable des espaces d'information, de programmation et de résidence, documentaliste, administrateur)
2 CAE en contrat aidé (régisseur général, chargé de communication, chargé des résidences)
1 CEC (régisseur général)
Un conseil artistique consultatif et une commission de résidences (bénévoles actifs)

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Friche industrielle de 2000 m² regroupant 34 ateliers d'artistes, une salle de concert de 120 places, un espace d'exposition et un centre de documentation

Localisation :

Agglomération lilloise, dans une ancienne malterie.

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Arts plastiques / arts visuels

Équipement/moyens mis à disposition :

Locaux seuls (il y a cependant un atelier de sérigraphie)

Modalités d'attribution/de sélection :

Il existe 2 formes d'accueil :

- L'accueil d'artiste en atelier autour d'un projet spécifique : pour une durée courte (déterminée en fonction de la demande), la malterie met à disposition un espace de travail personnel à l'artiste qu'elle sélectionne pour son projet, en prenant en compte des critères artistiques, mais également les besoins de l'artiste en terme d'accompagnement au développement de son projet.

-L'accueil d'artiste en atelier autour du développement de son parcours professionnel : pour une durée d'un an renouvelable, la malterie met à disposition d'un artiste un espace de travail, et propose un accompagnement au développement de son activité professionnelle. Cet accueil ne s'arrête pas à un projet spécifique, mais a pour vocation d'accompagner un artiste dans l'ensemble de ses démarches et du développement de son travail créatif.

Pour ces deux typologies d'accueil, l'artiste dispose d'une mise à disposition conventionnée d'un atelier (moyennant une participation aux frais fixée par l'assemblée générale (environ 3,5 euros le m²), mais également d'une mise à disposition des connaissances et des compétences de la malterie et de son réseau de partenaires; et d'un accompagnement suivi de son parcours professionnel.

La sélection des artistes et projets se fait sur consultation des dossiers reçus suite aux appels à projets, et rencontre avec l'artiste par le Conseil Artistique Consultatif. Composé d'artistes résidents et de personnes extérieures invitées pour leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des arts visuels, ce comité effectue une sélection en prenant en compte les différents critères énumérés dans les appels à projets, et la concordance de la proposition avec le projet de la malterie.

Dans un souci de soutien au développement de projets et d'accompagnement de porteurs de projets culturels, la malterie met également à disposition d'associations culturelles des ateliers afin qu'elles y établissent leurs bureaux. Ces associations sont choisies par le conseil d'administrations de la malterie pour la qualité de leur projet, en fonction des espaces disponibles.

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :

Des appels à projets sont passés lorsque des ateliers se libèrent.

Remarques :

• **sur les résidences :**

La malterie dispose aussi d'un plateau (espace modulable) qui permet tous types d'exploitations de l'espace accessible à la location sous certaines conditions et utilisé dans le cadre des résidences (au projet) :

- Surface de 300 m² dont plancher de danse de 120m²
- Equipement son et lumière (fiche technique)
- Coin bureau équipé ADSL
- Panneaux/surfaces de projection
- Espaces lumineux avec possibilité d'occultation totale
- Communication du projet au sein des outils dont dispose la malterie (programme, site, etc.)
- Soutien actif à la circulation du projet dans des réseaux spécifiques
- Organisation de séance de présentation (en fonction du projet et de la programmation)
- Accès aux ateliers collectifs (studio de création sonore, labo photo, atelier sérigraphie)
- Proximité avec l'espace d'information (renseignements administratifs et juridiques, accès aux appels d'offres et concours, conseils en recherche documentaire)

Les projets accueillis en résidence sont choisis par la Commission Résidence qui élabore les appels à projets selon les axes fixés par l'association et adaptés à ses projets en cours; puis elle étudie les

La Malterie Lille (59)

dossiers reçus afin de sélectionner ceux qui répondent le mieux aux opportunités que nous pouvons proposer, et qui formulent des propositions artistiques qui lui paraissent les plus cohérentes.

La commission résidence a deux parrains : Christian Rizzo et Christelle Fillod, convoqués régulièrement pour étudier l'ensemble des dossiers qui nous parviennent, sélectionner avec nous les projets qui seront accueillis en résidence sur le Plateau, mais aussi nourrir de leurs réflexions les discussion sur l'accueil en résidence, ses modalités, ses enjeux.

Les membres de la commission : Julien Fournet, Elise Jouvancy, Laurent Moszkowicz.

La malterie dispose aussi d'un centre de documentation (espace d'information et de soutien aux artistes plasticiens) spécialisé sur l'activité professionnelle des artistes en arts visuels.

Depuis 2007, la malterie propose également des formations à destination des artistes auteurs, abordant les différents aspects administratifs du statut professionnel des artistes auteurs (plasticiens, illustrateurs, graphistes, auteurs de bande dessinée, etc.).

1- La structure porteuse du dispositif : association le 6B

Le 6B
6 - 10 quai de Seine
93200 Saint-Denis

Julien BELLER, président de la structure
info@le6b.org - www.le6b.org

Historique/création et finalité :

Le 6B est un nouveau lieu de création et de diffusion. Recyclant un ancien immeuble de bureaux, le projet accompagne la transformation du quartier « gare confluence » à Saint-Denis.

Développer, fédérer les initiatives d'un territoire en pleine mutation et les enjeux qui la traverse, voici les axes que se propose de développer ce nouveau lieu. En organisant des projets artistiques et des événements culturels, l'ambition du 6B est de mettre en réseau des événements et des individus autant au plan local, qu'international. Le 6B souhaite offrir une tribune de réflexion, un espace public où seront conviés les habitants, les personnalités de la vie associative, culturelle et politique, à partager leurs expériences et leurs espérances.

Le 6b est une association regroupant 100 membres résidents, venus de Saint-Denis, Paris ou sa région. Occupant 5000 m² d'un immeuble de bureau, au 6B quai de Seine à Saint-Denis, le 6B est un nouvel espace de création et de diffusion pluridisciplinaire. Ce collectif réunit des professionnels, des associations et des individus passionnés : artistes, architectes, musiciens, cinéastes, graphistes, artisans, travailleurs sociaux... Chacun d'eux exercent leur métier, leur art au sein de 80 ateliers et bureaux et participent à la vie des 1000m² d'espace communs de création, de convivialité et de diffusion. (espace d'exposition, salle de projection, salle de danse, restaurant associatif,...)

L'association loue les locaux directement au propriétaire (loyer modéré) ce qui permet au propriétaire de réduire ses charges et d'occuper les locaux laissés vacants. Des travaux de mise aux norme ont été réalisés (pris en charge par l'association)

Fonctionnement :

1 salarié (emploi aidé) et des bénévoles constituent l'équipe administrative et de gestion du lieu

Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie :

Bureaux vacants d'un immeuble dans le cadre d'un projet de réaménagement urbain
Espaces individuels (environ 80 ateliers) ou en colocation.
Espace commun de création ou d'exposition de 1000 m²

Localisation

Saint-Denis (93)
Accès: RER D / train de banlieue Gare du Nord, arrêt Saint-Denis gare.
Métro 13 - Station Saint-Denis Basilique.

Disciplines concernées/secteur d'activité :

Professionnel des secteurs créatifs, associations artistiques et culturelles, privés (artistes, architectes, musiciens, cinéastes, graphistes, artisans, travailleurs sociaux)

Équipement/moyens mis à disposition :

Espaces de travail individuels (anciens bureaux, surfaces entre 12 et 18 m² majoritairement)
Chauffage et accès Internet

Le 6B

Saint-Denis (93)

Également une salle de danse, un atelier graphique, un atelier bois, une salle d'accueil pour les enfants, un espace de projection.

Durée et mode d'occupation :
2 ans

Modalités d'attribution/de sélection :

Pas de critères véritablement définis mais plutôt une volonté de diversifier les compétences, de partager les moyens et de s'ouvrir sur le territoire. Sont pris en compte cependant un engagement collectif et l'inscription d'une activité principale dans les secteurs de la création.

Bail précaire compte tenu de la mise à disposition du lieu pour 2 ans

Possibilité d'utiliser ponctuellement (au projet) les espaces communs et quelques espaces temporaires sur 2 mois.

Location : 10 euros le m²

Nombre d'ateliers et nombre d'attributions annuelles :
Dispositif récent, pas de rotation. Très sollicité.

Remarques

Volonté de s'inscrire sur le territoire dionysien mais pas forcément de pérenniser ce lieu, dont c'est l'initiative qui prime – ou le concept – qui peut par conséquent se déplacer selon les disponibilités de locaux.

1 - La structure porteuse du dispositif : Association Le Cent. Atelier en commun

Association Le Cent. Atelier en commun
94, bld Poniatsowski 75012 Paris
Pierre MANGUIN – artiste plasticien, président de l'association
06 61 84 14 21 - pierremanguin100@yahoo.fr
contact@le100.org - www.atelierencommun.net

Historique/création et finalités :

Construction industrielle datant de 1939, propriété de la Ville de Paris, affectée à EDF depuis 1955, le bâtiment s'est progressivement libéré de ses activités jusqu'en 2005 où la Ville de Paris reprend une grande partie du bâtiment. En 2004, alors que l'immeuble est un squat artistique et doit être fermé, Frédéric de Beauvoir (directeur actuel) et Pierre Manguin (artiste engagé depuis 1999 dans le mouvement des squats artistiques parisiens) rédigent ensemble le projet de l'Atelier en commun prônant un accès aux pratiques artistiques pour tous sans discrimination. Une étude est réalisée et préconise des aménagements et travaux de mise en conformité du bâtiment réalisés en 2005-2006. En juillet 2006 une convention d'occupation avec l'association Le Cent. Atelier en commun portant sur la gestion future de l'immeuble est signée pour une durée de 5 ans (comprend un loyer modéré). L'association est chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des derniers travaux (électricité, plomberie, ventilation, chauffage, etc.)
Ouverture : 14 janvier 2008

Budget/financement :

Budget aménagements et travaux de mise en conformité: 450 000 euros
Subvention d'investissement de la Ville de Paris : 305 000 euros
Subvention Région IDF : 112 000 euros

Fonctionnement :

Subvention de fonctionnement de la Ville de Paris : 22 000 euros
Actuellement sur le fonctionnement, 50 % provient de subventions (Ville de Paris, mairie du 12^{ème} et Région IDF) 50 % des recettes des entrées perçues.
Equipe : administration, responsable accueil, réservation et inscriptions, agents d'accueil et d'entretien, et coordinateur des plateaux (dont emplois aidés).

Acteurs extérieurs/partenaires et leur rôle dans le dispositif :

Soutien de la Ville de Paris, de la mairie du 12^{ème} arrondissement et de la Région IDF

2 - Le dispositif en détail : modalités et conditions d'accueil

Typologie:

Espace collectif : 1 500 m² d'espaces de travail partagés permettant d'accueillir simultanément une centaine d'artistes. 85% de l'espace est dédié aux arts plastiques.

Localisation:

100 rue de Charenton, Paris 12^{ème}
Métro gare de Lyon ou Ledru Rollin / RER A et D

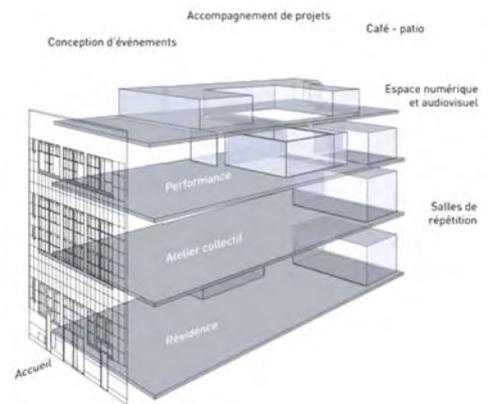
Disciplines concernées/secteur d'activité :

Artistes professionnels et amateurs ayant une pratique dans les arts plastiques, arts visuels, arts vivants, musique.

L'Atelier en commun Paris (75)

Équipement/moyens mis à disposition :

- RDC : un espace de 300 m² consacré aux résidences (max. 3 mois, peut accueillir une quinzaine de plasticiens), une salle de 75 m² pour les arts vivants et un espace de 45 m² pour les arts visuels.
- 1^{er} étage : vaste plateau de 500 (arts plastiques, pratiques régulières) et salle de répétition (training et ateliers de recherche)
- 2^{ème} étage : espace performance pour favoriser les croisements entre arts plastiques et art vivant, café, espace audiovisuel et TIC (salles et outils spécifiques : salle insonorisée, banc de montage vidéo, ordinateurs, imprimantes, etc.) pour un travail autour des technologies et du multimédia.
- Matériel usuel mis à disposition (tables, tréteaux, chevalets, accès Wifi, ordinateurs en libre service avec logiciels, mobilier, etc.)
- Pas d'espace de stockage, seules les œuvres en cours de réalisation peuvent être laissées.



Modalités d'attribution/de sélection :

Fonctionnement fondé sur le principe de rotation des artistes et de partage des espaces afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier (absence de critères d'évaluation artistique ou d'expérience)

Plusieurs formules d'accès : soit ticket d'entrée journalier accessible à tous ou abonnement hebdomadaire ou mensuel pour les pratiques régulières.

Les tarifs prennent en compte la situation sociale de l'utilisateur et de sa famille et varient en fonction du quotient familial (QF). Tarif réduit : 50% pour les bénéficiaires des minimas sociaux : RSA, ASS, CMU, 25% pour les personnes aux revenus modestes (QF inférieur à 1000).

Cf. grille détaillée

Ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 21h en semaine, de 10h à 18h le week-end. Fermé en août.

Remarques

Existent une charte et un règlement intérieur.

L'utilisation des espaces est planifiée en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles, dans le respect des normes de sécurité.

Volonté de Pierre Manguin de développer le concept sur d'autres territoires (cf. www.atelierencommunconcept.fr et manifeste)

Au dernier étage est présent le S.O.C.L.E. (SOLidarité, Culture, Lien social, Emploi): regroupement de 5 structures spécialisées dans l'accompagnement artistique et l'insertion professionnelle.

 LE 100 ATELIER EN COMMUN	SAISON 2009-2010 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT A LA CHARGE DES UTILISATEURS	 LE 100 ATELIER EN COMMUN
--	--	--

Frais d'inscription pour la saison : 10 €

ARTS VISUELS			
PRATIQUES REGULIERES			
Atelier collectif du 1 ^{er} étage et espace performance			
Plages de 4h en semaine : matinée (9h-13h) - après-midi (13h-17h) - soirée (17h-21h)			
Plages de 4h les week-end et jours fériés : matinée (10h-14h) - après-midi (14h-18h)			
		QF supérieur à 1200	QF inférieur ou égal à 1200
			QF inférieur à 600
Abonnement mensuel			
Utilisation d'un casier avec possibilité de stockage des œuvres en cours ⁽¹⁾			
		12 €	9 €
		6 €	4 €
Réservation liée à l'utilisation d'un casier	Réservation d'une plage de 4 heures hebdomadaire	8 €	6 €
	Réservation d'une plage de 8 heures hebdomadaire (le même jour)	14 €	11 €
	Réservation d'une plage de 12 heures hebdomadaire (le même jour)	20 €	15 €
	PASS mensuel (accès illimité aux ateliers dans la limite des heures d'ouverture)	70 €	53 €
		35 €	10 €
Utilisation journalière			
1 plage de 4 heures		4 €	3 €
			2 €
RESIDENCES			
(rez-de-chaussée et espace performance)			
Espace de 300 m ² partagé entre 15 plasticiens comprenant un espace de travail et un espace de stockage			
Programmation maximum 3 mois			
Par jour		12 €	9 €
Par semaine pleine		70 €	53 €
Par mois plein		200 €	150 €
		100 €	35 €

(1) 2^{ème} casier et plus : 50% de réduction

ARTS VIVANTS					
	Salles 75 m ² (plancher)	Salle 45 m ² (sol béton)	Studio audio-vidéo	Espace performance	Salle 280 m ²
Abonnement mensuel					
2h consécutives hebdomadaires	70 €	50 €	50 €	/	/
3h consécutives hebdomadaires	90 €	70 €	70 €		
4h consécutives hebdomadaires	105 €	85 €	85 €		
Utilisation journalière					
	Par service de 4 heures		Par service de 3 heures		1000 € la semaine
1 service	35 €	25 €	20 €	4€ par pers/ service	
2 services consécutifs	60 €	45 €	35 €	3€ :QF<1200	
3 services consécutifs	85 €	60 €	48 €	2€ :QF< 600	
4 services consécutifs	/	/	60 €	/	

(1) Pour bénéficier de la tarification sociale, les utilisateurs doivent fournir leur avis d'imposition et/ou le décompte des prestations de la caisse d'allocations familiales (CAF)

Manifeste

« L'Atelier en Commun est un atelier d'artiste ouvert à tous sans sélection et sans conditions particulières. Son utilisation est ponctuelle ou régulière sans limite de temps, pour la production libre d'œuvres artistiques.

L'Atelier en Commun met en œuvre le droit à l'expression artistique pour tous sans exclusion.

Une proposition alternative ou complémentaire à l'atelier individuel

Ouvert 7 jours sur 7, de 9 heures à 21 heures en semaine, de 10 heures à 18 heures le week-end, l'Atelier en commun propose une alternative concrète et efficace à l'Atelier privatif dans une ville où le prix et la densité du foncier tendent à faire devenir ce dernier un luxe impossible tant pour les artistes que pour la collectivité. Il constitue une réponse concrète et efficace à l'insuffisance de lieux de fabrication artistique mais aussi de lieux propices aux échanges tant en matière de création que de solidarité.

Des espaces dévolus aux différentes pratiques et moments de la création artistique

Le rez-de-chaussée est consacré aux résidences qui permettent un travail intense sur un temps donné (maximum 3 mois). Il est constitué d'un espace de 300m² pouvant accueillir une quinzaine de plasticiens et d'une salle de 75m² pour les arts vivants et d'un espace de 45 m² pour les arts visuels. Le premier est réservé aux pratiques régulières, il est composé d'un vaste plateau de 500 m² dévolus aux arts plastiques et d'une salle de répétition pour les trainings et les ateliers de recherches. Au deuxième étage l'espace performance favorise le croisement artistique entre l'art vivant et l'art plastique, le café avec son patio à ciel ouvert, permet aux adhérents de se retrouver autour d'un verre. Enfin l'espace audiovisuel et T.I.C. regroupe des salles et des outils spécifiques (salle insonorisée, banc de montage vidéo, ordinateurs, imprimantes...) permettant un travail autour des technologies de l'image et du multimédia.

Un atelier sans jugement ni exclusion d'un accès simple et peu coûteux

L'Atelier en Commun a pour objet la mise à disposition de tous, sans sélection, d'espaces de pratiques et de créations artistiques au sein d'ateliers collectifs. Il est basé sur un principe de rotation des espaces et des projets pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Par son accès simple et peu coûteux, à la manière d'une bibliothèque ou d'une piscine, l'Atelier en Commun donne l'opportunité à chacun de passer une étape dans son parcours de création professionnel ou personnel, dans un souci d'échange et de solidarité. Lieu de travail, sans jugement esthétique ou social, l'Atelier en commun est un lieu privilégié de construction ou de reconstruction d'un parcours de création et de sociabilisation.

Une économie basée sur la mutualisation des frais de fonctionnement

Au travers d'un simple ticket d'entrée journalier, ou d'un abonnement mensuel, établi selon les revenus de chacun, chaque artiste peut trouver une formule adaptée à ses moyens et aux besoins de sa pratique au sein des 1500 m² de l'Atelier en commun. »

<http://le.cent.free.fr/html/3-11.html>

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

NOM DE L'ORGANISME PRECARE

PAYS Belgique, Bruxelles
COORDONNEES precare@citymined.org
SITE INTERNET <http://www.precare.org/>

PRESENTATION : HISTORIQUE ET ACTIONS

Precare est un projet de :City-Mine(d) / association créée en 1997 / Bruxelles

Objectif de City-Mine(d) : soutenir, initier et/ou entreprendre des projets, principalement dans les espaces publics ouverts dans les secteurs et les voisinages qui sont caractérisés par des problèmes typiques d'une grande ville comme la pauvreté, l'exclusion, l'identité faible etc...

Le projet Precare (existe depuis 1999) :

- permettre à des initiatives "émergentes" d'occuper des espaces de travail dans des bâtiments temporairement inoccupés.
- encourager les propriétaires publics et privés à permettre l'utilisation temporaire de leurs bâtiments inoccupés. Faire prendre conscience qu'un bien, même vide pour quelques semaines, peut permettre à un individu de réaliser un projet, présenter un spectacle, lancer une recherche, créer un lieu de rencontre. Dans ce cadre Precare apporte toutes les garanties afin de faciliter et d'assurer l'engagement des propriétaires.
- un soutien à la négociation avec le propriétaire, soit une aide financière et matérielle dans la mise en conformité des bâtiments occupés.
- élaboration d'un contrat d'occupation précaire, en proposant des solutions pour assurer les biens meubles et immeubles, des conseils concernant l'ouverture des compteurs ou autres aménagements à prévoir pour permettre la mise en conformité, la sécurisation et l'utilisation optimale du lieu

Financement :

L'asbl reçoit des subventions structurelles de la Communauté Flamande à travers le Stedenfonds. Au cas par cas, des subventions sont demandées en fonction des projets auprès des deux Communautés, de la Région Bruxelloise ou des communes. Le projet PRECARE a été ainsi subventionné par le Ministère de la politique des grandes villes pour l'année 2004-2005.

Actions :

ouverture quatorze bâtiments - pour des durées variant de six mois à cinq ans - et a offert un espace de travail à une centaine d'initiatives et individus

Public ciblé :

PRECARE soutient donc les projets non commerciaux d'associations ou d'individus actifs dans les domaines sociaux, culturels, urbains, environnementaux,... au stade de leurs premiers pas et/ou à un stade expérimental.

conditions :

- La condition première est liée au type d'activité développée : activités sans but lucratif, dans les domaines social, culturel, environnemental, politique, citoyen.
- La seconde condition est d'accepter le principe d'une occupation temporaire (les conventions précisent la durée minimum d'occupation).
- La troisième est d'être prêt à s'investir activement dans la gestion du lieu
- La quatrième est d'être ouvert sur le quartier ainsi qu'à des collaborations avec les autres occupants.

Remarques :

Suite à ce succès **PRECARE** démarre maintenant aussi à Barcelone, Londres et Milan.

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

NOM DE L'ORGANISME NUCLEO

PAYS Belgique, Gand
COORDONNEES info@nucleo.be
nucleo vzw
Lange Violettestraat 231
9000 Gent
SITE INTERNET <http://www.nucleo.be/>

PRESENTATION : HISTORIQUE ET ACTIONS

NUCLEO vzw permet l'accès à des ateliers de bonne qualité dans la ville de Gand et ses environs pour des artistes aux disciplines artistiques diverses. NUCLEO vzw a une politique d'élargissement et d'approfondissement des activités en atelier en prêtant une attention particulière à l'environnement social, en pratiquant la gestion de réseau complète et en satisfaisant le besoin d'installations productives. NUCLEO vzw est en cours de développer une vision sur la gestion et la politique d'atelier en Flandre et agit ainsi en tant que centre de ressources pour d'autres organismes et conseils d'administration locaux qui souhaitent développer des ateliers d'artistes.

Partant du constat que :

la politique de la Flandres en direction des artistes et de leur lieu de travail est peu voir inexistante la situation financière de beaucoup d'artistes est précaire une majorité travaille chez eux car ont dû mal à trouver un lieu de travail approprié à leur pratique

Tentatives de NUCLEO : permettre l'accès à des lieux de travail adaptés avec un point d'eau, une arrivée électrique, le chauffage des locaux et des sanitaires, avec un contrôle des équipements.

Mise à disposition du local sous forme de résidence annuelle

Avec mise à disposition d'équipements (presse pour gravure, four à céramique...)

Ateliers à Gand ou ses alentours / contexte urbain

Ces lieux peuvent être la propriété des services publics, des autorités de port, du diocèse, des particuliers ou des compagnies et être disponibles

Autres actions :

Mise en place de séries d'événements pour que l'artiste soit confronté à son milieu professionnel

Agir comme un laboratoire de ressource : NUCLEO est constamment à la hauteur des nouveautés en termes de politique et gestion de studio.

Volonté de Nucléo de transmettre son savoir à d'autres organismes

Public ciblé :

artistes visuels + film + littérature

Modalités :

Accord contractuel passé avec Nucleo, l'artiste et un membre externe (un musée, une école ou une galerie d'art)

Sur dossier

Soutien important de la ville de Gand

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

NOM DE L'ORGANISME BUREAU BROEDPLAATS

PAYS

Pays-Bas, Amsterdam

COORDONNEES

info@nucleo.be

Weesperstraat 432 1018 DN Amsterdam

Postbus 1269 1000 BG Amsterdam

info@bureaubroedplaatsen.amsterdam.nl

tel: 020 552 9642 / 020 552 9844

SITE INTERNET

<http://bureaubroedplaatsen.amsterdam.nl/en/>

BUREAU BROEDPLAATSSEN

Le bureau Broedplaatsen est installé à Amsterdam. Son rôle est de trouver et développer des ateliers et des espaces de vie et de travail plus accessibles pour des artistes et des entrepreneurs culturels alternatifs. Le bureau Broedplaatsen n'a pas d'atelier à louer.

Le projet de Bureau Broedplaatsen se compose approximativement de 40 projets ou endroits subsidiaires qui ont été développés ou sont développés avec les subventions du projet. Ces projets sont chacun dans une phase séparée du développement. Quelques projets ont été accomplis, soit que les unités ont été fournies ou sont déjà employées par des clients, alors que d'autres projets sont toujours en cours de développement. Un troisième groupe se compose des projets dont la praticabilité est recherchée. Ceci signifie qu'il est jusqu'ici incertain de dire que ce dernier groupe de projets soit un jour réalisé. De plus, il y a 3 projets qui sont soutenus par le projet de Bureau Broedplaatsen mais qui n'ont pas reçu des subventions.

Historique :

Les plans de reconstruction pour la région de dock orientale et les frontières de l'IJ a mené à l'expulsion ou à l'expulsion imminente des occupants des espaces et locaux libres. En conséquence, l'organisation des squatters - représentant environ sept cents personnes - se sont adressés au conseil municipal en 1998 avec une demande « d'un plan constructif de règlement pour cette couche croissante de la jeune population culturelle-économique ». Fin 1998 on a accordé aux artistes et à d'autres utilisateurs d'intervenir en audience publique lors d'un conseil municipal. Les protestations ont persuadé le conseil municipal d'installer le projet de BroedplaatsAmsterdam, maintenant appelé Bureau Broedplaatsen, à la fin de 1999. Cette résolution a mené à « Plan van Aanpak Broedplaats » (plan d'action au sujet des fabriques d'art), qui a été fixé par le Conseil le 21 juin 2000.

Acteurs :

Sous la responsabilité exécutive de Maarten van Poelgeest, le conseiller municipal pour la ville et la planification de pays. Le directeur adjoint de la ville de la compagnie de développement d'Amsterdam (OGA), Bob van der Zande, est le commissaire officiel du projet. Le ProjectManagementBureau (PMB) de la ville d'Amsterdam est responsable de l'exécution et de la réalisation du projet. Une équipe responsable du projet (7 personnes) coordonne la réalisation du projet et a sept membres, chacun de qui fonctionne pour le PMB

Un groupe de projet officiel avec des représentants du DRO (département pour la planification de ville et de campagne), du DMO (département pour le développement social), d'EZ (département des sciences économiques), d'ADR (département gouvernemental) et de Dienst Wonen (département pour le logement), aussi bien que PMB et OGA.

le groupe de plate-forme d'essai pour partager l'information et la connaissance. Le groupe inclut des représentants de plusieurs groupes avec divers intérêts : groupes concernés par des aires de travail de vie/, organismes du squatter, groupes d'artistes, et l'Amsterdamse Kunstraad (le Conseil d'art d'Amsterdam).

Le but de ce programme est de créer et maintenir des espaces de travail accessible aux artistes professionnels. Ceci signifie que tous les ans approximativement 100-150 aires de travail accessibles doivent être ajoutées à l'approvisionnement courant.

Au début du programme en 2000, le but indiqué était de réaliser un approvisionnement en 1400 à 2000 aires de travail accessibles au cours d'une période de six. De cette manière, travaux de Broedplaatsen de bureau étroitement avec un certain nombre de sociétés, parties d'immobiliers, zones urbaines et d'autres services municipaux, aussi bien que des artistes et des groupes d'artistes.

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

Fonctions de Broedplaatsen :

Fournir un avis d'expert, mission de médiation et récolte de l'offre et de la demande en terme d'espaces de travail, conseil auprès des artistes, conseillant des groupes d'artistes en développant le d'immobiliers - lancement et lotissement immobilier stimulant pour le de groupe cible - études de faisabilité de consultation et de financement pour le nouveau d'endroits - subventions d'objet pour réduire la partie perte-productrice de de projets de d'immobiliers - appui officiel du nouveau de CAWA (nouveau comité des allocations) - entretien de disponible et réalisé de des espaces

Financement

budget 2007 inclut un budget supplémentaire 2.23€ millions pour les fonds d'usine d'art. Tout le budget de programme de Broedplaatsen s'élève donc au € 37.2 millions.

33€ millions sont affectés aux attributions spécifiques, dont 25.9€ millions de financements extérieurs.

les 33€ millions se décomposent ainsi : 27.9€ millions pour les projets d'usine d'art (total de 41 projets) et 5.1€ millions pour les coûts administratifs.

Le reste concerne les futurs coûts administratifs pour la durée du programme jusqu'en 2010.

WORM Rotterdam

Un bâtiment est géré par un groupe d'artistes. Il s'agit d'une offre de locaux pour des pratiques artistiques exploratoires et des ateliers/spectacles ouverte au public. Le projet est soutenu par des investissements publics mais essaie de tendre vers un autofinancement.

A/ historique de la structure

Immeuble du 17^{ème} siècle, réhabilité puis géré par un collectif d'artiste.

B / Contexte

L'immeuble est situé près du port de Rotterdam, éloigné du centre-ville.

C/ Activité

Ce lieu regroupe une diversité d'activités autour de pratiques atypiques exploratoires.

Il propose des concerts, des spectacles, des laboratoires de recherche.

Un des laboratoires de recherche nommé Moddrlab concerne les nouvelles technologies et leurs développements. Il s'agit de workshops publics permettant à des artistes de tous horizons de venir exercer leur activité.

Les recettes perçues sont réinvesties dans des projets de résidences pour artistes et de soutien à la production.

D/ Rôle des acteurs dans le dispositif

Le collectif constitué de 19 personnes est gestionnaire de la structure. Chacune consacre un mi-temps à la gestion.

Des bénévoles participent également à la vie du lieu.

La municipalité finance des projets et met à disposition l'immeuble.

E/ Financement

Worm est une fondation financée par l'Etat. Ils reçoivent à ce titre des financements annuels et des financements de projets par la municipalité.

Le budget annuel de 2008 s'élève à 800000 euros dont 65% est assuré par les fonds publics. (Il faut noter que ce chiffre est en baisse, 75% en 2007.)

La fondation essaie de tendre vers une autonomie financière.

F / Mode d'occupation

Les artistes ont réhabilité le lieu selon une logique de recyclage (90% des matériaux utilisés)

Système de location ponctuelle d'espaces mutualisés.

Réhabilitation par les artistes, logique du recyclage, 90% des matériaux utilisés.

G/ Typologie des locaux

Hall d'accueil (capacité de 100 personnes)

Salle de concert/spectacle (capacité de 150 à 250 personnes)

Cinéma (40 places)

3 laboratoires : cinéma, studio d'enregistrement, plate forme numérique.

Magasins

Salle de réunions en location

H / Commentaires

Activités sont ouvertes au public ce qui favorise un meilleur niveau d'autofinancement (spectacle, ateliers, formations...).

Le collectif est aujourd'hui en cours de transfert vers une rue qui polarise des activités d'arts. On peut se questionner sur l'évolution de ce lieu.

Le TELEFONPLAN SUEDE

L'usine Ericsson à l'extérieur de la ville de Stockholm a été réhabilitée selon une logique progressive de regroupement d'activités autour de la création. Ils y ont intégré une école d'art et des pépinières d'entreprises, ainsi que des ateliers pour les artistes.

A – Localisation géographique et contexte



Le Telefonplan est situé au sein d'une ancienne usine Ericsson à l'extérieur de la ville de Stockholm. La région a connu une évolution rapide des industries créatives. Ils appuient leur développement sur l'innovation et la formation.

B - Activité

Il comptabilise actuellement environ 80 activités créatives sur l'ensemble du site.

- L'école des beaux arts et du design et sa pépinière d'entreprises
- Design House : générateur qui offre un espace de 200 à 1300 m² pour des effectifs de 15 à 90 personnes.
- « Colony » Il s'agit d'un studio de design multidisciplinaire où se développent des entreprises grâce à des services mutualisés de conception, de marketing, de communication... Il s'étend sur 1250m² sur deux étages de l'usine Ericsson
- d'autres espaces de bureaux pour les acteurs créatifs.

C – Une gestion immobilière privée et publique

Les propriétaires des locaux est Vasakronan, la plus grande société immobilière de Suède. Ils offrent de l'immobilier résidentiel et commercial dans les principales villes de Suède.

D -Financement

Partenariat public-privé

E - Commentaire

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

NOM DE L'ORGANISME	Le Chat des Artistes Montréal
PAYS	Montréal (Québec)
COORDONNÉES	ATELIERS CRÉATIFS Hélène Brown, coordonnatrice CHAT des artistes 2205 Parthenais Montréal Montréal (Québec) Canada, H2K 3T3 Cell : 514 814 2336 Fax : 514 845 7244 info@chatdesartistes.org.
SITE INTERNET	http://chatdesartistes.org/

Projet :

La situation des créateurs préoccupe et stimule la CDEC Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal* qui a décidé d'agir pour consolider leur présence au cœur de la ville. En partenariat avec Culture Montréal, la CDEC a créé les Ateliers Créatifs Centre-Sud / Plateau Mont-Royal. Une organisation à but non lucratif dont la mission est de trouver des voies de solution au phénomène d'exode des artistes qui guette les quartiers centraux. Par le développement d'espaces de production adéquats, abordables et exempts des risques liés à la spéculation immobilière, l'organisme prend le parti d'un développement culturel, social et économique harmonieux dans les quartiers Centre-Sud et Plateau-Mont-Royal.

Situé dans un ancien immeuble industriel du quartier Sainte-Marie qui a été acquis et converti en studios et ateliers offerts en location à des artistes, artisans et organismes culturels à but non lucratif. Un immeuble dédié à la création acquis par l'organisme à but non lucratif Ateliers Créatifs.

ATELIERS CRÉATIFS a pour mission de supporter la création en offrant en location aux artistes, artisans et organismes culturels des espaces de travail adéquat, sécuritaire, abordable et exempt des risques liés à la spéculation immobilière

Le Chat des artistes c'est 42 ateliers de 30 à 150m², 3 étages, et un espace unique de synergie créative où plus d'une centaine d'artistes y travaillent.

Initiative de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en collaboration avec Culture Montréal, ce nouveau lieu de création, propose une voie de solution au phénomène d'exode des créateurs à l'extérieur de la métropole.

Ce projet a été baptisé de façon ironique, en hommage à la chanson de Jean-Pierre Ferland « Le chat du café des artistes ». Cette pièce relate l'histoire d'un artiste qui, en désespoir de cause, offre son corps en pâtée au chat. Le Chat des artistes se veut donc une version plus positive, un élan vers ce qui anime nos quartiers, captive nos regards et ébranle nos idées.

***CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal**

<http://www.cdec-cspmr.org/>

La Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal est un organisme à but non lucratif indépendant Depuis 1986, la CDEC travaille à l'amélioration de la qualité de vie de la population des quartiers Centre-Sud, Plateau Mont-Royal, Saint-Louis et Mile-End. La CDEC favorise la concertation et suscite la prise en charge du développement économique et social par les individus, les organismes, les entreprises et les institutions de son territoire. La CDEC est accréditée Centre local de développement (CLD) par les arrondissements Ville-Marie secteur Centre-Sud et Plateau Mont-Royal

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

<http://www.citedesartistes.org>

Création de 100 unités d'ateliers résidences d'artistes en formule d'habitat collectif en location. Espaces locatifs pour des organisations artistiques et d'économie sociale associées aux arts. Le tout sur un site unique à Montréal, Les Bassins du Nouveau Havre, sur la berge nord du canal de Lachine dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce projet immobilier novateur, porté par l'organisme La Cité des artistes, a pour buts de:

- améliorer les conditions de travail et de vie des artistes ;
- regrouper dans un même lieu les forces vives et les services en arts ;
- créer un pôle exceptionnel, catalyseur de la création artistique ;
- stimuler le marché de l'art montréalais et en faire une destination pour les collectionneurs et amateurs d'art aux niveaux local, nord-américain et international ;
- promouvoir l'excellence et le rayonnement local, national et international des artistes d'ici;
- intégrer sous un même toit des services connexes en économie sociale liés aux arts.

Ce nouveau pôle de création et de diffusion s'inscrit dans la stratégie de faire de Montréal une véritable métropole culturelle et de faire du Sud-Ouest un quartier culturel.

Les ateliers résidences :

Les ateliers résidences s'adressent exclusivement aux artistes professionnels en arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques membres d'une association professionnelle reconnue :

- Par **arts visuels**, on entend la peinture, la sculpture, l'estampe, la photographie, le dessin, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance, les arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine.
- Par **métiers d'art**, on entend les techniques de fabrication de produits qui répondent aux normes et standards de la discipline tels que définis par le Conseil des métiers d'art du Québec et le Salon des métiers d'art du Québec (céramique, verre, métaux, textile, cuir et peaux, bois, papier, autres matériaux).
- Par **arts médiatiques**, on entend la recherche et la création d'œuvres d'art ou expérimentales dans les domaines du cinéma, de la vidéo et des nouveaux médias. Les nouveaux médias visent les pratiques artistiques basées sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web.

Les espaces locatifs :

Les locaux commerciaux sont destinés aux intervenants du milieu artistique par exemple: les galeries d'art publiques et privées, centres de production, encadreurs, revues, éditeurs et gestionnaires d'art, les entreprises culturelles de production télévisuelle radiophonique et cinématographique de même que toute organisation en économie sociale reliée au monde de la culture.

Les Bassins du Nouveau Havre :

Le projet de la Cité des artistes fera partie du nouveau développement immobilier Les Bassins du Nouveau Havre, qui sera érigé sur l'ancien site de Postes Canada en bordure du canal de Lachine. Ce site exceptionnel, situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne dans l'arrondissement du Sud-Ouest, est délimité au nord par la rue Ottawa, à l'est par la rue du Séminaire, au sud par le canal de Lachine et à l'ouest par la rue Richmond.

Au cœur du patrimoine industriel montréalais, au pied de l'écluse Saint-Gabriel, en face de la Redpath restaurée, ce site jouit d'une localisation stratégique, à proximité du centre-ville, du marché Atwater, de la piste cyclable du canal de Lachine et du futur tramway (rue Peel). Le terrain d'une superficie d'un million de pieds carrés est maintenant la propriété de la Société immobilière du Canada (SIC) qui propose d'y implanter un projet exemplaire de développement urbain durable, équitable et « vert », alliant des objectifs de développement économique, de développement social et de respect de l'environnement. Dans un premier temps, la SIC démantèlera le bâtiment qui abritait le centre de tri postal. Elle excavera en partie les quatre

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

bassins qui ont marqué l'histoire de ce site. Ce projet, Les Bassins du Nouveau Havre, inclura quelque 2 000 unités d'habitation, des commerces de proximité et des espaces pour des activités créatrices d'emplois.

Le projet de la Cité des artistes sera un bâtiment neuf, sur un terrain de 33 000 pieds carrés, qui fera partie d'un pôle touristique et culturel abordable, situé dans la partie ouest du site, entre la rue Richmond et un bassin excavé.

Quand les ateliers résidences seront-ils disponibles?

Lorsque la Cité des Artistes aura reçu un nombre suffisant de lettres d'intérêt de la part des artistes, il lui faudra procéder à la finalisation du montage financier et développer le concept architectural final. De son côté, la SIC, qui est propriétaire du site, procédera, dès qu'elle aura obtenu les autorisations municipales, à la décontamination et à la préparation du site pour accueillir les nouvelles constructions. Les ateliers résidences de la Cité des Artistes (100 unités) devraient être disponibles en 2011.

Pour des ateliers résidences abordables

L'objectif est d'offrir un ensemble d'ateliers résidences abordables aux artistes par un mode de financement qui réduira les frais d'exploitation et d'immobilisation tout en leur permettant d'avoir un seul loyer à payer pour leur atelier et pour se loger. La Cité des Artistes propose une formule novatrice et avantageuse qui permet de préserver la vocation artistique du bâtiment. Cette formule permet d'éviter la spéculation immobilière et de stabiliser les loyers dans le temps. Selon nos estimations, voici ce qu'il en coûterait mensuellement pour être locataire d'une unité d'atelier résidence de la Cité des Artistes et pour louer un espace commercial ou de bureaux :

Atelier-résidence	
Superficie (en pieds carrés)	Loyer mensuel (note 1 et 2)
600 pi ²	650 \$
750 pi ²	750 \$
900 pi ²	900 \$
1050 pi ²	1,050 \$
1200 pi ²	1,300 \$
1350 pi ²	1,450 \$
1500 pi ²	1,650 \$

	Loyer annuel (au pieds carrés)
Espace à bureaux	15 \$ / pi ²
Espace commercial	15 \$ / pi ²
<i>Le chauffage et l'électricité sont au frais des locataires (note 1)</i>	

Note 1: Les coûts énergétiques devraient être faibles grâce à un système central de chauffage bioclimatique.

Note 2: Ce sont les mêmes coûts estimés pour les ateliers boutiques.

Les architectes Schèmes Consultants (maintenant Lupien+Matteau inc.), en collaboration avec la Société du Havre de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal ont réalisé une étude d'implantation de même qu'un «programme fonctionnel et technique» (PFT) du futur bâtiment.

Le PFT fait la liste des exigences en caractéristiques spatiales et fonctionnelles d'un bâtiment type de 100 unités d'ateliers résidences incluant des ateliers boutiques, des locaux commerciaux qui sont destinés aux intervenants du milieu artistique et aux organisations en économie sociale reliées au monde de l'art.

Voici les éléments les plus pertinents du PFT qui permettent de décrire l'allure du futur bâtiment :

Les initiatives ailleurs

Canada, Belgique, Hollande et Suède

Typologie :

Les ateliers résidences d'artistes sont principalement conçus autour de la notion de travail-habitation telle que comprise par le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest où la surface de chaque unité peut être consacrée aux différentes tâches afférentes à la pratique de la discipline artistique et à l'habitation.

Du nombre total d'unités (100) les typologies seront réparties de trois façons :

- 100 % des unités du rez-de-chaussée en hauteur intermédiaire (4,70 m) ;
- 50 % des unités aux étages en hauteur double (6,30 m) ;
- 50 % des unités aux étages en hauteur simple (3 m).

Les unités du rez-de-chaussée auront un accès direct sur la rue et disposeront d'une vitrine ou d'une porte de garage vitrée et d'une porte. Ces ateliers boutiques et commerces ayant pignon sur rue seront prioritairement réservés aux artistes et artisans et commerces qui pourraient trouver avantage au commerce de détail.

Les ateliers boutiques sont des locaux de 600 à 900 pi. ca. situés au RDC du bâtiment. Comme leur nom l'indique, les ateliers boutiques servent de lieu de travail et de commerce pour les artistes et artisans qui souhaitent avoir pignon sur rue et pratiquer la vente au détail. À priori, ces unités ne comportent pas de fonction d'habitation, à moins qu'une demande se fasse sentir de la part des artistes (si c'est votre cas, veuillez l'indiquer en remplissant la section appropriée du questionnaire).

Des unités d'*ateliers résidences* seront réservées pour l'accueil d'artistes étrangers pour des séjours d'un à trois mois. De plus, nous souhaitons mettre en place un programme d'échange qui permettrait aux artistes d'ici de séjourner à l'étranger en ateliers résidences.

Les *locaux commerciaux (sans habitation)* sont destinés aux intervenants du milieu artistique par exemple : les galeries d'art publiques et privées, les centres de production, les encadreurs, les éditeurs de revues et de livres d'art, les gestionnaires culturels, les entreprises de production télévisuelle radiophonique et cinématographique de même que toute organisation en économie sociale reliée au monde de la culture.